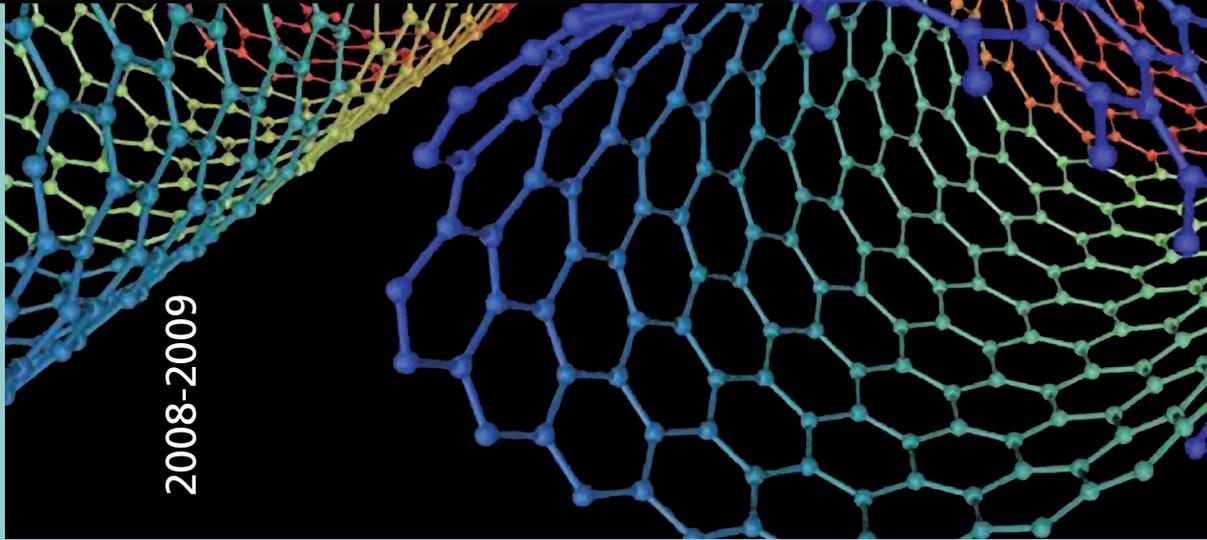
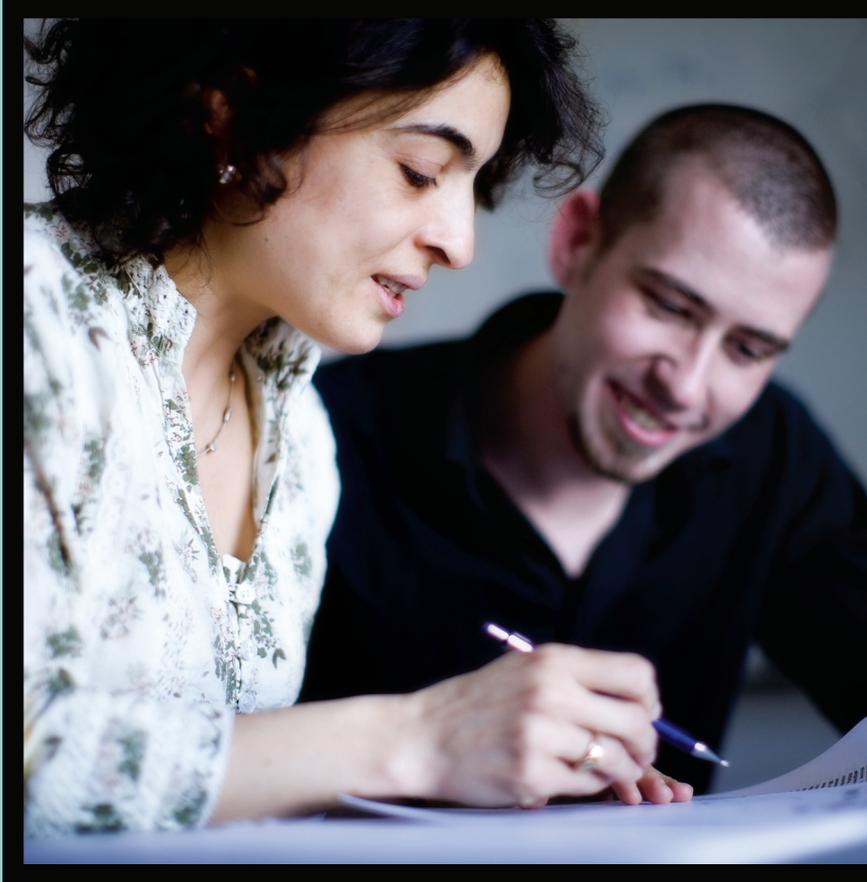


# Études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

Annuaire général

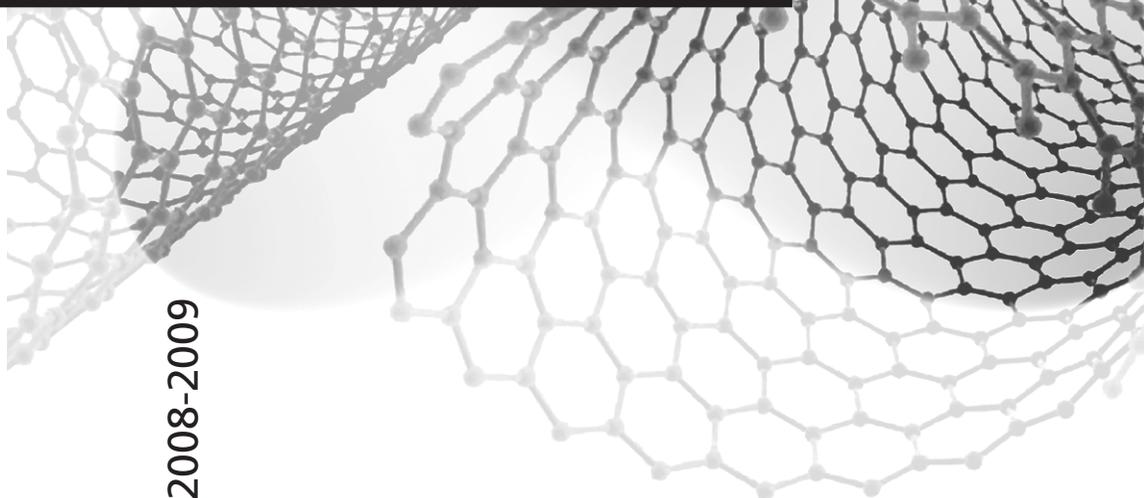
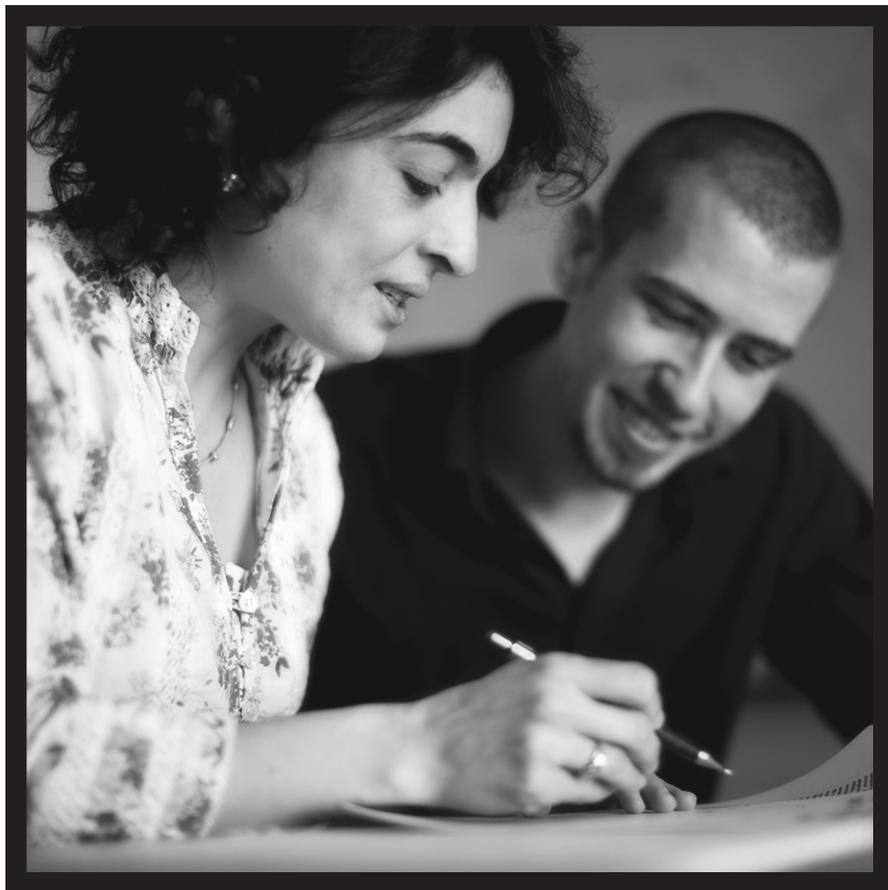


2008-2009



# Études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

Annuaire général



2008-2009

[www.etudes.umontreal.ca](http://www.etudes.umontreal.ca)

Université   
de Montréal

**Dépôt légal**

3<sup>e</sup> trimestre 2008  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

**Université de Montréal**

Registrariat  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
Canada  
H3C 3J7

**Publication**

Registrariat  
Secteur des publications  
Lynda Longpré & Suzanne Fauteux  
Tél. : 514-343-6111, poste 8873  
Tél. : 514-343-6111, poste 4892

**Graphisme**

Bergeron communication graphique

**Photocomposition**

RR Donnelley  
Succursale Ste-Croix  
Ville de Montréal, Arrondissement Saint-Laurent

**Page couverture**

Bureau des communications et des relations publiques  
Université de Montréal

**Impression**

SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

# Renseignements généraux

Information à jour le 16 juin 2008

## Introduction

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et délivre près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

## Direction générale

<http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html>

### Recteur

Luc Vinet, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en physique théorique (Université Pierre et Marie Curie, Paris VI), Ph.D. physique (Montréal)

### Vice-recteur exécutif

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

#### Vice-recteur adjoint – administration

Éric Filteau, MBA (McGill)

#### Vice-rectrice adjointe – systèmes et technologies de l'information

Ghilaine Rocquet, M.Sc. informatique de gestion (UQÀM)

### Provost et vice-recteur – affaires académiques

Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall)

#### Vice-recteur adjoint – affaires professorales

Luc Granger, Ph.D. (Montréal)

#### Vice-rectrice adjointe – études

Hélène David, Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Vice-rectrice adjointe – études supérieures et postdoctorales

Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint – vie étudiante

Alexandre Chabot

### Vice-provost et vice-recteur – planification

Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

### Administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur – développement et relations avec les diplômés

Serge Carrière, M.D. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint – communications

Philippe Beauregard, M.A. (St. Andrews)

### Vice-recteur par interim – à l'international et aux relations institutionnelles

Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

### Vice-recteur – recherche

Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint – recherche

N.

### Bibliothèques

Richard Dumont, M.Sc. (Montréal)

### Ombudsman par intérim

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

### Registraire

Pierre Chenard, Ph. D. (Laval)

### Secrétaire générale

Francine Verrier, LL. B. (UQÀM)

### Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

## Doyens

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli

Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu

Faculté de droit : Gilles Trudeau

Faculté de l'éducation permanente : Jean-Marc Boudrias

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Louise Béliveau

Faculté de médecine : Jean L. Rouleau

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Jean Sirois

Faculté de musique : Jacques Boucher

Faculté de pharmacie : Pierre Moreau

Faculté des sciences de l'éducation : Michel D. Laurier

Faculté des sciences infirmières : Francine Girard

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean Duhaime

### Directeurs des unités rattachées au Comité exécutif

Département de kinésiologie : François Prince

École d'optométrie : Jacques Gresset

## Corps universitaires

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire, la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

### Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé de manière intérimaire par Mme Louise Roy.

### Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

### Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix pro-

fesseurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

### Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que ce premier désigne.

## Coordonnées des facultés, départements, écoles et unités de recherche

Les répertoires électroniques de l'Université contiennent les coordonnées à jour des facultés, départements, écoles, unités de recherche, campus régionaux, services. Ils donnent accès à un bottin de spécialistes et permettent bien sûr d'obtenir les coordonnées du personnel et des étudiants. Sélectionner le lien Répertoires qui est offert à la majorité des pages web institutionnelles, lesquelles sont accessibles à partir de l'adresse [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca)

## Admission

[www.futursetudiants.umontreal.ca](http://www.futursetudiants.umontreal.ca)

Tous les nouveaux étudiants, à plein temps ou à temps partiel, de même que les étudiants qui ont été absents de l'Université pendant une période de plus de douze mois, doivent remplir un formulaire de demande d'admission.

La méthode privilégiée est l'admission web, accessible à l'adresse [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca) ci-dessus. On peut aussi se procurer un formulaire papier au secrétariat des facultés, écoles et départements, de même qu'au Registrariat.

Les personnes qui désirent être admises comme étudiants libres (ne postulent ni certificat, ni diplôme, ni grade) n'ont pas à remplir de demande d'admission. Elles s'adressent au secrétariat des facultés, écoles et départements concernés.

Dans le cas d'une candidature en provenance de l'étranger, les démarches auprès d'une ambassade peuvent se prolonger au-delà de trois mois. Les candidats sont priés de tenir compte de ces délais de manière à respecter les dates limites d'admission.

### Admission à la Faculté de l'éducation permanente

Les candidats peuvent obtenir de l'information auprès du Service d'accueil et de renseignements, Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3<sup>e</sup> étage, aux numéros de téléphone 514-343-6090 ou 1-800-363-8876.

Pour effectuer une demande d'admission en ligne, se rendre à l'adresse [www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca), cliquer sur le lien Programmes et sélectionner le programme de votre choix. À partir de cet endroit, toute l'information afférente au processus d'admission est accessible en cliquant sur le lien Demande d'admission.

### Admission aux études supérieures

Les candidats peuvent obtenir de l'information en consultant le site web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'adresse [www.fesp.umontreal.ca](http://www.fesp.umontreal.ca), ou en téléphonant au 514-343-6426.

### Dates limites

Les dates limites d'admission varient en fonction des facultés. La Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures n'appliquent pas les mêmes dates limites d'admission que l'ensemble des autres facultés.

Les dates limites d'admission varient également en fonction du statut du candidat. Les sortants de collège ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour soumettre leur demande, alors que cette date limite est le 15 janvier pour les autres catégories de candidat.

De plus, il arrive que des places soient encore disponibles dans certains programmes au-delà des dates limites, auquel cas ces dates font l'objet d'une prolongation.

Enfin, les dates limites ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'une admission au trimestre d'automne, d'hiver et d'été.

Pour obtenir toute l'information à ce sujet en un seul coup d'oeil, consulter le tableau récapitulatif diffusé à l'adresse [http://www.etudes.umontreal.ca/admission/dates\\_limites.html](http://www.etudes.umontreal.ca/admission/dates_limites.html)

## Inscription

[www.etudes.umontreal.ca/inscription](http://www.etudes.umontreal.ca/inscription)

L'inscription aux cours est une démarche indépendante de la demande d'admission à un programme. Le candidat dont la demande d'admission est acceptée doit remplir les formalités d'inscription aux cours dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps utile par la faculté. Cette inscription peut être faite en ligne sur le site Études – Guichet étudiant à l'adresse web ci-dessus.

## Admission et inscription aux Écoles affiliées

Le formulaire de demande d'admission est disponible auprès de ces écoles qui ont leurs propres formalités d'admission et d'inscription, de même que leurs propres séries d'annuaires pour leurs programmes d'études.

### École Polytechnique

Campus de l'Université de Montréal  
C.P. 6079, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3A7  
Tél. : 514-340-4724  
[www.polymtl.ca](http://www.polymtl.ca)

### HEC Montréal

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec)  
H3T 2A7  
Tél. : 514-340-6151  
[www.hec.ca](http://www.hec.ca)

## Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

### I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

#### Article 1 Infractions

**1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

**1.2** Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

**h)** le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

**i)** la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

**j)** la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

## Article 2 Sanctions

**2.1** Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

**a)** la réprimande;

**b)** la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;

**c)** l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;

**d)** l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;

**e)** en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :

- la reprise de l'examen de synthèse;
- l'échec à l'examen de synthèse;
- la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
- le refus du mémoire ou de la thèse.

**f)** l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;

**g)** la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

**h)** l'exclusion définitive du programme concerné;

**i)** la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

**j)** le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;

**k)** l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;

**l)** le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

## 2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

## II. PROCÉDURE

### Article 3

**3.1** La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

**3.2** Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :

**a)** suspendre l'évaluation de l'étudiant;

**b)** envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

**3.3** Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par

l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

**3.4** Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

**3.5** Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

### 3.6

**3.6.1** Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

**3.6.2** Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes **a** à **f** de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

**3.6.3** Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes **a** à **f** de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.4** Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

**3.6.5** Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.6** Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

**3.6.7** Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

**3.7** Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

**3.8** Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

**3.9** Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe **c** de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe **b** de l'article 27.13 des statuts.

**3.10** À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

**3.11** Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

**3.12** Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

**a)** le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;

**b)** le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

**3.13** Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

### III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

#### Article 4 Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement n° 30.3 de 1983.

#### Article 5 Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

#### Article 6 Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

## Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

#### Définition

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

#### Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

#### Dispositions

##### Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

##### Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

##### Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

- a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
- b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
- c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

##### Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

- a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
- b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

##### Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

##### Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

- a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;

b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;

c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

#### Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

#### Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

#### Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

#### Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

## Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

#### Article 1

Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

#### Article 2

Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingts dollars (80,00 \$) pour une admission par voie électronique et à cent dollars (100,00 \$) pour une admission sur support papier. Ces frais sont de dix dollars (10,00 \$) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15,00 \$) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30,00 \$) non remboursables.

#### Article 2.1

En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

#### Article 3

Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives au mineur s'appliquent au certificat.

#### Article 4

L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

## Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### 1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

- a)** par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);
- b)** et par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

#### 2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

- a)** par l'association étudiante accréditée et
- b)** par l'association étudiante reconnue.

#### ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE

##### 3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

##### 4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

- a)** déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;
- b)** et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

#### ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE

##### 5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

- a)** par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;
- b)** selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

- a)** déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;
- b)** communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;
- c)** et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

#### DISPOSITIONS FINALES

##### 6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à perce-

voir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

#### 7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

#### 8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

### Frais de cotisation

[www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html](http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html)

Les frais ci-dessous s'appliquent à toutes les facultés et sont sujets à changement sans avis préalable.

#### Par trimestre

##### Radio étudiante

2 \$

[www.cismfm.qc.ca](http://www.cismfm.qc.ca)

À l'exception des étudiants des cours offerts hors campus (30 kilomètres et plus du campus), et des étudiants qui paient des frais hors campus

##### FAECUM – 1<sup>er</sup> cycle

[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)

À l'exception des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente

FAECUM (été 10,25\$)	10,50 \$
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 \$
Quartier Libre	1,50 \$
Halte-garderie	2,50 \$

##### FAECUM – Études supérieures

[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)

À l'exception des résidents de la Faculté de médecine

FAECUM (été 10,25\$)	10,50 \$
FEUQ (ne s'applique pas l'été)	2,50 \$
FAECUM-FICSUM	6,00 \$
Quartier Libre	1,50 \$
Halte-garderie	2,50 \$



## RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS EXIGIBLES DES ÉTUDIANTS

[www.fin.umontreal.ca/scolarites\\_joinre.htm](http://www.fin.umontreal.ca/scolarites_joinre.htm)

À jour le 16 juillet 2008

### 1 – Objet

- 1.1** Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

### 2 – Champ d'application

- 2.1** Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

### 3 – Tarif des droits et des frais exigibles

#### A – Droits de scolarité

Le tarif des droits de scolarité est établi comme suit, selon les cycles d'études :

##### 1<sup>er</sup> cycle

- 3.1** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 62,27 \$ par crédit. Des frais supplémentaires de 7,00 \$ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

##### 2<sup>e</sup> cycle

- 3.2** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 2 802,15 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 934,05 \$ par trimestre à temps plein ou 467,03 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 62,27 \$ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 079,14 \$ par trimestre à temps plein.

- 3.3** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

##### 3<sup>e</sup> cycle

- 3.4** Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 3<sup>e</sup> cycle sont de 5 604,30 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 934,05 \$ par trimestre à temps plein ou 467,03 \$ par trimestre à demi-temps.
- 3.5** Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont alors de 312,00 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

#### B – Frais facultaires

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

#### C – Autres frais

En plus des frais prévus au *Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme* et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

##### Frais de service aux étudiants

- 3.6** Les frais de service aux étudiants pour des cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 7,00 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 105,00 \$ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à temps plein sont de 105,00 \$.

##### Frais de gestion

- 3.7** Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle sont de 6,67 \$ par crédit, peu importe le nombre de crédits.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à temps plein sont de 100,05 \$ par trimestre.

##### Frais de droits d'auteur

- 3.7.1** Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2007, ils sont de 0,41 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 6,15 \$ par trimestre. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, ils sont de 0,46 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 6,90 \$ par trimestre. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, ils sont de 0,51 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 7,65 \$ par trimestre. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, ils sont de 0,55 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 8,25 \$ par trimestre. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, ils sont de 0,57 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 8,55 \$ par trimestre.

##### Frais technologiques

- 3.7.2** Des frais pour des services technologiques sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle ces frais sont de 4,00 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 60,00 \$ par trimestre.

Pour une inscription à un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle à temps plein les frais sont de 60,00 \$ par trimestre.

##### Frais de diplomation

- 3.8** Des frais de diplomation de 50,00 \$ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

## 4 – Droits de scolarité des étudiants étrangers et des étudiants non-résidents du Québec

#### A – Étudiants étrangers

- 4.1** Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

##### 1<sup>er</sup> cycle

Pour les crédits de 1<sup>er</sup> cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

Médical, périmédical, paramédical, arts, sciences pures et appliquées	468,70 \$ par crédit
Dans tous les autres cas	419,77 \$ par crédit

##### 2<sup>e</sup> cycle

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 18 889,65 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres consécutifs à temps plein, soit 6 296,55 \$ par trimestre à temps plein. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 7 274,61 \$ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

##### 3<sup>e</sup> cycle

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 3<sup>e</sup> cycle sont de 33 921,90 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 5 653,65 \$ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

#### B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

- 4.2** Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

**1<sup>er</sup> cycle**

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1<sup>er</sup> cycle sont de 179,28 \$ par crédit.

**2<sup>e</sup> cycle**

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 2<sup>e</sup> cycle sont de 8 067,60 \$ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 2 689,20 \$ par trimestre à temps plein ou 1 344,10 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 179,28 \$ par crédit.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

**3<sup>e</sup> cycle**

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

**5 – Paiement des droits et des frais exigibles****5.1 L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :****5.1.1 Trimestre d'automne**

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

**5.1.2 Trimestre d'hiver**

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

**5.1.3 Trimestre d'été**

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.2 Un dépôt non remboursable de 200,00 \$ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation du doyen des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

**6 – Soldes impayés**

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles, et les frais d'intérêt de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, les autres frais et les intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

6.3 Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 \$, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

6.4 Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

6.5 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

**7 – Abandon sans frais****7.1 Abandon d'un cours sans frais**

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

**7.2 Abandon d'un cours avec frais**

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

**8 – Remboursement****L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :**

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

a) Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur, généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres, ne pourra être remboursé que si l'Université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

b) Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

**9 – Préséance**

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

# Direction universitaire

Information à jour à la mi-juin 2008

## DIRECTION GÉNÉRALE

### Rectorat

[www.direction.umontreal.ca/](http://www.direction.umontreal.ca/)

#### Recteur

Luc Vinet, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en physique théorique (Université Pierre et Marie Curie, Paris VI), Ph.D. physique (Montréal)

#### Vice-recteur exécutif

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

#### Vice-recteur adjoint – administration

Éric Filteau, MBA (McGill)

#### Vice-rectrice adjointe – systèmes et technologies de l'information

Ghilaine Rocquet, M.Sc. informatique de gestion (UQÀM)

#### Provost et vice-recteur – affaires académiques

Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall)

#### Vice-recteur adjoint – affaires professorales

Luc Granger, Ph.D. (Montréal)

#### Vice-rectrice adjointe – études

Hélène David, Ph.D. psychologie (Montréal)

#### Vice-rectrice adjointe – études supérieures et postdoctorales

Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)

#### Vice-recteur adjoint – vie étudiante

Alexandre Chabot

#### Vice-provost et vice-recteur – planification

Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

#### Administrateur exerçant les fonctions de vice-recteur – développement et relations avec les diplômés

Serge Carrière, M.D.

#### Vice-recteur adjoint – communications

Philippe Beaugregard, M.A. (St.Andrews)

#### Vice-recteur par interim – à l'international et aux relations institutionnelles

Pierre Simonet, O.D., Ph.D. (Waterloo)

#### Vice-recteur – recherche

Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)

#### Bibliothèques

Richard Dumont, M.Sc. (Montréal)

#### Ombudsman par intérim

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

#### Registraire

Pierre Chenard, Ph. D. (Laval)

#### Secrétaire générale

Francine Verrier, LL. B. (UQÀM)

#### Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

Faculté de droit : Gilles Trudeau

Faculté de l'éducation permanente : Jean-Marc Boudrias

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Louise Béliveau

Faculté de médecine : Jean L. Rouleau

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Jean Sirois

Faculté de musique : Jacques Boucher

Faculté de pharmacie : Pierre Moreau

Faculté des sciences de l'éducation : Michel D. Laurier

Faculté des sciences infirmières : Francine Girard

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean Duhaime

#### Directeurs des unités rattachées au Comité exécutif

Département de kinésiologie : François Prince

École d'optométrie : Jacques Gresset

### Corps universitaires

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire, la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

#### Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé de manière intérimaire par Mme Louise Roy.

#### Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

#### Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

#### Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de

### Décanats

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli

Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu

l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que ce premier désigne.

## DIRECTION DES FACULTÉS, DÉPARTEMENTS, ÉCOLES, INSTITUTS

### Faculté de l'aménagement

[www.ame.umontreal.ca](http://www.ame.umontreal.ca)

Doyen : Giovanni De Paoli  
Vice-doyenne aux affaires académiques : Manon Guité  
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Tiiu Vaikla-Poldma  
Secrétaire de faculté : Philippe Lalande  
Adjoint au doyen : Robert Boucher  
Directrice des services administratifs : Natalie Cyr  
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

#### École d'architecture

Directrice : Anne Cormier  
Responsable des admissions au 1<sup>er</sup> cycle à l'automne 2008 : Georges Adamczyk  
Responsable des admissions au 1<sup>er</sup> cycle à l'hiver 2009 : Jacques Lachapelle

#### École d'architecture de paysage

Directeur : John MacLeod

#### École de design industriel

Directeur : Luc Courchesne  
Responsable du programme de design d'intérieur : Richard Martel

#### Institut d'urbanisme

Directeur et responsable des admissions : Gérard Beaudet

### Faculté des arts et des sciences

[www.fas.umontreal.ca](http://www.fas.umontreal.ca)

Doyen intérimaire: René Durocher  
Adjointe au doyen : Isabelle Duchesnay  
Directrice des opérations administratives : Danielle Morin  
Directrice des services administratifs : Martine Lavoie  
Chef de section-gestion des espaces et infrastructures : Céline Gaulin  
Responsable en gestion financière : Normand Lemieux  
Vice-doyen aux affaires professorales : Serge Brochu  
Conseillère principale aux affaires professorales : Sylvie Dubuc  
Vice-doyenne aux études : Sylvie Normandeau  
Adjoint au vice-décanat aux études : Luc Bernier  
Adjointe au vice-décanat aux études : Denise St-Michel  
Directeur du Service d'accueil et de gestion des études : Germain Lalonde  
Vice-doyen à la recherche : André Roy  
Directeur de la recherche : Yves Murray  
Secrétaire de Faculté et vice-doyenne aux relations internationales et aux communications: Micheline Cambron  
Adjointe à la secrétaire : Danielle Boileau  
Responsable facultaire en enseignement des langues : Annie Desnoyers

#### Directeurs des départements de la Faculté

Département d'anthropologie : Pierrette Thibault  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Jean-Michel Salaün  
Département de chimie : Robert Emery Prud'homme  
Département de communication : François Coreen  
École de criminologie : Jean Proulx  
Département de démographie : Robert Bourbeau  
Département d'études anglaises : Robert Schwartzwald  
Département de géographie : François Courchesne  
Département d'histoire : Michael J. Carley  
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Christine Bernier  
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Jean Meunier  
Département de linguistique et de traduction : Richard Patry, administrateur délégué

Département de littérature comparée : Terry Cochran  
Département des littératures de langue française : Benoit Melançon  
Département de littératures et de langues modernes : Monique Moser-Verrey  
Département de mathématiques et de statistique : Véronique Hussin  
Département de philosophie : Daniel Dumouchel  
Département de physique : Yves Lépine  
École de psychoéducation : Sophie Parent  
Département de psychologie : Michel Sabourin  
École de relations industrielles : Reynald Bourque  
Département de science politique : Philippe Faucher  
Département de sciences biologiques : Bernadette Pinel-Allouf  
Département de sciences économiques : Michel Poitevin  
École de service social : Dominique Damant  
Département de sociologie : Andrée Demers

### Faculté de droit

[www.droit.umontreal.ca](http://www.droit.umontreal.ca)

Doyenne : Anne-Marie Boisvert  
Vice-doyen (études de 1<sup>er</sup> cycle) : Ghislain Massé  
Vice-doyen (développement et planification) : Guy Lefebvre  
Vice-doyen (études supérieures et recherche) : Michel Morin  
Secrétaire de la Faculté : Louise Viau  
Adjointe au vice-doyen (études de 1<sup>er</sup> cycle) : Sophie Arès  
Adjoint au vice-doyen (études supérieures) : Martin Scully  
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps  
Directrice administrative : Hélène Boivin  
Directrice par intérim du programme de maîtrise, option notariat : Sylvie Berthold  
Directrice du programme de maîtrise, option fiscalité : Diane Bruneau

#### Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : Karim Benyekhlef

#### Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : Ejan Mackaay

#### Laboratoire LexUM

Directeur : Daniel Poulin

### Faculté de l'éducation permanente

[www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca)

Doyen : Jean-Marc Boudrias  
Vice-doyenne aux études et au développement : Rachida Azdouz  
Secrétaire : Yves Tousignant  
Directeur de la gestion des programmes : Richard St-Onge  
Directrice du développement des programmes et de la formation non créditée : Louise Blanchette  
Directrice intérimaire de la gestion des opérations académiques : Suzanne Mailhot  
Directrice du Bureau d'études et de développement : Lise Lavallée  
Directrice des communications et du marketing : Diane Chalifour  
Directrice administrative : Jacinthe Boutin

### Faculté de médecine

[www.med.umontreal.ca](http://www.med.umontreal.ca)

#### Doyen

Jean L. Rouleau

#### Vice-doyen exécutif

François Lessard, exécutif et affaires hospitalières

#### Vice-doyens

Pierre Boyle, recherche  
Christine Colin, santé publique, sciences de la santé et relations internationales

Serge Dubé, affaires professorales  
 André Ferron, études supérieures  
 Pierre Gagné, Centre de formation médicale en Mauricie  
 Raymond Lalonde, études médicales de 1<sup>er</sup> cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement  
 Guy Lalonde, études médicales postdoctorales

#### Vice-doyen adjoint

Vincent Castellucci, recherche

#### Secrétaire de Faculté

Chantal Lambert

#### Adjoints

Louise Bossé, ressources matérielles, physiques et planification  
 Francine Gariépy, recherche  
 Line Ginchereau, affaires professorales  
 Fabienne Grou, stages en région  
 Anne-Marie Labrecque, décanat  
 Lorraine Locas, études médicales postdoctorales  
 Marie-Johanne Nadeau, santé publique, sciences de la santé et relations internationales  
 Josette Noël, études supérieures  
 Francine Poulin, études médicales de 1<sup>er</sup> cycle, formation professionnelle continue et développement de l'enseignement

#### Directeurs des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Renaldo Battista  
 Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet  
 Département de biochimie : Muriel Aubry  
 Département de chirurgie : Guy Valiquette  
 Département de médecine : Denis Roy  
 Département de médecine familiale : François Lehmann  
 Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault  
 Département de microbiologie et immunologie : Pierre Belhumeur  
 Département de nutrition : Marielle Ledoux  
 Département d'obstétrique-gynécologie : William Fraser  
 Département d'ophtalmologie : Héliane Boisjoly  
 Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau  
 Département de pédiatrie : Marc Girard  
 Département de pharmacologie : Patrick du Souich  
 Département de physiologie : Allan Smith  
 Département de psychiatrie : Jean Hébert  
 Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Pierre M. Bourgouin  
 Département de santé environnementale et santé au travail : Michel Gérin  
 École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty  
 École de réadaptation : Daniel Bourbonnais

#### Directeurs de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CSSS Sud-Ouest-Verdun : Marc Belley  
 Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis  
 Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron  
 CSSS de Laval  
 CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault  
 Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole  
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier  
 Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse  
 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson  
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Marc Girard  
 Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore  
 Institut de réadaptation de Montréal : Roger Vadeboncoeur  
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jean-Luc Dubreucq  
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Paule Lebel

#### Directeurs de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromusculaire (CEN) : Guy Rouleau  
 Centre de recherche du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron  
 Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : Marie-Thérèse Lussier  
 Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : René Cardinal  
 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy

Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout  
 Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif  
 Centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal : Daniel Bourbonnais  
 Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté  
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Yves Joannette  
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon  
 Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Guy Rouleau  
 Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Richard Boyer (intérim)  
 Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet  
 Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault  
 Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie : N.  
 Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPROM) : Jean-Yves Lapointe  
 Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) : Terrence Montague  
 Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) : Jean-Louis Denis  
 Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew  
 Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann  
 Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Michel Bouvier  
 Institut de recherches cliniques de Montréal : Tarik Mörröy  
 Institut de recherche en immunologie et cancer : Guy Sauvageau

#### Directeurs de programmes d'études médicales et paramédicales de 1<sup>er</sup> cycle (B.Sc., M.D.)

Études médicales de 1<sup>er</sup> cycle : Marcel Julien  
 Externat : Martine Jolivet-Tremblay  
 Audiologie : Benoît Jutras  
 Ergothérapie : Elizabeth Dutil  
 Nutrition : Marielle Ledoux  
 Orthophonie : Natacha Trudeau  
 Physiothérapie : Denis Gravel  
 Sciences biomédicales : Christiane Malo

#### Directeurs de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.)

Administration des services de santé : Nicole Rogerge  
 Biochimie : Luc DesGroseillers  
 Bio-informatique : Gertraud Burger  
 Biologie moléculaire : Trang Hoang  
 Environnement, santé et gestion des catastrophes : Joseph Zayed  
 Génie biomédical : Aimé Robert Leblanc  
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier  
 Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari  
 Nutrition : Marielle Ledoux  
 Orthophonie et audiologie : Renée Béland  
 Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc  
 Pharmacologie : René Cardinal  
 Physiologie : Réjean Couture  
 Physiothérapie : Elaine Chapman  
 Santé communautaire : Lise Gauvin  
 Santé environnementale et santé au travail : Adolf Vyskocil  
 Santé publique : Nicole Leduc  
 Sciences biomédicales : Daniel Lajeunesse  
 Sciences neurologiques : John Kalaska  
 Toxicologie et analyse du risque : Robert Tardif

#### Directeur de programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Roger Sanfaçon

#### Directeurs de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Luc Laurier Oligny  
 Anesthésiologie : François Girard  
 Biochimie médicale : Nadine Kadri  
 Cardiologie : Donald Palisaitis  
 Cardiologie chez l'enfant : Christine Boutin  
 Chirurgie cardiaque : Michel Carrier  
 Chirurgie générale : Jean-François Latulippe  
 Chirurgie générale pédiatrique : Dickens Saint-Vil  
 Chirurgie orthopédique : Marc Isler  
 Chirurgie plastique : Patrick Harris

Chirurgie thoracique : Jean Deslauriers et Gilles Beauchamp  
 Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali  
 Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix  
 Dermatologie : Benoît Côté  
 Endocrinologie et métabolisme : Pierre D'Amour  
 Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Cheri L. Deal  
 Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Jacques Kadoch  
 Gastroentérologie : Michel Lemoyne  
 Gastroentérologie chez l'enfant : Denise Herzog  
 Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre  
 Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat  
 Hématologie : Jeannine Kassib  
 Hématologie/oncologie pédiatrique : Josette Champagne  
 Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis  
 Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches  
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre  
 Médecine/tronc commun : François Gobeil  
 Médecine communautaire : Stéphane Perron  
 Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois  
 Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano  
 Médecine d'urgence/spécialité : Raoul Daoust  
 Médecine d'urgence/compétence spéciale : Isabelle Montplaisir  
 Médecine d'urgence pédiatrique : Nathalie Lucas  
 Médecine de l'adolescence : Jean-Yves Frappier  
 Médecine familiale : Louise Authier  
 Médecine interne : Geneviève Grégoire  
 Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon  
 Médecine néonatale et périnatale : Christian Lachance  
 Médecine nucléaire : Michel Picard  
 Médecine palliative : Robert Marchand  
 Médecine physique et réadaptation : Nicole Beaudoin  
 Microbiologie médicale et infectiologie : Claire Béliveau  
 Néphrologie : Alain Bonnardeau  
 Néphrologie chez l'enfant : Marie-Josée Clermont  
 Neurochirurgie : Alain Bouthillier  
 Neurologie : Luc Marchand  
 Neurologie chez l'enfant : Paola Diadori  
 Neuropathologie : Yves Robitaille  
 Neuroradiologie : Daniel Roy  
 Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet  
 Oncologie gynécologique : Pierre Drouin  
 Oncologie médicale : Louise Yelle  
 Oncologie radiologique : Carole Lambert  
 Ophtalmologie : Patrick Hamel  
 Oto-rhino-laryngologie : Louis Guertin  
 Pédiatrie du développement : Robert Dubé  
 Pédiatrie – tronc commun : Catherine Ann Farrell  
 Pédiatrie générale : Catherine Ann Farrell  
 Pharmacologie clinique : Jacques Le Lorier  
 Pneumologie : Vincent Jobin  
 Pneumologie chez l'enfant : Denis Bérubé  
 Psychiatrie : Paul Lespérance  
 Radiologie diagnostique : Josée Dubois  
 Radiologie pédiatrique : Laurent Gareil  
 Rhumatologie : Éric Rich  
 Santé communautaire : Stéphane Perron  
 Soins aux personnes âgées : Christiane Lepage  
 Soins palliatifs : Robert Marchand  
 Urgence spécialisée : Raoul Daoust  
 Urologie : François Bénard

---

## Faculté de médecine dentaire

---

[www.medent.umontreal.ca](http://www.medent.umontreal.ca)

Doyen : Claude Lamarche  
 Vice-doyenne aux études : Anne Charbonneau  
 Vice-doyenne à la recherche : Arlette Kolta  
 Secrétaire : Monique Michaud  
 Formation dentaire continue : Pierre de Grandmont et Gilles Gauthier  
 Directeur administratif : Jean Dermine  
 Directeur des cliniques : André Phaneuf

## Directeurs des départements de la Faculté

Département de dentisterie de restauration : Patrice Milot  
 Département de santé buccale : Daniel Kandelman  
 Département de stomatologie : Monique Michaud

---

## Faculté de médecine vétérinaire

---

[www.medvet.umontreal.ca](http://www.medvet.umontreal.ca)

Doyen : Jean Sirois  
 Vice-doyen à la formation professionnelle : André Vrsin  
 Vice-doyen aux affaires cliniques : Pascal Dubreuil  
 Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : Mario Jacques  
 Vice-doyenne aux affaires étudiantes et à la vie facultaire, et Secrétaire de faculté :  
 Christiane Girard  
 Directeur du Développement et relations avec les diplômés : Émile Bouchard  
 Directrice administrative : Isabelle Shumanski  
 Directeurs des départements :  
 – Biomédecine vétérinaire : Normand Larivière  
 – Pathologie et microbiologie : Sylvain Quessy  
 – Sciences cliniques : Diane Blais

---

## Faculté de musique

---

[www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca)

Doyen : Jacques Boucher  
 Vice-doyen (recherche, enseignement et études) : Sylvain Caron  
 Vice-doyenne (interprétation) : Chistiane Laflamme  
 Adjoint aux relations internationales : Robert Normandeau  
 Administrateur exerçant les fonctions de Secrétaire : Robert Leroux  
 Adjointe administrative : Johanne Beaudin  
 Adjointe au doyen pour les affaires publiques : Madeleine Bédard

## Responsables de programmes

Composition électroacoustique : Robert Normandeau  
 Composition instrumentale : Denis Gougeon  
 Composition mixte : Denis Gougeon  
 Général : Robert Leroux  
 Chant : Rosemarie Landry  
 Clavecin : Réjean Poirier  
 Cordes : Jutta Puchhammer  
 Guitare et harpe : Peter McCutcheon  
 Instruments anciens : Réjean Poirier  
 Jazz : Richard Provençal (conseiller pédagogique : Reno De Stefano)  
 Orgue : Réjean Poirier  
 Percussion : Robert Leroux  
 Piano : Maneli Pirzadeh (conseiller pédagogique : Marc Durand)  
 Vents : Lise Daoust (conseillers pédagogiques : Albert Devito et André Moisan)  
 Musicologie : Michel Duchesneau  
 Écriture : François-Hugues Leclair  
 Ethnomusicologie : Monique Desroches

---

## Faculté de pharmacie

---

[www.pharm.umontreal.ca](http://www.pharm.umontreal.ca)

Doyen : Pierre Moreau  
 Vice-doyenne aux études : Chantal Pharand  
 Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Daniel Lamontagne  
 Secrétaire : Claudine Laurier  
 Directeur des services administratifs : Michel Campagna  
 Responsables des services administratifs : Sophie Brisebois  
 Adjointe, études de premier cycle : Marie-Claude Binette  
 Adjoint, études supérieures en développement du médicament : Robert-Georges Paradis

---

## Faculté des études supérieures et postdoctorales

---

[www.fesp.umontreal.ca](http://www.fesp.umontreal.ca)

Doyenne : Louise Béliveau  
 Vice-doyen : Jacques Bélaïr  
 Vice-doyenne et secrétaire : Nicole Dubreuil  
 Adjointe à la doyenne : Kathleen Lennon

---

## Faculté des sciences de l'éducation

---

[www.scedu.umontreal.ca](http://www.scedu.umontreal.ca)

Doyen : Michel D. Laurier  
 Vice-doyen aux études de premier cycle et directeur du Centre de formation initiale des maîtres : Roch Chouinard  
 Adjointe au vice-doyen : Lise-Anne St Vincent  
 Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen  
 Adjointe au vice-doyen : Céline Dufresne  
 Secrétaire de faculté : Jean-Pierre Charland  
 Directrice des services administratifs : Nicole Viau

### Directeurs des départements de la Faculté

Département de didactique : Louise Poirier  
 Département d'administration et fondements de l'éducation : Jean-Marie Van der Maren  
 Département de psychopédagogie et d'andragogie : Manon Théorêt

---

## Faculté des sciences infirmières

---

[www.scinf.umontreal.ca](http://www.scinf.umontreal.ca)

Doyenne : Francine Girard  
 Vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau  
 Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Francine Gratton  
 Secrétaire de Faculté : Claire Chapados  
 Directeur des services administratifs : Normand Héту  
 Adjointe à la doyenne : Sharon Harvie  
 Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin  
 Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Suzanne Pinel  
 Adjointe à la vice-doyenne à la recherche : Louise Bérubé  
 Responsable des programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle et de la formation continue : Jocelyne Labarre  
 Responsable de programmes au 1<sup>er</sup> cycle : Julie Ménard  
 Conseillère en développement : Marie Routhier  
 Chef de secteur formation clinique et pré-clinique : Paule Bolduc  
 Responsables de formation professionnelle : Sylvie Bécharд, Sylvie Champagne, Hélène Durocher, Micheline Hotte  
 Responsable de formation préclinique : Suzanne Tremblay  
 Coordonnateurs-trices des stages : Linda Bonnier, Nicole Champagne, Céline Chassé, Maria Chiné, Hélène Gauthier, François Gendreau, Léonie Mvumbi Mambu, Raymonde Paquet-Grondin

---

## Faculté de théologie et de sciences des religions

---

[www.ftsr.umontreal.ca](http://www.ftsr.umontreal.ca)

Doyen : Jean Duhaime  
 Vice-doyen : Alain Gignac  
 Secrétaire : Jean-Claude Breton

---

## Département de kinésiologie

---

[www.kinesio.umontreal.ca](http://www.kinesio.umontreal.ca)

Directeur : François Prince  
 Directrice adjointe : Suzanne Laberge  
 Directeur adjoint : Luc Proteau

---

## École d'optométrie

---

[www.opto.umontreal.ca](http://www.opto.umontreal.ca)

Directeur : Jacques Gresset

### Services cliniques

Chef des services cliniques : André Lachance  
 Clinique d'anisétropie : Nicolas Fontaine  
 Clinique de basse-vision : Julie-Andrée Marinier  
 Clinique d'électrodiagnostic : John V. Lovasik  
 Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette  
 Clinique d'optométrie pédiatrique : N.  
 Clinique générale : Julie-Andrée Marinier  
 Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat  
 Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud  
 Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier  
 Clinique de services optiques : André Lachance  
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

### Stages externes

Directrice des stages externes : Ety Bitton



## Études de deuxième et troisième cycles

### Table des matières

	<b>Section - Page</b>
Direction universitaire	DIR-1
Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales	RP-1
• Annexe A — Programmes de 2 <sup>e</sup> cycle — Intitulés et sigles des diplômes	RP-13
• Annexe B — Programmes de 3 <sup>e</sup> cycle — Intitulés et sigles des diplômes	RP-18
• Annexe C — Microprogrammes de 2 <sup>e</sup> cycle	RP-20
Programmes 2008-2009	
• <b>Aménagement</b>	
Aménagement : M. Sc. A., Ph. D.	1-2
Architecture : M. Arch.	1-6
Design de jeux : D.É.S.S.	1-7
Design urbain : M. Sc. A. individualisée	1-5
Gestion urbaine pour les pays en développement : D.É.S.S.	1-9
Montage et gestion de projets d'aménagement : D.É.S.S.	1-5
Urbanisme : M. Urb.	1-8
• <b>Arts et sciences</b>	
Administration sociale : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc. individualisée	2-1
Analyse criminologique : microprogramme	2-7
Anthropologie : M. Sc., Ph. D.	2-2
Chimie : M. Sc., Ph. D.	2-4
Commerce électronique : M. Sc.	2-5
Communication : Ph. D.	2-66
Communication dans les organisations en changement : microprogramme	2-66
Criminologie : M. Sc., Ph. D.	2-8
Démographie : M. Sc., Ph. D.	2-11
Études allemandes : M.A.	2-12
Études allemandes dans le contexte européen : diplôme complémentaire	2-13
Études anglaises : M.A., Ph. D.	2-14
Études cinématographiques : M.A., Ph. D.	2-16
Études classiques : M.A.	2-18
Études hispaniques : M.A.	2-20
Études internationales : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc.	2-20
Études néo-helléniques	2-24
Finance mathématique et computationnelle : D.É.S.S., M. Sc.	2-25
Géographie : M. Sc., Ph. D.	2-27
Géographie appliquée en environnement : D.É.S.S.	2-27
Géomatique et analyse spatiale : microprogramme	2-26
Histoire : M.A., Ph. D.	2-29
Histoire de l'art : M.A., Ph. D.	2-30
Informatique : D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.	2-32
Intervention criminologique : microprogramme	2-8
Linguistique : M.A., Ph. D.	2-35
Littérature : Ph. D.	2-38
Littérature allemande — option du Ph. D. (littérature)	2-38
Littérature comparée : M.A.	2-37
Littérature comparée et générale — option du Ph. D. (littérature)	2-38
Littérature et cinéma — option du Ph. D. (littérature)	2-38
Littérature hispanique — option du Ph. D. (littérature)	2-38
Littératures de langue française : M.A., Ph. D.	2-40
Mathématiques : M. Sc., Ph. D.	2-42
Philosophie : M.A., Ph. D.	2-44

Physique : M. Sc., Ph. D.	2-46
Psychoéducation : microprogramme, M. Sc.	2-48
Psychologie : M. Sc., Ph. D., D. Ps.	2-50
Relations industrielles : D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.	2-55
Santé et sécurité du travail : D.É.S.S.	2-57
Science politique : M. Sc., Ph. D.	2-59
Sciences biologiques : M. Sc., Ph. D.	2-61
Sciences de la communication : M. Sc.	2-66
Sciences de l'information : M.S.I., Ph. D.	2-63
Sciences économiques : M. Sc., Ph. D.	2-70
Sciences humaines appliquées : Ph. D.	2-73
Service social : M. Sc., Ph. D.	2-74
Sociologie : microprogramme, M. Sc., Ph. D.	2-76
Statistique : M. Sc., Ph. D.	2-78
Statistiques sociales : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.	2-79
Théorie et épistémologie de la littérature — option du Ph. D. (littérature)	2-38
Traduction : D.É.S.S., M.A., Ph. D.	2-81
<b>• Droit</b>	
Common Law nord-américaine : microprogramme, D.É.S.S.	3-2
Droit : D.D.N.	3-2
Droit : LL.M., LL.D.	3-5
Droit des affaires : microprogramme, D.É.S.S.	3-3
Droit des technologies de l'information : microprogramme	3-4
Droit et travail : microprogramme	3-4
Droit international : microprogramme, D.É.S.S.	3-5
<b>• Études supérieures et postdoctorales</b>	
Muséologie : M.A.	FESP-1
M.A., M. Sc., Ph. D. individualisés	FESP-1
<b>• Kinésiologie</b>	
Kinésiologie : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc.	12-1
Sciences de l'activité physique : M. Sc., Ph. D.	12-4
<b>• Médecine</b>	
Administration des services de santé : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc.	4-3
Analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : diplôme complémentaire	4-53
Audiologie : M.P.A.	4-34
Biochimie : M. Sc., Ph. D.	4-9
Biochimie clinique : D.É.P.D.	4-11
Bioéthique : microprogramme, D.É.S.S., M.A.	4-13
Bio-informatique : M. Sc., Ph. D.	4-15
Biologie moléculaire : M. Sc., Ph. D.	4-18
Conseil génétique : microprogramme, M. Sc. (programme individualisé)	4-20
Environnement, santé et gestion des catastrophes : D.É.S.S.	4-21
Épidémiologie — option du Ph. D. (santé publique)	4-53
Ergothérapie : M. Sc.	4-23
Évaluation des technologies de la santé : M. Sc.	4-7
Génie biomédical : D.É.S.S., M. Sc. A., Ph. D.	4-25
Gestion de la qualité en santé : microprogramme	4-8
Gestion du système de santé : diplôme complémentaire	4-8
Gestion du système de santé — option du Ph. D. (santé publique)	4-53
Microbiologie et immunologie : M. Sc., Ph. D.	4-29
Mobilité et posture : microprogramme complémentaire	4-30
Nutrition : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.	4-31
Organisation des soins de santé — option du Ph. D. (santé publique)	4-53
Orthophonie : M.P.O.	4-35
Pathologie et biologie cellulaires : M. Sc., Ph. D.	4-37
Petite enfance et approche interprofessionnelle : microprogramme, D.É.S.S.	4-38
Pharmacologie : M. Sc., Ph. D.	4-40
Physiologie : M. Sc., Ph. D.	4-43
Physiothérapie : M. Sc.	4-45
Promotion de la santé — option du Ph. D. (santé publique)	4-53
Santé communautaire : microprogramme, D.É.S.S., M. Sc.	4-47
Santé environnementale et santé au travail : microprogramme, M. Sc.	4-50
Santé publique : microprogramme, Ph. D., AnÉIS, D.É.P.A.	4-53
Sciences biomédicales : M. Sc., Ph. D.	4-56
Sciences neurologiques : M. Sc., Ph. D.	4-61
Toxicologie de l'environnement — option du Ph. D. (santé publique)	4-53
Toxicologie et analyse du risque : D.É.S.S.	4-62
Virologie et immunologie : Ph. D.	4-63
— ÉTUDES SPÉCIALISÉES	
Bases scientifiques de l'anesthésiologie : microprogramme	4-64
Échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire (ÉTO) : microprogramme	4-65
Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : microprogramme	4-65

Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale : microprogramme, D.É.S.S.	4-65
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : microprogramme, D.É.S.S.	4-66
Perfusion extracorporelle : D.É.S.S.	4-67
Résonance magnétique — abdomino-vasculaire : microprogramme	4-67
Résonance magnétique — musculosquelettique : microprogramme	4-68
Résonance magnétique — neuroradiologie : microprogramme	4-68
<b>• Médecine dentaire</b>	
Médecine dentaire : M. Sc.	5-2
Sciences bucco-dentaires : M. Sc.	5-2
Résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : certificat	5-5
Résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : certificat	5-4
<b>• Médecine vétérinaire</b>	
Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) : certificat	6-5
Médecine des animaux de compagnie : microprogramme	6-7
Médecine vétérinaire : D.É.S.	6-6
Sciences vétérinaires : M. Sc., Ph. D.	6-4
<b>• Musique</b>	
Composition : M. Mus., D. Mus.	7-5
Interprétation : D.É.S.S., M. Mus., D. Mus.	7-6
Musique : M.A., Ph. D.	7-3
Répertoire d'orchestre : D.É.S.S.	7-8
Répertoire d'orchestre 2 : D.É.S.S.	7-9
<b>• Optométrie</b>	
Intervention en déficience visuelle : D.É.S.S.	13-3
Résidence en optométrie : certificat	13-4
Sciences de la vision : M. Sc.	13-1
<b>• Pharmacie</b>	
Développement du médicament : D.É.S.S.	8-5
Pharmacien — maître de stage : microprogramme, D.É.S.S.	8-2
Pratique pharmaceutique : M. Sc.	8-7
Recherche, développement et évaluation du médicament : diplôme complémentaire (ReDEM)	8-10
Sciences pharmaceutiques : M. Sc., Ph. D.	8-8
Soins pharmaceutiques : microprogramme, D.É.S.S.	8-4
<b>• Sciences de l'éducation</b>	
Administration de l'éducation : microprogramme, D.É.S.S.	9-3
Administration de l'éducation : M. Éd.	9-12
Administration de l'éducation : M.A.	9-14
Administration des systèmes d'éducation et de formation : microprogramme, D.É.S.S.	9-4
Andragogie : M.A.	9-15
Approfondissement en administration de l'éducation : microprogramme	9-5
Didactique : microprogramme	9-6
Didactique : D.É.S.S.	9-8
Didactique : M. Éd.	9-13
Didactique : M.A.	9-15
Didactique et intégration des matières : microprogramme	9-6
Éducation : microprogramme	9-7
Éducation : D.É.S.S.	9-7
Éducation : M. Éd.	9-13
Éducation : D.É.P.A.	9-9
Éducation comparée et fondements de l'éducation : M.A.	9-15
Évaluation des compétences : microprogramme	9-9
Formation à l'enseignement postsecondaire : microprogramme	9-10
Gestion du changement en éducation : microprogramme	9-10
Insertion à la fonction de direction : microprogramme	9-11
Insertion professionnelle en enseignement : microprogramme	9-11
Intégration pédagogique des TIC : microprogramme	9-12
Intervention éducative : D.É.S.S.	9-8
Intervention éducative : M. Éd.	9-14
Mesure et évaluation en éducation : M.A.	9-16
Pédagogie universitaire des sciences médicales : M.A.	9-16
Psychopédagogie : M.A.	9-17
Soutien à l'apprentissage : microprogramme	9-12
Sciences de l'éducation : Ph. D.	9-18
<b>• Sciences infirmières</b>	
Pratique infirmière avancée : diplôme complémentaire	10-6
Prévention et contrôle des infections : microprogramme, D.É.S.S.	10-2
Sciences infirmières : D.É.S.S., M. Sc.	10-3
Sciences infirmières : Ph. D.	10-6
Soins palliatifs — fin de vie : microprogramme	10-2

• **Théologie et sciences des religions**

Études bibliques : Ph. D.	11-8
Santé, spiritualité et bioéthique : microprogramme, D.É.S.S.	11-9
Sciences des religions : microprogramme, M.A., Ph. D.	11-1
Théologie : microprogramme, M.A., Ph. D., L.Th., D.Th.	11-4
Théologie pratique : microprogramme, M.A., Ph. D.	11-10

---

Répertoire des cours 2008-2009	14-1
--------------------------------	------

---

# Règlement pédagogique de la Faculté

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

## Chapitre I – Définitions

### Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par

- a) « département », un département, une école ou un institut;
- b) « directeur du département » un directeur de département ou d'école de la Faculté des arts et des sciences, un directeur de la Faculté de médecine ou un directeur de département de la Faculté des sciences de l'éducation;
- c) « directeur du programme », directeur d'un programme relevant directement de la Faculté des études supérieures;
- d) « doyen », le doyen de la Faculté des études supérieures;
- e) « Faculté », la Faculté des études supérieures.

### 1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

- a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de 3<sup>e</sup> cycle ou au marché du travail;
- b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

### 1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

- a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;
- b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;
- c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

### 1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (par exemple : la physique, la philosophie).

### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (par exemple : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

### 1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

### 1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

### 1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle, si par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

### 1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites. Le cas échéant, ces exigences comportent la réception par la Faculté des études supérieures et postdoctorales du rapport final du jury et des exemplaires corrigés s'il y a lieu, du mémoire ou de la thèse;

- a) la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;

- b) la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

### 1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

- a) à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;
- b) à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;
- c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

### 1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

- a) une heure de cours et deux heures de travail personnel pendant un trimestre ou
- b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre.

### 1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

### 1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

### 1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

### 1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

### 1.15 Ententes interuniversitaires

[Autorisations d'études hors établissement]

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le directeur du département, le directeur du programme ou le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

### 1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

**1.17 Thèse**

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

**1.18 Grade**

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (par exemple : maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (par exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

**1.19 Diplôme**

Le diplôme est, le cas échéant :

- a) soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (par exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);
- b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

**1.20 Certificat de deuxième cycle**

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

**1.21 Attestation d'études**

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la Faculté, attestant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

**1.22 Libellé**

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

**A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat**

- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- c) le nom de la Faculté des études supérieures;
- d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
- g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
- h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
- i) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
- j) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- k) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- l) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- m) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- o) la date et les signatures requises;
- p) le sceau de l'Université;
- q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

**B. Libellé des grades canoniques**

- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université;

- c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et des sciences des religions et le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales attestent que »;
- d) le prénom et le nom du récipiendaire;
- e) l'expression « a complété le programme de »;
- f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;
- g) l'expression « Nous MODÉRATEUR DES FACULTÉS ECCLÉSIASTIQUES et nous RECTEUR par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;
- h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;
- i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;
- j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) »;
- k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;
- m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- n) la date et les signatures requises;
- o) le sceau de l'Université;
- p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

**C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales**

- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- c) le nom de la Faculté des études supérieures;
- d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en « ou » a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
- g) l'appellation du programme;
- h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce..... »;
- i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
- n) la date et les signatures requises;
- o) le sceau de l'Université;
- p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

**D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats**

- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
- c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;

- d) le prénom et le nom du récipiendaire;
- e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
- f) l'appellation du programme;
- g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales »;
- h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
- i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;
- j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales »;
- l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;
- m) la date et les signatures requises;
- n) le sceau de l'Université;
- o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie pratique (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université;
- c) le nom de la Faculté des études supérieures;
- d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
- g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
- h) appellation du programme « théologie pratique »;
- i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
- j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
- k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- p) la date et les signatures requises;
- q) le sceau de l'Université;
- r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université;
- c) le nom de la Faculté des études supérieures;
- d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
- g) l'expression: « deuxième cycle »;
- h) appellation du programme « sciences infirmières »;
- i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
- j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
- k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- p) la date et les signatures requises;
- q) le sceau de l'Université;
- r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »
- G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)**
- a) le blason de l'Université;
- b) le nom de l'Université;
- c) le nom de la Faculté des études supérieures;
- d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
- e) le prénom et le nom du récipiendaire;
- f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
- g) l'expression: « deuxième cycle »;
- h) appellation du programme « service social »;
- i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue »;
- j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
- k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
- l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
- m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif de la Faculté exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
- n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
- o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
- p) la date et les signatures requises;
- q) le sceau de l'Université;
- r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

### 1.23 Cotutelle France-Québec

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une université française, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au docto-

rat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument conjointement la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités française et québécoise, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse.

### 1.24 Évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement

Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

## Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

### SECTION I – Catégories d'étudiants

#### 2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

#### 3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

#### 4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen ou de son représentant, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat et en a avisé la Faculté.

Lorsqu'un étudiant libre veut s'inscrire comme étudiant régulier, le doyen n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans être soumise à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

#### 5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal. S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

### SECTION II – Admission – conditions générales

#### 6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de la Faculté, le candidat doit :

- a) posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;

- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais\* et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;

- c) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

#### 7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

#### 8. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

#### 9. Admissibilité à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

- a) avoir obtenu l'autorisation du doyen, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme;

- b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

#### 10. Restriction

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

### SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps ou demi-temps

#### 11. Demande d'admission et réadmission

Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen examine chaque cas et décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

#### 12. Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

##### A. Demande de reconnaissance

Le candidat, qui désire obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, doit en faire la demande au doyen, avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. L'équivalence est approuvée par le doyen sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur de département ou du directeur du programme. Cependant, la demande d'équivalence ne sera étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

\* Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

## B. Bases de reconnaissance

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

## C. Indication au bulletin de notes

### a) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, demeure au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

- i) a été réussi à l'Université de Montréal;
- ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;
- iii) a été suivi un an au plus avant l'admission;

la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

### b) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, demeure au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

### c) Ententes interuniversitaires

[(Autorisations d'études hors établissement)]

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de notes de l'étudiant et elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Pour les cours suivis et réussis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales, la mention équivalence (EQV) est portée au bulletin de l'étudiant.

## 13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il désire poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. S'il désire s'inscrire à demi-temps, il doit tenir compte des articles 46 ou 73.

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme de la Faculté.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme de la Faculté, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

## SECTION IV – Inscription et annulation de l'inscription

### 14. Première inscription, plan global d'études et restriction à l'inscription

Au moment de sa première inscription dans un programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen de

la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

L'étudiant régulier s'inscrit à un programme; l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur s'inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen l'y autorise, sur recommandation du ou des doyens intéressés ou des directeurs des départements ou par les directeurs des programmes.

### 15. Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au secrétaire de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F\*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément au deuxième alinéa de l'article 11.

## SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme

### 16. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme accepte ou refuse la demande.

### 17. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme accepte ou refuse la demande.

### 18. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

### 19. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme accepte ou refuse la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

### 20. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit soumettre une nouvelle demande d'admission.

## SECTION VI – Modes d'évaluation

21. Les modes d'évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

### 22. Évaluation par mode de travaux

L'évaluation par mode de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, le rapport et l'évaluation doivent être individuels.

### 23. Évaluation par mode d'examens

L'évaluation par mode d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S'il n'y a qu'une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d'un

témoin nommé par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou le directeur du programme.

#### 24. Responsabilité de l'évaluation

Les formes et les modalités de l'évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et doivent être approuvées par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

#### 25. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et doit informer ses étudiants de la forme et des modes d'évaluation du cours.

#### 26. Absence à une évaluation

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- b) ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la tenue de l'examen ou la remise du travail, il ne motive par écrit son absence ou son retard auprès du doyen de la faculté intéressée, auprès du directeur du département ou auprès du directeur du programme et que, de l'avis du doyen, du directeur du département ou du directeur du programme, ce motif soit valable.

#### 27. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

#### 28. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

#### 29. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

#### 30. Système de notation

##### 30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		correspondant à passable

\* note minimale de passage dans un programme

\*\* note minimale de passage dans un cours

##### 30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

#### 31. Comité d'études supérieures

Le Comité d'études supérieures doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme informe le doyen, à la date annuellement fixée par celui-ci, de la composition du Comité d'études supérieures, à défaut de quoi le doyen procède lui-même à la nomination des membres dudit comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable, en lien avec la Faculté des études supérieures, des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté.

Le Comité d'études supérieures s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

- a) le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
- b) l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
- c) l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
- d) l'évaluation des étudiants

Le Comité d'études supérieures fait rapport de l'évolution de ses travaux et des dossiers au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou Conseil de faculté dans le cas des facultés non départementalisées.

#### 32. Seconde évaluation

##### 32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme de seconde évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

##### A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

##### B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la faculté intéressée, du département ou du directeur du programme, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

##### C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation des autorités compétentes de la faculté intéressée, du département ou du directeur du programme, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

##### 32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées et conservées à son bulletin.

Cependant, en cas de seconde évaluation, seule la dernière note qui ne peut en aucun cas excéder C sert au calcul de la moyenne cumulative.

#### 33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

#### 34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

#### 35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

- a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;
- b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42 du présent règlement.

**36. Réussite à un cours**

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

**SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation****37. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation**

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage ou de l'expédition des résultats, à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen, au directeur du département ou au directeur du programme.

Si le doyen, le directeur du département ou le directeur du programme accueille favorablement la demande, il en informe immédiatement le professeur qui doit réviser l'évaluation; celle-ci peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme, qui en informe alors l'étudiant.

**38. Révision exceptionnelle de l'évaluation**

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme.

Si, après consultation du responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme rejette la requête, il doit le faire par écrit avec motifs à l'appui.

Si, après consultation du responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme juge que la requête est recevable, il nomme un Comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et il doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée et le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Cette révision de l'évaluation est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

**SECTION VIII – Grades****39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription**

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

**40. Octroi et annulation de grades**

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la Faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme ou le certificat décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est réputé nul après que le Comité exécutif de la Faculté a fait enquête et donné à l'intéressé l'occasion de se faire entendre.

Sur recommandation du Comité exécutif de la Faculté, le Conseil de l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

**SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription****41. Admission et inscription basées sur des faux ou des déclarations mensongères**

Le Comité exécutif de la Faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, annuler l'admission et toutes les inscriptions de l'étudiant qui a été admis soit sur présentation d'un faux diplôme ou de tout autre document falsifié, soit en faisant des déclarations mensongères.

**42. Comité d'appel de la décision du Comité d'études supérieures**

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, ne recommande pas, en vertu de l'article 35, l'inscription de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du Comité exécutif de la Faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du Comité d'études supérieures.

**Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle****SECTION X – Intitulés des diplômes et sigles des programmes de 2<sup>e</sup> cycle**

**43.** La Faculté offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

**SECTION XI – Conditions d'admissibilité**

**44.** Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;
- être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent d'une autre université, ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme;
- dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

**45.** Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un grade ou un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou, pour un grade ou un diplôme de premier cycle d'une autre université, avoir une moyenne équivalente agréée par le doyen, ou encore avoir complété des études équivalentes à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de premier cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer au candidat ainsi admis un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme.

**SECTION XII – Scolarité****46. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme**

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de mémoire ou en rédaction de rapport jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, son rapport de stage ou son travail dirigé tenant lieu de mémoire, après quoi il s'ins-

crit en évaluation – correction jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés du mémoire ou jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport du jury de stage ou du travail dirigé.

La durée normale d'un programme de maîtrise est de trois à cinq trimestres.

#### 47. Exception

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques, mais encore réduire la scolarité.

#### 48. Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

#### 49. Suspension

##### A. Demande de suspension

L'étudiant peut demander une suspension de sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

##### B. Suspension exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen peut suspendre la scolarité d'un étudiant. Dans un tel cas, l'étudiant n'a pas à présenter une nouvelle demande d'admission.

#### 50. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Il doit alors en aviser le doyen.

### SECTION XIII – Programmes de maîtrise

#### 51. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

#### 52. Cours imposés et modification du plan global d'études

##### A. Cours imposés

Le doyen peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences supérieures aux exigences usuelles.

##### B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

##### C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

##### D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

#### 53. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours hors programme doit être approuvée par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme, lequel doit avoir obtenu l'avis du directeur de recherche.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

### SECTION XIV – Directeur de recherche

#### 54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté à la Faculté, et dont le choix a été agréé par le doyen, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de diriger celui-ci dans ses travaux de recherche. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

#### 55. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut à la suite d'une demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche. Il doit alors en aviser la Faculté.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de diriger celui-ci dans ses travaux de recherche.

#### 56. Cessation de direction de recherche

Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant. Il doit alors en aviser la Faculté.

Dans ce cas, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme doit aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de diriger celui-ci dans ses travaux de recherche.

#### 57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

### SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature

#### 58. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme en fixe la date.

#### 59. Fin de la candidature

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 52, le cas échéant;
- b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;
- c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

- d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;
- e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;
- f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;
- g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;
- h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 50, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;
- i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;
- j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;
- k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

#### 60. Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Le résultat de la seconde évaluation entre dans le calcul de la moyenne cumulative de l'étudiant, mais ne peut en aucun cas excéder C.

### SECTION XVI – Mémoire

#### 61. Sujet de mémoire

##### A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Une copie de ce document doit parvenir à la Faculté.

##### B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche. Une copie du document modifié doit parvenir à la Faculté.

#### 62. Mémoire

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

#### 63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

#### 64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives du Comité exécutif de la Faculté concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

#### 65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur, désignés par le doyen après consultation du doyen de la faculté

intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

#### 66. Rôle du jury

Le jury peut :

- a) accepter le mémoire ou
- b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou
- c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen, le jury peut réviser sa décision.

### SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

#### 67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

##### 67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

##### 67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

##### 67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

### SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

### Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

#### SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles des grades de doctorat

69. La Faculté offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

#### SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :

- a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;
- b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne de 3,3, sauf dérogation dans le règlement propre au programme, ou attester d'une formation jugée

équivalente par le doyen, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme;

- c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat;
- d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;
- e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

#### 71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa (b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

#### 72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

- a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,
- b) a complété la scolarité minimale du doctorat et
- c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit en faire la demande et se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, sur recommandation du Comité des études supérieures, propose au doyen les modalités à imposer à l'étudiant pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

### SECTION XXI – Scolarité

#### 73. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

#### 74. Exception

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

#### 75. Scolarité maximale d'un programme de doctorat

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

#### 76. Suspension

##### A. Demande de suspension

L'étudiant peut demander une suspension de sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

##### B. Suspension exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen peut suspendre la scolarité d'un étudiant. Dans un tel cas, l'étudiant n'a pas à présenter une nouvelle demande d'admission.

#### 77. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Il doit alors en aviser la Faculté.

### SECTION XXII – Programme

#### 78. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

#### 79. Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

#### 80. Cours imposés et modification du plan global d'études

##### A. Cours imposés

Le doyen peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

##### B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

##### C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

##### D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

#### 81. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours hors programme doit être approuvée par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme, lequel doit avoir obtenu l'avis du directeur de recherche.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

### SECTION XXIII – Directeur de recherche

#### 82. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

##### A. En cours d'admission

Avant de recommander l'admission d'un candidat, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme doit s'assurer qu'un professeur affecté à la Faculté et agréé par lui accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant. Le professeur doit alors indiquer au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme qu'il accepte d'assumer la responsabilité de directeur de recherche.

##### B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger dans ses travaux de recherche. La candidature de l'étu-

diant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

### 83. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut, à la suite d'une demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche. Il doit alors en aviser la Faculté.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de diriger celui-ci dans ses travaux de recherche.

### 84. Cessation de direction de recherche

Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant. Il doit alors en aviser la Faculté.

Dans ce cas, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme doit aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de diriger celui-ci dans ses travaux de recherche.

### 85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

## SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature

### 86. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme en fixe la date.

### 87. Examen général de synthèse

#### A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée présentée par l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre.

#### B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

#### C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme.

#### D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

#### E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury à l'étudiant ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, à l'unanimité des voix, le jury peut déclarer que le candidat a échoué à l'examen après avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

### 88. Fin de la candidature

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 80;
- b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 80;
- c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;
- d) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;
- e) si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;
- f) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 87;
- g) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;
- h) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;
- i) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;
- j) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 77, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;
- k) si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;
- l) si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;
- m) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

### 89. Les modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Le résultat de la seconde évaluation entre dans le calcul de la moyenne de l'étudiant, mais ne peut en aucun cas excéder C.

## SECTION XXV – Thèse

### 90. Sujet de la thèse

#### A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Une copie de ce document doit parvenir à la Faculté.

#### B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au directeur du programme après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche. Une copie du document modifié doit parvenir à la Faculté.

### 91. Thèse

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

**92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse**

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut, sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

**93. Conformité aux normes de présentation**

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives du Comité exécutif de la Faculté concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du Guide de présentation des mémoires et des thèses.

**94. Examen de la thèse et composition du jury**

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres désignés par le doyen après consultation du doyen de la faculté intéressée, du directeur du département ou du directeur du programme; au moins un de ces membres est choisi en dehors de l'Université de Montréal.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

**95. Soutenance; premier jury**

Le jury peut :

- a) accepter la thèse pour la soutenance ou
- b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

**96. Date et modalités de la soutenance**

Sur décision favorable du jury, le doyen, après s'être assuré que la thèse est conforme aux normes de la Faculté et, s'il y a lieu, que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le doyen, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

**97. Décision du jury**

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

**98. Soutenance; second jury****A. Examen de la thèse et composition du second jury**

En cas de dissidence du premier jury, le doyen constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse. Le doyen en informe le Conseil de la Faculté.

**B. Décision du second jury**

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

**99. Date et modalités de la soutenance**

Sur décision favorable du jury, le doyen, après s'être assuré que la thèse est conforme aux normes de la Faculté et, s'il y a lieu, que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le doyen, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

**100.** La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

**SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés****101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury**

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen de la faculté intéressée, par le directeur du département ou par le directeur du programme. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

**101.1 Délais de l'évaluation**

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

**101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé**

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

**101.3 Fin de la candidature**

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

**SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme**

**102.** Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

**Chapitre V – Dispositions finales****103. Frais de scolarité**

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

**104. Règlement pédagogique applicable**

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

- a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;
- b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;
- c) une modification est imposée par la Commission des études.

**105. Octroi de grades, de diplômes et de certificats**

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de Faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

---

**Intitulés et sigles des diplômes**


---

**ANNEXE A – PROGRAMMES DE 2<sup>E</sup> CYCLE**
**MAÎTRISES**


---

**Maîtrises ès arts – M.A.**


---

**B**ioéthique (M.A.)  
**É**tudes allemandes (M.A.)  
 Études anglaises (M.A.)  
 Études cinématographiques (M.A.)  
 Études classiques (M.A.)  
     Options  
         Archéologie classique  
         Histoire ancienne  
         Langues et littératures  
 Études hispaniques (M.A.)  
**H**istoire (M.A.)  
 Histoire de l'art (M.A.)  
**L**inguistique (M.A.)  
 Littérature comparée (M.A.)  
 Littératures de langue française (M.A.)  
**M**uséologie (M.A.)  
 Musique (M.A.)  
     Options  
         Ethnomusicologie  
         Musicologie  
**Philosophie** (M.A.)  
     Options  
         Philosophie au collégial  
         Recherche  
 Programme individualisé (M.A.)  
**S**ciences de l'éducation (M.A.)  
     Options  
         Administration de l'éducation  
         Andragogie  
         Didactique  
         Éducation comparée et fondements de l'éducation  
         Mesure et évaluation en éducation  
         Pédagogie universitaire des sciences médicales  
         Psychopédagogie  
 Sciences des religions (M.A.)  
     Options  
         Anthropologie  
         Histoire  
         Philosophie  
         Sociologie  
**Théologie** (M.A.)  
     Options  
         Études bibliques  
         Études théologiques  
         Traduction de la Bible  
 Théologie pratique (M.A.)  
     Option  
         Santé, spiritualité et bioéthique  
 Traduction (M.A.)  
     Options  
         Recherche  
         Traduction professionnelle anglais-français

---

**Maîtrises ès sciences – M.Sc.**


---

**A**dministration des services de santé (M. Sc.)  
     Options  
         Analyse et évaluation du système de santé  
         Gestion de la qualité  
         Gestion du système de santé  
         Utilisation de la recherche en gestion de la santé  
 Administration sociale – Programme individualisé (M. Sc.)  
 Anthropologie (M. Sc.)  
**B**io-informatique (M. Sc.)  
 Biochimie (M. Sc.)  
 Biologie moléculaire (M. Sc.)  
     Option  
         Biologie des systèmes  
**C**himie (M. Sc.)  
 Commerce électronique (M. Sc.)  
 Conseil génétique – Programme individualisé (M. Sc.)  
 Criminologie (M. Sc.)  
     Options du cheminement avec stage  
         Analyse criminologique  
         Intervention  
**D**émographie (M. Sc.)  
**E**rgothérapie (M. Sc.)  
 Études internationales (M. Sc.)  
 Évaluation des technologies de la santé (M. Sc.)  
**F**inance mathématique et computationnelle (M. Sc.)  
**G**éographie (M. Sc.)  
**I**nformatique (M. Sc.)  
**K**inésiologie (M. Sc.)  
**M**athématiques (M. Sc.)  
     Options  
         Actuariat  
         Mathématiques pures  
         Mathématiques appliquées  
         Mathématiques industrielles  
 Médecine dentaire (M. Sc.)  
     Options  
         Dentisterie pédiatrique  
         Orthodontie  
         Réhabilitation prosthodontique  
 Microbiologie et immunologie (M. Sc.)  
**N**utrition (M. Sc.)  
     Options du cheminement avec travail dirigé  
         Gestion de services et de programmes  
         Nutrition clinique  
         Nutrition internationale  
         Nutrition préventive  
**P**athologie et biologie cellulaires (M. Sc.)  
     Options  
         Biologie cellulaire  
         Biologie du cancer  
         Biopathologie cardiovasculaire  
         Cytogénétique  
         Système nerveux  
 Pharmacologie (M. Sc.)  
     Options  
         Neuropharmacologie  
         Pharmacogénomique  
         Pharmacologie clinique  
         Pharmacologie intégrative cardiovasculaire  
         Pharmacologie moléculaire  
 Physiologie (M. Sc.)  
     Option  
         Physiologie et biophysique moléculaires  
 Physiothérapie (M. Sc.)

Physique (M. Sc.)  
Options  
Biophysique et physiologie moléculaires  
Physique médicale

Pratique pharmaceutique (M. Sc.)  
Options  
Pratique communautaire  
Pratique en établissement de santé

Programme individualisé (M. Sc.)

Psychoéducation (M. Sc.)

Psychologie (M. Sc.)

Relations industrielles (M. Sc.)

Santé communautaire (M. Sc.)

Santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)  
Options du cheminement avec travail dirigé ou avec stage  
Analyse du risque  
Environnement, santé et gestion des catastrophes  
Toxicologie générale

Science politique (M. Sc.)  
Options du cheminement avec stage  
Gouvernance et affaires publiques  
Politique internationale et comparée

Sciences biologiques (M. Sc.)

Sciences biomédicales (M. Sc.)  
Options  
Recherche clinique  
Sciences psychiatriques  
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
Réadaptation  
Musculo-squelettique  
Sciences du vieillissement

Sciences bucco-dentaires (M. Sc.)

Sciences de l'activité physique (M. Sc.)

Sciences de la communication (M. Sc.)  
Options  
Communication organisationnelle  
Communication médiatique

Sciences de la gestion (M. Sc.)  
Options  
Affaires internationales  
Comptabilité  
Comptabilité publique  
Contrôle de gestion  
Économie appliquée  
Économie financière appliquée  
Finance  
Gestion des opérations et de la production  
Gestion des ressources humaines  
Ingénierie financière  
Intelligence d'affaires  
Logistique  
Management  
Marketing  
Technologies de l'information

Sciences de la vision (M. Sc.)  
Options  
Intervention en déficience visuelle  
Sciences fondamentales et appliquées  
Sciences cliniques

Sciences économiques (M. Sc.)  
Options  
Économétrie  
Économie du développement  
Économie du travail  
Économie et finances internationales  
Économie financière  
Économie publique  
Évaluation de projets

Sciences infirmières (M. Sc.)  
Options  
Administration des soins infirmiers  
Formation en soins infirmiers  
Expertise-conseil en soins infirmiers  
Pratique infirmière avancée

Sciences neurologiques (M. Sc.)

Sciences pharmaceutiques (M. Sc.)  
Options du cheminement avec mémoire  
Analyse  
Chimie médicinale  
Médicament et santé des populations  
Pharmacogénomique  
Pharmacologie  
Technologie pharmaceutique

Options du cheminement sans mémoire  
Développement du médicament

Sciences vétérinaires (M. Sc.)  
Options du cheminement avec mémoire  
Biomédecine  
Épidémiologie  
Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments  
Médecine des animaux de laboratoire  
Microbiologie  
Pathologie  
Reproduction  
Sciences cliniques

Option du cheminement sans mémoire  
Pathologie et microbiologie

Service social (M. Sc.)

Sociologie (M. Sc.)

Statistique (M. Sc.)

---

## Maîtrises ès sciences appliquées – M. Sc. A.

---

Aménagement (M. Sc. A.)  
Options  
Aménagement  
Conservation de l'environnement bâti  
Design et complexité  
Montage et gestion de projets d'aménagement

Design urbain – Programme individualisé (M. Sc. A.)

Génie biomédical (M. Sc. A.)

Génie chimique (M. Sc. A.)

Génie civil (M. Sc. A.)

Génie électrique (M. Sc. A.)

Génie énergétique (M. Sc. A.)

Génie industriel (M. Sc. A.)

Génie informatique (M. Sc. A.)

Génie mécanique (M. Sc. A.)

Génie métallurgique (M. Sc. A.)

Génie minéral (M. Sc. A.)

Génie physique (M. Sc. A.)

Mathématiques appliquées (M. Sc. A.)

---

## Maîtrises en ingénierie (M.Ing.)

---

Génie aérospatial (M.Ing.)

Génie biomédical (M.Ing.)

Génie chimique (M.Ing.)  
Option  
Matériaux

Génie civil (M.Ing.)

Génie électrique (M.Ing.)

Options

Électronique  
Télécommunications

Génie énergétique (M.Ing.)

Génie industriel (M.Ing.)

Options

Ergonomie  
Gestion de projets technologiques  
Logistique  
Management de la technologie  
Productique

Génie informatique (M.Ing.)

Options

Réseautique  
Systèmes informatiques

Génie mécanique (M.Ing.)

Options

Matériaux  
Matériaux composites  
Mécanique numérique

Génie métallurgique (M.Ing.)

Option

Matériaux

Génie minéral (M.Ing.)

Génie physique (M.Ing.)

Option

Matériaux

---

## Maîtrises à vocation professionnelle

---

Administration des affaires (M.B.A.)

Profils

Affaires internationales  
Analyse de l'environnement économique  
Droit des affaires  
Entrepreneuriat  
Gestion de la chaîne logistique  
Gestion des opérations  
Gestion des ressources humaines  
Gestion des technologies de l'information  
Gestion du secteur de l'énergie  
Gestion financière d'entreprise  
Management  
Marketing  
Placement et gestion de portefeuille

Architecture (M.Arch.)

Audiologie (M.P.A.)

Éducation (M.Éd.)

Options

Administration de l'éducation  
Didactique  
Générale  
Intervention éducative

Musique – composition (M.Mus.)

Options

Musiques d'applications audiovisuelles  
Musiques de création

Musique – interprétation (M.Mus.)

Options

Direction d'orchestre  
Voix et instruments

Orthophonie (M.P.O.)

Sciences de l'information (M.S.I.)

Options de l'orientation professionnelle  
Archivistique  
Bibliothéconomie

Gestion de l'information électronique

Gestion stratégique de l'information

Option de l'orientation recherche

Recherche

Urbanisme (M.Urb.)

---

## Autres maîtrises

---

Droit (LL.M.)

Options

Common Law nord-américaine  
Droit des affaires  
Droit des technologies de l'information  
Droit international  
Fiscalité  
Notariat  
Recherche

Licence en théologie (L.Th.)

## DIPLÔMES DE 2<sup>E</sup> CYCLE

---

### Diplômes complémentaires

---

Études allemandes dans le contexte européen

Gestion du système de santé

Options

Évaluation  
Santé et société

Pratique infirmière avancée

Options

Cardiologie  
Néphrologie  
Soins de première ligne

Recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)

Diplôme de droit notarial (D.D.N.)

---

### Diplôme d'études spécialisées (D.É.S.)

---

#### Médecine

Anatomo-pathologie (D.É.S.)

Anesthésiologie (D.É.S.)

Biochimie médicale (D.É.S.)

Cardiologie (D.É.S.)

Cardiologie chez l'enfant (D.É.S.)

Chirurgie

Chirurgie cardiaque (D.É.S.)

Chirurgie générale (D.É.S.)

Chirurgie générale pédiatrique (D.É.S.)

Chirurgie orthopédique (D.É.S.)

Chirurgie plastique (D.É.S.)

Chirurgie thoracique (D.É.S.)

Chirurgie vasculaire (D.É.S.)

Dermatologie (D.É.S.)

Endocrinologie et métabolisme (D.É.S.)

Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant (D.É.S.)

Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité (D.É.S.)

Gastroentérologie (D.É.S.)

Gastroentérologie chez l'enfant (D.É.S.)

Génétique médicale (D.É.S.)

Gériatrie (D.É.S.)  
 Hématologie (D.É.S.)  
 Hématologie/oncologie pédiatriques (D.É.S.)  
 Immunologie clinique et allergie (D.É.S.)  
 Immunologie clinique et allergie chez l'enfant (D.É.S.)  
 Maladies infectieuses chez l'enfant (D.É.S.)  
 Médecine (D.É.S.)  
 Médecine d'urgence (D.É.S.)  
 Médecine d'urgence pédiatrique (D.É.S.)  
 Médecine de soins intensifs (D.É.S.)  
 Médecine de soins intensifs chez l'enfant (D.É.S.)  
 Médecine familiale (D.É.S.)  
 Médecine familiale et d'urgence (D.É.S.)  
 Médecine interne (D.É.S.)  
 Médecine maternelle et fœtale (D.É.S.)  
 Médecine néonatale et périnatale (D.É.S.)  
 Médecine nucléaire (D.É.S.)  
 Médecine palliative (D.É.S.)  
 Médecine physique et réadaptation (D.É.S.)  
 Microbiologie médicale et infectiologie (D.É.S.)  
 Néphrologie (D.É.S.)  
 Néphrologie chez l'enfant (D.É.S.)  
 Neurochirurgie (D.É.S.)  
 Neurologie (D.É.S.)  
 Neurologie chez l'enfant (D.É.S.)  
 Neuropathologie (D.É.S.)  
 Neuroradiologie (D.É.S.)  
 Obstétrique-gynécologie (D.É.S.)  
 Oncologie gynécologique (D.É.S.)  
 Oncologie médicale (D.É.S.)  
 Oncologie radiologique (D.É.S.)  
 Ophtalmologie (D.É.S.)  
 Otorhinolaryngologie (D.É.S.)  
 Pédiatrie du développement (D.É.S.)  
 Pédiatrie générale (D.É.S.)  
 Pharmacologie clinique (D.É.S.)  
 Pneumologie (D.É.S.)  
 Pneumologie chez l'enfant (D.É.S.)  
 Psychiatrie (D.É.S.)  
 Radiologie diagnostique (D.É.S.)  
 Radiologie pédiatrique (D.É.S.)  
 Rhumatologie (D.É.S.)  
 Santé communautaire (D.É.S.)  
 Urologie (D.É.S.)

### Médecine vétérinaire

Médecine vétérinaire (D.É.S.)  
 Options  
 Biomédecine vétérinaire  
 Diagnostic en laboratoire  
 Pathologie vétérinaire  
 Sciences cliniques vétérinaires

## Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.)

Administration de l'éducation (D.É.S.S.)  
 Administration des systèmes d'éducation et de formation (D.É.S.S.)  
 Administration des services de santé (D.É.S.S.)  
 Option  
 Utilisation de la recherche en gestion de la santé  
 Administration sociale (D.É.S.S.)

Affaires électroniques (D.É.S.S.)  
 Bioéthique (D.É.S.S.)  
 Common Law nord-américaine (D.É.S.S.)  
 Communication marketing (D.É.S.S.)  
 Comptabilité publique (D.É.S.S.)  
 Conception et fabrication durables  
 Design de jeux (D.É.S.S.)  
 Développement du médicament (D.É.S.S.)  
 Options  
 Chimie et fabrication  
 Pharmacéconomie et pharmacoépidémiologie  
 Recherche clinique  
 Réglementation des médicaments  
 Droit des affaires (D.É.S.S.)  
 Droit international (D.É.S.S.)  
 Éducation (D.É.S.S.)  
 Options  
 Didactique  
 Générale  
 Intervention éducative  
 Énergie et développement durable  
 Environnement, santé et gestion des catastrophes (D.É.S.S.)  
 Ergonomie  
 Ergonomie du logiciel  
 Études internationales (D.É.S.S.)  
 Finance mathématique et computationnelle (D.É.S.S.)  
 Fiscalité (D.É.S.S.)  
 Génie (D.É.S.S.)  
 Génie biomédical  
 Génie chimique  
 Option  
 Matériaux  
 Génie civil  
 Génie de l'environnement  
 Génie électrique  
 Options  
 Électronique  
 Télécommunications  
 Génie industriel  
 Options  
 Ergonomie  
 Gestion de projets technologiques  
 Logistique  
 Management de la technologie  
 Productique  
 Génie informatique  
 Options  
 Réseautique  
 Systèmes informatiques  
 Génie mécanique  
 Options  
 Matériaux  
 Mécanique numérique  
 Génie métallurgique  
 Option  
 Matériaux  
 Génie minéral  
 Génie nucléaire  
 Génie physique  
 Option  
 Matériaux  
 Gestion des risques technologiques et développement durable  
 Mathématiques de l'ingénieur  
 Procédés et environnement  
 Technologie

**G**éographie appliquée en environnement (D.É.S.S.)  
 Gestion (D.É.S.S.)  
 Gestion de la chaîne logistique (D.É.S.S.)  
 Gestion de patrimoine privé (D.É.S.S.)  
 Gestion d'organismes culturels (D.É.S.S.)  
   Profils  
     Gestion des arts  
     Gestion des industries culturelles  
 Gestion et développement durable (D.É.S.S.)  
 Gestion urbaine pour les pays en développement (D.É.S.S.)  
   Options  
     Environnement urbain  
     Habitat urbain  
**I**nformatique (D.É.S.S.)  
   Options  
     Informatique  
     Informatique appliquée  
 Intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité (D.É.S.S.)  
**K**inésiologie (D.É.S.S.)  
**M**édecine d'assurance et d'expertise médico-légale (D.É.S.S.)  
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (D.É.S.S.)  
 Montage et gestion de projets d'aménagement (D.É.S.S.)  
 Musique (D.É.S.S.)  
   Options  
     Interprétation  
     Répertoire d'orchestre  
     Répertoire d'orchestre 2  
**N**utrition (D.É.S.S.)  
**P**erfusion extracorporelle (D.É.S.S.)  
 Petite enfance et approche interprofessionnelle (D.É.S.S.)  
 Phénomène des drogues (D.É.S.S.)  
 Pharmacien – maître de stage (D.É.S.S.)  
 Prévention et contrôle des infections (D.É.S.S.)  
**Q**ualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé (D.É.S.S.)  
**R**elations industrielles (D.É.S.S.)  
**S**anté communautaire (D.É.S.S.)  
 Santé et sécurité du travail (D.É.S.S.)  
 Santé, spiritualité et bioéthique (D.É.S.S.)  
 Sciences infirmières (D.É.S.S.)  
 Soins pharmaceutiques (D.É.S.S.)  
**T**oxicologie et analyse du risque (D.É.S.S.)  
   Options  
     Analyse du risque  
     Toxicologie générale  
 Traduction (D.É.S.S.)

## CERTIFICATS DE 2<sup>E</sup> CYCLE

### Certificats d'internat et de résidence

**C**ertificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Options du Département de sciences cliniques  
 Médecine des animaux de compagnie  
 Médecine bovine  
 Médecine équine  
 Médecine porcine  
 Médecine zoologique  
 Thériogénologie

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Certificat de résidence en optométrie

## ANNEXE B – PROGRAMMES DE 3<sup>E</sup> CYCLE

### Philosophiæ Doctor – Ph. D.

Administration (Ph. D.)  
 Aménagement (Ph. D.)  
 Anthropologie (Ph. D.)  
**B**iochimie (Ph. D.)  
 Bio-informatique (Ph. D.)  
 Biologie moléculaire (Ph. D.)  
 Option  
     Biologie des systèmes  
**C**himie (Ph. D.)  
 Communication (Ph. D.)  
 Criminologie (Ph. D.)  
**D**émographie (Ph. D.)  
**É**tudes anciennes (Ph. D.)  
 Études anglaises (Ph. D.)  
 Études cinématographiques (Ph. D.)  
**G**énie biomédical (Ph. D.)  
 Génie chimique (Ph. D.)  
 Génie civil (Ph. D.)  
 Génie électrique (Ph. D.)  
 Génie industriel (Ph. D.)  
 Génie informatique (Ph. D.)  
 Génie mécanique (Ph. D.)  
 Génie métallurgique (Ph. D.)  
 Génie minéral (Ph. D.)  
 Génie nucléaire (Ph. D.)  
 Génie physique (Ph. D.)  
 Géographie (Ph. D.)  
**H**istoire (Ph. D.)  
 Histoire de l'art (Ph. D.)  
**I**nformatique (Ph. D.)  
**L**inguistique (Ph. D.)  
 Options  
     Linguistique  
     Neuropsychologie  
 Littérature (Ph. D.)  
 Options  
     Littérature allemande  
     Littérature comparée et générale  
     Littérature et cinéma  
     Littérature hispanique  
     Théorie et épistémologie de la littérature  
 Littératures de langue française (Ph. D.)  
**M**athématiques (Ph. D.)  
 Options  
     Mathématiques pures  
     Mathématiques appliquées  
     Mathématiques de l'ingénieur  
 Microbiologie et immunologie (Ph. D.)  
 Musique (Ph. D.)  
 Options  
     Ethnomusicologie  
     Musicologie  
**N**utrition (Ph. D.)  
**P**athologie et biologie cellulaires (Ph. D.)  
 Options  
     Biologie cellulaire  
     Biologie du cancer  
     Biopathologie cardiovasculaire

Cytogénétique  
 Système nerveux  
 Pharmacologie (Ph. D.)  
 Options  
     Neuropharmacologie  
     Pharmacogénomique  
     Pharmacologie clinique  
     Pharmacologie intégrative cardiovasculaire  
     Pharmacologie moléculaire  
 Philosophie (Ph. D.)  
 Physiologie (Ph. D.)  
 Option  
     Physiologie et biophysique moléculaires  
 Physique (Ph. D.)  
 Option  
     Biophysique et physiologie moléculaires  
 Programme individualisé (Ph. D.)  
 Psychologie (Ph. D.)  
 Options  
     Psychoéducation  
     Sciences cognitive et neuropsychologique  
 Psychologie – recherche et intervention (Ph. D.)  
 Options  
     Neuropsychologie clinique  
     Psychologie clinique  
     Psychologie du travail et des organisations  
**R**elations industrielles (Ph. D.)  
**S**anté publique (Ph. D.)  
 Options  
     Épidémiologie  
     Gestion des services de santé  
     Organisation des soins de santé  
     Promotion de la santé  
     Toxicologie de l'environnement  
 Science politique (Ph. D.)  
 Sciences biologiques (Ph. D.)  
 Sciences biomédicales (Ph. D.)  
 Options  
     Audiologie ou orthophonie  
     Bioéthique  
     Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
     Neuropsychologie  
     Réadaptation  
     Sciences psychiatriques  
     Sciences du vieillissement  
 Sciences de l'activité physique (Ph. D.)  
 Sciences de l'éducation (Ph. D.)  
 Options  
     Administration de l'éducation  
     Andragogie  
     Didactique  
     Éducation comparée et fondements de l'éducation  
     Mesure et évaluation en éducation  
     Psychopédagogie  
 Sciences de l'information (Ph. D.)  
 Sciences des religions (Ph. D.)  
 Sciences économiques (Ph. D.)  
 Sciences humaines appliquées (Ph. D.)  
 Option  
     Bioéthique  
 Sciences infirmières (Ph. D.)  
 Option  
     Administration des services infirmiers  
 Sciences neurologiques (Ph. D.)  
 Option  
     Neuropsychologie  
 Sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

## Options

Analyse  
Chimie médicinale  
Médicament et santé des populations  
Pharmacologie  
Technologie pharmaceutique

Sciences vétérinaires (Ph. D.)

## Options

Épidémiologie  
Microbiologie  
Pathologie  
Pharmacologie  
Reproduction

Service social (Ph. D.)

Sociologie (Ph. D.)

Statistique (Ph. D.)

Théologie (Ph. D.)

Théologie – études bibliques (Ph. D.)

Théologie pratique (Ph. D.)

Traduction (Ph. D.)

## Options

Terminologie  
Traductologie

Virologie et immunologie (Ph. D.)

---

**Doctorats de 3<sup>e</sup> cycle**

---

Droit (LL.D.)

Musique – composition (D. Mus.)

Musique – interprétation (D. Mus.)

## Options

Direction d'orchestre  
Voix et instruments

Psychologie (D. Psy.)

## Option

Psychologie clinique

Théologie (D. Th.)

---

**Diplômes de 3<sup>e</sup> cycle**

---

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en éducation (D.É.P.A.)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.)

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (D.É.P.D.)

---



---

## Liste des microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle

---

**Art et sciences**

Administration sociale  
 Analyse criminologique  
 Communication dans les organisations en changement  
 Études internationales  
 Géomatique et analyse spatiale  
 Intervention criminologique  
 Méthodologies d'analyse sociologique  
 Psychoéducation  
 Statistiques sociales

**Droit**

Common Law nord-américaine  
 Droit des affaires  
 Droit des technologies de l'information  
 Droit et travail  
 Droit international

**Kinésiologie**

Kinésiologie

**Médecine**

Administration des services de santé  
 Bases scientifiques de l'anesthésiologie  
 Bioéthique  
 Conseil génétique  
 Échocardiographie transœphagienne péri-opératoire (ÉTO)  
 Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
 Gestion de la qualité en santé  
 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale  
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
 Mobilité et posture  
 Nutrition  
 Petite enfance et approche interprofessionnelle  
 Résonance magnétique – abdomino-vasculaire  
 Résonance magnétique – musculosquelettique  
 Résonance magnétique – neuroradiologie  
 Santé communautaire  
 Santé environnementale et santé au travail  
 Santé publique

**Médecine vétérinaire**

Médecine des animaux de compagnie

**Pharmacie**

Pharmacien – maître de stage  
 Soins pharmaceutiques

**Sciences de l'éducation**

Administration de l'éducation  
 Administration des systèmes d'éducation et de formation  
 Approfondissement en administration de l'éducation  
 Didactique  
 Didactique et intégration des matières  
 Éducation  
 Évaluation des compétences  
 Formation à l'enseignement postsecondaire  
 Gestion du changement en éducation

Insertion à la fonction de direction  
 Insertion professionnelle en enseignement  
 Intégration pédagogique des TIC  
 Soutien à l'apprentissage

**Sciences infirmières**

Leadership et gestion des services infirmiers  
 Prévention et contrôle des infections  
 Soins palliatifs et fin de vie

**Théologie et sciences des religions**

Santé, spiritualité et bioéthique  
 Sciences des religions  
 Théologie  
 Théologie pratique

**École Polytechnique**

Développement de produits  
 Électrotechnique  
 Entraînements et électronique de puissance  
 Ergonomie des interactions humains-ordinateurs  
 Ergonomie occupationnelle  
 Gestion des risques technologiques  
 Ingénierie des systèmes logistiques  
 Matériaux composites et polymères  
 Mécatronique  
 Micro-ondes  
 Modélisation des systèmes logistiques  
 Multimédia  
 Musculo-squelettique  
 Réseautique  
 Réseaux électriques  
 Sciences et technologies de la plasturgie  
 Sécurité du logiciel  
 Systèmes électrochimiques industriels  
 Télécommunications

**HEC Montréal**

Expertise professionnelle – CGA

## Aménagement

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts à la Faculté de l'aménagement : deux maîtrises ès sciences appliquées (M.Sc.A.), un Philosophiæ Doctor (Ph.D.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.Arch., M.Urb.) et trois diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) : l'un en montage et gestion de projets d'aménagement, un second en gestion urbaine pour les pays en développement (D.É.S.S.) et un troisième en design de jeux (D.É.S.S.) Des frais s'appliquent à certains cours ou séminaires nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques.

## Programmes facultaires

**M.Sc.A. (aménagement) 2-005-1-1**

Options :

- Aménagement
- Conservation de l'environnement bâti
- Design et complexité
- Montage et gestion de projets d'aménagement

**Ph.D. (aménagement) 3-005-1-0**

**M.Sc.A., maîtrise individualisée (design urbain) 2-960-1-1**

**D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) 2-005-1-2**

Faculté de l'aménagement

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél : 514-343-2044

Responsable de la M.Sc.A. et du Ph.D. : Tiiu Vaikla-Poldma, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, tél. : 514-343-6111, poste 5077

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél : 514-343-2044

Responsable de l'option Aménagement: Tiiu Vaikla-Poldma, tél. : 514-343-6111, poste 5077

Responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti: Claudine Déom, tél. : 514-343-6091

Responsable de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement : Clément Demers, tél. : 514-343-6835

Responsable de l'option Design et complexité: Philippe Gauthier, tél. : 514-343-6138

Responsable de la M.Sc.A., Maîtrise individualisée (design urbain) : Alan Knight, tél. : 514-343-7696

**Membres du Comité des études de la M.Sc.A. et du Ph.D.**

- Diane Bisson
- Robert Kasisi
- Michel Guenet
- Irena Latek
- Tiiu Vaikla-Poldma, présidente

## Personnel enseignant \*

### ÉCOLE D'ARCHITECTURE

#### Professeurs titulaires

Georges Adamczyk, B.Sp. design 3D (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal), en congé au trimestre d'hiver 2009

Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph. D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti

Giovanni De Paoli, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph. D. aménagement (Montréal), doyen

Irena Latek, M. Arch. (Varsovie)

Jean-Claude Marsan, B. Arch. (Montréal), M. Sc. architecture (Edinburgh), Ph. D. architecture (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC, jusqu'au 31 mai 2008

Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley)

#### Professeurs agrégés

Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M. Sc. A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph. D. architecture (Delft)

Pierre Boyer-Mercier, B. Arch. (Montréal)

Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)

Anne Cormier, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)

Clément Demers, B. Arch. (Montréal), M. Sc. gestion de projet (UQÀM)

Manon Guité, B. Arch. (Montréal), M. Urb. (Montréal), vice-doyenne aux affaires académiques

Alan J. Knight, Dipl. Arch. (Londres)

Jacques Lachapelle, B. Arch. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. histoire (Laval)

Daniel Pearl, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill)

Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in Architettura (Venise)

Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Manon Asselin, B. Sc. Arch. (McGill), B. Arch. (McGill), M. Arch. History and Theory (McGill)

Claudine Déom, B. Sc. urbanisme (UQÀM), M.A. histoire de l'art (UQÀM), Ph. D. histoire de l'art (UQÀM)

Gonzalo Lizarralde, Arch. (Bogota), M. Arch. (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)

#### Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence es Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)

Dan S. Hanganu, B. Arch. (Bucarest)

Phyllis Lambert, M. S. Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL. D. (Concordia), LL. D. (Bishop)

Bernard Gilles Lefebvre, B. Arch. (McGill), M. Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQÀM)

Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph. D. (Penn. State)

Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

#### Professeurs émérites

Claude Parisel

Colin H. Davidson

## ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

#### Professeurs titulaires

Irène Cinq-Mars, B.A.P. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Gérald Domon, B. Sc. biologie (Montréal), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Peter Jacobs, M. Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard)

Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M. Sc. A. aménagement (Montréal), titulaire de la chaire en paysage et environnement et de la chaire UNESCO paysage et environnement, en congé

#### Professeurs agrégés

Robert Kasisi, M. Sc. sciences de l'environnement (UQÀM), Ph. D. aménagement (Montréal), en congé

John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba)

Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

#### Professeures adjointes

Danielle Dagenais, B. Sc. Agr. (McGill), M. Sc. A. (Polytechnique), Ph. D. aménagement (Montréal)

Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A. (Paris-La Villette), D.É.A. (Paris-La Villette)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Chercheur adjoint**

Sylvain Paquette, B. Sc. biologie (UQAM), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

**ÉCOLE DE DESIGN INDUSTRIEL****Professeurs titulaires**

Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)

Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (U.C. Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph. D. architecture (U.C. Berkeley)

**Professeurs agrégés**

Diane Bisson, B. Sc. anthropologie (Montréal), M. Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph. D. histoire du design (Royal College of Art, Londres)

Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)

Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto), secrétaire de faculté

Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education (McGill), Ph. D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche

**Professeurs adjoints**

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M. Architecture (Laval), Ph. D. aménagement (Montréal)

Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal), D.É.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)

Tatjana Leblanc, diplôme en architecture (Berlin), Maîtrise en design industriel (KHB, Berlin), M.A. design industriel (Ohio State University)

Philippe Lemay, Licence Psychologie (Lausanne), D.É.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph. D. psychologie (Lausanne)

Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)

Jean Therrien, B. Sc. design (UQAM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

**Professeurs associés**

Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)

Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)

Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M. Sc. in Bionics (Istituto Europeo di Design, Milan)

Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)

**INSTITUT D'URBANISME****Professeurs titulaires**

Gérard Beaudet, B.Arch. (Montréal), M. Urb. (Montréal)

Michel A. Boisvert, M.A. économie (Montréal), Ph. D. Regional Science (University of Pennsylvania)

François Charbonneau, B. Sp. L. esthétique-histoire de l'art (UQAM), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Jacques Fiset, B.A.A. (Sherbrooke), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)

Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M. Urb. (Montréal), Ph. D. Planning Studies (University of London, Londres)

Marie Lessard, B. Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)

René Parenteau, M. Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix), jusqu'au 30 août 2008

Marie-Odile Trépanier, LL. L. (Montréal), M. Urb. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Michel Guenet, B.A. géographie (Laval), M.A. géographie (Laval), Ph. D. géographie (Laval)

Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph. D. aménagement (Montréal)

Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne), Ph. D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

**Professeur adjoint**

Daniel Gill, B. Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)

**Programme 2-005-1-1****M.Sc.A. (aménagement)****OBJECTIFS****Option Aménagement**

Le programme vise à former des chercheurs et à encourager le développement de la multidisciplinarité, en proposant des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, qui touchent les dimensions sociales, culturelles et physiques

**Option Conservation de l'environnement bâti**

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Ce programme multidisciplinaire s'adresse aux étudiants et aux professionnels de différentes formations liées à la conservation du patrimoine telles que l'architecture, l'histoire, l'urbanisme, la géographie et l'histoire de l'art. Il permet de bonifier la formation et l'expérience des candidats afin d'en faire des professionnels polyvalents, mettant à contribution leur expertise en conservation dans les projets d'aménagement, qu'ils soient à l'échelle du bâtiment, d'un site ou d'un secteur.

**Option Montage et gestion de projets d'aménagement**

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans les limites du budget, le respect de la qualité et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

**Option Design et complexité**

Ce programme a pour double objectif de former les candidats aux conditions, méthodes et exigences de la recherche scientifique, et de compléter leur expertise professionnelle. C'est la méthode préconisée, celle de « recherche-projet » qui est garante de l'atteinte de ce double objectif, dans la mesure où, d'une part, elle implique la rédaction d'un mémoire (objectif scientifique) et, d'autre part, grâce aux cours obligatoires à teneur principalement épistémologique et méthodologique, elle assure une préparation à l'intervention en situations complexes dans un contexte international (objectif professionnel). L'acquisition de ce surcroît de responsabilité professionnelle caractérise les designers éclairés qu'appelle notre condition actuelle et future.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc.A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- pour l'option Design et complexité, présenter un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle
- pour l'option Montage et gestion de projets d'aménagement, avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le titulaire d'un D.É.S.S. (gestion de projets d'ingénierie et d'aménagement) doit accompagner la demande d'admission d'une demande d'équivalence pour les cours suivis dans le cadre du D.É.S.S.

## 2. Scolarité

La scolarité maximale de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

## 3. Transfert du D.É.S.S. (montage et gestion de projets)

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), un candidat peut être admissible à la M.Sc.A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme sera alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

## 4. Programme

### Option Aménagement

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

### Option Conservation de l'environnement bâti

#### – Cheminement avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 24 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### – Cheminement avec travail dirigé

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits de cours, dont au moins 30 crédits de 2<sup>e</sup> cycle, dont 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 15 crédits à option, 3 à 9 crédits au choix.
- 9 crédits pour le travail dirigé.

### Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours répartis comme suit : 15 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option, de 3 à 6 crédits de cours au choix; au moins 33 de ces crédits doivent être de 2<sup>e</sup> cycle
- 6 crédits de travail dirigé ou de stage professionnel.

### Option Design et complexité

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle soit 12 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation d'un étudiant n'est pas jugée suffisante pour les études qu'il veut entreprendre, le doyen peut exiger de lui des cours de préparation dont le total ne peut dépasser 24 crédits.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Aménagement

#### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- AME 6500 Fondements théoriques de l'aménagement, 3cr.
- AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
- AME 6502 Les méthodologies de la recherche 3 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

En accord avec son directeur, l'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

#### Cours facultaires

- AME 6420 Séminaire de lectures dirigées I, 3 cr.
- AME 6421 Séminaire de lectures dirigées II, 3 cr.

### Cours en design

- AME 6503 Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.
- AME 6816 Problématiques en design contemporain, 3 cr.
- AME 6817 Théories du projet, 3 cr.

### Cours en architecture de paysage

- AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.
- AME 6144 Concept du paysage, 3 cr.

### Cours en architecture

- AME 6047 Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
- AME 6101 Travail dirigé 1, 3 cr.
- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
- AME 6305 Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.
- AME 6310 Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
- AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
- AME 6410 Atelier de recherche I, 3 cr.
- AME 6411 Atelier de recherche II, 3 cr.
- AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
- AME 6605 Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
- ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.
- ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.

### Cours en urbanisme

- URB 6281 Théories, pratiques de la planification, 3 cr.
- URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
- URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
- URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.
- URB 6772 Éval. environnementale/planif. de projet, 3 cr.
- URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

### Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

### Bloc D – Recherche et mémoire (24 cr.)

- AME 6810 Définition du sujet de recherche, 3 cr.
- AME 6811 Définition de la méthode de la rech., 3 cr.
- AME 6812 Cueillette des données, 3 cr.
- AME 6813 Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.
- AME 6814 Mémoire, 12 cr.

### Option Conservation de l'environnement bâti

#### – Cheminement avec mémoire

#### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
- AME 6310 Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
- AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
- AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
- AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
- AME 6502 Les méthodologies de la recherche, 3 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

- AME 6080 Stage en conservation, 6 cr.
- AME 6144 Concept du paysage 3 cr.
- AME 6232 Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
- AME 6234 L'architecture canadienne avant 1940, 3 cr.
- AME 6330 Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
- AME 6334 Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.
- AME 6335 Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
- AME 6433 Questions de gestion en conservation, 3 cr.
- AME 6501 Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
- URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.

- URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.  
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.  
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

**Bloc C – Choix (3 cr.)**

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

**Bloc D – Recherche et mémoire (21 cr.)**

- AME 6810 Définition du sujet de recherche, 3 cr.  
 AME 6812 Cueillette des données, 3 cr.  
 AME 6813 Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.  
 AME 6814 Mémoire, 12 cr.

**– Cheminement avec travail dirigé****Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.  
 AME 6310 Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.  
 AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.  
 AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.  
 AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.  
 AME 6502 Les méthodologies de la recherche, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Travail dirigé (9 cr.)**

- AME 6101 Travail dirigé 1, 3 cr.  
 AME 6102 Travail dirigé 2, 3 cr.  
 AME 6103 Travail dirigé 3, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)**

- AME 6080 Stage en conservation, 6 cr.  
 AME 6144 Concept du paysage 3 cr.  
 AME 6232 Recherches actuelles en conservation, 3 cr.  
 AME 6234 L'architecture canadienne avant 1940, 3 cr.  
 AME 6330 Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.  
 AME 6334 Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.  
 AME 6335 Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.  
 AME 6433 Questions de gestion en conservation, 3 cr.  
 AME 6501 Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.  
 URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.  
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.  
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.  
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

**Bloc D – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

**Option Montage et gestion de projets d'aménagement****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.  
 AME 6070 Montage juridique et financier de projet, 3 cr.  
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.  
 HEC 6101 La direction et le leadership des proj., 3 cr.  
 4-435-9-4 Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

**Bloc B – Option (18 à 21 cr.)**

L'étudiant doit avoir complété 9 crédits du bloc A avant d'entreprendre le bloc B.

**Bloc B<sub>1</sub> – Orientation – Maîtrise d'ouvrage**

- HEC 6108 Systèmes d'information en gestion, 3 cr.  
 HEC 6110 Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.  
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.  
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.  
 URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

**B<sub>2</sub> – Orientation – Maîtrise d'œuvre**

- AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.  
 AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.  
 AME 6047 Gestion de l'industrialisation, 3 cr.  
 HEC 6109 Gestion – approvisionnements, logistique, 3 cr.  
 URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

**Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

**Bloc D – Travail dirigé ou stage (6 cr.)**

- AME 6905 Stage professionnel, 6 cr.  
 AME 6911 Cellule de travail dirigé, 6 cr.

**Option Design et complexité****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

- AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.

ou

- AME 6816 Problématiques en design contemporain, 3 cr.  
 AME 6503 Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.  
 AME 6815 Design et complexité, 3 cr.  
 AME 6817 Théories du projet, 3 cr.

**Bloc B – Choix (6 cr.)**

À choisir, avec l'accord obligatoire du directeur de recherche, parmi les cours universitaires disponibles, pour compléter les aspects de la recherche propres à un contenu particulier.

**Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)**

- AME 6616 Recherche, 3 cr.  
 AME 6617 Recherche, 3 cr.  
 AME 6618 Recherche, 3 cr.  
 AME 6619 Recherche, 3 cr.  
 AME 6620 Recherche-projet, 3 cr.  
 AME 6621 Recherche-projet, 3 cr.  
 AME 6622 Recherche-projet, 3 cr.  
 AME 6623 Mémoire, 6 cr.

---

**Programme 3-005-1-0**

---

**Ph.D. (aménagement)**

---

**OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

## 2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires du niveau des études supérieures et 3 crédits au choix
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

AME 7301 Séminaire de doctorat I, 3 cr.

AME 7302 Séminaire de doctorat II, 3 cr.

AME 7303 Séminaire de doctorat III, 3 cr.

#### Bloc B – Choix (3 cr.)

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

---

Programme 2-960-1-1

---

### M.Sc.A., maîtrise individualisée (design urbain)

---

#### OBJECTIFS

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et sur leur suivi.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M.Sc.A., maîtrise individualisée (design urbain), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio
- soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation et un curriculum vitae (les pièces doivent être présentées en format papier et être acheminées directement à la Faculté de l'aménagement).

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents plein temps.

##### 3. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 18 crédits d'ateliers et de séminaires spécialisés
- 12 crédits de cours portant sur la composition urbaine et sur les enjeux, le contexte et les processus
- 15 crédits alloués à la réalisation d'un travail dirigé terminal.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – Ateliers et séminaires (18 cr.)

Diagnostic et cadre conceptuel du projet

AME 6413 Atelier en design urbain 1, 6 cr.

AME 6114 Composition paysagère contemporaine, 3 cr.

Élaboration et mise en forme du projet

AME 6415 Atelier en design urbain 2, 6 cr.

AME 6416 Séminaire en design urbain 2, 3 cr.

#### Bloc B – Composition urbaine (min. 3 cr.)

ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.

ARC 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.

#### Bloc C – Enjeux, contexte et processus (min. 3 cr.)

AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.

URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.

URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale/planif. de projet, 3 cr.

#### Bloc D – Activités dirigées (min. 3 cr.)

AME 6915 Travail dirigé, 3 cr.

---

Programme 2-005-1-2

---

### D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement)

---

#### OBJECTIFS

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

##### 2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

##### 3. Transfert à la maîtrise

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3,0, un candidat peut être admissible à la M.Sc.A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande

d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

#### 4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits dont 15 crédits de cours obligatoires, de 9 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix; 24 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

AME 6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
AME 6070	Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
AME 6501	Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
HEC 6101	La direction et le leadership des proj., 3 cr.
3-435-9-4	Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 à 15 cr.)

L'étudiant doit avoir complété 9 crédits du bloc A avant d'entreprendre le bloc B.

#### Bloc B<sub>1</sub> – Orientation – Maîtrise d'ouvrage

HEC 6108	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
HEC 6110	Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.
URB 6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB 6857	Projets et financement international, 3 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Orientation – Maîtrise d'œuvre

AME 6045	Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.
AME 6046	Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
AME 6047	Gestion de l'industrialisation, 3 cr.
HEC 6109	Gestion – approvisionnements, logistique, 3 cr.
URB 6772	Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

#### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

## Architecture

### Maîtrise en architecture

2-010-1-0

École d'architecture, Faculté de l'aménagement

Responsable du programme : Anne Cormier, tél. : 514-343-7287

#### Membres du Comité des études supérieures

Georges Adamczyk  
 Denis Bilodeau  
 Jean-Pierre Chupin  
 Anne Cormier, présidente  
 Irena Latek  
 Alessandra Ponte

Directrice : Anne Cormier

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Voir sous Aménagement, Personnel enseignant, École d'architecture

### OBJECTIFS

Ce programme comporte six orientations suivantes : Design architectural, Conservation de l'environnement bâti, Montage et gestion de projets, Conception et modélisation assistées par ordinateur, Architecture urbaine, Systèmes constructifs. Il mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

Le programme professionnel de Maîtrise en architecture qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (architecture ou design architectural) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1<sup>er</sup> cycle et d'un grade professionnel de 2<sup>e</sup> cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. »

#### Design architectural

Cette orientation pousse plus loin la démarche architecturale classique. Celle-ci est proposée comme un temps de recherche et de réflexion sur la génération des idées plutôt que sur la stricte composition. Elle est ouverte à des thématiques contemporaines, disciplinaires ou transversales. Cette orientation vise à permettre aux futurs architectes de se donner une démarche conceptuelle fondée sur la rigueur de la recherche en architecture et sur la capacité à développer une attitude réflexive dans leur pratique du projet.

#### Conservation de l'environnement bâti

Reliée à l'option Conservation de l'environnement bâti de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche axée sur la culture des sociétés. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes tout en sauvegardant les énergies et les ressources.

#### Montage et gestion de projets d'aménagement

Reliée à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation vise à familiariser l'étudiant avec les stratégies et les moyens à mettre en oeuvre lors du montage et de la gestion de projets d'architecture. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'élargir sa vision du rôle de l'architecte et d'accéder à de nouvelles pratiques touchant les décisions qui affectent la nature et la qualité des bâtiments tout en optimisant l'utilisation des ressources.

#### Conception et modélisation assistées par ordinateur

Reliée à l'option Conception, modélisation et fabrication assistée par ordinateur de la M.Sc.A. (aménagement), cette orientation s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la nature et des possibilités des outils informatiques de la CAO et une capacité à développer des méthodes de travail professionnel plus productives. Elle vise donc l'assimilation des concepts algorithmiques préalables à l'utilisation courante des logiciels commerciaux et la compréhension de l'apport de l'informatique dans les tâches concernant la conception de l'environnement bâti.

#### Architecture urbaine

L'orientation en architecture urbaine s'adresse aux étudiants qui veulent approfondir la conception des édifices basée sur l'étude des ensembles urbains. Elle permet de développer une approche et des méthodes qui sont générées par le rapport de l'édifice projeté avec la ville qui le reçoit en tenant compte de la transformation de celle-ci. Fondée sur les travaux de création et de recherche en architecture urbaine développés à l'École d'architecture, cette orientation ouvre aux étudiants la possibilité de faire du projet architectural un projet d'intervention rationnel et critique pour l'aménagement de la ville contemporaine.

#### Systèmes constructifs

L'orientation en systèmes constructifs propose une approche innovante et intégrée de l'architecture en vue de la rendre accessible au plus grand nombre, par des technologies de reproduction mettant à contribution soit l'industrialisation, soit les ressources locales traditionnelles dans une perspective de développement durable. Issue des travaux de recherche de l'École d'architecture et appuyée par un réseau de ressources locales et internationales, cette approche permet aux étudiants de se donner des

moyens et des méthodes pour travailler avec les intervenants de la construction en vue de maîtriser les procédés autant que les produits destinés à la réalisation de bâtiments performants.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, B.Sc. (design architectural) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design et pour lequel un cheminement spécifique est prévu. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, veuillez consulter le site web de l'École d'architecture

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres équivalent plein temps. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

### 3. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

### 4. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits d'atelier et de cours obligatoires
- 9 crédits de cours à option dans une des orientations offertes lesquelles reflètent les nouvelles formes de pratique en demande sur le marché et correspondent aux expertises présentes à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B.Sc. (design architectural).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – Ateliers d'architecture (12 cr.)

- ARC 6812 Atelier d'architecture avancé, 6 cr.  
ARC 6814 Projet final, 6 cr.

#### Bloc B – Obligatoire – Théories (3 cr.)

- ARC 6822 Analyse de l'architecture contemporaine, 3 cr.

#### Bloc C – Obligatoire – Pratiques (15 cr.)

- ARC 6832 Sécurité du bâtiment, 3 cr.  
ARC 6833 Pratique et gestion stratégique, 3 cr.  
ARC 6834 Financement et gestion des coûts, 3 cr.  
ARC 6842 Stratégies structurales, 3 cr.  
ARC 6844 Détails et intégration, 3 cr.

#### Bloc D – Obligatoire – Atelier spécialisé (6 cr.)

- ARC 6813 Atelier d'architecture spécialisé, 6 cr.

#### Bloc E – Option – Orientations (9 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des six orientations offertes et prendre les trois cours de 3 crédits qui les composent.

#### Bloc E<sub>1</sub> – Design architectural

- ARC 6853 Précédents et conception architecturale, 3 cr.  
ARC 6854 Études avancées en architecture, 3 cr.  
ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

#### Bloc E<sub>2</sub> – Conservation de l'environnement bâti

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.  
AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.  
AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.

#### Bloc E<sub>3</sub> – Montage et gestion de projets

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.  
AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.  
AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.

#### Bloc E<sub>4</sub> – Conception et modélisation assistées par ordinateur

- AME 6602 Acquisition de données spatiales, 3 cr.  
AME 6603 Théorie de la modélisation volumique, 3 cr.  
ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

#### Bloc E<sub>5</sub> – Architecture urbaine

- AME 6144 Concept du paysage, 3 cr.  
ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.  
URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.

#### Bloc E<sub>6</sub> – Systèmes constructifs

- AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.  
AME 6047 Gestion de l'industrialisation, 3 cr.  
AME 6305 Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.

## Design

### D.É.S.S. (design de jeux)

2-010-1-0

École de design industriel, Faculté de l'aménagement

Pour renseignements: philippe.lemay@umontreal.ca

#### Membres du Comité des études supérieures

Pierre De Coninck  
Louis Martin Guay  
Bernard Perron  
Philippe Lemay

Directeur : Luc Courchesne

#### PERSONNEL ENSEIGNANT

Voir sous Aménagement, Personnel enseignant, École de design industriel

#### OBJECTIFS

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre une lettre de motivation personnelle, un curriculum vitae, deux lettres de références et, le cas échéant, un portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD).

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 de cours à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

AME 6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux, 3 cr.
DEJ 6001	Atelier de design de jeux 1, 3 cr.
DEJ 6002	Atelier de design de jeux 2, 6 cr.
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions, 3 cr.
DEJ 6004	Narration et jeux vidéo, 3 cr.
DIN 6000	Design et approches systémiques, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

AME 6112	Significations culturelles des paysages, 3 cr.
AME 6151	Relations personne-environnement, 3 cr.
AME 6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
AME 6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME 6817	Théories du projet, 3 cr.
ARC 6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
CIN 6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM 2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM 6310	Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
IFT 6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT 6840	Infographie 2D, 3 cr.
IFT 6843	Infographie 3D, 3 cr.
IFT 6845	Animation par ordinateur, 3 cr.
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art, 3 cr.
PHI 3255	Esthétique contemporaine, 3 cr.
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB 6753	Méthodes de design urbain, 3 cr.

#### Bloc C – Option (max. 3 cr.)

DEJ 6005	Stage, 3 cr.
----------	--------------

## Urbanisme

**M.Urb. (urbanisme)** **2-025-1-0**

**D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement)** **2-026-1-0**

Institut d'urbanisme, Faculté de l'Aménagement

Pour renseignements : tél. : 514-343-5699

#### Membres du Comité des études supérieures

Gérard Beudet

Jacques Fisette

Marie-Odile Trépanier

**Directeur : Gérard Beudet**

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Voir sous Aménagement, Personnel enseignant, Institut d'urbanisme

Programme 2-025-1-0

**M.Urb. (urbanisme)**

### OBJECTIFS

L'urbanisme est un domaine de synthèse interdisciplinaire appliquée au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la M.Urb. est également accréditée par l'*American Institute of Certified Planners*. Elle est reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (franco-phonie).

Tout en préparant à la pratique professionnelle, la M.Urb. permet une formation poussée et une ouverture à de nouveaux champs d'analyse et de pratique. Le programme aborde les thèmes de l'aménagement et des services urbains, du design urbain, de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que de l'habitat et des stratégies urbaines.

Il poursuit plusieurs objectifs : **1)** offrir aux bacheliers en urbanisme de parfaire leur formation par des cours approfondis et par un élargissement de leurs connaissances; **2)** permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir les connaissances et les méthodes essentielles à l'urbanisme, ainsi que d'appliquer leur savoir et leur savoir-faire aux enjeux urbains; **3)** développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche ou d'intervention en urbanisme, par la rédaction d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

### DESTINATAIRES

La M.Urb. est ouverte à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences humaines et naturelles.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M. Urb., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

## 2. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis selon l'un des chemine-  
ments suivants :

### – Cheminement avec mémoire

Le cheminement avec mémoire comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle soit 6 crédits d'atelier obliga-  
toire et 15 crédits de cours à option
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

### – Cheminement avec travail dirigé

Le cheminement avec travail dirigé comporte :

- un minimum de 33 crédits de cours soit 6 crédits d'atelier obligatoire, 12 cré-  
dits de cours obligatoires et 15 crédits de cours ou d'activités individuelles à  
option, au moins 30 de ces crédits doivent être de 2<sup>e</sup> cycle
- 12 crédits d'activités dirigées, incluant un séminaire de recherche et la rédac-  
tion d'un rapport.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Cours préparatoires

Les étudiants n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourraient devoir suivre  
jusqu'à 15 crédits de cours préparatoires supplémentaires, fondamentaux dans le do-  
maine de l'urbanisme, après appréciation de la formation antérieure par la direction de  
l'Institut.

#### Bloc A (max. 15 cr.)

- URB 6011 Atelier d'intégration, 3 cr.
- URB 6281 Théories, pratiques de la planification, 3 cr.
- URB 6284 Développement économique urbain, 3 cr.
- URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
- URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
- URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 cr.

### – Cheminement avec mémoire

#### Bloc A – Option – Cours fondamentaux (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
- URB 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.
- URB 6761 Gestion des services urbains, 3 cr.
- URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

#### Bloc B – Atelier obligatoire (6 cr.)

- URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.

#### Bloc C – Option (max. 6 cr.)

- URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
- URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
- URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.
- URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.
- URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
- URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.
- URB 6851 Développement communautaire et urbanisme, 3 cr.
- URB 6853 Analyse spatiale et géomatique, 3 cr.
- URB 6854 Gestion du sol et enjeux urbains, 3 cr.

#### Bloc D – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
- AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
- GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
- GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
- HEC 6110 Méthodes et pratiques de la négociation, 3 cr.
- URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.
- URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.
- URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

#### Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

- URB 6647 Séminaire de recherche en urbanisme, 3 cr.
- URB 6648 Stratégie de recherche, 6 cr.
- URB 6651 Recherche et rédaction du mémoire, 15 cr.

### – Cheminement avec travail dirigé

#### Bloc A – Cours fondamentaux obligatoires (12 cr.)

- URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
- URB 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.
- URB 6761 Gestion des services urbains, 3 cr.
- URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

#### Bloc B – Atelier obligatoire (6 cr.)

- URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.

#### Bloc C – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

- URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
- URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
- URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.
- URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.
- URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
- URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.
- URB 6851 Développement communautaire et urbanisme, 3 cr.
- URB 6853 Analyse spatiale et géomatique, 3 cr.
- URB 6854 Gestion du sol et enjeux urbains, 3 cr.

#### Bloc D – Option – Cours à option connexes (max. 6 cr.)

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
- AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
- GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
- GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
- HEC 6110 Méthodes et pratiques de la négociation, 3 cr.
- URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.
- URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.
- URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

#### Bloc E – Option – Activités individuelles (max. 6 cr.)

- URB 6670 Travail individuel de recherche, 3 cr.
- URB 6671 Stage en milieu professionnel, 3 cr.
- URB 6672 Activité spéciale, 3 cr.

#### Bloc F – Activités dirigées (12 cr.)

- URB 6647 Séminaire de recherche en urbanisme, 3 cr.
- URB 6658 Travail dirigé 1: stratégie de recherche, 3 cr.
- URB 6659 Travail dirigé 2: rédaction, 6 cr.

---

## Programme 2-026-1-0

---

### D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement)

---

## OBJECTIFS

Le D.É.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en dévelop-  
pement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajec-  
toire de réorientation de leur expertise professionnelle.

**Gestion des habitats urbains** : cerner et solutionner les problèmes d'habitat com-  
plexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles  
d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opéra-  
tionnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes  
d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et  
communautaire.

**Gestion des environnements urbains** : diagnostiquer les principaux problèmes  
de gestion d'environnements urbains durables (évaluation environnementale, bilan,

analyse de risques...) et consolider l'expertise professionnelle dans la gestion locale stratégique de l'environnement, favorisant le partenariat et le développement des secteurs informels, communautaires et associatifs dans l'offre de services urbains.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de deuxième cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Transfert à la M.Urb.

Un candidat peut être admis à la M. Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

### 4. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme
- 6 crédits attribués à un travail dirigé.

Il se compose des options Habitat urbain et Environnement urbain.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.

URB 6859 Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

#### Bloc B – Laboratoire obligatoire (6 cr.)

URB 6031 Atelier III – Pays en développement, 6 cr.

#### Option Habitat urbain (6 cr.)

#### Bloc C – Option (9 cr.)

URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.

URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

MCG 6000 Housing Seminar I, 3 cr.

#### Option Environnement urbain (6 cr.)

#### Bloc C – Option (9 cr.)

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

L'étudiant choisit un 3<sup>e</sup> cours parmi les cours des deux options.

#### Bloc D – Choix (3 cr.)

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

#### Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

URB 6652 Travail dirigé de fin d'études, 6 cr.

## Arts et sciences

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Arts et sciences : neuf microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, huit diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), un diplôme complémentaire, douze maîtrises ès arts (M.A.), vingt-deux maîtrises ès sciences (M. Sc.), une maîtrise à vocation professionnelle (M.S.I.), vingt-neuf Philosophiæ Doctor (Ph. D.) et un doctorat (D. Psy.)

### Administration sociale

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration sociale)** 2-259-6-0

**D.É.S.S. (administration sociale)** 2-259-1-1

**M. Sc. individualisée (administration sociale)** 2-960-1-5

École de service social

Pour information : 514-343-6605 (secrétariat)

Responsable des programmes : Claude Larivière, tél. : 514-343-7224

#### Membres du Comité des études supérieures

Sarah Dufour (psychoéducation)

Claude Larivière (service social)

André Savoie (psychologie)

**Directrice : Dominique Damant**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Claire Chamberland, M.A. (UQÀM), Ph. D. psychologie (UQÀM)

Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)

Pauline Morissette, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. santé communautaire (Montréal), en congé

#### Professeurs agrégés

Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)

Claude Larivière, M. Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP-Québec), Ph. D. sociologie (Montréal)

Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)

Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)

Gilbert Renaud, M. Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)

Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

#### Professeurs adjoints

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)

Sonia Gauthier, M. Sc. service social (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)

Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)

Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)

Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)

Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

#### Professeurs associés

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)

Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)

Anna Kruzynski, M.A. psychologie (McGill), Ph. D. travail social (McGill)

Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)

Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQÀM)

Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

#### Professeurs émérites

Jean Panet-Raymond

Gilles Rondeau

Programme 2-259-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration sociale)

#### OBJECTIFS

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en administration sociale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail jugée pertinente d'au moins deux années.

##### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

##### 3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

##### 4. Programme

Le microprogramme en administration sociale est constitué de 15 crédits de cours obligatoires.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.

APC 6002 Planification et concertation, 3 cr.

APC 6008 Gestion des ressources humaines, 3 cr.

APC 6009 Habiletés de gestion, 3 cr.

APC 6011 Organisations : gestion du changement, 3 cr.

Programme 2-259-1-1

### D.É.S.S. (administration sociale)

#### OBJECTIFS

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail jugée pertinente d'au moins deux années.

### 2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent plein temps. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.\*
- APC 6002 Planification et concertation, 3 cr.\*
- APC 6008 Gestion des ressources humaines, 3 cr.\*
- APC 6009 Habiletés de gestion, 3 cr.\*
- APC 6011 Organisations : gestion du changement, 3 cr.\*

#### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

- APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
- APC 6010 Gestion des équipes de travail, 3 cr.
- APC 6014 Stage supervisé en gestion, 6 cr.

#### Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par le coordonnateur de programme.

\* Cours communs au microprogramme et au D.É.S.S.

Programme 2-960-1-5

## M. Sc. maîtrise individualisée (administration sociale)

### OBJECTIFS

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaire et correctionnel.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. individualisée (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. en administration sociale

- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3;
- démontrer l'acquisition d'une expérience pertinente
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le comité de gestion académique.

### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de la première inscription.

### 3. Programme

Le programme de la M. Sc. Individualisé en administration sociale comporte 45 crédits dont 30 qui auront déjà été obtenus par l'étudiant au cours du D.É.S.S. en administration sociale.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.
- APC 6002 Planification et concertation, 3 cr.
- APC 6008 Gestion des ressources humaines, 3 cr.
- APC 6009 Habiletés de gestion, 3 cr.
- APC 6011 Organisations : gestion du changement, 3 cr.
- APC 6015 Séminaire en administration sociale, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

- APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
- APC 6010 Gestion des équipes de travail, 3 cr.
- APC 6014 Stage supervisé en gestion, 6 cr.

#### Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
- Tout cours approuvé par le responsable du programme

#### Bloc D – Travail dirigé (12 cr.)

- APC 6016 Travail dirigé, 12 cr.

## Anthropologie

**M. Sc. (anthropologie) 2-050-1-0**

**Ph. D. (anthropologie) 3-050-1-0**

Département d'anthropologie

Responsable des programmes : Louise I. Paradis 514-343-6111 poste 51710  
Secrétariat : 514-343-6909

#### Membres du Comité des études supérieures

Bernard Bernier  
Michelle Drapeau  
John Leavitt  
Louise I. Paradis, présidente

**Directrice : Pierrette Thibault**

## Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph. D. (Cornell)  
Gilles Bibeau, Ph. D. (Laval), MSRC  
Ariane Burke, Ph. D. (New York)  
Bernard Chapais, Ph. D. (Cambridge)  
Claude Chapdelaine, Ph. D. (Montréal)  
Guy Lanoue, Ph. D. (Toronto)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

John Leavitt, Ph. D. (Chicago)  
 Deirdre Meintel, Ph. D. (Brown University)  
 Maria Rosaria Pandolfi, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)  
 Louise I. Paradis, Ph. D. (Yale)  
 Daniel Pérusse, Ph. D. (Montréal)  
 Pierrette Thibault, Ph. D. (Montréal)  
 Paul Tolstoy, Ph. D. (Columbia), doctorat ès lettres (Paris)  
 Kevin Tuite, Ph. D. (Chicago)  
 Michel Verdon, Ph. D. (Cambridge)

**Professeurs agrégés**

Marie-Pierre Bousquet, Ph. D. (Laval et Paris X-Nanterre)  
 Robert Crépeau, Ph. D. (Montréal)  
 Brad Loewen, Ph. D. (Laval)  
 Bob White, Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Karine Bates, Ph. D. (McGill)  
 Adrian Burke, Ph. D. (SUNY, Albanie)  
 Michelle Drapeau, Ph. D. (Missouri-Columbia)  
 Nathalie Fernando, Ph. D. (Paris IV)  
 Jorge Pantaleon, doctorat (Federal do Rio do Janeiro)  
 Isabelle Ribot, Ph. D. (Cambridge)

**Chercheuse adjointe**

Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal)

**Professeure associée**

Françoise-Romaine Ouellette, Ph. D. (Montréal)

**Chercheurs invités**

William De Gaston, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)  
 Jacques Leroux, Ph. D. (Montréal)  
 Hendrik Van Gijsegem, Ph. D. (UCSB, Californie)

**Professeur émérite**

Pierre Beaucage

---

**Programme 2-050-1-0**


---

**M. Sc. (anthropologie)****OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise en anthropologie vise à préparer l'étudiant à la recherche, à l'enseignement et prépare son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, les agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Programme**

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (un minimum de 12 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle et un minimum de 9 crédits de cours en anthropologie)
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)**

Trois séminaires ANT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

**Ethnologie**

ANT 6005	La construction théorique du social, 3 cr.
ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT 6030	Séminaire: changement social et culturel, 3 cr.
ANT 6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT 6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT 6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT 6053	Étude psychoculturelle de la marginalité, 3 cr.
ANT 6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ANT 6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT 6100	Séminaire d'ethnologie, 3 cr.
ANT 6114	Sém. le structuralisme de Lévi-Strauss, 3 cr.
ANT 6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT 6118	Anthropologie de l'espace, 3 cr.
ANT 6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT 6123	Imaginaire autochtone américain, 3 cr.
ANT 6124	Anthropologie du patrimoine, 3 cr.
ANT 6125	Idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
ANT 6131	Ethnohistoire amérindienne, 3 cr.
ANT 6145	Anthropologie du public, 3 cr.
ANT 6150	Théories de la rencontre, 3 cr.
ANT 6815	Corps, pouvoirs et résistance, 3 cr.

**Archéologie**

ANT 6200	Séminaire d'archéologie, 3 cr.
ANT 6213	Les sociétés complexes préétatiques, 3 cr.
ANT 6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs, 3 cr.
ANT 6232	Les grandes civilisations préhistoriques, 3 cr.
ANT 6235	Archéologie du navire, 3 cr.
ANT 6245	Archéologie des matériaux, 3 cr.
ANT 6258	Méthode en histoire culturelle, 3 cr.
ANT 6264	Tendances actuelles en archéologie, 3 cr.
ANT 6268	Les grands problèmes archéologiques, 3 cr.
ANT 6880Z	Archéologie du Nord-Est américain I, 3 cr.
ANT 6881	Mésoamérique ancienne, 3 cr.
ANT 6882	Archéologie du Nord-Est américain II, 3 cr.

**Anthropologie biologique**

ANT 6400	Séminaire de bioanthropologie, 3 cr.
ANT 6455	Biogénétique du comportement humain, 3 cr.
ANT 6456	Anthropologie, biologie et comportement, 3 cr.
ANT 6463	Paléoanthropologie, 3 cr.

**Ethnolinguistique**

ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT 6611	Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT 6626	Mythe et poétique, 3 cr.
ANT 6635	Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

**Anthropologie**

ANT 6461	L'approche quantitative en anthropologie, 3 cr.
ANT 6700	Problèmes actuels en anthropologie, 3 cr.
ANT 6802	Travaux pratiques, 3 cr.

ANT 6806 Pratique de terrain, 3 cr.

ANT 6810 Séminaire d'anthropologie, 27 cr.

**Bloc B – Choix (max. 6 cr.)**

Cours du 1<sup>er</sup> cycle ou séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie.

**Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)**

ANT 6910 Séminaire de rédaction de mémoire, 3 cr.

ANT 6915 Mémoire, 27 cr.

Programme 3-050-1-0

**Ph. D. (anthropologie)**

**OBJECTIFS**

Le programme de doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique. Certains axes de recherche sont en ce moment privilégiés : l'anthropologie du développement, les relations ethniques, l'anthropologie médicale, l'archéologie du Nord-est américain et du Mexique, la primatologie, langue et société, l'Amérique latine et l'Asie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal
- voir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme de doctorat comporte :

- 6 crédits obligatoires de cours de doctorat
- 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- des cours selon les besoins du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ANT 7800 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Entrevues tutoriales (max. 3 cr.)**

ANT 7100 Tutorat, ethnologie, 3 cr.

ANT 7300 Tutorat, archéologie, 3 cr.

ANT 7500 Tutorat, bio-anthropologie, 3 cr.

ANT 7700 Tutorat, ethnolinguistique, 3 cr.

Cours choisi selon le sujet de thèse.

**Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)**

ANT 7915 Thèse, 84 cr.

**Chimie**

**M. Sc. (chimie) 2-060-1-0**

**Ph. D. (chimie) 3-060-1-0**

Département de chimie

Responsable des programmes : André L. Beauchamp, tél. : 514-343-6446  
Secrétariat : 514-343-7601

**Membres du Comité des études supérieures**

André L. Beauchamp

Shawn Collins

Matthias Ernzerhof

Michel Lafleur

Joelle Pelletier

Karen Waldron

**Directeur : Robert Emery Prud'homme**

**Personnel enseignant\***

**Professeurs titulaires**

C. Géraldine Bazuin, Ph. D. (McGill)

André L. Beauchamp, Ph. D. (Montréal)

Tucker Carrington, Ph. D. (California, Berkeley)

André B. Charette, Ph. D. (Rochester)

Marius D'Amboise, Ph. D. (McGill)

Stephen Hanessian, Ph. D. (Ohio State), MSRC

Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal), vice-recteur à la recherche

Jeffrey Wayne Keillor, Ph. D. (Alberta)

Michel Lafleur, Ph. D. (Laval)

William Lubell, Ph. D. (California, Berkeley)

Robert Emery Prud'homme, Ph. D. (Massachusetts)

Christian Reber, Ph. D. (Berne)

Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal)

Françoise M. Winnik, Ph. D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie

James D. Wuest, Ph. D. (Harvard)

Davit Zargarian, Ph. D. (Ottawa)

Julian Zhu, Ph. D. (McGill)

**Chercheur titulaire**

Yvan Guindon, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Antonella Badia, Ph. D. (McGill)

Matthias Ernzerhof, Ph. D. (Bonn)

Richard Giasson, Ph. D. (Montréal)

Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie

Garry Hanan, Ph. D. (Louis-Pasteur)

Hélène Lebel, Ph. D. (Montréal)

Richard Martel, Ph. D. (Laval)

Joëlle Pelletier, Ph. D. (McGill)

Sébastien Sauvé, Ph. D. (McGill)

Karen C. Waldron, Ph. D. (Alberta)

Kevin James Wilkinson, Ph. D. (INRS)

**Professeurs adjoints**

Shawn Collins, Ph. D. (Ottawa)

Radu Ion Iftimie, Ph. D. (Toronto)

MacNeil Dean, Ph. D. (Dalhousie)

Jean-François Masson, Ph. D. (Arizona State)

Christian Pellerin, Ph. D. (Laval)

Dominic Rochefort, Ph. D. (Montréal)

Frank Schaper, Ph. D. (Konstanz)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Andreea Schmitzer, Ph. D. (Paul-Sabatier)  
William Skene, Ph. D. (Ottawa)

#### Professeurs associés

Michel Bertrand, Ph. D. (Montréal)  
Gilles Durocher, Ph. D. (Montréal)  
Robert Lortie, Ph. D. (Montréal)

#### Chercheurs invités

Béatrice Garcia-Renaud, Ph. D. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI)  
Michel Gauthier, Ph. D. (Montréal)  
Isabelle Pelletier, Ph. D. (Laval)

#### Professeurs émérites

François Brisse  
Denis Gravel  
Jean-Claude Richer

---

### Programme 2-060-1-0

---

#### M. Sc. (chimie)

---

### OBJECTIFS

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques.) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

La maîtrise sans mémoire fait une place plus grande aux cours avancés. Elle s'adresse aux étudiants déjà engagés sur le marché du travail ou désirant s'y préparer de façon plus immédiate. Elle ne permet pas normalement de poursuivre au doctorat.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. (chimie) ou d'un B.Sc. avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

#### 2. Statut étudiant

La partie recherche du programme avec mémoire doit être réalisée à plein temps.

#### 3. Programme

##### Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- 9 crédits de cours (de 6 à 9 crédits choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle en chimie et de 0 à 3 crédits choisis parmi les cours de la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en chimie)
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

##### Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

- 21 crédits de cours, (de 15 à 21 crédits choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle en chimie et de 0 à 6 crédits choisis parmi les cours de la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en chimie)

- 21 crédits de stage (CHM 6930)
- 3 crédits attribués à des travaux dirigés (CHM 6935).

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

---

### Programme 3-060-1-0

---

#### Ph. D. (chimie)

---

### OBJECTIFS

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en chimie (Ph. D.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

#### 2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- un séminaire obligatoire de 3 crédits
- un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat pourra en outre prendre d'autres cours, selon ses besoins.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CHM 6601 Séminaires de section, 3 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

Parmi les cours d'études supérieures du Département de chimie.

#### Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)

---

### Commerce électronique

---

#### M. Sc. (commerce électronique)

2-177-1-0

Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle et HEC Montréal

---

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Pour information : Irmgard Klucaric, tél. : 514-343-6111, poste 3488,  
courriel : i.klucaric@umontreal.ca

### Membres du Comité des études supérieures

Esmâ Aïmeur, Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
Vincent Gautrais, Faculté de droit  
Jacques Robert, HEC Montréal

## OBJECTIFS

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'œuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à plein temps.

### 3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portable.

### 4. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, dont 19 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 8 crédits attribués à un travail dirigé. Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Ateliers de transition (min. 6 cr.)

- DRT 6936 Atelier en droit, 3 cr.  
4-472-02 Atelier en gestion : le management dans la société d'information, 3 cr.  
IFT 6800 Atelier en informatique, 4 cr.

### Bloc B – Tronc commun obligatoire (13 cr.)

- CEL 6001 Introduction au commerce électronique, 3 cr.  
DRT 6903A Droit et commerce électronique, 3 cr.  
4-870-00 Économie numérique, 3 cr.  
IFT 6801 Technologies du commerce électronique, 4 cr.

### Bloc C – Option – Spécialisation (12 cr.)

Au moins 8 crédits doivent être pris dans l'un des trois axes.

#### Axe Technologie

- IFT 6055 Protocoles de communication, 4 cr.  
IFT 6180 Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.  
IFT 6243 Concepts de bases de données avancées, 4 cr.

- IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.  
IFT 6261 Traitement des connaissances, 4 cr.  
IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.  
IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.  
IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.  
IFT 6580 Sujets en optimisation, 4 cr.  
IFT 6802 Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.  
IFT 6803 Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.  
IFT 6804 La technologie multimédia, 4 cr.  
IFT 6805 Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.

#### Axe Droit

- DRT 6830C Droit international public avancé, 3 cr.  
DRT 6832 Mondialisation et souveraineté, 3 cr.  
DRT 6870A Propriété intellectuelle, 3 cr.  
DRT 6902 Droit du cyberspace, 3 cr.  
DRT 6909 Prévention et gestion des différends, 3 cr.  
DRT 6923 Technologies de l'information et droit, 3 cr.  
DRT 6926 Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.  
DRT 6929AaJ Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.  
DRT 69650 Droit des affaires avancé, 3 cr.

#### Axe Gestion

- 4-016-00 Intelligence d'affaires, 3 cr.  
4-170-00 Marketing électronique, 3 cr.  
4-467-00 Stratégie et e-business, 3 cr.  
4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique 3 cr.  
4-702-04 Analyse et conception de système d'information, 3 cr.  
4-723-04 Technologie de l'information et réingénierie des processus d'affaire, 3 cr.  
4-798-00 Séminaire en commerce électronique  
4-970-02 Gestion du risque, contrôle & sécurité du commerce électronique

### Bloc D – Synthèse et travail dirigé (14 cr.)

- CEL 6002 Atelier synthèse – commerce électronique, 6 cr.  
CEL 6003 Travail dirigé en commerce électronique, 8 cr.

## Communication

### Ph. D. (communication)

3-225-1-0

Pour tout renseignement relatif à ce programme, voir Sciences de la communication.

## Criminologie

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (analyse criminologique)

2-065-6-2

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intervention criminologique)

2-065-6-0

### M. Sc. (criminologie)

2-065-1-0

### Ph. D. (criminologie)

3-065-1-0

### École de criminologie

Responsable du programme de maîtrise : Marie-Marthe Cousineau, tél. :  
514-343-7322

Responsable du programme de doctorat : Carlo Morselli, tél. : 514-343-5676 ou  
514-343-2116

**Membres du Comité d'études de la M. Sc.**

Jean-Luc Bacher  
Dianne Casoni  
Marie-Marthe Cousineau  
Jo-Anne Wemmers

**Membres du Comité d'études du Ph. D.**

Marie-Marthe Cousineau  
Carlo Morselli  
Jean Proulx  
Jean Trépanier  
Jo-Anne Wemmers

**Directeur : Jean Proulx**

**Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Serge Brochu, Ph. D. psychologie (Montréal), vice-doyen, Faculté des arts et des sciences  
Jean-Paul Brodeur, M.A. philosophie (Montréal), M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. philosophie (Paris), MSRC, directeur du C.I.C.C.  
Dianne Casoni, D. Ps. psychologie (Montréal), en congé  
Marie-Marthe Cousineau, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. sociologie (UQÀM)  
Maurice Cusson, B. Sc. sociologie (Montréal), Ph. D. criminologie (Montréal)  
Marc Ouimet, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)  
Jean Poupard, B.A. éducation physique (Montréal), Ph. D. sociologie (McGill)  
Jean Proulx, Ph. D. psychologie (Montréal)  
Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph. D. criminologie (Montréal)  
Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. criminologie (London School of Economics, Londres)

**Professeurs agrégés**

Jean-Luc Bacher, doctorat en droit (Fribourg), en congé  
Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse), en congé  
Mylène Jaccoud, Ph. D. criminologie (Montréal)  
Denis Lafortune, Ph. D. psychologie (Montréal)  
Frédéric Lemieux, Ph. D. criminologie (Montréal)  
Carlo Morselli, Ph. D. criminologie (Montréal)  
Marion Vacheret, Ph. D. criminologie (Montréal), en congé  
Jo-Anne Wemmers, Ph. D. criminologie (Leiden)

**Professeurs adjoints**

Étienne Blais, Ph. D. criminologie (Montréal)  
Franca Cortoni, Ph. D. psychologie (Kingston)  
Louis-Georges Cournoyer, Ph. D. psychologie (Montréal)  
Jean-Pierre Guay, Ph. D. criminologie (Montréal)  
Stéphane Guay, Ph. D. psychologie (Laval)  
Stéphane Leman-Langlois, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. criminologie (Toronto)

**Professeurs émérites**

Marie-Andrée Bertrand, officier de l'Ordre National du Québec  
Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 2-065-6-2

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (analyse criminologique)****OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en analyse criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Transfert à la M. Sc.**

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en analyse criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. en criminologie. Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le programme court de 2<sup>e</sup> cycle en analyse criminologique comporte 12 crédits dont 3 crédits obligatoires, 9 crédits à option).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.  
CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.  
CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.  
CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.  
CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.  
CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.  
CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.  
CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.  
CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.

**Bloc C – Option (max. 3 cr.)**

CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.  
CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.  
CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.  
CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.  
CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.  
CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.  
CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.  
CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.  
CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.  
CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.  
CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.  
CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.  
CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

## Programme 2-065-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intervention criminologique)****OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en intervention criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Transfert à la M. Sc.**

Les cours suivis dans le cadre du microprogramme seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. en criminologie. Pour accéder à la (M. Sc.), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte 12 crédits (3 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.

CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.

CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.

CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.

CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.

CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.

CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.

CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

**Bloc C – Option (max. 3 cr.)**

CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.

CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.

CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.

CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.

CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.

CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.

CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.

CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.

CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.

CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.

CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.

CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.

CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

## Programme 2-065-1-0

**M. Sc. (criminologie)****OBJECTIFS****Cheminement avec stage**

Les objectifs de la maîtrise avec stage sont : assurer une continuité optimale entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M. Sc.; répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés davantage par la formation professionnelle que par la recherche; accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle.

**Cheminement avec mémoire**

Le programme de maîtrise avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée dans un ou plusieurs des secteurs suivants : recherche, théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (criminologie), ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant devra réussir sa maîtrise préparatoire avec une moyenne de 3,2.

**2. Transfert d'un microprogramme à la M. Sc.**

Les cours suivis dans le cadre d'un microprogramme en criminologie seront crédités à la M. Sc.

**3. Scolarité**

- Cheminement avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.
- Cheminement avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.

**4. Programme**

Le programme de maîtrise avec mémoire, avec stage en intervention ou avec stage en analyse comporte :

- 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours de concentration et de 0 à 3 crédits de cours à option).
- 30 crédits attribués à la recherche ou au stage et à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage.

**Cheminement avec stage**

Le programme de maîtrise avec stage comporte :

- 15 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués au stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

**Cheminement avec mémoire**

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- 15 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec stage****– Option Intervention****Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

**Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

**Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
- CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 3 cr.)**

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
- CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
- CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
- CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
- CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
- CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
- CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
- CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
- CRI 6232 La justice réparatrice, 3 cr.
- CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
- CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
- CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
- CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
- CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

**Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)**

- CRI 6156 Stage préparatoire en intervention, 6 cr.
- Offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.
- CRI 6166 Encadrement de stage en intervention, 3 cr.
  - CRI 6176 Stage en intervention, 9 cr.
  - CRI 6186 Rapport de stage en intervention, 18 cr.

**– Option Analyse criminologique****Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

**Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

**Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
- CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
- CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
- CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
- CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
- CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
- CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
- CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
- CRI 6232 La justice réparatrice, 3 cr.
- CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
- CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
- CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
- CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
- CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 3 cr.)**

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
- CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

**Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)**

- CRI 6205 Encadrement de stage en analyse, 3 cr.
- CRI 6206 Stage en analyse criminologique, 9 cr.
- CRI 6207 Rapport de stage en analyse crimino., 18 cr.

**Cheminement avec mémoire****Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

**Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

**Bloc C – Option Intervention (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
- CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

**Bloc D – Option Analyse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

CRI 6221	L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI 6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI 6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI 6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI 6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI 6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI 6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI 6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI 6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI 6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI 6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI 6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI 6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI 6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

**Bloc E – Option (max. 3 cr.)****Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)**

CRI 6905	Projet de mémoire, 3 cr.
CRI 6910	Recherche, 6 cr.
CRI 6950	Mémoire, 21 cr.

Programme 3-065-1-0

**Ph. D. (criminologie)****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures)
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

CRI 7420	Séminaire général de doctorat, 3 cr.
CRI 7430	Séminaire de thèse, 3 cr.

**Bloc B – Choix (3 cr.)**

Un cours du niveau des études supérieures.

**Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)**

CRI 7910	Recherche, 15 cr.
CRI 7940	Thèse, 66 cr.

**Démographie****M. Sc. (démographie)****2-070-1-0****Ph. D. (démographie)****3-070-1-0**

## Département de démographie

Responsable du programme de M. Sc. : Thomas LeGrand, tél. : 514-343-7262  
 Responsable du programme de Ph. D. : Norbert Robitaille, tél. : 514-343-5981  
 Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971

**Membres du Comité des études supérieures**

Robert Bourbeau  
 Solène Lardoux  
 Thomas LeGrand  
 Norbert Robitaille

**Directeur : Robert Bourbeau****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Robert Bourbeau, Ph. D. démographie (Montréal)  
 Barthélemy Kuate Defo, Ph. D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)  
 Thomas K. LeGrand, Ph. D. sciences économiques (Michigan)

**Professeurs agrégés**

Lisa Y. Dillon, Ph. D. histoire (Minnesota)  
 Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

**Professeures adjointes**

Simona Bignami, Ph. D. démographie (Pennsylvania)  
 Solène Lardoux, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

**Chercheurs agrégés**

Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)  
 Nicole Marcil-Gratton, D.E.A. démographie sociale (Paris)

**Professeurs associés**

Hani Guend, Ph. D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)  
 Céline Le Bourdais, Ph. D. sociologie (Brown)  
 Robert J.I. Leke, M.D. (Montréal), F.R.C.S.-C.  
 Richard Marcoux, Ph. D. démographie (Montréal)  
 Long Mo, Ph. D. démographie (Montréal)  
 Leroy D. Stone, Ph. D. sociologie (Pennsylvania)  
 Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

**Professeurs émérites**

Hubert Charbonneau  
 Jacques Henripin  
 Évelyne Lapierre-Adamcyk  
 Jacques Légaré

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

---

**Programme 2-070-1-0**


---

**M. Sc. (démographie)****OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise en démographie vise à former des démographes professionnels et à initier l'étudiant à la recherche. Le mémoire est l'occasion pour l'étudiant de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU  
PROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (démographie), le candidat doit

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Programme**

Le programme de maîtrise comporte :

- 21 crédits de cours
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire

Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au 1<sup>er</sup> cycle, au moins 12 crédits de cours préparatoires sont exigés.

**COURS PRÉPARATOIRES****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- DMO 2200 Collecte : source des informations, 3 cr.  
 DMO 2311 Analyse longitudinale, 3 cr.  
 DMO 2312 Analyse transversale, 3 cr.

**Bloc B – Option (min 3 cr.; max. 6 cr.)**

- DMO 2330 Techniques auxiliaires, 3 cr.  
 DMO 2700 Histoire de la population, 3 cr.  
 SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 cr.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (6 cr.)**

- DMO 6200 Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.  
 DMO 6371 Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

**Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

- DMO 6500 Fécondité et famille, 3 cr.  
 DMO 6501 Migration, 3 cr.  
 DMO 6502 Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

**Bloc C – Option – Méthodes avancées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- DMO 6305 Analyse démographique avancée, 3 cr.  
 DMO 6320 Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.  
 DMO 6405 Modèles de risque et de durée, 3 cr.  
 STS 6015 Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)**

- DMO 6311 Initiation à la recherche, 3 cr.  
 DMO 6330 Méthodes de la démographie historique, 3 cr.

- DMO 6411 Séminaire thématique en démographie, 3 cr.  
 DMO 6430 Population et développement, 3 cr.  
 DMO 6800 Doctrines et politiques de population, 3 cr.  
 DMO 6820 Méthodes multi-niveaux et multi-états, 3 cr.  
 STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

**Bloc E – Choix (max. 6 cr.)**

Tout cours de niveau des études supérieures

**Bloc F – Mémoire (24 cr.)**


---

**Programme 3-070-1-0**


---

**Ph. D. (démographie)****OBJECTIFS**

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU  
PROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- déposer, avec la demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à plein temps.

**3. Examen de synthèse**

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département.

L'évaluation sera effectuée selon la notation « réussite » ou « échec ».

**4. Projet de thèse**

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

**5. Programme**

Le programme de doctorat est élaboré par un comité formé du directeur de recherche, du responsable du programme de doctorat et du directeur du Département ou son représentant. Le programme comporte

- 9 crédits de cours
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- des cours complémentaires et des cours de préparation, le cas échéant.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DMO 7005 Séminaire de thèse, 3 cr.

DMO 7010 Séminaire de synthèse, 3 cr.

### Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours du niveau des études supérieures.

### Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DMO 7011 Recherche 1, 9 cr.

DMO 7012 Recherche 2, 12 cr.

DMO 7013 Thèse, 60 cr.

## Études allemandes

**M.A. (études allemandes) 2-085-1-0**

**Ph. D. (littérature) – option  
Littérature allemande 3-137-1-0**

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Nikola von Merveldt, tél. 514-343-5905

### Membres du Comité des études supérieures

Jürgen Heizmann

Manuel Meune

Monique Moser-Verrey

Nikola von Merveldt

Till van Rahden

**Directrice : Monique Moser-Verrey**

## Personnel enseignant\*

### Professeure titulaire

Monique Moser-Verrey, Dr. Phil. I (Zurich)

### Professeurs agrégés

Jürgen Heizmann, Ph. D. en littérature allemande (Montréal) – responsable de la section d'études allemandes

Manuel Meune, M.A. (Paris X), agrégation, D.E.A. (Paris) doctorat d'études germaniques (Strasbourg 2)

Till van Rahden, M.A. (Johns Hopkins), Doktor der Philosophie (Universität Bielefeld), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes

### Professeure adjointe

Nikola von Merveldt, M.A. (Cambridge), doctorat (Ludwig-Maximilians Universität)

### Responsable des cours de langue allemande

Hildegard Grüter, Ph. D. en littérature allemande (Montréal)

### Professeure émérite

Karin R. Gürtler

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## Programme 2-085-1-0

### M.A. (études allemandes)

## OBJECTIFS

La Maîtrise en études allemandes initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au doctorat en littérature (option Littérature allemande). Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

#### Orientation Littérature et médias allemands

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

#### Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones au sens large. Aspects artistiques, politiques, sociaux, économiques et sociolinguistiques. Il est possible de choisir un sujet interdisciplinaire avec le consentement du conseiller pédagogique et du responsable de la discipline concernée.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou attester d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

### 2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- 3 crédits obligatoires
- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle. L'étudiant doit suivre 5 séminaires (15 cr.) de niveau 6000, avec un minimum de 3 séminaires (9 cr.) de sigle ALL 6XXX dont au moins 2 séminaires (6 cr.) doivent relever du bloc B de l'orientation choisie
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Orientation Littérature et médias allemands

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

#### Bloc B – Option (15 cr.)

ALL 6211 Littérature I, 3 cr.

ALL 6222 Littérature II, 3 cr.

ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.

- ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.  
 ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment EAE, LCO, LNG.

**Bloc C – Option (max. 6 cr.)**

– Enseignement de l'allemand langue étrangère

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.  
 ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.  
 ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.  
 ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

**Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)**

- ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

**Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones**

**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

**Bloc B – Option (15 cr.)**

- ALL 6311 Civilisation des pays germanophones I  
 ALL 6322 Civilisation des pays germanophones II  
 ALL 6331 Civilisation des pays germanophones III  
 ALL 6332 Civilisation des pays germanophones IV  
 ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment EAE, HST, LNG, POL.

**Bloc C – Option (max. 6 cr.)**

Enseignement de l'allemand langue étrangère

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.  
 ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.  
 ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.  
 ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

**Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)**

- ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

---

Programme 3-137-1-0

---

**Ph. D. (littérature) – option Littérature allemande**

---

Voir sous Littératures.

---

**Études allemandes dans le contexte européen**

---

**Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen**

**2-088-1-5**

Centre canadien d'études allemandes et européennes

---

Responsable du programme : Philippe Despoix, directeur du CCEAE  
 Pour information : Brigitte Boulay, tél. : 514-343-6763

**Membres du Comité des études supérieures**

Philippe Despoix, Département de littérature comparée  
 Barbara Thériault, Département de sociologie  
 Thomas Beschorner, École de relations industrielles  
 Till van Rahden, Dép. de littérature et langues modernes

**OBJECTIFS**

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- soumettre, avec l'appui de son directeur de recherche (et codirecteur, le cas échéant) et du directeur du programme régulier, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du Diplôme complémentaire
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

**2. Statut étudiant**

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. L'étudiant complètera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

**4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire**

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

**5. Programme**

Le programme comporte 15 crédits ainsi répartis :

- 6 crédits obligatoires – incluant la participation aux activités d'animation
- 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- EAE 6041A L'Allemagne dans le contexte européen 1, 3 cr.  
 ou  
 EAE 6041B L'Allemagne dans le contexte européen 2, 3 cr.  
 EAE 6000 Activités d'animation, 0 cr.  
 EAE 6004 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

- EAE 6001 Stage, 9 cr.  
 EAE 6002 Travail dirigé, 9 cr.

## Études anglaises

**M.A. (études anglaises) 2-135-1-0**

**Ph. D. (études anglaises) 3-135-1-0**

Département d'études anglaises

Responsable des programmes : Lianne Moyes, tél. : 514 343 2218

### Membres du Comité des études supérieures

Joyce Boro  
Caroline Brown (automne)  
Heike Harting (automne)  
Tunji Osinubi (hiver)

**Directeur : Robert Schwartzwald**

### Personnel enseignant\*

#### Professeur titulaire

Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph. D. (Laval)

#### Professeurs agrégés

Joyce L. Boro, Ph. D. (Oxford)  
Michael Eberle-Sinatra, M.A. (Université d'Orléans), Ph. D. (Oxford)  
Andrew John Miller, M.A. (Queen's), Ph. D. (Duke)  
Lianne Moyes, Ph. D. (York)  
Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph. D. (Bristol)

#### Professeurs adjoints

Caroline Brown, Ph. D. in Comparative Literature (Stanford)  
Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph. D. (Victoria)  
Taiwo Adetunji Osinubi, M.A. (Johannes Gutenberg Universität), Ph. D. (British Columbia)

#### Responsable de formation professionnelle

Gail Scott, écrivaine

#### Responsable des cours de langue

Sorel Friedman, Ph. D. (McGill)

#### Professeur émérite

Patrick J. Mahony

Programme 2-135-1-0

### M.A. (études anglaises)

#### OBJECTIFS

La maîtrise a comme objectif d'initier l'étudiant à la recherche et de perfectionner les enseignants du niveau secondaire. Elle est un préalable normal aux études de doctorat.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en anglais, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

##### 2. Programme

###### Maîtrise avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire
- 12 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

###### Maîtrise sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte

- 3 crédits de cours obligatoire
- 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 21 crédits attribués à un travail dirigé.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise le remplacent par un autre cours.

### Bloc B – Option

– Avec mémoire (12 cr.)

– Avec travail dirigé (21 cr.)

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du responsable de programme. Le cours ANG 6405 est imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante

#### Théorie littéraire

ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.

ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

#### Littérature britannique

ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.

ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.

ANG 6150 Victorian Literature, 3 cr.

ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.

ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.

ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.

ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

#### Autres littératures anglophones

ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.

ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.

ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.

ANG 6405 Canadian Literature, French and English, 3 cr.

ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.

ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.

ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

#### Genres littéraires

ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.

ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

- ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.  
 ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.  
**Identités sexuelles dans la littérature anglophone**  
 ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.  
 ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.  
 ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.  
 PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

**Séminaires de lectures dirigées**

- ANG 6090 Directed Reading I, 3 cr.  
 ANG 6091 Directed Reading II, 3 cr.

**Séminaires de professeurs invités**

- ANG 6895 Séminaire d'échange, prof. invité 1, 3 cr.  
 ANG 6896 Séminaire d'échange, prof. invité 2, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)**

- ANG 6915 Projet de mémoire, 3 cr.  
 ANG 6925 Mémoire, 27 cr.

**Bloc D – Travail dirigé (21 cr.)**

- ANG 6930 Travail dirigé, 21 cr.

**Programme 3-135-1-0****Ph. D. (études anglaises)****OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme de doctorat comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire
- un minimum de 12 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle choisis dans le bloc B de la M.A. (études anglaises)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

**Bloc B – Cours à option (12 cr.)**

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du responsable de programme. Le cours ANG6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

**Théorie littéraire**

- ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.  
 ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

**Littérature britannique**

- ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.  
 ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.  
 ANG 6150 Victorian Literature, 3 cr.  
 ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.  
 ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.  
 ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.  
 ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

**Autres littératures anglophones**

- ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.  
 ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.  
 ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.  
 ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.  
 ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.  
 ANG 6405 Canadian Literature, French and English, 3 cr.  
 ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.  
 ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.  
 ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

**Genres littéraires**

- ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.  
 ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.  
 ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.  
 ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.

**Identités sexuelles dans la littérature anglaise**

- ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.  
 ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.  
 ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.  
 PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

**Séminaires de lectures dirigées**

- ANG 6090 Directed Reading I, 3 cr.  
 ANG 6091 Directed Reading II, 3 cr.

**Séminaires de professeurs invités**

- ANG 6895 Séminaire d'échange-prof. invité 1, 3 cr.  
 ANG 6896 Séminaire d'échange-prof. invité 2, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)**

ANG 7000	Développement professionnel, 3 cr.
ANG 7920	Projet de thèse, 3 cr.
ANG 7921	Dissertation Seminar, 3 cr.
ANG 7922	Rapport d'étape, 1 cr.
ANG 7925	Thèse, 65 cr.

**Études cinématographiques****M.A. (études cinématographiques) 2-171-1-0****Ph. D. (études cinématographiques) 3-171-1-0**

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : <http://www.histart.umontreal.ca>Responsable des programmes : Olivier Asselin, tél. : 514-343-6111, poste 5343, [o.asselin@umontreal.ca](mailto:o.asselin@umontreal.ca)**Membres du Comité des études supérieures**

Olivier Asselin  
Christine Bernier  
André Gaudreault

**Directrice : Christine Bernier****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)  
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X-Nanterre)  
André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)  
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)  
Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)  
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)  
Silvestra Mariniello, Ph. D. en littérature comparée (Minnesota)  
Isabelle Raynauld, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

**Professeurs agrégés**

Olivier Asselin, doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)  
Michèle Garneau, Ph. D. littérature (Montréal)  
Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)  
Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)  
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph. D. en littérature comparée et générale (Montréal)  
Todd Porterfield, Ph. D. en histoire de l'art (Boston), en congé  
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph. D. sémiologie (UQAM)  
Élise Dubuc, M.A. muséologie, Ph. D. anthropologie (Montréal)  
Marion Froger, Doctorat en Arts (Paris I) et Littérature (Montréal)  
Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph. D. en littérature (Montréal)  
Édouard Mills-Affif, M.A. en sciences politiques, Ph. D. en histoire et communication (Université Paris I)  
Lorenzo Pericolo, Ph. D. en histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)

**Responsable de formation professionnelle**

Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

**Professeurs associés**

Jean-Marc Larrue, Ph. D. études françaises (Montréal)  
Pierre Véronneau, Ph. D. histoire (UQAM)

**Professeurs invités**

Elitza Dulguerova, M.A. en médiation culturelle (Paris I), DEA en histoire de l'art (EHESS, Paris), doctorat en histoire de l'art (Montréal et EHESS, Paris)  
Denis Héroux, Licence ès Lettres, Diplôme d'Études Supérieures, (Montréal)

**Chercheuse invitée**

Hélène Legendre de Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

**Professeur émérite**

François-Marc Gagnon

Programme 2-171-1-0

**M.A. (études cinématographiques)****OBJECTIFS**

Le programme de Maîtrise (études cinématographiques) a pour principal objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat

**2. Programme**

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoire, de 6 à 9 crédits de cours à option de sigles CIN ou PLU et de 0 à 3 crédits de cours au choix)
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CIN 6003 Intro. aux études avancées en cinéma, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

CIN 6005 Séminaire de professeur invité, 3 cr.  
CIN 6011 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.  
CIN 6013 La médiation audiovisuelle, 3 cr.  
CIN 6015 Cinéma et philosophie, 3 cr.  
CIN 6017 Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.  
CIN 6021 Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.  
CIN 6030 La critique cinématographique, 3 cr.  
CIN 6035 Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.  
CIN 6046 Questions de narration, 3 cr.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

CIN 6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN 7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU 6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)****Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)**

CIN 6900	Recherche, 3 cr.
CIN 6910	Recherche, 15 cr.
CIN 6920	Mémoire, 15 cr.

## Programme 3-171-1-0

**Ph. D. (études cinématographiques)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (études cinématographiques) a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (études cinématographiques), d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- le résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- une lettre du directeur de thèse pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée
- deux lettres de recommandation (cachetées et signées sur le rabat, excluant celle du directeur pressenti)
- un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise.

**3. Programme**

Le programme comporte 90 crédits, dont :

- 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

CIN 7000	Séminaire doctoral, 3 cr.
CIN 7001	Atelier de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

CIN 6005	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN 6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN 6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.

CIN 6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN 6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
CIN 6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN 6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN 6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN1 6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN 6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN 7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU 6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

**Bloc C – Choix (3 cr.)****Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)**

CIN 7003	Forum doctoral, 3 cr.
CIN 7004	Thèse, 72 cr.

**Études classiques****M.A. (études classiques)****2-095-1-0**

## Département d'études classiques et médiévales

Responsable du programme de la M.A. (études classiques) : Benjamin Victor, tél. : 514-343-6486

**Membres du Comité des études supérieures**

Pierre Bonnechere  
Vayos Liapis  
Benjamin Victor

**Directeur : Pierre Bonnechere****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Pierre Bonnechere, Doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), professeur au Département d'histoire, directeur du C.E.C.  
Jacques Y. Perreault, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en archéologie (Paris), professeur au Département d'histoire

**Professeurs agrégés**

Vayos Liapis, Ph. D. en études classiques (Glasgow), professeur au Département de philosophie  
Benjamin Victor, Ph. D. en études classiques (Michigan), professeur au Département des littératures de langue française

**Professeur adjoint**

Christian Raschle, Ph. D. en langue et littérature latines (Fribourg en Suisse), professeur au Département d'histoire

**Professeur invité**

Vincent J. Rosivach, Ph.D

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## Programme 2-095-1-0

**M.A. (études classiques)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais et, éventuellement, d'une autre langue jugée nécessaire à sa recherche
- pour les options Archéologie classique et Histoire ancienne : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121)
- pour l'option Langues et littératures : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121, 2011).

**2. Programme****Options Archéologie classique et Histoire ancienne**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

**Option Langues et littératures**

Le programme comporte :

- 6 crédits de cours obligatoires,
- 9 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Archéologie classique****Bloc A – Option (15 cr.)**

- Archéologie classique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)
  - HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
  - HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
  - HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.
- Histoire ancienne (max. 6 cr.)
  - HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
  - HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.
  - HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
  - HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

- Langues et littératures (max. 6 cr.)
  - GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
  - GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
  - GRC 6050A-FA aspects de la littérature grecque, 3 cr.
  - LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
  - LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.
  - LAT 6050A-FA aspects de la littérature latine, 3 cr.

**– Philosophie (max. 6 cr.)**

- PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.
- PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
- PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
- PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

**– Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
- HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
- GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
- GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
- LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
- LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

**– Cours d'auteurs (max. 6 cr.)**

- GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.
- GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.
- LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.
- LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

**Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)**

- HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

**Option Histoire ancienne****Bloc A – Option (15 cr.)**

- Histoire ancienne (min. 6 cr.; max. 12 cr.)
  - HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
  - HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.
  - HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
  - HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.
- Archéologie classique (max. 6 cr.)
  - HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
  - HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
  - HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.
- Langues et littératures (max. 6 cr.)
  - GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
  - GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
  - GRC 6050A-FA aspects de la littérature grecque, 3 cr.
  - LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
  - LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.
  - LAT 6050A-FA aspects de la littérature latine, 3 cr.

**– Philosophie (max. 6 cr.)**

- PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.
- PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
- PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
- PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

**– Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
- HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
- GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
- GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
- LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
- LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

- Cours d'auteurs (max. 6 cr.)
- GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.
- GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.
- LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.
- LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

**Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)**

- HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

**Option Langues et littératures****Bloc A – Obligatoire (6 cr. choisis selon la spécialité)**

- GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
- GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
- ou
- LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
- LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

- Langues et littératures (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
- GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
- GRC 6050A-FApects de la littérature grecque, 3 cr.
- LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
- LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.
- LAT 6050A-FApects de la littérature latine, 3 cr.

- Histoire ancienne (max. 6 cr.)

- HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
- HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.
- HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
- HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

- Archéologie classique (max. 6 cr.)

- HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
- HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
- HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.

- Philosophie (max. 6 cr.)

- PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.
- PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
- PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
- PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

- Lectures dirigées (max. 6 cr.)

- HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
- HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
- GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
- GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
- LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
- LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

- Auteurs (max. 6 cr.)

- GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.
- GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.
- LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.
- LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)**

- HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

**Études hispaniques****M.A. (études hispaniques) 2-105-1-0****Ph. D. (littérature) option  
Littérature hispanique 3-137-1-0**

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Javier Rubiera, tél. : 514-343-5892

Secrétariat : 514-343-6222

**Membres du Comité des études supérieures – Études hispaniques**

James Cisneros  
 Juan Carlos Godenzi  
 Monique Moser-Verrey  
 Enrique Pato-Maldonado  
 Catherine Poupene Hart  
 Javier Rubiera

**Directrice : Monique Moser-Verrey****Personnel enseignant\*****Professeure titulaire**

Monique Moser-Verrey, Dr. Phil. I (Zurich)

**Professeurs agrégés**

Juan Carlos Godenzi, licence en langue et littérature (Lima), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en linguistique (Paris IV)  
 Catherine Poupene Hart, agrégation de lettres-espagnol (Paris IV), Ph. D. en littérature espagnole (Montréal)  
 Javier Rubiera, doctorat en philologie hispanique (Oviedo)  
 Monique Sarfati-Arnaud, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en études latino-américaines (Paris X-Nanterre), responsable de la section d'études hispaniques

**Professeurs adjoints**

James Cisneros, M.A. (Simon Fraser), Ph. D. en littérature comparée (Montréal)  
 Enrique Pato Maldonado, Doctor en Filosofía y Letras (Universidad Autónoma de Madrid)

**Responsable des cours de langue espagnole**

Oro Anahory-Librowicz, licence ès lettres (Paris), maîtrise en art dramatique (UQÀM), Ph. D. en langue et littérature espagnoles (Columbia)

**Professeure associée**

Rosa Asenjo, doctorat en philologie hispanique (Valladolid)

**Professeurs émérites**

Maryse Bertrand De Muñoz  
 Alfredo Hermenegildo

**Lecteurs**

Javier Lloro Javiere, M.A. (Saragosse) (espagnol)  
 Eric Villadrich Castellanas, M.A. (rédaction) École de technologie supérieure (Montréal-Québec) (catalan)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## Programme 2-105-1-0

**M.A. (études hispaniques)****OBJECTIFS****Cheminement avec mémoire**

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de voir d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, et l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère.

**Cheminement sans mémoire**

Le cheminement sans mémoire s'adresse aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement au niveau collégial, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, le cheminement sans mémoire n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3<sup>e</sup> cycle.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études hispaniques), le candidat doit

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français.

**2. Programme**

Le programme de maîtrise du cheminement avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont un séminaire de recherche obligatoire, des cours à option et des cours au choix,
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire,

Le programme de maîtrise du cheminement sans mémoire comporte,

- un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits de cours au choix,
- 21 crédits de travaux dirigés.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

De trois à quatre cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

**Bloc D – Mémoire (30 cr.)**

ESP 6450 Mémoire, 30 cr.

**Cheminement sans mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (18 cr.)**

Six cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

**Bloc C – Choix (3 cr.)**

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

**Bloc D – Activités dirigées (21 cr.)**

ESP 6460 Travaux dirigés, 21 cr.

## Programme 3-137-1-0

**Ph. D. (littérature) – option Littérature hispanique**

Voir sous Littératures.

**Études internationales****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle****(études internationales)**

2-072-6-0

**D.É.S.S. (études internationales)**

2-072-1-1

**M. Sc. (études internationales)**

2-072-1-0

La gestion de ces programmes est assurée par un comité. Graciela Ducatenzeiler, professeur titulaire au Département de science politique, en est responsable.

Tél. : 514-343-7877

Courriel : mscetudesint@umontreal.ca

Site web : <http://www.cerium.ca/eidc>

**Membres du Comité des études supérieures**

Amaryll Chanady, Département de littérature comparée

François Crépeau, Faculté de droit

Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales

## Programme 2-072-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (études internationales)****OBJECTIFS**

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.É.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne
- soumettre trois lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

### 1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

DRT 2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
2-086-07	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

## 2. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Pour un transfert au D.É.S.S. ou à la Maîtrise l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 3,2 à la fin de la scolarité du microprogramme

## 3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

## 4. Programme

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en études internationales comporte 15 crédits du niveau des études supérieures.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Tronc commun (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

INT 6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT 6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT 6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT 6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT 6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

### Bloc B – Option – Problématiques internationales (max. 12 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

#### Bloc B<sub>1</sub> – Relations internationales (max. 12 cr.)

DRT 6830AaC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6860AaC	Droit pénal avancé, 3 cr.
POL 6008	Synthèse : idées politiques, 3 cr.
POL 6101	Synthèse : relations internationales, 3 cr.
POL 6104	Organisations internationales, 3 cr.
POL 6415	Synthèse : politique comparée, 3 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Développement et économie internationale (max. 12 cr.)

AME 6233	Système international de la conservation, 3 cr.
DRT 6805AaC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825AetB	Droit du commerce international, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6965AaJ	Droit des affaires avancé, 3 cr.

ECN 6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO 6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO 6289	Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO 6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
POL 6111	Développement et régimes internationaux, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
REI 6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI 6611	Aspects internationaux des R. I., 3 cr.
SOL 6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL 6313	L'État et l'économie, 3 cr.
URB 6031	Atelier III – Pays en développement, 3 cr.
Cours HEC 6-089-00	Marchés internationaux des capitaux : mondialisation et transformation, 3 cr.
6-801-85	Séminaire d'économie internationale, 3 cr.

### Bloc B<sub>3</sub> – Santé internationale (max. 12 cr.)

ANT 6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA 6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
BIE 6000	Bioéthique : origine, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
DRT 6882AaJ	Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
HST 6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MSO 6040	Analyse comparative – systèmes de santé, 3 cr.
PLU 6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
SOL 6651	Sociologie de la santé, 3 cr.

### Bloc B<sub>4</sub> – Systèmes socioculturels, espace et population, éducation (max. 12 cr.)

ANT 6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT 6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT 6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
COM 6175	Médias et société, 3 cr.
COM 6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM 6355	Communication interculturelle, 3 cr.
COM 6365	Communication internationale, 3 cr.
COM 6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
DRT 6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT 6830AaC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT 6929AaJ	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
ETA 6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA 6300	L'éducation comparée, 3 cr.
ETA 6312	Systèmes d'éducation étrangers 3 cr.
ETA 6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA 6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
GEO 6284	Géographie culturelle, 3 cr.
HST 6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.
LCO 6111	Théories du genre (Gender), 3 cr.
LCO 6447	Modernités comparées, 3 cr.
PLU 6022	Ethnicité et société, 3 cr.
PLU 6040	Éducation / Const. des rapports ethniques, 3 cr.
PSY 6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY 6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.

SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL 6658	Sociétés et vieillissement, 3 cr.
SOL 6830	Idéologie : approches psychosociologiques, 3 cr.
SOL 6915	Relations ethniques, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.

**Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr.)****Bloc C<sub>1</sub> – Asie (max. 12 cr.)**

ETA 6315	Séminaire sur l'éducation en Chine, 3 cr.
HST 6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
LCO 6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
PHI 6290	Philosophie orientale, 3 cr.
PLU 6032	Asie de l'Est / Enjeux et place du Canada, 3 cr.

**Bloc C<sub>2</sub> – Amérique Latine et Amérique du Nord (max. 12 cr.)**

HST 6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST 6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine et les États-Unis, 3 cr.
POL 6307	La représentation au Canada, 3 cr.
POL 6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL 6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL 6405	L'Amérique latine, 3 cr.
SOL 6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.

**Bloc C<sub>3</sub> – Europe (max. 12 cr.)**

ANT 6125	Ideologies, mémoires et histoires, 3 cr.
HST 6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6404	Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

## Programme 2-072-1-1

**D.É.S.S. (études internationales)****OBJECTIFS**

L'objectif du D.É.S.S. (études internationales) est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ou, le cas échéant, avoir réussi le microprogramme en études internationales avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une autre langue moderne
- soumettre trois lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

**1.2 Connaissances préalables requises**

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

DRT 2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
2-086-07	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

**2. Transfert à la M. Sc.**

Les crédits accumulés au D.É.S.S. peuvent être reconnus pour un transfert à la maîtrise, en autant que les exigences du programme de D.É.S.S. sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,2.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le programme de D.É.S.S. en études internationales comporte 30 crédits du niveau des études supérieures.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Tronc commun (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

INT 6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT 6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT 6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT 6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT 6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

**Bloc B – Option – Problématiques internationales (9 à 21 cr. dans une concentration)**

Voir Bloc B – Problématiques internationales, dans le microprogramme ci-dessus.

**Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr. dans une aire régionale)**

Voir Bloc C – Aires régionales, dans le microprogramme ci-dessus.

## Programme 2-072-1-0

**M. Sc. (études internationales)****OBJECTIFS**

Le programme de M. Sc. (études internationales) vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale avancée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

Le cheminement avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.

Le cheminement avec stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

#### 1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne générale d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ou, le cas échéant, avoir réussi le microprogramme ou le D.É.S.S. en études internationales avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne qu'il devra perfectionner au cours de ses études
- soumettre trois lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

#### 1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires

DRT 2100	Droit international public général, 3 Cr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
2-086-07	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

### 2. Transfert du microprogramme ou du D.É.S.S.

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme ou du D.É.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

### 4. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Le programme du cheminement avec mémoire comporte :

- 15 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Cheminement avec stage

Le programme du cheminement avec stage comporte :

- 18 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un essai de stage.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Tronc commun

- Cheminement avec mémoire (min. 3 cr.; max. 12 cr.)
- Cheminement avec stage (min 9 cr.; max. 12 cr.)
- INT 6010 Historique du système-monde, 3 cr.
- INT 6020 Économie politique internationale, 3 cr.
- INT 6030 Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
- INT 6040 Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
- INT 6050 Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

### Bloc B – Option – Problématiques internationales

- Cheminement avec mémoire (max. 6 cr.)
- Cheminement avec stage (max. 9 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

#### Bloc B<sub>1</sub> – Relations internationales (max. 12 cr.)

DRT 6830AàC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6860AàC	Droit pénal avancé, 3 cr.
POL 6008	Synthèse : Idées politiques, 3 cr.
POL 6101	Synthèse : Relations internationales, 3 cr.
POL 6104	Organisations internationales, 3 cr.
POL 6415	Synthèse : Politique comparée, 3 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Développement et économie internationale (max. 12 cr.)

AME 6233	Système international de la conservation, 3 cr.
DRT 6805AàC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825AetB	Droit du commerce international, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6965AàJ	Droit des affaires avancé, 3 cr.
ECN 6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO 6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO 6289	Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO 6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
POL 6111	Développement et régimes internationaux, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
REI 6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI 6611	Aspects internationaux des R. I., 3 cr.
SOL 6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL 6313	L'État et l'économie, 3 cr.
URB 6031	Atelier III – Pays en développement, 3 cr.
Cours HEC	
6-089-00	Marchés internationaux des capitaux : mondialisation et transformation, 3 cr.
6-801-85	Séminaire d'économie internationale, 3 cr.

#### Bloc B<sub>3</sub> – Santé internationale (max. 12 cr.)

ANT 6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA 6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.

BIE 6000 Bioéthique : origine, sens, pratiques, 3 cr.  
 BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.  
 DRT 6882AàJ Droit, biotechnologie et société, 3 cr.  
 HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.  
 MSO 6040 Analyse comparative – systèmes de santé, 3 cr.  
 PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.  
 SOL 6651 Sociologie de la santé, 3 cr.

**Bloc B<sub>4</sub> – Systèmes socioculturels, espace et population, éducation (max. 12 cr.)**

ANT 6037 Migration, famille et ethnicité, 3 cr.  
 ANT 6046 Domination et mouvements indiens, 3 cr.  
 ANT 6117 Globalisation, culture et identités, 3 cr.  
 COM 6175 Médias et société, 3 cr.  
 COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.  
 COM 6355 Communication interculturelle, 3 cr.  
 COM 6365 Communication internationale, 3 cr.  
 COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.  
 DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.  
 DRT 6830AàC Droit international public avancé, 3 cr.  
 DRT 6907 Droit international des télécoms, 3 cr.  
 DRT 6929AàJ Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.  
 ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.  
 ETA 6300 L'éducation comparée, 3 cr.  
 ETA 6312 Systèmes d'éducation étrangers 3 cr.  
 ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.  
 ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.  
 ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.  
 GEO 6284 Géographie culturelle, 3 cr.  
 HST 6692 Sciences dans le contexte international, 3 cr.  
 LCO 6111 Théories du genre (Gender), 3 cr.  
 LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.  
 PLU 6022 Ethnicité et société, 3 cr.  
 PLU 6040 Éducation / Const. des rapports ethniques, 3 cr.  
 PSY 6093 Psychologie interculturelle, 3 cr.  
 PSY 6606 Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.  
 SOL 6510 Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.  
 SOL 6658 Sociétés et vieillissement, 3 cr.  
 SOL 6830 Idéologie : approches psychosociologiques, 3 cr.  
 SOL 6915 Relations ethniques, 3 cr.  
 TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.

**Bloc C – Option – Aires régionales**

– Cheminement avec mémoire (max. 6 cr.)

– Cheminement avec stage (max. 9 cr.)

**Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr.)**

**Bloc C<sub>1</sub> – Asie (max. 12 cr.)**

ETA 6315 Séminaire sur l'éducation en Chine, 3 cr.  
 HST 6680 Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.  
 LCO 6112 Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.  
 PHI 6290 Philosophie orientale, 3 cr.  
 PLU 6032 Asie de l'Est / Enjeux et place du Canada, 3 cr.

**Bloc C<sub>2</sub> – Amérique Latine et Amérique du Nord (max. 12 cr.)**

HST 6550 Historiographie – Amériques, 3 cr.  
 HST 6651 Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.  
 HST 6655 L'Amérique latine et les États-Unis, 3 cr.  
 POL 6307 La représentation au Canada, 3 cr.  
 POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.  
 POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.  
 SOL 6043 La sociologie aux États-Unis, 3 cr.

**Bloc C<sub>3</sub> – Europe (max. 12 cr.)**

ANT 6125 Idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.  
 HST 6530 Historiographie – Europe moderne, 3 cr.  
 HST 6540 Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.  
 HST 6641 Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.  
 HST 6645 La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.  
 HST 6646 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.  
 POL 6112 L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.  
 POL 6404 Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

**Bloc D – Option – Méthodologie**

– Cheminement avec mémoire seulement (3 cr.)

INT 6100 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc E – Mémoire et stage**

– Cheminement avec mémoire

INT 6600 Projet de recherche, 6 cr.

INT 6700 Mémoire, 24 cr.

– Cheminement avec stage

INT 6800 Stage, 15 cr.

INT 6850 Essai de stage, 12 cr.

## Études néo-helléniques

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des séminaires en études néo-helléniques : Jacques Bouchard, professeur titulaire, Doctorat ès lettres (Thessalonique), (grec moderne)  
 Renseignements : 514-343-6512

## Finance mathématique et computationnelle

**D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle)**

**2-239-1-0**

**M. Sc. (finance mathématique et computationnelle)**

**2-239-1-1**

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Département de mathématiques et de statistique

Département de sciences économiques

Responsable des programmes : Yoshua Bengio, Pour information : 514-343-6111, poste 3488

**Membres du Comité des études supérieures**

Yoshua Bengio, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Louis Doray, Département de mathématiques et de statistique

Michel Poitevin, Département de sciences économiques

## Personnel enseignant

Les programmes de maîtrise et de D.É.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle. Les professeurs des

départements cités en rubrique participent à l'enseignement des programmes en finance mathématique et computationnelle.

## Programme 2-239-1-0

### D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B.Sc. spécialisé en mathématiques, B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

##### 3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 16 crédits de cours obligatoires
- 14 crédits de cours à option.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (16 cr.)

- ECN 6573 Économie financière, 3 cr.  
 ECN 6578 Économétrie des marchés financiers, 3 cr.  
 IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.  
 MAT 6717 Probabilités, 3 cr.  
 MAT 6798 Calcul stochastique, 3 cr.

##### Bloc B – Option (14 cr.)

###### Bloc B<sub>1</sub> – Option (3 cr.)

- ACT 6230 Finance mathématique 2, 3 cr.  
 MAT 6240 Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

###### Bloc B<sub>2</sub> – Option (3 cr.)

- ECN 6238 Macroéconométrie, 3 cr.  
 STT 6615 Séries chronologiques univariées, 3 cr.

###### Bloc B<sub>3</sub> – Option (min. 8 cr.)

- ECN 6878 Choix d'investissement, 3 cr.  
 IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.  
 IFT 6521 Programmation dynamique, 4 cr.  
 MAT 6470 Calcul scientifique, 3 cr.

## Programme 2-239-1-1

### M. Sc. (finance mathématique et computationnelle)

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B.Sc. spécialisé en mathématiques, B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

##### 3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 30 crédits de cours obligatoires
- 6 crédits de cours à option
- 9 crédits attribués à un rapport de stage effectué en entreprise ou à un rapport de travail dirigé effectué sous la supervision d'un professeur d'université ou d'un chercheur d'un centre de recherche.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

- ECN 6573 Économie financière, 3 cr.  
 ECN 6578 Économétrie des marchés financiers, 3 cr.  
 ECN 6878 Choix d'investissement, 3 cr.  
 IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.  
 IFT 6521 Programmation dynamique, 4 cr.  
 IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.  
 MAT 6470 Calcul scientifique, 3 cr.  
 MAT 6717 Probabilités, 3 cr.  
 MAT 6798 Calcul stochastique, 3 cr.

##### Bloc B – Option (6 cr.)

###### Bloc B<sub>1</sub> – Option (3 cr.)

- ACT 6230 Finance mathématique 2, 3 cr.  
 MAT 6240 Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

###### Bloc B<sub>2</sub> – Option (3 cr.)

- ECN 6238 Macroéconométrie, 3 cr.  
 STT 6615 Séries chronologiques univariées, 3 cr.

###### Bloc C – Option (9 cr.)

- FMC 6000 Stage, 9 cr.  
 FMC 6100 Travail dirigé, 9 cr.

## Géographie

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle  
(géomatique et analyse spatiale)** **2-157-6-0**

**D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)**  
**2-155-1-3**

**M. Sc. (géographie)** **2-155-1-1**

**Ph. D. (géographie)** **3-155-1-0**

Département de géographie

Responsable des programmes : Lael Parrott, tél. : 514-343-8032  
Secrétariat : 514-343-8049

### Membres du Comité des études supérieures

Pierre André, président  
François Courchesne  
Pierre J.H. Richard

**Directeur : François Courchesne**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Christopher R. Bryant, Ph. D. (London)  
François Cavayas, Ph. D. (Laval)  
William Coffey, Ph. D. (Western Ontario)  
Claude Comtois, Ph. D. (Hong Kong)  
Paul Comtois, Ph. D. (Laval)  
François Courchesne, Ph. D. (McGill)  
Rodolphe De Koninck, Ph. D. (Singapour)  
Pierre Gangloff, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg)  
James T. Gray, Ph. D. (McGill)  
Claude Marois, Ph. D. (Laval)  
Pierre J.H. Richard, doctorat d'État (Montpellier)  
André G. Roy, Ph. D. (State University of New York à Buffalo, vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences)  
Bhawan Singh, Ph. D. (McGill), en congé

#### Professeurs agrégés

Pierre André, Ph. D. (Montréal)  
Lael Parrott, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs adjoints

Jeffrey A. Cardille, Ph. D. (Wisconsin)  
Thora Martina Herrmann, D.É.A. (Paris), D. Phil. (Oxford)  
Patricia M. Martin, Ph. D. (Colorado)

#### Responsable de formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

#### Professeurs associés

Pascale Biron, Ph. D. (Montréal)  
Scott Isard, Ph. D. (Indiana)  
Robert Pampalon, Ph. D. (Laval)  
Brian Slack, Ph. D. (McGill)

#### Chercheurs invités

Sébastien Caquard, Ph. D. (Jean-Monnet de Saint-Étienne, Lyon)  
Jean Michaud, Ph. D. (Montréal)

#### Professeur émérite

Claude Manzagol

#### Professeurs honoris causa

1937 Raoul Blanchard (Université de Grenoble)  
1975 Benoît Brouillette (École des hautes études commerciales, Université de Montréal)

1988 Pierre George (Institut d'études politiques de Paris)  
1997 Louis-Edmond Hamelin (Université Laval)

Programme 2-157-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (géomatique et analyse spatiale)

## OBJECTIFS

Le microprogramme en géomatique et analyse spatiale permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (géomatique et analyse spatiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

### 2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans.

### 3. Transfert au D.É.S.S.

L'étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au programme de D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) après avoir complété un minimum de 12 crédits.

### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (max. 3 cr.)

GEO 6321 Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.

#### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

GEO 2512 Systèmes d'information géographique, 3 cr.  
GEO 2522 Télédétection numérique, 3 cr.  
GEO 3532 Modélisation, 3 cr.

#### Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.  
GEO 6333 Télédétection – physique et mathé, 3 cr.  
GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.  
GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.  
GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.  
GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

#### Bloc D – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interpré-

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

tation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

---

## Programme 2-155-1-3

---

### D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)

---

#### OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

##### 2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

##### 3. Transfert à la M. Sc.

L'étudiant admis au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M. Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

##### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours soit :

- 12 crédits de cours obligatoires
- 15 crédits de cours à option
- 3 crédits de cours au choix.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

##### Bloc B – Option (15 cr.)

– Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.

GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.

GEO 6153 Stage d'étude de la pollinisation, 3 cr.

GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.

GEO 6155 Terrain en environnement atmosphérique, 3 cr.

– Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6149 Sujet spécial en géomatique, 3 cr.

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection – physique et mathé., 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

– Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6141 Environnement physique des rivières

GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.

GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.

GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.

GEO 6145 Changements globaux atmosphériques, 3 cr.

GEO 6146 Géomorphologie et quaternaire, 3 cr.

GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

– Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6281 Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.

GEO 6282 Problèmes géographiques du développement, 3 cr.

GEO 6283 Systèmes de transports, 3 cr.

GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.

GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.

GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.

GEO 6287 Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.

GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.

GEO 6289 Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.

GEO 6292 Géographie comparée de développement, 3 cr.

GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.

GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.

GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.

GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.

GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

##### Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (min. 3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

---

## Programme 2-155-1-1

---

### M. Sc. (géographie)

---

#### OBJECTIFS

La maîtrise de recherche avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

La maîtrise de formation pratique sans mémoire vise une formation orientée vers les besoins du marché de travail.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B.Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.
- Pour la maîtrise de recherche, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la re-

cherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1<sup>re</sup> année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

## 2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise :

### Maîtrise de recherche avec mémoire

Ce cheminement comporte

- 12 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et un minimum de 9 crédits de cours à option)
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire.

### Maîtrise de formation pratique sans mémoire

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix)
- 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Maîtrise de recherche

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

GEO 6011 Évolutions des idées en géographie

#### Bloc B – Option (min. 9 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 9 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département (minimum 6 crédits) ou d'autres départements ou les cours de niveau équivalent d'autres universités. Le choix de cours est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

#### Bloc C – Recherche et mémoire (33 cr.)

GEO 6000 Mémoire, 24 cr.

GEO 6001 Rédaction d'un projet de recherche, 6 cr.

GEO 6012 Recherche, 3 cr.

### Maîtrise de formation pratique

#### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

#### Bloc B – Option (15 cr.)

– Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.

GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.

GEO 6153 Stage d'étude de la pollinisation, 3 cr.

GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.

GEO 6155 Terrain en environnement atmosphérique, 3 cr.

– Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection – physique et mathé., 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

– Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6141 Environnement physique des rivières

GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.

GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.

GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.

GEO 6145 Changements globaux atmosphériques, 3 cr.

GEO 6146 Géomorphologie et quaternaire, 3 cr.

GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

– Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6281 Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.

GEO 6282 Problèmes géographiques du développement, 3 cr.

GEO 6283 Systèmes de transport, 3 cr.

GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.

GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.

GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.

GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.

GEO 6292 Géographie comparée de développement, 3 cr.

GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.

GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.

GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.

GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.

GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

#### Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

#### Bloc D – Stage/Travail dirigé (max. 15 cr.)

GEO 6022 Stage de formation pratique, 15 cr.

GEO 6999 Travail dirigé, 15 cr.

---

## Programme 3-155-1-0

---

### Ph. D. (géographie)

---

## OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

### 2. Programme

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 9 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou des cours de même niveau d'autres universités.

**Bloc B – Recherche et thèse (81 cr.)**

GEO 7002 Recherche, 6 cr.

GEO 7005 Thèse, 75 cr.

**Histoire****M.A. (histoire) 2-165-1-0****Ph. D. (histoire) 3-165-1-0**

Département d'histoire

Responsable des programmes : Olivier Hubert, tél. : 514-343-7108

**Membres du Comité des études supérieures**

Pietro Boglioni

Christian Dessureault

Olivier Hubert

Laurence Monnais

**Directeur : Michael J. Carley****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**Denise Angers, M.A. sciences médiévales (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)

Denyse Baillargeon, Ph. D. (Montréal),

Pietro Boglioni, D. Th. (Rome)

Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), directeur du Centre d'études classiques

Michael J. Carley, Ph. D. (Queen's University)

Michèle Dagenais, Ph. D. (UQÀM), en congé

Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal)

John A. Dickinson, Ph. D. (Toronto)

Michael Huberman, Ph. D. économie (Toronto),

Othmar Keel, M. Sc. philosophie (McGill), M. Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph. D. histoire des sciences (McGill)Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.É.A. (Strasbourg), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Strasbourg)

Serge Lusignan, Ph. D. (Montréal), MSRC

David Ownby, Ph. D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est

Jacques Y. Perreault, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en archéologie (Paris)

Yakov Rabkin, Ph. D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)

Bruno Ramirez, Ph. D. (Toronto)

Jacques Rouillard, Ph. D. (Ottawa), responsable du programme en études québécoises

**Professeurs agrégés**

Susan Dalton, Ph. D. (Montréal), en congé

Christian Dessureault, Ph. D. (Montréal)

Olivier Hubert, Ph. D. (Laval), D.É.A. (Paris I)

Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)

Samir Saul, doctorat d'État (Paris)

Pierre Trépanier, Ph. D. (Ottawa)

Thomas Wien, Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Carl Bouchard, Ph. D. (Montréal)

François Furstenberg, Ph. D. (Johns Hopkins)

Cynthia Milton, Ph. D. (Wisconsin-Madison)

Christian Rudolf Raschle, Dr. ès. Lettres (Suisse)

**Professeurs associés**

Ingo Kolboom, doctorat en histoire (Berlin)

Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille), D.É.S. (Poitiers)

Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph. D. (Montréal)

Jean-Pierre Wallot, Ph. D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, Archiviste fédéral du Canada

**Chercheur invité**

Nicolas Beaudry, M.A. (Royaume-Uni), Ph. D./D.U. (Montréal-Paris)

Programme 2-165-1-0

**M.A. (histoire)****OBJECTIFS**

L'objectif de la maîtrise est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant devra faire la preuve qu'il possède une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et, le cas échéant, d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours à option dans les blocs Thématiques ou Historiographie et méthodologie, et 3 crédits de cours au choix
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option – Thématiques (min 3 cr., max. 6 cr.)**

ETM 6015	Paléographie, 3 cr.
HST 6600	Recherches dirigées, 3 cr.
HST 6605	Histoire socioculturelle du XIX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
HST 6607	Histoire et archéologie, 3 cr.
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST 6615	Histoire et civilisations romaines, 3 cr.
HST 6620	Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6623	Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST 6634	La culture européenne au XVIII <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
HST 6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST 6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST 6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST 6660	Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.
HST 6670	Femmes et familles au Canada depuis 1850, 3 cr.
HST 6671	Le Canada urbain depuis 1850, 3 cr.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

HST 6675	Histoire sociale du Québec, 3 cr.
HST 6676	Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
HST 6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST 6681	L'Indochine française, XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles, 3 cr.
HST 6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
HST 6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.
HST 6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
HST 6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.
HST 6030	Séminaire pour étudiants-visiteurs I, 1 cr.
HST 6031	Séminaire pour étudiants-visiteurs II, 1 cr.
HST 6032	Séminaire pour étudiants-visiteurs III, 1 cr.

**Bloc B – Historiographie et méthodologie (min 3 cr.; max. 6 cr.)**

HST 6010	La pratique de l'histoire, 3 cr.
HST 6015	L'histoire aujourd'hui, 3 cr.
HST 6519	Antiquité : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6529	Moyen Âge : sources et méthodes, 3 cr.
HST 6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST 6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST 6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST 6580	Histoires modernes de l'Asie de de l'Est

**Bloc C – Choix (3 cr.)**

À prendre parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle de la discipline dans les blocs thématiques ou Historiographie, ou dans un autre programme, ou dans une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

**Bloc D – Recherche et rédaction (33 cr.)**

HST 6022	Projet de recherche, 3r.
HST 6850	Mémoire, 30 cr.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

HST 7000	Théories et méthodes en histoire, 3 cr.
HST 7010	Lectures dirigées 1, 3 cr.
HST 7015	Lectures dirigées 2, 3 cr.
HST 7020	Séminaire de thèse, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)**

HST 7130	Recherche, 5 cr.
HST 7135	Recherche, 30 cr.
HST 7145	Thèse, 43 crédits

**Histoire de l'art****M.A. (histoire de l'art) 2-170-1-0****Ph. D. (histoire de l'art) 3-170-1-0**

Département d'histoire de l'art et d'études  
cinématographiques

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : <http://www.histart.umontreal.ca>  
Responsable des programmes : Johanne Lamoureux, tél. : 514-343-5713, [Johanne.lamoureux.2@umontreal.ca](mailto:Johanne.lamoureux.2@umontreal.ca)

**Membres du Comité des études supérieures**

Christine Bernier  
Nicole Dubreuil  
Johanne Lamoureux

Directrice : Christine Bernier

Programme 3-165-1-0

**Ph. D. (histoire)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (histoire) est l'achèvement d'une formation et la 1<sup>re</sup> étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours obligatoires
- 78 crédits alloués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)  
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X-Nanterre)  
André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)  
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)  
Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)  
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)  
Silvestra Mariniello, Ph. D. en littérature comparée (Minnesota)  
Isabelle Raynaud, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

**Professeurs agrégés**

Olivier Asselin, doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)  
Michèle Garneau, Ph. D. littérature (Montréal)  
Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)  
Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)  
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph. D. en littérature comparée et générale (Montréal)  
Todd Porterfield, Ph. D. en histoire de l'art (Boston), en congé  
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph. D. sémiologie (UQAM)  
Élise Dubuc, M.A. muséologie, Ph. D. anthropologie (Montréal)  
Marion Froger, Doctorat en Arts (Paris I) et Littérature (Montréal)  
Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph. D. en littérature (Montréal)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Édouard Mills-Affif, M.A. en sciences politiques, Ph. D. en histoire et communication (Université Paris I)

Lorenzo Pericolo, Ph. D. en histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)

#### Responsable de formation professionnelle

Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

#### Professeurs associés

Jean-Marc Larrue, Ph. D. études françaises (Montréal)

Pierre Véronneau, Ph. D. histoire (UQAM)

#### Professeurs invités

Elitza Dulguerova, M.A. en médiation culturelle (Paris I), DEA en histoire de l'art (EHESS, Paris), doctorat en histoire de l'art (Montréal et EHESS, Paris)

Denis Héroux, Licence ès Lettres, Diplôme d'Études Supérieures, (Montréal)

#### Chercheuse invitée

Hélène Legendre de Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

#### Professeur émérite

François-Marc Gagnon

HAR 6055 Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.

HAR 6072 L'art au Québec et au Canada, 3 cr.

HAR 6080 Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.

HAR 6082 Les institutions artistiques, 3 cr.

HAR 6092 Théories de l'art, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, 3 cr.

HAR 6125 La peinture XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles, 3 cr.

HAR 6140 Peinture baroque, 3 cr.

HAR 6245 Architecture : Renaissance et Baroque, 3 cr.

#### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de l'université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, un cours de 1<sup>er</sup> cycle

#### Bloc D – Recherche (33 cr.)

HAR 6900 Recherche, 3 cr.

HAR 6910 Recherche, 15 cr.

HAR 6920 Mémoire, 15 cr.

## Programme 2-170-1-0

### M.A. (histoire de l'art)

#### OBJECTIFS

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3<sup>e</sup> cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

##### 2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle dont un minimum de 6 crédits en histoire de l'art
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

HAR 6001 Séminaire de mémoire, 3 cr.

##### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HAR 6006 Architecture moderne : histoire, théorie, 3 cr.

HAR 6015 Basse-Antiquité et Moyen Âge, 3 cr.

HAR 6026 Renaissance et maniérisme italiens, 3 cr.

HAR 6046 Le modernisme dans l'art, 3 cr.

HAR 6048 Art actuel, 3 cr.

## Programme 3-170-1-0

### Ph. D. (histoire de l'art)

Le programme de Ph. D. (histoire de l'art) est offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique propre au programme de la Faculté des études supérieures et postdoctorales relatif au doctorat. Un Comité de thèse, composé de trois professeurs, assiste le directeur de recherche et sa fonction est d'évaluer le projet de recherche de l'étudiant et d'intervenir lors de l'examen général de synthèse.

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- déposer l'esquisse d'un projet de recherche avec sa demande d'admission.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères de chaque université ainsi qu'en fonction des critères définis par l'entente universitaire, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise.

##### 2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité ou au terme du séminaire HAR 7000,

l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

### 3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5<sup>e</sup> trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.

L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

### 4. Programme

Le programme comporte 90 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

HAR 7000 Problématiques de l'histoire de l'art, 6 cr.

HAR 7007 Forum doctoral, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HAR 7001 Périodes et territoires, 3 cr.

HAR 7002 Questions thématiques, 3 cr.

HAR 7003 Genres, disciplines, styles artistiques, 3 cr.

HAR 7004 Études formelles et sémantiques, 3 cr.

HAR 7005 Problématisation du contexte artistique, 3 cr.

HAR 7006 Écrits sur l'art, 3 cr.

#### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

#### Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)

HAR 7200 Projet de recherche, 6 cr.

HAR 7300 Thèse, 69 cr.

## Informatique

**D.É.S.S. (informatique) 2-175-1-1**

**M. Sc. (informatique) 2-175-1-0**

**Ph. D. (informatique) 3-175-1-0**

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Responsable des programmes : Houari Sahraoui, tél. : 514-343-5746

#### Membres du Comité des études supérieures

Fabian Bastin

Philippe Langlais

Jian-Yun Nie

Houari Sahraoui

**Directeur : Jean Meunier**

## Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

El Mostapha Aboulhamid, Ph. D. (Montréal)

Esma Aïmeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Yoshua Bengio, Ph. D. (McGill)

Gilles Brassard, Ph. D. (Cornell)

Marc Feeley, Ph. D. (Brandeis),

Jacques A. Ferland, Ph. D. (Stanford)

Claude Frasson, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)

Michel Gendreau, Ph. D. (Montréal)

Bernard Gendron, Ph. D. (Montréal)

Geña Hahn, Ph. D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)

Pierre L'Écuyer, Ph. D. (Montréal)

Guy Lapalme, Ph. D. (Montréal)

François Major, Ph. D. (Montréal)

Patrice Marcotte, Ph. D. (Montréal)

Pierre McKenzie, Ph. D. (Toronto)

Jean Meunier, Ph. D. (Montréal)

Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)

Jean-Yves Potvin, Ph. D. (Montréal)

Pierre Poulin, Ph. D. (British Columbia)

Neil Stewart, Ph. D. (Toronto)

#### Professeurs agrégés

Michel Boyer, Ph. D. (Montréal)

Miklos Csürös, Ph. D. (Yale)

Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII), responsable des programmes de 1<sup>er</sup> cycle

Abdelhakim Hafid, Ph. D. (Montréal)

Philippe Langlais, doctorat (Avignon)

Max Mignotte, Ph. D. (Brest)

Victor Ostromoukhov, Ph. D. (Lausanne)

Sébastien Roy, Ph. D. (Montréal)

Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI), responsable des programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

Alain Tapp, Ph. D. (Montréal), en congé

#### Professeurs adjoints

Fabian Bastin, doctorat (FUNDP, Namur)

Douglas Eck, Ph. D. (Indiana)

Yann-Gaël Guéhéneuc, doctorat (Nantes)

Sylvie Hamel, Ph. D. (UQÀM)

Stefan Monnier, Ph. D. (Yale)

Julie Vachon, doctorat (Lausanne)

Pascal, Vincent, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Eduard Cerny, Ph. D. (McGill)

Teodor Gabriel Crainic, Ph. D. (Montréal)

Jean-Pierre David, doctorat (Louvain)

Brigitte Jaumard, Ph. D. (Paris VI)

Balázs Kégl, Ph. D. (Concordia)

Rudolf K. Keller, Ph. D. (Zurich)

Peter Kropf, Ph. D. (Berne)

Sang Nguyen, Ph. D. (Montréal)

Roger Nkambou, Ph. D. (Montréal)

Jean-Marc Rousseau, Ph. D. (M.I.T.)

Behcet Sarikaya, Ph. D. (McGill)

Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)

Jean Vaucher, Ph. D. (Manchester)

Stefan Wolf, Ph. D. (Zürich)

#### Chercheurs invités

France Laliberté, Ph. D. (Laval)

Sébastien Lemieux, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann

Michael Florian

Pierre Robert

Jacques St-Pierre

Programme 2-175-1-1

## D.É.S.S. (informatique)

*Les admissions à ce programme sont suspendues.*

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## OBJECTIFS

### Option Informatique

Cette option est réservée aux diplômés de 1<sup>er</sup> cycle en informatique qui désirent intégrer les nouveaux développements et approfondir leurs connaissances dans des domaines spécifiques.

### Option Informatique appliquée

Cette option est réservée aux diplômés d'une autre discipline en sciences et en génie qui souhaitent obtenir une compétence en informatique appliquée.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du D.É.S.S. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en informatique ou d'une autre discipline en sciences et en génie
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne supérieure 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir déjà fait un cours élémentaire de programmation (équivalent à IFT 1010 ou IFT 1166 du DIRO), ou avoir acquis une expérience de travail pertinente en programmation.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Programme

Le programme du D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours et offre deux options : Informatique et Informatique appliquée.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Informatique

#### Bloc A – Option (min. 30 cr.; max. 32 cr.)

##### – Module administration de systèmes

- IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
- IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
- IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

##### – Module multimédia

- IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
- IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
- IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

##### – Module informatique

- IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
- IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
- IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
- IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
- IFT 6847 Logistique, 3 cr.
- IFT 6850 Programmation orientée objets, 3 cr.
- IFT 6860 Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.
- IFT 6865 Gestion de l'information, 3 cr.
- IFT 6890 Stage informatique, 6 cr.

### Option Informatique appliquée

#### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- IFT 6810 Structures de données et algorithmes, 4 cr.
- IFT 6815 Architecture et systèmes d'exploitation, 4 cr.
- IFT 6820 Langages de programmation et compilation, 4 cr.
- IFT 6825 Génie logiciel, 4 cr.
- IFT 6891 Projet intégrateur, 1 cr.
- IFT 6892 Projet intégrateur, 1 cr.

#### Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 14 cr.)

##### – Module administration de systèmes

- IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
- IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
- IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

##### – Module multimédia

- IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
- IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
- IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

##### – Module informatique

- IFT 6031 Conduite de projets informatiques, 4 cr.
- IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
- IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
- IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
- IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
- IFT 6821 Algorithmique appliquée, 4 cr.
- IFT 6847 Logistique, 3 cr.
- IFT 6850 Programmation orientée objets, 3 cr.
- IFT 6860 Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.
- IFT 6865 Gestion de l'information, 3 cr.
- IFT 6890 Stage informatique, 6 cr.

---

## Programme 2-175-1-0

---

### M. Sc. (informatique)

---

## OBJECTIFS

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible d'effectuer un stage en entreprise à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (informatique), le candidat doit cumulativement :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990

- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

## 2. Programme

Le programme de la maîtrise (avec mémoire ou avec stage) comporte :

### Orientation Informatique

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures choisis dans les blocs A, B et C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

### Orientation Recherche opérationnelle

- 0 à 8 crédits des blocs A et B, 8 à 16 crédits du bloc C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Élargissement des connaissances en informatique

- IFT 6310 Génie logiciel, 4 cr.
- IFT 6320 Téléinformatique, 4 cr.
- IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
- IFT 6350 Infographie, 4 cr.
- IFT 6370 Informatique théorique, 4 cr.
- IFT 6380 Architecture d'ordinateurs contemporains, 4 cr.
- IFT 6390 Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.

### Bloc B – Spécialisation en informatique

- BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.
- BIN 6003 Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
- IFT 6010 Intelligence artificielle, 4 cr.
- IFT 6042 Synthèse d'images, 4 cr.
- IFT 6046 Animation par ordinateur, 4 cr.
- IFT 6053 Sujets avancés en téléinformatique, 4 cr.
- IFT 6055 Protocoles de communication, 4 cr.
- IFT 6065 Traitement parallèle, 4 cr.
- IFT 6080 Sujets en exploitation des ordinateurs, 4 cr.
- IFT 6095 Sujets en infographie, 4 cr.
- IFT 6100 Sujets en théorie des systèmes, 4 cr.
- IFT 6112 Modélisation de solides, 4 cr.
- IFT 6121 Complexité du calcul, 4 cr.
- IFT 6141 Reconnaissance des formes, 4 cr.
- IFT 6145 Vision tridimensionnelle, 4 cr.
- IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.
- IFT 6155 Informatique quantique, 4 cr.
- IFT 6160 Algorithmique, 4 cr.
- IFT 6170 Théorie des codes correcteurs, 4 cr.
- IFT 6172 Sémantique des langages de programmation, 4 cr.
- IFT 6180 Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
- IFT 6195 Sujets en informatique quantique, 4 cr.
- IFT 6221 Synthèse des systèmes numériques, 4 cr.
- IFT 6222 Spécification et vérification formelle, 4 cr.
- IFT 6223 Systèmes reconfigurables, 4 cr.
- IFT 6232 Compilation, 4 cr.
- IFT 6243 Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
- IFT 6251 Sujets en génie logiciel, 4 cr.

- IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
- IFT 6261 Traitement des connaissances, 4 cr.
- IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
- IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
- IFT 6275 Télématic, 4 cr.
- IFT 6281 Gestion de documents, 4 cr.
- IFT 6291 Bio-informatique génomique, 4 cr.
- IFT 6292 Bio-informatique moléculaire, 4 cr.
- IFT 6299 Sujets en bio-informatique, 4 cr.
- IFT 6410 Sujets en analyse numérique, 4 cr.
- IFT 6801 Technologie du commerce électronique, 4 cr.
- IFT 6802 Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
- IFT 6803 Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.
- IFT 6804 La technologie multimédia, 4 cr.
- IFT 6805 Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
- PLU 6009 Intelligence artificielle, 3 cr.

### Bloc C – Spécialisation en recherche opérationnelle

- IFT 6131 Optimisation combinatoire, 4 cr.
- IFT 6504 Programmation mathématique, 4 cr.
- IFT 6512 Programmation stochastique, 4 cr.
- IFT 6521 Programmation dynamique, 4 cr.
- IFT 6542 Flots dans les réseaux, 4 cr.
- IFT 6551 Programmation en nombres entiers, 4 cr.
- IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
- IFT 6575 Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
- IFT 6580 Sujets en optimisation, 4 cr.
- IFT 6590 Réseaux à coûts non linéaires, 4 cr.
- IFT 6611 Processus stochastiques en R.O., 4 cr.
- IFT 6680 Étude de cas en recherche opérationnelle, 2 cr.
- IFT 6751 Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
- IFT 6805 Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
- PLU 6000 Les transports, 3 cr.
- PLU 6011 La sécurité routière, 3 cr.

### Séminaires

- IFT 6090 Séminaire en exploitation d'ordinateurs
- IFT 6190 Séminaire d'informatique théorique
- IFT 6290 Séminaire linguistique computationnelle
- IFT 6490 Séminaire d'analyse numérique appliquée
- IFT 6690 Séminaire de recherche opérationnelle

### Bloc D – Mémoire ou stage (30 cr.)

- IFT 6900 Mémoire, 30 cr.
- IFT 6915 Stage, 30 cr.

---

## Programme 3-175-1-0

---

### Ph. D. (informatique)

---

## OBJECTIFS

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débiter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Programme

Le programme comporte 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un minimum de 6 à 8 crédits de cours du niveau des études supérieures, selon les besoins du candidat.

### 3. Examen général de synthèse

L'examen de synthèse comprend deux parties.

- La première partie (connaissances générales) est un examen écrit portant sur des domaines déterminés, offert deux fois par an sous la responsabilité d'un jury départemental. Pour réussir, les candidats doivent obtenir un minimum de C dans trois de ces domaines et une moyenne globale de B sur les trois. Selon la spécialisation choisie par les étudiants, ces domaines sont soit fixés d'avance, soit choisis au moment de l'examen. En cas d'ajournement, l'examen complet ne pourra être repris qu'une seule fois.
- La seconde partie consiste en une présentation du sujet de recherche. Cette partie est orale, mais doit obligatoirement être accompagnée d'un document écrit décrivant la problématique du sujet, et contenant une bibliographie sérieuse, ainsi que les axes de recherche prévus.

## Linguistique

**M.A. (linguistique) 2-180-1-0**

**Ph. D. (linguistique) 3-180-1-0**

Département de linguistique et de traduction

Responsable des études : Christine Tellier tél. 514-343-6111 poste 32489

Pour renseignements : 514-343-2061

#### Membres du Comité des études supérieures

Jean-Yves Morin  
Richard Patry  
Daniel Valois

**Directrice : Mireille Tremblay**

## Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph. D. linguistique (Montréal)  
Jean-Yves Morin, Ph. D. (McGill)  
Richard Patry, Ph. D. en linguistique (Montréal)  
Alain Polguère, M.A. en linguistique (Paris X), D.É.A. en linguistique (Clermont II), Ph. D. en linguistique (Montréal), en congé  
Rajendra Singh, Ph. D. (Brown University)  
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph. D. en linguistique appliquée (Bochum)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

#### Professeurs agrégés

Victor Boucher, Ph. D. en linguistique (Laval)  
Louise Dagenais, Ph. D. en linguistique (Montréal)  
Marthe Faribault, M.A. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris IV-Sorbonne)  
Christine Tellier, Ph. D. en linguistique (McGill)  
Daniel Valois, Ph. D. en linguistique (UCLA)

#### Chercheur invité

Nazam Halaoui, doctorat en linguistique (Paris III)

#### Professeurs émérites

André Clas  
Jean-Claude Gémar  
Étienne Tiffou

## Programme 2-180-1-0

### M.A. (linguistique)

## OBJECTIFS

### Option Linguistique

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3<sup>e</sup> langue peut être exigée.

### 2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte

- un minimum de 9 crédits de cours
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Linguistique

#### Bloc A – Option (9 cr.)

Trois cours de sigle LNG parmi la liste qui suit ou des cours de linguistique de niveau 6000 de sigle ALL ou ESP.

LNG 6000 Séminaire de linguistique théorique, 3 cr.  
LNG 6005 Lexicologie et théories sémantiques, 3 cr.  
LNG 6010 Séminaire pour professeur invité, 3 cr.  
LNG 6030 Pathologie du langage, 3 cr.  
LNG 6040 Lexicologie, 3 cr.  
LNG 6080 Sém. de linguist. française synchronique, 3 cr.  
LNG 6090 Sém. de linguist. française diachronique, 3 cr.  
LNG 6100 Linguistique et philosophie du langage, 3 cr.  
LNG 6105 Acquisition du langage, 3 cr.  
LNG 6200 Linguistique informatique, 3 cr.

LNG 6210	Traduction automatique, 3 cr.
LNG 6300	Séminaire de phonétique expérimentale, 3 cr.
LNG 6350	Morphologie, 3 cr.
LNG 6360	Séminaire de phonologie, 3 cr.
LNG 6370	Sociolinguistique, 3 cr.
LNG 6400	Séminaire de linguistique et pédagogie, 3 cr.
LNG 6505	Philologie du français au Québec, 3 cr.
LNG 6510	Philologie française, 3 cr.
LNG 6515	Analyse du discours en linguistique, 3 cr.
LNG 6570	Neuro et psycholinguistique, 3 cr.
LNG 6580	Méthodes de recherche en neurosciences, 3 cr.
LNG 6590	Neurosciences de la communication, 3 cr.
LNG 6610	Philologie romane, 3 cr.
LNG 6765	Syntaxe, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et mémoire (36 cr.)**

LNG 6949	Mémoire, 36 cr.
----------	-----------------

## Programme 3-180-1-0

**Ph. D. (linguistique)****OBJECTIFS**

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue ou être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme****Option Linguistique**

Le programme comporte un minimum de 90 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

**Option Neuropsychologie**

Le programme comporte

- un minimum de 12 crédits de cours obligatoires
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il pourrait aussi comporter des cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Linguistique****Bloc A – Recherche et thèse (90 cr.)**

LNG 7900	Thèse, 90 cr.
----------	---------------

**Option Neuropsychologie****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

LNG 6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL 6051	Neuroembryologie systémique, 3 cr.
PSY 6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire à la maîtrise, ce cours peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Il est fortement recommandé de suivre le cours NRL 6051 avant les cours LNG 6030 et PSY 6413.

**Bloc B – Option**

Tous les cours ou séminaires des programmes concernés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph. D. (linguistique) et le Ph. D. (psychologie).

**Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)**

LNG 7200	Thèse, 78 cr.
----------	---------------

**Littératures****M.A. (littérature comparée)****2-140-1-0****Ph. D. (littérature)****3-137-1-0**

Options du Ph. D. :

Théorie et épistémologie de la littérature  
Littérature comparée et générale  
Littérature allemande  
Littérature et cinéma  
Littérature hispanique

**Département de littérature comparée**

*Les options Littérature allemande et Littérature hispanique sont offertes conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.*

Responsable des études supérieures : Livia Monnet, tél. : 514-343-6340

**Membres du Comité des études supérieures**

Terry Cochran  
Philippe Despoix  
Jean-Claude Guédon  
Livia Monnet

**Membres du Comité des études supérieures – Ph. D. option Études hispaniques**

James Cisneros  
Juan Carlos Godenzi  
Monique Moser-Verrey  
Enrique Pato-Maldonado  
Catherine Poupeney Hart  
Monique Sarfati-Arnaud  
Javier Rubiera

**Membres du Comité des études supérieures – Ph. D. option Études allemandes**

Jürgen Heizmann  
Manuel Meune  
Monique Moser-Verrey

Till van Rahden  
Nikola von Merveldt

**Directeur : Terry Cochran**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

Amaryll Chanady, Ph. D. (Université d'Alberta)  
Terry Cochran, Ph. D. (Minnesota)  
Philippe Despoix, Ph. D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)  
Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph. D. (Princeton)  
Jean-Claude Guédon, Ph. D. (Wisconsin-Madison)  
Wladimir Krysin, doctorat de l'Université (Strasbourg), MSRC, en congé  
Livia Monnet, Ph. D. (Vienne)

### Professeurs agrégés

Jacques Cardinal, Ph. D. (Montréal)  
Éric Savoy, Ph. D. (Queen's), en congé

### Professeurs adjoints

Najat Rahman, Ph. D. (Wisconsin-Madison)  
Julian Vigo, M.A. (New York), Ph. D. (City University of New York)

### Professeur associé

Walter Moser, doctorat ès lettres (Zurich)

### Professeur émérite

Antonio Gomez-Moriana

Pour le personnel enseignant des options Littérature allemande et Littérature hispanique du Ph. D. (littérature), voir les rubriques Études allemandes et Études hispaniques.

## Programme 2-140-1-0

### M.A. (littérature comparée)

## OBJECTIFS

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## 2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 3 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3<sup>e</sup> langue, si cela s'avère nécessaire

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

LCO 6000 Études littéraires avancées, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

#### Traditions / résonances

##### – Groupe 1

LCO 6355 Théories du roman, 3 cr.  
LCO 6360 Penseurs du comparatisme, 3 cr.  
LCO 6458 Théories du théâtre, 3 cr.

##### – Groupe 2

LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.  
LCO 6690 Littératures médiévales, 3 cr.

##### – Groupe 3

LCO 6320 Littératures arabes comparées, 3 cr.  
LCO 6330 Littératures des Amériques, 3 cr.  
LCO 6340 Productions autochtones, 3 cr.  
LCO 6350 Littératures européennes comparées, 3 cr.  
LCO 6555 Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

#### Méthodologies

LCO 6004 Poétique  
LCO 6012 Herméneutique littéraire, 3 cr.  
LCO 6111 Théories du genre (gender), 3 cr.

#### Savoirs et médias

LCO 6019 Psychanalyse et littérature, 3 cr.  
LCO 6100 Épistémologie de la littérature, 3 cr.  
LCO 6312 Problèmes de la représentation, 3 cr.  
LCO 6467 Littérature et philosophie, 3 cr.  
LCO 6469 Littératures et savoirs, 3 cr.  
LCO 6546 Littérature et médias, 3 cr.

#### Culture

LCO 6112 Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.  
LCO 6210 Culture et mondialisation, 3 cr.  
LCO 6220 Littérature et ethnographie, 3 cr.

#### Séminaires de recherche

LCO 6530 Séminaire de professeur invité, 3 cr.  
LCO 6540 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6800 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6810 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6820 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6830 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6840 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6870 Séminaire de recherche, 3 cr.  
LCO 6920 Séminaire collectif de recherche, 3 cr.

#### Lectures dirigées (max. 3 cr.)

LCO 6640Z Lectures dirigées, 3 cr.  
LCO 6610 Lectures dirigées, 3 cr.

#### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du responsable du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ou du directeur du département.

**Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)**

LCO 6 910 Mémoire, 30 cr.

**Programme 3-137-1-0****Ph. D. (littérature)**

Programme offert conjointement avec le Département de littérature comparée.

**OBJECTIFS**

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des cinq options du Ph. D. (littérature), l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (littérature), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent et

**Options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature**

- être titulaire d'une M.A. (littérature)
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4<sup>e</sup> langue peut être exigée.

**Option Littérature allemande**

- être titulaire d'une M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4<sup>e</sup> langue peut être exigée.

**Option Littérature hispanique**

- être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4<sup>e</sup> langue peut être exigée.

**Option Littérature et cinéma**

- être titulaire d'une M.A. (études cinématographiques, études littéraires ou études des médias)
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais
- avoir une bonne formation en études cinématographiques.

**2. Programme****Options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option. Les étudiants qui ont déjà suivi le cours LCO 6000 doivent le remplacer par 3 crédits de sigle LCO
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Option Littérature et cinéma**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option. Les candidats qui ont déjà suivi le cours LCO 6000 doivent le remplacer par 3 crédits de sigle LCO
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le directeur de thèse peut relever du Département de littérature comparée ou de la Section d'études cinématographiques du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

**Options Littérature allemande et Littérature hispanique**

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires (LCO 6000) et 15 crédits de cours à option parmi les séminaires choisis dans la banque de cours de niveau 6000 en études allemandes (sigle ALL) ou hispaniques (sigle ESP)
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature****– Tronc commun****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

LCO 6000 Études littéraires avancées, 3 cr.

LCO 7610 Travaux dirigés, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)****Traditions / résonances****– Groupe 1**

LCO 6355 Théories du roman, 3 cr.

LCO 6360 Penseurs du comparatisme, 3 cr.

LCO 6458 Théories du théâtre, 3 cr.

**– Groupe 2**

LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.

LCO 6690 Littératures médiévales, 3 cr.

**– Groupe 3**

LCO 6320 Littératures arabes comparées, 3 cr.

LCO 6330 Littératures des Amériques, 3 cr.

LCO 6340 Productions autochtones, 3 cr.

LCO 6350 Littératures européennes comparées, 3 cr.

LCO 6555 Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

**Méthodologies**

LCO 6004 Poétique, 3 cr.

LCO 6012 Herméneutique littéraire, 3 cr.

LCO 6111 Théories du genre (gender) , 3 cr.

**Savoirs et médias**

LCO 6019 Psychanalyse et littérature, 3 cr.

LCO 6100 Épistémologie de la littérature, 3 cr.

LCO 6312 Problèmes de la représentation, 3 cr.

LCO 6467 Littérature et philosophie, 3 cr.

LCO 6469 Littératures et savoirs, 3 cr.

LCO 6546 Littérature et médias, 3 cr.

**Culture**

LCO 6112 Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.

LCO 6210 Culture et mondialisation, 3 cr.

LCO 6220 Littérature et ethnographie, 3 cr.

**Séminaires de recherche**

- LCO 6530 Séminaire de professeur invité, 3 cr.  
 LCO 6540 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6800 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6810 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6820 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6830 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6840 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6870 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6920 Séminaire collectif de recherche, 3 cr.

**Lectures dirigées (max. 3 cr.)**

- LCO 6610 Lectures dirigées, 3 cr.  
 LCO 6640Z Lectures dirigées, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)****Option Littérature comparée et générale**

- LIT 7071 Thèse, 75 cr.

**Option Théorie et épistémologie de la littérature**

- LIT 7073 Thèse, 75 cr.

**Option Littérature et cinéma****Bloc A – Cours obligatoires (6 cr.)**

- LCO 6000 Introduction aux études avancées, 3 cr.  
 LCO 7610 Travaux dirigés, 3 cr.

**Bloc B – Cours à option (6 cr.)****Traditions / résonances**

## – Groupe 1

- LCO 6355 Théories du roman, 3 cr.  
 LCO 6360 Penseurs du comparatisme, 3 cr.  
 LCO 6458 Théories du théâtre, 3 cr.

## – Groupe 2

- LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.  
 LCO 6690 Littératures médiévales, 3 cr.

## – Groupe 3

- LCO 6320 Littératures arabes comparées, 3 cr.  
 LCO 6330 Littératures des Amériques, 3 cr.  
 LCO 6340 Productions autochtones, 3 cr.  
 LCO 6350 Littératures européennes comparées, 3 cr.  
 LCO 6555 Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

**Méthodologies**

- LCO 6004 Poétique, 3 cr.  
 LCO 6012 Herméneutique littéraire, 3 cr.  
 LCO 6111 Théories du genre (gender), 3 cr.

**Savoirs et médias**

- LCO 6019 Psychanalyse et littérature, 3 cr.  
 LCO 6100 Épistémologie de la littérature, 3 cr.  
 LCO 6312 Problèmes de la représentation, 3 cr.  
 LCO 6467 Littérature et philosophie, 3 cr.  
 LCO 6469 Littératures et savoirs, 3 cr.  
 LCO 6546 Littérature et médias, 3 cr.

**Culture**

- LCO 6112 Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.  
 LCO 6210 Culture et mondialisation, 3 cr.  
 LCO 6220 Littérature et ethnographie, 3 cr.

**Séminaires de recherche**

- LCO 6530 Séminaire de professeur invité, 3 cr.  
 LCO 6540 Séminaire de recherche, 3 cr.

- LCO 6800 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6810 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6820 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6830 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6840 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6870 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 LCO 6920 Séminaire collectif de recherche, 3 cr.

**Lectures dirigées (max. 3 crédits)**

- LCO 6610 Lectures dirigées, 3 cr.  
 LCO 6640Z Lectures dirigées, 3 cr.

**Bloc C – Séminaires d'études cinématographiques (3 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours à option du Ph. D. (études cinématographiques)

**Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)**

- LIT 7075 Thèse, 75 cr.

**Option Littérature allemande****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- LCO 6000 Études littéraires avancées, 3 cr.

**Bloc B – Option (15 cr.)****Littérature**

- ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.  
 ALL 6211 Littérature I, 3 cr.  
 ALL 6222 Littérature II, 3 cr.  
 ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.  
 ALL 6242 Littérature et médias II, 3 cr.  
 ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.  
 ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.  
 ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.  
 ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

**Enseignement de l'allemand langue étrangère**

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.  
 ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.  
 ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.  
 ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

**Civilisation**

- ALL 6311 Civilisation des pays germanophones I  
 ALL 6322 Civilisation des pays germanophones II  
 ALL 6331 Civilisation des pays germanophones III  
 ALL 6332 Civilisation des pays germanophones IV  
 ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)**

---

**Littératures de langue française**

---

**M.A. (littératures de langue française) 2-145-1-5**

**Ph. D. (littératures de langue française) 3-145-1-5**

Département des littératures de langue française

Responsable des programmes : Jean-Philippe Beaulieu, tél. : 514-343-6559

**Membres du Comité des études supérieures**

Jean-Philippe Beaulieu  
 Francis Gingras  
 Martine-Emmanuelle Lapointe  
 Catherine Mavrikakis

Andrea Oberhuber  
Pierre Popovic

**Directeur : Benoît Melançon**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph. D. (Ottawa)  
Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph. D. (Montréal)  
Micheline Cambron, Ph. D. (Montréal)  
Guy Lafèche, M.A. (Strasbourg), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris)  
Jean Larose, M.A. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris), en congé  
Catherine Mavrikakis, Ph. D. (Montréal)  
Éric Méchoulan, Ph. D. en littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III)  
Benoît Melançon, Ph. D. (Montréal)  
Ginette Michaud, Ph. D. (Montréal)  
Élisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph. D. (McGill)  
Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal), en congé  
Pierre Nepveu, M.A. (Montpellier), Ph. D. (Montréal)  
Michel Pierrens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille)  
Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph. D. (Montréal)  
Antoine Soare, Ph. D. (McGill)  
Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

### Professeurs agrégés

Jean-François Cottier, doctorat en Lettres (Paris IV)  
Gilbert David, Ph. D. (Montréal)  
Josias Semujanga, Ph. D. (Laval)  
Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph. D. en littérature comparée (Montréal), en congé  
Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier)  
Marie-Pascale Huglo, Ph. D. (Montréal)  
Andrea Oberhuber, Ph. D. en philologie romane (Innsbruck)  
Benjamin Victor, Ph. D. en études classiques (Michigan)

### Professeurs adjoints

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat en langue et littérature françaises (Paris III)  
Martine-Emmanuelle Lapointe, Ph. D. (Montréal)  
Karim Larose, Ph. D. (Montréal)

### Professeurs associés

Nicole Deschamps, doctorat de l'Université (Paris)  
Bruno Roy, Ph. D. (Montréal)

### Professeurs émérites

Bernard Beugnot  
Jacques Brault  
Lise Gauvin  
Laurent Mailhot  
Gilles Marcotte  
Robert Melançon

## Programme 2-145-1-5

### M.A. (littératures de langue française)

## OBJECTIFS

Le programme M.A (littératures de langue française) a pour premier objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des œuvres principales de la littérature française et de la littérature québécoise ainsi qu'un bon aperçu des autres littératures francophones. Le second objectif est d'équiper les étudiants des outils théoriques et critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur ces littératures. Le mémoire de maîtrise, d'une centaine de pages, permet d'apprécier les acquis des étudiants sur ces deux plans. L'option Créa-

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

tion poursuit les mêmes objectifs, mais permet aux étudiants de consacrer une partie de leur mémoire à un travail d'écriture.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

### 2. Programme

Le programme de maîtrise comporte

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, incluant 3 crédits d'activités de lectures dirigées ou de formation à la lecture.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

FRA 6022 Séminaire collectif de maîtrise, 3 cr.

### Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

- FRA 6141 Sémiotique narrative, 3 cr.  
FRA 6143 Littérature et savoirs, 3 cr.  
FRA 6144 Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.  
FRA 6144A Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.  
FRA 6145 Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6145A Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6146 Littérature et philosophie, 3 cr.  
FRA 6160 Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.  
FRA 6161 Questions d'archives littéraires, 3 cr.  
FRA 6260 Littérature québécoise du XX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6260A Littérature québécoise du XX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6261 Littérature québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6261A Littérature québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6262 Littérature et culture québécoises, 3 cr.  
FRA 6262A Littérature et culture québécoises, 3 cr.  
FRA 6263 Enjeux de l'identitaire, 3 cr.  
FRA 6264 Théâtre québécois, 3 cr.  
FRA 6342 Littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6342A Littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6343 Écrits des femmes, 3 cr.  
FRA 6347 Littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6347A Littérature française du XVIII<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6348 Littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6348A Littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6349 Littérature française du XX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6349A Littérature française du XX<sup>e</sup> siècle, 3 cr.  
FRA 6350 Théâtre français, 3 cr.  
FRA 6351 Littérature contemporaine, 3 cr.

FRA 6420	Littératures francophones, 3 cr.
FRA 6420A	Littératures francophones, 3 cr.
FRA 6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA 6443	Sociocritique, 3 cr.
FRA 6444	Théorie littéraire, 3 cr.
FRA 6480	Rhétorique, 3 cr.
FRA 6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA 6482	La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA 6484	Poétique, 3 cr.
FRA 6486	Esthétique, 3 cr.
FRA 6501	Création littéraire, 3 cr.
FRA 6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA 6504	Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA 6610	Former des lecteurs, 3 cr.
FRA 6620	Relire et enseigner, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)**

FRA 6916	Projet de mémoire, 3 cr.
FRA 6926	Rapport d'activités, 3 cr.
FRA 6936	Mémoire, 24 cr.

**Programme 3-145-1-5****Ph. D. (littératures de langue française)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (littératures de langue française) vise à former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline (histoire littéraire, théorie de la littérature, poétique, génétique textuelle). La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation et doit pouvoir déboucher sur un essai publiable.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française) ou l'équivalent ou faire la preuve d'une formation adéquate
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

FRA 7001	Séminaire collectif de doctorat, 3 cr.
----------	--

**Bloc B – Option (12 cr.)**

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA 6141	Sémiotique narrative, 3 cr.
FRA 6143	Littérature et savoirs, 3 cr.
FRA 6144	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA 6144A	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA 6145	Littérature française du XVII <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6145A	Littérature française du XVII <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
FRA 6160	Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
FRA 6161	Questions d'archives littéraires, 3 cr.
FRA 6260	Littérature québécoise du XX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6260A	Littérature québécoise du XX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6261	Littérature québécoise du XIX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6261A	Littérature québécoise du XIX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6262	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA 6262A	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA 6263	Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
FRA 6264	Théâtre québécois, 3 cr.
FRA 6342	Littérature française du XIX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6342A	Littérature française du XIX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA 6347	Littérature française du XVIII <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6347A	Littérature française du XVIII <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6348	Littérature française du XVI <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6348A	Littérature française du XVI <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6349	Littérature française du XX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6949A	Littérature française du XX <sup>e</sup> siècle, 3 cr.
FRA 6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA 6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA 6420	Littératures francophones, 3 cr.
FRA 6420A	Littératures francophones, 3 cr.
FRA 6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA 6443	Sociocritique, 3 cr.
FRA 6444	Théorie littéraire, 3 cr.
FRA 6480	Rhétorique, 3 cr.
FRA 6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA 6482	La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA 6484	Poétique, 3 cr.
FRA 6486	Esthétique, 3 cr.
FRA 6501	Création littéraire, 3 cr.
FRA 6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA 6504	Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA 6610	Former des lecteurs, 3 cr.
FRA 6620	Relire et enseigner, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)**

FRA 7003	Recherche, 3 cr.
FRA 7915	Projet de thèse, 2 cr.
FRA 7925	Rapport d'étape, 4 cr.
FRA 7931	Séminaire collectif de conférences, 0 cr.
FRA 7936	Thèse, 66 cr.

## Mathématiques

**M. Sc. (mathématiques) 2-190-1-0**

**Ph. D. (mathématiques) 3-190-1-0**

Département de mathématiques et de statistique

Responsable des programmes : Anne Bourlioux, tél. : 514-343-5621

### Membres du Comité des études supérieures

Anne Bourlioux  
Octavian Cornea  
Manuel Morales

**Directrice : Véronique Hussin**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)  
Paul Arminjon, Ph. D. (Montréal)  
Jacques Bélaïr, Ph. D. (Cornell)  
Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)  
Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)  
Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)  
Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester)  
Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)  
Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)  
Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)  
André Giroux, Ph. D. (Montréal)  
Andrew Granville, Ph. D. (Queens, Kingston)  
Véronique Hussin, Ph. D. (Liège)  
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)  
Christian Léger, Ph. D. (Stanford)  
Yves Lepage, Ph. D. (Montréal)  
Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)  
Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)  
Jiri Patera, Ph. D. (Prague)  
François Perron, Ph. D. (Montréal)  
Qazi Ibadur Rahman, Ph. D. (Londres)  
Ivo G. Rosenberg, Ph. D. (J.E. Purkyne, Brno)  
Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)  
Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)  
Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

#### Professeurs agrégés

Abraham Broer, Ph. D. (R.U. Utrecht)  
Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)  
Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)  
Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)  
Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)  
Iosif Polterovitch, Ph. D. (Weizmann)  
Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

#### Professeurs adjoints

Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)  
Charles Dugas, Ph. D. (Montréal)  
David Haziza, Ph. D. (Carleton)  
Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)

#### Professeurs associés

Robert Brunet, Ph. D. (Londres)  
Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)  
Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)  
Anatole Joffe, Ph. D. (Cornell)  
Roch Roy, Ph. D. (Montréal)  
Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)  
Jonathan E. Taylor, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs émérites

Robert Cléroux  
Serge Dubuc  
Andrzej Granas  
Constance Van Eeden

Programme 2-190-1-0

### M. Sc. (mathématiques)

## OBJECTIFS

#### Option Actuariat

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaire.

#### Option Mathématiques pures

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

#### Option Mathématiques appliquées

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

#### Option Mathématiques industrielles

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours dont au moins 12 crédits du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire (MAT 6906).

### Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours dont au moins 15 crédits du niveau des études supérieures, au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT
- 21 crédits attribués à un stage (MAT 6908).

Quel que soit le cheminement,

- le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques
- jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de mathématiques.

### Option Actuariat

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités, statistique.

### Option Mathématiques pures

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

### Option Mathématiques appliquées

Tous les cours sont des cours à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans au moins trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

### Option Mathématiques industrielles

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistique. L'option comprend un stage industriel obligatoire de 21 crédits.

---

## Programme 3-190-1-0

---

### Ph. D. (mathématiques)

---

## OBJECTIFS

### Option Mathématiques pures

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

### Option Mathématiques appliquées

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

### Option Mathématiques de l'ingénieur

Former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et à la validation d'outils appropriés.

Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Examen général de synthèse – épreuve écrite

Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du 4<sup>e</sup> trimestre de scolarité. Elle est composée et corrigée par un comité nommé par le directeur. Deux séances par an, aux trimestres d'automne et d'hiver, auront lieu à une date fixée par la direction. Le jury de l'étudiant peut déclarer à l'unanimité des voix que l'étudiant a échoué à l'épreuve écrite ou demander à la majorité des voix un ajournement pour permettre une reprise de l'épreuve écrite et une seule à la prochaine séance.

#### Mathématiques pures

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans les trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

#### Mathématiques appliquées

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des cinq domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Sur approbation du Comité des études supérieures en mathématiques, l'étudiant peut substituer à un seul de ces examens écrits, un examen écrit dans sa discipline d'application. Dans ce cas, le jury de l'étudiant devra obligatoirement inclure un expert de la discipline d'application provenant d'un programme d'études supérieures autre que celui de son directeur de recherche. De plus, si aucun examen approprié n'existe dans ce programme, le jury sera responsable de la rédaction et de la correction de l'examen.

### 3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

#### Options Mathématiques pures et Mathématiques appliquées

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématique.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de mathématiques.

#### Option Mathématiques pures

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies.

#### Option Mathématiques appliquées

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT ou, le cas échéant, 9 crédits de cours de sigle MAT et 3 crédits de cours dans la discipline d'application. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies.

#### Option Mathématiques de l'ingénieur

Tous les cours sont au choix parmi les répertoires des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'université de Montréal, en particulier ceux du Dé-

partement de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Paul Lacoste  
Charles Le Blanc

## Philosophie

**M.A. (philosophie) 2-195-1-0**

**Ph. D. (philosophie) 3-195-1-0**

Département de philosophie

Responsable des programmes : Frédéric Bouchard, tél. 514-343-6848

### Membres du Comité des études supérieures

Bettina Bergo  
Frédéric Bouchard  
Daniel Dumouchel  
Claude Piché  
Christine Tappolet

**Directeur : Daniel Dumouchel**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC  
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I)  
François Duchesneau, agrégation de philosophie (Université de France), doctorat 3<sup>e</sup> cycle, doctorat d'État ès lettres (Paris I), MSRC  
Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)  
Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)  
Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph. D. (Tübingen), MSRC  
Daniel Laurier, M.A. (UQAM), D.Ph. (Aix-Marseille I)  
François Lepage, D.Ph. logique (Paris V)  
Jean-Pierre Marquis, Ph. D. (McGill)  
Wayne J. Norman, Ph. D. (Londres), chaire de recherche McConnell en éthique des affaires, en congé  
Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)  
Michel Seymour, M.A. (UQAM), Ph. D. (UQTR)  
Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D.Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

#### Professeurs agrégés

Bettina Bergo, Ph. D. (Boston)  
Ryoa Chung, Ph. D. (Montréal)  
Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D.Ph. Études de l'Extrême-Orient (Paris VII)  
Vayos Liapis, Ph. D. études classiques (Glasgow)  
Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph. D. (Essex)  
Christian Nadeau, M.A. (UQAM), D.Ph. (Paris X), en congé  
Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D.Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

#### Professeurs adjoints

Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph. D. (Duke)  
Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph. D. philosophie (London School of Economics)  
David Piché, Ph. D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

#### Professeurs associés

Egbert J. Bakker, doctorat en études classiques (Leyde)  
Steven Davis, Ph. D. (Illinois)  
Maurice Lagueux, L.Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

#### Professeurs émérites

Venant Cauchy  
Vianney Décarie

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Programme 2-195-1-0

**M.A. (philosophie)**

## OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au 1<sup>er</sup> cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de 1<sup>er</sup> cycle d'acquies une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Programme

#### Option Recherche

Le programme comporte :

- soit un minimum de 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire long (80 pages sur un sujet qui peut être général)
- soit 21 crédits de cours dont 6 crédits de lectures dirigées en relation avec le mémoire et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire (50 pages sur un sujet précis).

#### Option Philosophie au collégial

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours dont 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Recherche

#### – Mémoire long

#### Bloc A – Option (15 cr.)

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

#### Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHI 6915 Recherche, 6 cr.

PHI 6925 Recherche, 12 cr.

PHI 6935 Mémoire, 12 cr.

**– Mémoire court****Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

**Bloc B – Lectures dirigées (6 cr.)**

PHI 6025 Lectures dirigées 1, 3 cr.

PHI 6030 Lectures dirigées 2, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)**

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

**Option Philosophie au collégial****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PHI 6415 La philosophie au collège, 6 cr.

**Bloc B – Option (15 cr.)**

4 cours ou séminaires PHI de niveau 6000

PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)**

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

Programme 3-195-1-0

**Ph. D. (philosophie)****OBJECTIFS**

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une oeuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours d'études supérieures
- 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

**Bloc B – Recherche et thèse (80 cr.)**

PHI 7940 Recherche, 10 cr.

PHI 7945 Recherche, 20 cr.

PHI 7950 Recherche, 20 cr.

PHI 7955 Thèse, 30 cr.

**Physique****M. Sc. (physique)****2-200-1-0****Ph. D. (physique)****3-200-1-0**

Département de physique

Responsable des programmes: Joëlle Margot : 514-343-6635

Gestion académique : Jean-Pierre Lefebvre : 514-343-6111, poste 3168

Renseignements : physique@umontreal.ca

Secrétariat : 514-343-6667

**Membres du Comité des études supérieures**

Pierre Bastien

Gilles Beaudoin

Andrea Bianchi

Claude Leroy

Richard Mackenzie

Daniel Nadeau

**Directeur : Yves Lépine****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Pierre Bastien, Ph. D. (Western Ontario)

Pierre Bergeron, Ph. D. (Montréal)

Claude Carignan, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Australian Nat. Un.)

Paul Charbonneau, Ph. D. (Montréal)

Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)

Louis-André Hamel, Ph. D. (Montréal)

Jean-Yves Lapointe, Ph. D. (Montréal)

Richard Leonelli, M. Sc. (Simon Fraser), Ph. D. (Montréal)

Yves Lépine, Ph. D. (Montréal), responsable du spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique et du spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)

Laurent J. Lewis, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (McGill)

David London, Ph. D. (Chicago)

Joëlle Margot, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)

Michel Moisan, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paris)

Daniel Nadeau, Ph. D. (Caltech)

Manu Paranjape, M. Sc. (Alberta), Ph. D. (M.I.T.)

Sjoerd Roorda, Ph. D. (Utrecht)

Nicole St-Louis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University College London)

Paul Taras, Ph. D. (Toronto)

Alain Vincent, doctorat (Toulouse)

Luc Vinet, Ph. D. (Montréal), recteur

François Wesemael, Ph. D. (Rochester)

Viktor Zacek, Ph. D. (Technical University, Munich)

**Professeurs agrégés**

Michel Côté, Ph. D. (Berkeley)

René Doyon, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Imperial College London)

Richard MacKenzie, Ph. D. (Santa Barbara)

Normand Mousseau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan State University)

François Schiettekatte, Ph. D. (INRS)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs adjoints**

Andrea Bianchi, Ph. D. (Zurich)  
 Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts Universität, Allemagne)  
 Carlos Silva, Ph. D. (Minnesota)  
 Luc Stafford, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Georges Azuelos, Ph. D. (McGill)  
 Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)  
 Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)  
 Robert W. Cochrane, Ph. D. (Toronto)  
 Gilles Couture, Ph. D. (UBC)  
 Serge Demers, Ph. D. (Toronto)  
 Chandré Dharma-Wardana, Ph. D. (Cambridge)  
 Bernard Goulard, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, physique nucléaire (Grenoble), Ph. D. (Pennsylvanie)  
 Hannes Jeremie, M. Sc. (Hambourg), D. Sc. (Paris)  
 Michael Pearson, Ph. D. (McMaster)  
 Hubert Reeves, Ph. D. (Cornell)  
 Jacques Vanier, Ph. D. (McGill)  
 Ubi Wichoski, Ph. D. (São Paulo)

**Chercheurs invités**

James Forster, Ph. D. (Liverpool)  
 Subhash Gujrathi, M. Sc. (Sardar Patel University), Ph. D. (Calcutta)  
 Alain Houdayer, Ph. D. (McGill)  
 Jianfei Liu, Ph. D. (Beijing)

**Professeurs émérites**

Alain Caillé  
 Pierre Depommier  
 Raynald Laprade  
 Georges Michaud  
 René Racine  
 Carolyne Van Vliet

## Programme 2-200-1-0

**M. Sc. (physique)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche.

**Maîtrise sans option**

Cette maîtrise est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

**Option Biophysique et physiologie moléculaires**

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

**Option Physique médicale**

Cette option vise à mieux préparer les physiciens à oeuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Programme****Maîtrise sans option****– Avec mémoire**

Le programme comporte un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**– Sans mémoire**

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 15 du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Dans les deux cas, le choix de cours est laissé à la discrétion du directeur de recherche, parmi les cours offerts au Département de physique (cours à option) et à d'autres départements (cours au choix).

**Option Biophysique et physiologie moléculaires**

L'option est offerte selon le cheminement avec mémoire. Elle comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Physique médicale**

L'option est offerte selon le cheminement avec stage. Elle comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 18 du niveau des études supérieures
- 24 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Biophysique et physiologie moléculaires****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.  
ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

**Bloc B – Choix (6 cr.)**

Parmi les cours de 1<sup>er</sup> cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et aux autres départements de sciences fondamentales.

**Bloc C – Complémentaire (max. 3 cr.)**

BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 cr.

BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 cr.

BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 cr.

CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 cr.

PHY 2900 Biophysique, 3 cr.

**Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)**

PHY 6010 Mémoire, 36 cr.

**Option Physique médicale****Bloc A – Obligatoire (21 cr.)**

GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.

MMD 1085 Radio-anatomie, 3 cr.

- PHY 6292 Séminaire de physique médicale, 0 cr.  
 PHY 6639 Physique : rayonnement en milieu médical, 3 cr.  
 PHY 6911 Dosimétrie en radio-oncologie, 4 cr.  
 PHY 6914 Radiobiologie et radioprotection, 4 cr.

**Bloc B – Stage (24 cr.)**

- PHY 6955 Stage de recherche en physique médicale, 24 cr.

## Programme 3-200-1-0

**Ph. D. (physique)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure d'agir de façon autonome au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

**Option Biophysique et physiologie moléculaires**

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux, en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme****Doctorat sans option**

Le programme comporte :

- un minimum de neuf crédits de cours du niveau des études supérieures
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Option Biophysique et physiologie moléculaires**

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours, dont au moins 8 du niveau des études supérieures
- 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2<sup>e</sup> cycle.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Biophysique et physiologie moléculaires****Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

- PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.  
 ou  
 PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.  
 et  
 PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.  
 PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

**Bloc B – Choix (6 cr.)**

Parmi les cours de 1<sup>er</sup> cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales.

**Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)**

- PHY 7005 Thèse, 79 cr.

**Cours complémentaires (max. 9 cr.)**

- BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 cr.  
 BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 cr.  
 BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 cr.  
 CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 cr.  
 PHY 2900 Biophysique, 3 cr.

**Psychoéducation****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (psychoéducation)****2-210-6-0****M. Sc. (psychoéducation)****2-210-1-1**

## École de psychoéducation

Responsable du programme : Lyse Turgeon

Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

**Membres du Comité des études supérieures**

Stéphane Cantin  
 Jean-Sébastien Fallu  
 Serge Larivée  
 Lyse Turgeon

**Directeur : Sophie Parent****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Serge Larivée, M.Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)  
 Sylvie Normandeau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQAM)  
 Linda S. Paganí, M.A., Ph. D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)  
 Sophie Parent, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQAM)  
 Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQAM), Ph. D. psychologie (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Sylvana Côté, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Paul Gendreau, Ph. D. psychologie (North Carolina)  
 Jacques C. Grégoire, M. Pséd. (Montréal), Ph. D. psychologie de l'éducation (Michigan)  
 Michel Janosz, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)  
 Lyse Turgeon, Ph. D. psychologie (Laval)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs adjoints**

Isabelle Archambault, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Stéphane Cantin, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (Laval)  
 Sarah Dufour, Ph. D. psychologie (UQAM)  
 Jean-Sébastien Fallu, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Julien Morizot, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Daniel Paquette, Ph. D. anthropologie (Montréal)

**Professeurs émérites**

Gilles Gendreau  
 Marc Le Blanc

**Programme 2-210-6-0****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (psychoéducation)****OBJECTIFS**

Le microprogramme offre l'opportunité à des professionnels de la psychoéducation d'approfondir et d'élargir leurs connaissances dans le champ de la psychoéducation. Plus spécifiquement, l'objectif de ce microprogramme est de permettre un approfondissement des connaissances sur l'ontogenèse des difficultés d'adaptation, et sur les modèles et les programmes de prévention et de réadaptation auprès des clientèles à risque et en difficulté d'adaptation psychosociale. L'étudiant qui réussit tous les cours du programme reçoit une attestation d'études.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- être intervenant et fournir une preuve d'emploi.

**2. Transfert à la M. Sc.**

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (psychoéducation) pendant ou à la fin du microprogramme.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option – Problématique (6 cr.)**

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.  
 PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.  
 PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.  
 PSE 6306 Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.  
 PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.  
 PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

**Bloc B – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (6 cr.)**

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.  
 PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.  
 PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.  
 PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.  
 PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.  
 PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.  
 PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.  
 PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.  
 PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.  
 PSE 6583 Évaluation: intervention professionnelle, 3 cr.  
 PSE 6599 Évaluation psychoéducative, 1 cr.

**Bloc C – Choix (3 cr.)**

Les cours des blocs A ou B ou un cours suivi dans un autre département avec l'approbation du responsable du programme.

**Programme 2-210-1-1****M. Sc. (psychoéducation)****OBJECTIFS**

Le programme offre un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques en ce qui concerne le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

Trois profils de formation sont possibles : maîtrise avec mémoire, pour une formation à la recherche en psychoéducation, maîtrise avec stages, pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation, et maîtrise avec mémoire et stages.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.
- le cas échéant, réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B pour chaque cours préparatoire.

**2. Scolarité**

Dans le cas du programme de maîtrise avec stages en intervention ou du programme de maîtrise avec mémoire et stages, la scolarité minimale est de quatre trimestres. Dans le cas du programme de maîtrise avec mémoire, la scolarité minimale est de trois trimestres.

**3. Programme****Cheminement avec mémoire**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), dont au moins 12 de 2<sup>e</sup> cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire.

**Cheminement avec stages en intervention**

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option), dont au moins 21 de 2<sup>e</sup> cycle
- 12 crédits de stage
- 9 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse d'intervention.

**Cheminement avec mémoire et stages**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option
- 12 crédits de stage
- 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

**Propédeutique**

Pour le titulaire d'un baccalauréat dans un domaine autre que la psychoéducation, le programme peut comporter entre 21 et 30 crédits de propédeutique, selon la formation antérieure dont le stage de pratique spécialisée PSE 6515 de 6 crédits.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

**Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

**Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

**Bloc D – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

**Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)**

PSE 6621 Mémoire, 30 cr.

**Cheminement avec stages****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

PSE 6153 Intervention et évaluation 1, 3 cr.

PSE 6154 Intervention et évaluation 2, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

**Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

**Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

**Bloc D – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

**Bloc E – Stages (12 cr.)**

PSE 6605 Stage 1, 6 cr.

PSE 6606 Stage 2, 6 cr.

**Bloc F – Rapport d'analyse d'intervention (9 cr.)**

PSE 6607 Rapport d'analyse d'intervention, 9 cr.

**Cheminement avec mémoire et stages****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

**Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)**

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

**Bloc C – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (6 cr.)**

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

**Bloc D – Stages (12 cr.)**

PSE 6605 Stage 1, 6 cr.

PSE 6608 Stage 2, 6 cr.

**Bloc E – Recherche et mémoire (18 cr.)**

PSE 6622 Mémoire, 18 cr.

**Psychologie**

<b>M. Sc. (psychologie)</b>	<b>2-220-1-3</b>
<b>Ph. D. (psychologie)</b>	<b>3-220-1-0</b>
<b>Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)</b>	<b>3-220-1-2</b>
<b>Doctorat en psychologie (D.Psy.)</b>	<b>3-220-1-3</b>

Département de psychologie

Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-6489

**Membres du Comité des études supérieures de la M. Sc. et du Ph. D. (psychologie)**

Denis Cousineau  
Michèle Robert  
Antonio Zadra

**Membres du Comité des études supérieures du Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)**

Jean-Pierre Blondin  
Marc-André Bouchard  
Luc Brunet  
Michelle McKerrall

**Directeur intérimaire : Serge Larochelle****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Martin Arguin, Ph. D. (Montréal)  
Sylvie Belleville, Ph. D. (McGill)  
Jacques Bergeron, Ph. D. (Montréal)  
Marc-André Bouchard, Ph. D. (Montréal)  
Luc Brunet, Ph. D. (Montréal)  
Judith Comeau, Ph. D. (Montréal), directrice des programmes facultaires  
Marcelle Cossette-Ricard, Ph. D. (Montréal)  
Mireille Cyr, Ph. D. (Montréal)  
Hélène David, Ph. D. (Montréal), vice-rectrice adjointe aux études  
Julien Doyon, Ph. D. (McGill)  
Andrée Fortin, Ph. D. (Montréal)  
Robert Haccoun, Ph. D. (Ohio)  
Pierre Jolicoeur, Ph. D. (Harvard)  
Serge Larochelle, Ph. D. (Californie)  
Jean-Claude Lasry, Ph. D. (Montréal)  
Maryse Lassonde, Ph. D. (Stanford), en congé  
Franco Lepore, Ph. D. (Montréal)  
Mireille Mathieu, Ph. D. (Montréal)  
Louise Nadeau, Ph. D. (UQAM)  
Isabelle Peretz, doctorat en psychologie (Bruxelles)  
Michèle Robert, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Université de Paris)  
Michel Sabourin, Ph. D. (Montréal)  
André Savoie, Ph. D. (Montréal)  
Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie  
Ariel Stravynski, Ph. D. (Londres)  
Richard E. Tremblay, Ph. D. (Londres)  
John Wright, Ph. D. (Wisconsin)

**Professeurs agrégés**

Marie Achille, Ph. D. (Colombie-Britannique), en congé  
Huguette Bégin, Ph. D. (Montréal)  
Annie Bernier, Ph. D. (Laval)

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal), adjoint au développement académique et aux campus régionaux  
Julie Carrier, Ph. D. (Montréal)  
Denis Cousineau, Ph. D. (Montréal)  
Francine Cyr, Ph. D. (Montréal)  
Christopher M. Earls, Ph. D. (Kingston)  
Frédéric Gosselin, Ph. D. (Glasgow), en congé  
Serge Lecours, Ph. D. (Montréal), en congé  
Joanne-Lucine Rouleau, Ph. D. (Laval)  
Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph. D. (Montréal)  
Antonio Zadra, Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Jean-Sébastien Boudrias, Ph. D. (Montréal)  
François Chiocchio, Ph. D. (Montréal)  
Christian Dagenais, Ph. D. (UQAM), prêt de service au CLIPP  
Roxane De La Sablonnière, Ph. D. (Ottawa)  
Sven Joubert, Ph. D. (Montréal)  
Mireille Joussemé, Ph. D. (McGill), en congé  
Tania Lecomte, Ph. D. (Montréal), en congé  
Geneviève Mageau, Ph. D. (UQAM), en congé  
Michelle McKerrall, Ph. D. (Montréal)  
Marc Schoenwiesner, Ph. D. (Leipzig)

**Chercheur agrégé**

Hugo Théorêt, Ph. D. (Montréal)

**Chercheur adjoint**

Nicole Caza, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs associés**

Pascal Belin, Doctorat (Paris)  
Alain Brunet, Ph. D. (Montréal)  
John Connolly, Ph. D. (London)  
Gilbert Desmarais, Ph. D. (Montréal)  
Lise Fillion, Ph. D. (Laval)  
Ruth Gruber, Ph. D. (Tel-Aviv)  
Jean-Paul Guillemot, Ph. D. (Montréal)  
Suzanne King, Ph. D. (Virginia Polytechnique Institute)  
Michel Landry, Ph. D. (Montréal)  
Zeev Rosberger, Ph. D. (Concordia)  
Elisabet Service, Ph. D. (Helsinki)  
Michael Sullivan, Ph. D. (Concordia)  
Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), M.A. et Ph. D. (Columbia)  
Paul Veilleux, Ph. D. (Montréal)

**Professeur invité**

Sandra Trehub, Ph. D. (McGill)

**Professeurs émérites**

David Bélanger  
Gabrielle Clerk  
Thérèse Gouin-Décarie  
Luc Granger  
Margaret C. Kiely  
Vaïra Vikis-Freibergs  
Stéphanie Zuperko-Dudek

**Programme 2-220-1-3****M. Sc. (psychologie)****OBJECTIFS**

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche dans un secteur de son choix en psychologie.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, comprenant un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (3 cr.)

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.  
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de cours du Département de psychologie.

#### Bloc C – Choix (3 cr.)

#### Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

---

Programme 3-220-1-0

---

### Ph. D. (psychologie)

---

## OBJECTIFS

#### Option Psychoéducation

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans le champ de l'inadaptation psychosociale dans une perspective de développement et d'évaluation d'interventions préventives et curatives.

#### Option Sciences cognitives et neuropsychologiques

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de haut niveau dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en psychologie, ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée

- pour l'option Psychoéducation, être titulaire d'une M. Sc. en psychoéducation, d'une M. Sc. en psychologie ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres.

### 3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité.

### 4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

### 5. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Cheminement général

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 6924 Psychologie : questions épistémologiques, 3 cr.  
 et l'un des cours suivants :  
 PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.  
 PSY 6026 Méthodologie avancée en psychologie, 3 cr.  
 PSY 6918 La conception d'une thèse en psychologie, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département.

#### Bloc C – Choix (6 cr.)

#### Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

- PSY 7962 Recherche, 9 cr.  
 PSY 7963 Thèse, 60 cr.

### Option Psychoéducation

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 7311 Critiques des théories de l'inadaptation, 3 cr.  
 PSY 7312 Dév. et inadaptation : Concepts, méthodes 1, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.  
 CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.  
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.  
 PLU 6044A Analyse longitudinale 1, 1 cr.  
 PLU 6044B Analyse longitudinale 2, 1 cr.  
 PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.  
 PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.  
 PSE 6306 Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.  
 PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.  
 PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 7310	Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 7311	Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.
PSE 7312	Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
PSE 7313	Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 2, 3 cr.
PSY 6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY 6032	Séminaire de recherche I, 3 cr.
PSY 6033	Séminaire de recherche II, 3 cr.
PSY 6603	Inadaptation et marginalisation, 3 cr.
PSY 6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
PSY 6855	Stage de recherche, 3 cr.
PSY 6902	Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
SOL 6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL 6690	Approches sociologiques des toxicomanies, 3 cr.
SVS 7004	Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.
SVS 7005	Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

**Bloc C – Choix (6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de psychologie, de psychoéducation ou d'une discipline connexe.

**Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)**

PSY 7962	Recherche (9 cr.)
PSY 7963	Thèse (60 cr.)

**Option Sciences cognitives et neuropsychologiques****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PSY 6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

À choisir dans le répertoire des cours du Département de psychologie.

**Bloc C – Choix (6 cr.)****Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)**

PSY 7962	Recherche, 9 cr.
PSY 7963	Thèse, 60 cr.

**Programme 3-220-1-2****Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)****OBJECTIFS**

Le programme de Ph. D. (psychologie – recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier Ph. D. (psychologie – recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de dix trimestres.

**3. Thèse**

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité.

**4. Examen de synthèse**

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

**5. Accès à l'internat**

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

**6. Programme****Options Neuropsychologie clinique et Psychologie du travail et des organisations**

Les programmes comportent :

- un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 48 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche.

**Option Psychologie clinique**

Le programme comporte :

- un minimum de 34 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 60 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Dans ce programme, un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures/semaine pendant 15 semaines.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Neuropsychologie clinique****Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

L'un des trois cours suivants :

PSY 6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY 6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY 6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
et	
NRL 6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY 6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6411	Neuropsychologie-méthodes d'intervention, 3 cr.
PSY 6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.
PSY 7414	Évaluation neuropsychologique, 3 cr.
PSY 7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)**

- PSY 7485 Stage en neuropsychologie clinique 1, 4,5 cr.  
 PSY 7486 Stage en neuropsychologie clinique 2, 4,5 cr.  
 PSY 7495 Internat neuropsych. clinique 1, 18 cr.  
 PSY 7496 Internat neuropsych. clinique 2, 18 cr.  
 PSY 7948 Stage : relation, 3 cr.

**Bloc C – Option (6 cr.)**

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département, à la condition que ce cours porte sur la personnalité, l'évaluation ou le diagnostic psychologique.

**Bloc D – Choix (9 cr.)**

Cours à choisir dans la banque de cours du Département ou de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Bloc E – Recherche et thèse (63 cr.)**

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.  
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

**Option Psychologie du travail et des organisations****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- PSY 6716 Consulter en milieu de travail, 3 cr.  
 PSY 7903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

- PSY 6712 Évaluer la performance au travail, 3 cr.  
 PSY 6717 Diagnostiquer l'organisation, 3 cr.  
 PSY 6799 Favoriser la santé au travail, 3 cr.  
 PSY 7719 Évaluer le personnel, 3 cr.

**Bloc C – Option (9 cr.)**

- PSY 6732 Développer le personnel, 3 cr.  
 PSY 6733 Gestion psychologique des conflits, 3 cr.  
 PSY 6734 Développer l'organisation, 3 cr.  
 PSY 6792 (Ré)organiser le travail, 3 cr.  
 PSY 6793 Sélection du personnel, 3 cr.  
 PSY 7798 Arrimer carrière et phases de vie, 3 cr.

**Bloc D – Option (6 cr.)**

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.  
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6803 Psychométrie avancée, 3 cr.

**Bloc E – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)**

- PSY 7779 Stage en psychologie trav./org. 1, 3 cr.  
 PSY 7787 Stage en psychologie trav./org. 2, 6 cr.  
 PSY 7796 Internat en psychologie trav./org. I, 18 cr.  
 PSY 7797 Internat en psychologie trav./org. II, 18 cr.  
 PSY 7948 Stage: relation, 3 cr.

**Bloc F – Option (6 cr.)**

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

**Bloc G – Choix (6 cr.)**

Cours à choisir dans la banque de cours du Département ou de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Bloc H – Recherche et thèse (63 cr.)**

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.  
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

**Option Psychologie clinique****Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

- PSY 7907 Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.  
 PSY 7423 Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.  
 PSY 7903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)**

- PSY 7948 Stage : relation, 3 cr.  
 PSY 7949 Stage: évaluation, 6 cr.  
 PSY 7952 Stage: intervention clinique 1, 6 cr.  
 PSY 7953 Stage: intervention clinique 2, 6 cr.  
 PSY 7954 Practicum supervision et consultation, 3 cr.  
 PSY 7956 Internat clinique, 36 cr.

**Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)**

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

**Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents**

- PSY 7236 Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.  
 PSY 7905 Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.  
 PSY 7915 Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

**Axe 2 : Évaluation adultes**

- PSY 7229 Psychopathologie adulte, 3 cr.  
 PSY 7906 Évaluation: adultes, 3 cr.  
 PSY 7916 Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

**Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)**

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

- PSY 6127 Thérapie cognito-comportementale, 3 cr.  
 PSY 6228 Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.  
 PSY 6276 Transfert contre-trans: psychothérapie, 3 cr.  
 PSY 6675 Intervention enfants/adolescents, 3 cr.  
 PSY 6678 Modèles d'interventions brèves, 3 cr.  
 PSY 6926 Pratiques psychanalytiques, 3 cr.  
 PSY 6946 Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

- PSY 6253 Interventions familiales, 3 cr.  
 PSY 6263 Psychologie communautaire, 3 cr.  
 PSY 6552 Intervention de couple, 3 cr.  
 PSY 6679 Intervention de groupe, 3 cr.  
 PSY 6937 Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

**Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)**

L'étudiant choisit le cours :

- PSY 7919 Méthodes de recherche en psycho clinique, 3 cr.

Et un cours parmi les suivants :

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.  
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6775 Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.

**Bloc F – Choix (6 cr.)**

Cours à choisir dans la banque de cours du Département, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

**Bloc G – Recherche et thèse (63 cr.)**

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.  
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

---

**Programme 3-220-1-3**

---

**Doctorat en psychologie (D.Psy.)**

---

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Le programme ne comprend qu'une option : psychologie clinique.

## OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.Psy., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres.

### 3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

### 4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4<sup>e</sup> trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9<sup>e</sup> trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

### 5. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 46 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 60 crédits de stage et d'internat (un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures/semaine pendant 15 semaines)
- 24 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral d'intégration.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Psychologie clinique

#### Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

- PSY 7423 Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.  
 PSY 7424 Psychopharmacologie clinique 2, 3 cr.  
 PSY 7903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.  
 PSY 7907 Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.

#### Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)

- PSY 7948 Stage : relation, 3 cr.  
 PSY 7949 Stage : évaluation, 6 cr.  
 PSY 7952 Stage : intervention clinique 1, 6 cr.

- PSY 7953 Stage : intervention clinique 2, 6 cr.  
 PSY 7954 Practicum supervision et consultation, 3 cr.  
 PSY 7956 Internat clinique, 36 cr.

#### Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

##### Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents

- PSY 7236 Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.  
 PSY 7905 Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.  
 PSY 7915 Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

##### Axe 2 : Évaluation adultes

- PSY 7229 Psychopathologie adulte, 3 cr.  
 PSY 7906 Évaluation: adultes, 3 cr.  
 PSY 7916 Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

#### Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

- PSY 6127 Thérapie cognito-comportementale, 3 cr.  
 PSY 6228 Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.  
 PSY 6276 Transfert contre-trans. psychothérapie, 3 cr.  
 PSY 6675 Intervention enfants/adolescents, 3 cr.  
 PSY 6678 Modèles d'interventions brèves, 3 cr.  
 PSY 6926 Pratiques psychanalytiques, 3 cr.  
 PSY 6946 Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

- PSY 6253 Interventions familiales, 3 cr.  
 PSY 6263 Psychologie communautaire, 3 cr.  
 PSY 6552 Intervention de couple, 3 cr.  
 PSY 6679 Intervention de groupe, 3 cr.  
 PSY 6937 Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

#### Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)

- PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.  
 PSY 6775 Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.  
 PSY 7919 Méthodes de recherche en psycho. clinique, 3 cr.  
 PSY 7990 Analyse critique en psychologie clinique, 3 cr.

#### Bloc F – Choix – Stage et cours (15 cr.)

Un des deux stages suivants :

- PSY 7950 Stage avancé d'évaluation-enfants, 3 cr.  
 PSY 7951 Stage avancé d'évaluation-adultes, 3 cr.

Et 12 crédits à choisir dans la banque de cours du Département, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

#### Bloc G – Essai doctoral d'intégration (24 cr.)

- PSY 7991 Acceptation du projet d'essai doctoral, 12 cr.  
 PSY 7992 Acceptation de l'essai doctoral, 12 cr.

## Relations industrielles

**D.É.S.S. (relations industrielles) 2-230-1-2**

**M. Sc. (relations industrielles) 2-230-1-0**

**Ph. D. (relations industrielles) 3-230-1-0**

École de relations industrielles

Responsable du programme de D.É.S.S. et de M. Sc. : Marcel Simard, tél. : 514-343-2484

Responsable du programme de Ph. D. : Tania Saba, tél. : 514-343-5992

#### Membres du Comité des études supérieures

Reynald Bourque  
 Tania Saba

Marcel Simard  
Guylaine Vallée

**Directeur : Reynald Bourque**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)  
Marie-Thérèse Chicha, Ph. D. économie (McGill)  
Jean-Michel Cousineau, M. Sc. économique (Montréal), en congé  
Pierre Durand, M. Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph. D. épidémiologie (McGill)  
Victor Haines, Ph. D. relations industrielles (Montréal)  
Gregor Murray, Ph. D. relations industrielles (Warwick)  
Stéphane Renaud, M. Sc. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)  
Tania Saba, Ph. D. relations industrielles (Montréal)  
Marcel Simard, Ph. D. sociologie (Montréal)  
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

### Professeurs agrégés

Adnane Belout, M. Sc. Gestion de projets (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Montréal)  
Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)  
Jean Charest, B.A.A. (HEC, Montréal), M. Sc. économique (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Laval)  
Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)  
Patrice Jalette, Ph. D. relations industrielles (Montréal)  
Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

### Professeurs adjoints

Philippe Barré, Ph. D. sciences du travail (U. Louvain)  
Brahim Boudarbat, Ph. D. sciences économiques (Montréal)  
Mélanie Laroche, Ph. D. relations industrielles (Laval)  
Alain Marchand, Ph. D. sociologie (Montréal)  
Vincent Rousseau, Ph. D. psychologie (Montréal)

### Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

## Programme 2-230-1-2

### D.É.S.S. (relations industrielles)

## OBJECTIFS

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

### 3. Programme

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (12 crédits de cours obligatoires et de 9 à 12 crédits de cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI 3000, et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

REI 6600T Théories et modélisation, 3 cr.  
REI 6613T Stratégies des ressources humaines, 3 cr.  
REI 6616 Stratégies en relations du travail, 3 cr.  
REI 6617 L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 9 cr.; max 12 cr.)

DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.  
DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.  
DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.  
REI 6170 Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.  
REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.  
REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.  
REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.  
REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.  
REI 6607 Stratégies des acteurs/ marché du travail, 3 cr.  
REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.  
REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.  
REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.  
REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.  
REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.  
REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.  
REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.  
REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.  
REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.  
REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.  
REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.  
SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.  
SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

### Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours de niveau REI 3000

### Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

REI 6623 Travail dirigé 1, 6 cr.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Programme 2-230-1-0

**M. Sc. (relations industrielles)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- pour le cheminement avec travaux dirigés, avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

**2. Programme****Cheminement avec mémoire**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
  - 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- L'étudiant titulaire d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit suivre une année préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 30 crédits incluant 9 crédits de stage en entreprise.

**Cheminement avec travaux dirigés**

Le programme comporte deux étapes :

- la première comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, un maximum de 3 crédits de cours REI 3000 (12 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche. Cette étape peut être terminale et donner droit à un D.É.S.S. en relations industrielles
- la seconde comporte 9 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (9 crédits de cours à option) et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire****– Maîtrise préparatoire**

- REI 3630 Stages et laboratoires 1, 3 cr.
- REI 3670 Stages et laboratoires 2, 6 cr.
- REI 6700 Relations du travail, 6 cr.
- REI 6701 Gestion des ressources humaines, 6 cr.
- REI 6702 Politiques publiques et emploi, 3 cr.
- REI 6703 Aspects juridiques des R.I., 3 cr.

Et 3 crédits de cours à option de niveau 3000 du programme de baccalauréat.

**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- REI 6600 Théories et modélisation, 3 cr.
- REI 6601 Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
- DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
- DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
- REI 6170 Stratégie en santé-sécurité du travail, 3 cr.
- REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
- REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.
- REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
- REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
- REI 6607 Stratégies des acteurs/marché du travail, 3 cr.
- REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
- REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
- REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.
- REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
- REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
- REI 6613 Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
- REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
- REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
- REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.
- REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
- REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
- REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.
- SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.
- SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)****Cheminement avec travaux dirigés****– Étape 1 (30 cr.)****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

- REI 6600T Théories et modélisation, 3 cr.
- REI 6613T Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
- REI 6616 Stratégies en relations du travail, 3 cr.
- REI 6617 L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

**Bloc B – Option – 2<sup>e</sup> cycle (min. 9 cr.; max 12 cr.)**

- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
- DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
- DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
- REI 6170 Stratégie en santé-sécurité du travail, 3 cr.
- REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
- REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.
- REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
- REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
- REI 6607 Stratégies des acteurs/marché du travail, 3 cr.
- REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
- REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
- REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.
- REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
- REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
- REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
- REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
- REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.
- REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
- REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
- REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.

SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.

SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

### Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours REI de niveau 3000.

### Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

REI 6623 Travail dirigé 1, 6 cr.

#### – Étape 2 (15 cr.)

### Bloc A – Option (9 cr.)

3 cours choisis parmi la liste du bloc B de l'étape 1

### Bloc B – Travail dirigé (6 cr.)

REI 6624 Travail dirigé 2, 6 cr.

---

## Programme 3-230-1-0

---

### Ph. D. (relations industrielles)

---

## OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de connaissance remarquable et une compréhension approfondie du domaine des relations industrielles, ainsi que d'établir sans équivoque ses aptitudes à la recherche avancée. Ce programme, même s'il peut ouvrir d'autres voies, prépare normalement le candidat à l'enseignement supérieur et à une carrière de recherche.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au programme régulier de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

#### 1.1 Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
- fournir deux lettres de recommandation.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

### 2. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 7<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance.

S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

### 3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de séminaires dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme Accès direct comporte aussi des cours complémentaires, selon les besoins du candidat.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire – Théorie et méthodologie en relations industrielles (6 cr.)

REI 7200 Théories des relations industrielles, 3 cr.

REI 7510 Méthodes de recherche en R.I., 3 cr.

L'étudiant choisit deux cours d'un des blocs B, C ou D (concentration majeure) et un cours d'un autre de ces blocs (concentration mineure)

### Bloc B – Gestion administrative et ressources humaines (max. 6)

REI 7100 Dynamique de l'organisation, 3 cr.

REI 7110 Théories en G.R.H., 3 cr.

REI 7156 Rôle et activités de la fonction R.H., 3 cr.

REI 7199 Développements récents en G.R.H., 3 cr.

### Bloc C – Relations du travail et syndicalisme (max. 6 cr.)

REI 7225 Syndicalisme et relations du travail, 3 cr.

REI 7299 Développements récents en rel. travail, 3 cr.

REI 7300 Théories de la négociation collective, 3 cr.

REI 7400 Aspects juridiques des R.I., 3 cr.

REI 7450 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.

### Bloc D – Politiques gouvernementales et marché du travail (max. 6 cr.)

REI 7220 Rôle de l'État dans les R.I., 3 cr.

REI 7360 Travail, diversité et pol. publiques., 3 cr.

REI 7399 Développements récents en pol publiques, 3 cr.

### Bloc E – Recherche et thèse

REI 7906 Séminaire de thèse\*, 6 cr.

REI 7917 Recherche, 14 cr.

REI 7925 Thèse, 55 cr.

\*L'étudiant ne peut s'y inscrire avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

---

## Santé et sécurité du travail

---

### D.É.S.S. (santé et sécurité du travail)

2-402-1-0

Ce programme est offert par la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal : École de relations industrielles; Faculté de droit; Faculté de médecine : École d'orthophonie et d'audiologie, Département de santé environnementale et santé au travail; Faculté des sciences infirmières; Faculté de l'éducation permanente; HEC Montréal.

La gestion du programme est assurée par un comité. Pierre Durand, professeur titulaire de l'École de relations industrielles, est responsable du programme. On peut le joindre au numéro de téléphone suivant : 514-343-7605.

Pour renseignements : tél. : 514-343-7315

#### Membres du Comité de gestion du programme

Gaétan Carrier, Faculté de médecine

Jean-François Chanlat, HEC Montréal

Sylvie Normandeau, Faculté des arts et des sciences

Jean-Marc Robert, École Polytechnique  
 Marcel Simard, responsable du programme  
 Deux représentants étudiants

## OBJECTIFS

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours et de séminaires, dont au moins 24 sont de 2<sup>e</sup> cycle. Ils se répartissent comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, 6 à 12 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix de 1<sup>er</sup> cycle.

## PROGRAMME PRÉPARATOIRE

À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante.

### Bloc A

SST 1087 Sécurité du travail, 3 cr.

### Bloc B

REI 3261 SST et approche ergonomique, 3 cr.

REI 3265 Gestion de la SST, 3 cr.

SST 3052 Gestion intégrée de la SST, 3 cr.

### Bloc C

DRT 3604 Dr. de la santé et de la séc. au trav., 3 cr.

SST 1042 Droit de la SST, 2 cr.

SST 1045 Loi et SST, 3 cr.

### Bloc D

SST 1050 Physiologie du travail et ergonomie, 3 cr.

SST 2000 Hygiène du travail, 3 cr.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SST 6000 Séminaire d'intégration, 1 cr.

SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.

SST 6200 Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.

SST 6300 Droit et gestion de la réparation, 3 cr.

SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

SST 6450 Gestion financière de la SST, 3 cr.

SST 6500 Projet d'intervention, 2 cr.

Le cours SST6500 sera suivi après les cours à option.

### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits en ergonomie et un maximum de 6 crédits par bloc.

#### Bloc B<sub>1</sub> – Sciences de la gestion

CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.

HEC 6499 Crises et organisations (6-420-93), 3 cr.

REI 6170 Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.

REI 6175 Psychodynamique du travail, 3 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Santé au travail

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle 1, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

#### Bloc B<sub>3</sub> – Ergonomie

ERN 6001 Conception de postes de travail, 3 cr.

ERN 6004 Ergonomie et sécurité, 3 cr.

ERN 6006 Interfaces humains-ordinateurs, 3 cr.

ERN 6007 Ergonomie cognitive, 3 cr.

IND 6204 Techniques d'organisation industrielle, 3 cr.

### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

## Science politique

**M. Sc. (science politique)**

**2-245-1-0**

**Ph. D. (science politique)**

**3-245-1-0**

Département de science politique

Responsable des programmes : N., tél. : 514-343-2163

Secrétariat : 514-343-7453

### Membres du Comité des études supérieures

Martial Foucault

Patrick Fournier

Mamoudou Gazibo

**Directeur : Philippe Faucher**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph. D. (Laval)

André Blais, Ph. D. (York) en congé

Gérard Boismenu, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)

Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)

Diane Éthier, M.A. (UQAM), doctorat (Paris VIII)

Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)

Michel Fortmann, Ph. D. (Montréal)

Jane Jenson, Ph. D. (Rochester)

Pierre Martin, Ph. D. (Northwestern)

Laurence McFalls, Ph. D. (Harvard)

Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris I)

Richard Nadeau, M.A. sciences économiques (Montréal), Ph. D. (Montréal)

Alain Noël, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Denver)

Jean-Philippe Thérien, M. Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs agrégés**

Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph. D. (Oxford)  
 Robert Dalpé, Ph. D. (Montréal)  
 Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)  
 Patrick Fournier, Ph. D. (Colombie-Britannique)  
 Mamoudou Gazibo, Ph.D (Bordeaux II)  
 Louis Massicotte, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Carleton)  
 Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph. D. (McMaster)  
 Denis Saint-Martin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)  
 Marie-Joëlle Zahar, Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Laurence Bherer, Ph. D. (Bordeaux)  
 Dominique Caouette, Ph. D. gouvernement (Cornell)  
 Zhiming Chen, Ph. D. philosophy (Yale)  
 Pascale Dufour, Ph. D. (Montréal)  
 Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph. D. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)  
 Frédéric Mérand, Ph. D. sociologie (Berkeley)  
 Christine Rothmayr Allison, Ph. D. (Zurich)  
 Augustin, Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

**Professeurs émérites**

James Iain Gow  
 Panayotis Soldatos

**Programme 2-245-1-0****M. Sc. (science politique)****OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux dans la discipline. Au point de vue méthodologique, il vise la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1<sup>er</sup> cycle. Il correspond au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain. L'objectif des deux options du cheminement avec stage est de donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

L'objectif des deux options du cheminement avec stage est de donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi. L'option Politique internationale et comparée vise une formation en science politique, orientée vers l'acquisition d'habiletés concrètes qui préparent à l'exercice d'une fonction dans les domaines des relations internationales et des métiers du développement. L'option Gouvernance et affaires publiques vise une formation en science politique et en administration publique, orientée vers le développement de capacités d'intervention, d'analyse politique et de gestion dans les organisations des secteurs public, privé et communautaire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

**2. Programme****Maîtrise avec mémoire**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 9 à 12 crédits de cours et séminaires à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Maîtrise avec travail dirigé**

Le programme comporte un minimum de :

- 18 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 12 à 15 crédits de cours et séminaires à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix
- 27 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Dans le cas d'une admission au trimestre d'automne, le projet de mémoire ou de travail dirigé doit être complété avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre. Dans le cas d'une admission au trimestre d'hiver, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre.

**Maîtrise avec stage**

Le programme comporte :

- 24 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport
- un minimum de 21 crédits du niveau des études supérieures répartis ainsi :

**Option Politique internationale et comparée**

- 9 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix pour l'option Politique internationale et comparée

**Option Gouvernance et affaires publiques**

- 9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option pour l'option Gouvernance et affaires publiques.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 12 cr.)**

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.  
 POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.  
 POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.  
 POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.  
 POL 6502 Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.  
 POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Option – Cours et séminaires (max. 9 cr.)**

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

**Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)**

POL 6965 Recherche, 3 cr.  
 POL 6995 Mémoire, 27 cr.

**Cheminement avec travail dirigé****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.  
 POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.  
 POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.  
 POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.  
 POL 6502 Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.  
 POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Option – Cours et séminaires (min. 6 cr.; max. 12 cr.)**

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

**Bloc D – Recherche et travail dirigé (27 cr.)**

- POL 6965 Recherche, 3 cr.  
 POL 6006 Travail dirigé, 24 cr.

**Cheminement avec stage****– Option Politique internationale et comparée****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.  
 POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.  
 POL 6509 L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.

**Bloc B – Option – Relations internationales et politique comparée (6 cr.)**

- POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.  
 POL 6105 Les études stratégiques I, 3 cr.  
 POL 6111 Développement et régimes internationaux, 3 cr.  
 POL 6112 Politique de l'intégration européenne, 3 cr.  
 POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.  
 POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.  
 POL 6404 Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.  
 POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.  
 POL 6412 Développement et institutions politiques, 3 cr.  
 POL 6416 État et société en Europe, 3 cr.  
 POL 6418 Relations transnation. et mondialisation, 3 cr.  
 POL 6630 Politique comparée : enjeu actuel, 3 cr.  
 POL 6640 Relations internationales : enjeu actuel, 3 cr.

**Bloc C – Option – Droit et économie (3 cr.)**

- DRT 6350 Droit international, 3 cr.  
 ECN 6423 Macroéconomie du développement, 3 cr.  
 ECN 6473 Commerce international, 3 cr.  
 ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.  
 INT 6040 Gouvernance et mondialisation, 3 cr.

**Bloc D – Option (3 cr.)**

- POL 6205 Analyse des organisations, 3 cr.  
 POL 6206 La prise de décision, 3 cr.  
 POL 6209 Gestion de projets, 3 cr.

**Bloc E – Stage et rapport (24 cr.)**

- POL 6211 Stage, 18 cr.  
 POL 6212 Rapport de stage, 6 cr.

**– Option Gouvernance et affaires publiques****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- POL 6209 Gestion de projets, 3 cr.  
 POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.  
 POL 6509 L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

- POL 6205 Analyse des organisations, 3 cr.  
 POL 6206 La prise de décision, 3 cr.  
 POL 6207 Contrôle politique de l'administration, 3 cr.  
 POL 6512 Villes et politiques publiques, 3 cr.  
 POL 6620 Politiques publiques : enjeu actuel, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Parmi tous les cours d'études supérieures offerts au Département de science politique.

**Bloc D – Option – Relations industrielles ou communication (3 cr.)**

- COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.  
 COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.  
 COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.  
 REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.  
 REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.  
 REI 6613 Stratégies des ressources humaines, 3 cr.  
 REI 6615 Problèmes contemporains en RI, 3 cr.

**Bloc E – Stage (24 cr.)**

- POL 6211 Stage, 18 cr.  
 POL 6212 Rapport de stage, 6 cr.

---

**Programme 3-245-1-0**

---

**Ph. D. (science politique)**

---

**OBJECTIFS**

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures (6 crédits pour les deux séminaires obligatoires, 9 à 12 crédits de cours et séminaires, dont 6 crédits de séminaire de synthèse un maximum de 3 crédits de cours au choix).
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre et le projet de recherche, soutenu avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

POL 7005 Séminaire général, 3 cr.  
POL 7045 Séminaire de thèse, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

#### Bloc B<sub>1</sub> – Option – Séminaires de synthèse (6 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.  
POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.  
POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.  
POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.  
POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.  
POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

### Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

POL 7065 Projet de recherche, 7 cr.  
POL 7070 Thèse, 65 cr.

## Sciences biologiques

**M. Sc. (sciences biologiques) 2-235-1-0**

**Ph. D. (sciences biologiques) 3-235-1-0**

Département de sciences biologiques

Responsable des programmes : François-Joseph Lapointe, tél. : 514-343-7999

### Membres du Comité des études supérieures

Frédérique Dubois  
François-Joseph Lapointe  
Jean-François Pflieger  
Jean Rivoal

**Directeur : Bernadette Pinel-Allou**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

Michel Anctil, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Santa Barbara)  
Daniel Boisclair, Ph. D. (McGill)  
André Bernard Bouchard, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Cornell)  
Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)  
Luc Brouillet, Ph. D. (Waterloo)  
Anne Bruneau, M. Sc. (Connecticut), Ph. D. (Cornell)  
Thérèse Cabana, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Ohio State)  
Mario Cappadocia, D. Sc. (Rome), D. Sc. (Louvain)  
Richard Carignan, Ph. D. (McGill)  
François-Joseph Lapointe, Ph. D. (Montréal)  
Pierre Legendre, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colorado)  
Daniel Philippe Matton, Ph. D. (Montréal)  
Stéphane Molotchnikoff, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Buffalo)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

David Morse, Ph. D. (McGill)  
Bernadette Pinel-Allou, Ph. D. (Montréal)

### Professeurs agrégés

Marc Amyot, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (York)  
Bernard Angers, M. Sc. (UQAC), Ph. D. (UQAM)  
Jacques Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (San Diego)  
Antonella Cattaneo, D. Sc. (Pavie)  
Anja Geitmann, M. Sc. (Konstanz), Ph. D. (Siena)  
Jean Rivoal, Ph. D. (Bordeaux II)

### Professeurs adjoints

Annie Angers, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
Nadia Aubin-Horth, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)  
Christopher Cameron, Ph. D. (Alberta)  
Frédérique Dubois, Ph. D. (Lyon I)  
Mohamed Hijri, Ph. D. (Bourgogne)  
Roxane Maranger, Ph. D. (UQAM)  
Jean-François Pflieger, Ph. D. (Montréal)

### Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph. D. (Montréal)

### Professeurs associés

Denis Barabé, M. Sc. (Montréal)  
Alain Cogliastro, Ph. D. (Montréal)  
Alain Cuerrier, Ph. D. (Montréal)  
Christiane Hudon, Ph. D. (Laval)  
Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)  
André Martel, M. Sc. (UQAC), Ph. D. (Alberta)  
Chantal Milleret, Ph. D. (Paris VI)  
Stéphanie Pellerin, Ph. D. (Laval)  
Hargurdeep S. Saini, M. Sc. (Punjab), Ph. D. (Adélaïde)  
Marc St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)

### Chercheur invité

Michel Labrecque, M. Sc. (Montréal)

### Professeurs émérites

Jean-Marie Demers  
Raymond McNeil

Programme 2-235-1-0

## M. Sc. (sciences biologiques)

## OBJECTIFS

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3<sup>e</sup> cycle.

La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra s'exprimer convenablement à l'oral et à l'écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

## 2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours (un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum dans les cours offerts par le Département de sciences biologiques. Les autres cours du programme sont au choix.)
- 36 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Cours de synthèse

BIO 6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.
BIO 6250	Évolution moléculaire, 3 cr.
BIO 6605	Neurobiologie avancée, 3 cr.
BIO 6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO 6720	Écologie du paysage, 3 cr.

### Bloc B – Séminaires thématiques

BIO 6025	Séminaires en écologie, 3 cr.
BIO 6026	Séminaires en neurobiologie, 3 cr.
BIO 6027	Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.
BIO 6028	Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

### Bloc C – Cours méthodologiques

BIO 6020	Microscopie, 3 cr.
BIO 6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.
BIO 6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.

### Bloc D – Cours spécialisés

BIO 6005	Progrès récents en biologie, 1 cr.
BIO 6007	Problèmes actuels en biologie, 2 cr.
BIO 6008	Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.
BIO 6009	Lectures dirigées en biologie, 3 cr.
BIO 6011	Stage de recherche en biologie, 3 cr.

### Bloc E – Cours connexes

AME 6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
BIN 6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
ENV 6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
GEO 6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO 6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
MSL 6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
NRL 6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL 6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Programme 3-235-1-0

## Ph. D. (sciences biologiques)

### OBJECTIFS

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances origi-

nales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra être définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires ou gouvernementaux ou industriels.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

#### 1.1 Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 4,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- fournir deux lettres de recommandation.

### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

### 3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

### 4. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum parmi les cours offerts par le Département de sciences biologiques
- 84 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.

Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

#### Programme Accès direct

Le programme Accès direct comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum offerts par le Département de sciences biologiques.

- 75 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Cours de synthèse

- BIO 6157 Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.  
 BIO 6250 Évolution moléculaire, 3 cr.  
 BIO 6605 Neurobiologie avancée, 3 cr.  
 BIO 6850 Limnologie avancée, 3 cr.  
 BIO 6720 Écologie du paysage, 3 cr.

### Bloc B – Séminaires thématiques

- BIO 6025 Séminaires en écologie, 3 cr.  
 BIO 6026 Séminaires en neurobiologie, 3 cr.  
 BIO 6027 Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.  
 BIO 6028 Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

### Bloc C – Cours méthodologiques

- BIO 6020 Microscopie, 3 cr.  
 BIO 6245 Analyse phylogénétique, 4 cr.  
 BIO 6077 Analyse quantitative des données, 4 cr.

### Bloc D – Cours spécialisés

- BIO 6005 Progrès récents en biologie, 1 cr.  
 BIO 6007 Problèmes actuels en biologie, 2 cr.  
 BIO 6008 Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.  
 BIO 6009 Lectures dirigées en biologie, 3 cr.  
 BIO 6011 Stage de recherche en biologie, 3 cr.

### Bloc E – Cours connexes

- AME 6232 Recherches actuelles en conservation, 3 cr.  
 BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.  
 ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.  
 GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.  
 GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.  
 MSL 6515 Collections de sciences naturelles, 3 cr.  
 NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.  
 NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.  
 TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

## Sciences de l'information

**Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)** 2-055-1-2

**Ph. D. (sciences de l'information)** 3-055-1-0

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Responsable des programmes : Jean-Michel Salaün, tél. : 514-343-7400

### Membres du Comité des études supérieures

Clément Arsenault  
 Christine Dufour  
 Jacques Grimard  
 Michèle Hudon  
 Éric Leroux, président  
 Jean-Michel Salaün

**Directeur : Jean-Michel Salaün**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

Jean-Michel Salaün, D.E.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)  
 Réjean Savard, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)  
 James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

### Professeurs agrégés

Clément Arsenault, Ph. D. (Toronto)  
 Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph. D. (Syracuse)  
 Lyne Da Sylva, Ph. D. linguistique (Montréal)  
 Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)  
 Yves Marcoux, Ph. D. informatique (Montréal)

### Professeurs adjoints

Christine Dufour, Ph. D. (Montréal)  
 Dominic Forest, Ph. D. informatique cognitive (UQÀM)  
 Yvon Lemay, Ph. D. histoire de l'art (Laval)  
 Éric Leroux, Ph. D. histoire (Montréal), M.B.S.I. (Montréal)  
 Dominique Maurel, M.A. littérature québécoise (Laval), Ph. D. (Montréal)

### Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph. D. histoire (Laval)  
 Marcel Lajeunesse, B. Bibl. (Montréal), Ph. D. histoire (Ottawa)

Programme 2-055-1-2

## Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

### OBJECTIFS

Le programme de la M. S. I a pour but de former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associées aux professions de la gestion de l'information ; des professionnels aptes à modéliser le transfert de l'information dans la société et à proposer des façons avant-gardistes de gérer l'information.

#### Maîtrise I – Tronc commun

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions.

#### Maîtrise II – Orientation recherche

Préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

#### Maîtrise II – Orientation professionnelle

Permettre l'approfondissement des connaissances en archivistique, en bibliothéconomie, en gestion de l'information électronique ou en gestion stratégique de l'information.

#### Maîtrise II – Orientation internationale

Former les étudiants à la gestion des institutions documentaires et leur donner une expérience internationale.

### OBJECTIFS SELON L'OPTION

#### Option Archivistique

Intégrer l'organisation des archives à des fins administratives, patrimoniales et de recherche et s'intéresser aux principes et aux méthodes qui régissent la gestion des archives.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

### Option Bibliothéconomie

Proposer un cadre conceptuel et méthodologique permettant d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée pour le bénéfice des clientèles de tous les types de bibliothèques, de centres de documentation ou de toute autre institution similaire dans un contexte de changements technologiques constants.

### Option Gestion de l'information électronique

Proposer un cadre conceptuel et méthodologique pour la conception de systèmes d'information intégrant les outils technologiques requis pour la représentation, le traitement et le transfert de l'information. L'approche préconisée se caractérise par l'intégration optimale des traitements humains et par ordinateur, l'exploitation de techniques d'analyse automatique de l'information et une préoccupation marquée pour la structuration de l'information et la normalisation des formats utilisés pour la représenter.

### Option Gestion stratégique de l'information

Proposer un cadre conceptuel et méthodologique pour gérer de façon globale et intégrée l'ensemble des ressources d'information d'une organisation, pour utiliser l'information de façon optimale et créative et pour développer des pratiques d'intelligence stratégique de l'organisation.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- obtenir un score d'au moins A- au test de micro-informatique de l'École.

### 2. Statut étudiant

Les deux premiers trimestres doivent normalement être à plein temps.

### 3. Scolarité

La Scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à plein temps. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

### 4. Programme

Le programme comporte trois orientations : la maîtrise de recherche, la maîtrise professionnelle, avec cours ou avec travaux dirigés, et la maîtrise internationale.

Quelle que soit l'orientation, le programme comporte 27 crédits de cours communs et obligatoires. Ces cours sont suivis durant la 1<sup>re</sup> année de scolarité.

#### Orientation recherche

Outre les 27 crédits communs, le programme comporte un minimum de 27 crédits, soit un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Orientation professionnelle

Le programme comporte quatre options : Bibliothéconomie, Archivistique, Gestion de l'information électronique, Gestion stratégique de l'information. Il est également offert sans option.

#### Orientation professionnelle avec cours

Outre les 27 crédits communs, le programme comporte 27 crédits, soit 12 crédits de cours obligatoires dans l'une ou l'autre des quatre options, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de stage.

### Orientation professionnelle avec travaux dirigés

Outre les 27 crédits communs, le programme comporte 27 crédits, soit 12 crédits de cours obligatoires dans l'une ou l'autre des quatre options, 3 crédits de cours à option, 6 crédits de travaux dirigés et 6 crédits de stage.

### Orientation internationale

Outre les 27 crédits communs, le programme comporte 27, répartis en 21 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de stage réalisés à la Haute École en Gestion de Genève.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Maîtrise I – Tronc commun

Les cours BLT 6051 Information, institutions et société et BLT 6052 Informatique documentaire sont préalables ou concomitants à tous les cours de base obligatoires.

#### Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

- BLT 6051 Information, institutions et société, 3 cr.
- BLT 6052 Informatique documentaire, 3 cr.
- BLT 6054 Analyse, représentation documentaires 1, 3 cr.
- BLT 6055 Analyse, représentation documentaires 2, 3 cr.
- BLT 6056 Sources et ressources d'information, 3 cr.
- BLT 6057 Recherche d'information, 3 cr.
- BLT 6058 Gestion d'un service d'information, 3 cr.
- BLT 6059 Archivistique, information documentaire, 3 cr.
- BLT 6060 Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

### Maîtrise II – Orientation recherche

#### Bloc A – Option (6 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou ceux de la banque de cours à option.

#### Bloc B – Recherche et mémoire (21 cr.)

- BLT 6925 Mémoire, 21 cr.

### Maîtrise II – Orientation professionnelle

#### – Option Archivistique

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- BLT 6865 Stage, 6 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

- BLT 6111 Politique de gestion des archives, 3 cr.
- BLT 6112 L'évaluation des archives, 3 cr.
- BLT 6113 Description et repérage des archives, 3 cr.
- BLT 6114 Typologie des documents d'archives, 3 cr.

#### Bloc C – Option (9 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

#### Bloc D – Option (9 cr.)

- BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Et un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

#### – Option Bibliothéconomie

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- BLT 6865 Stage, 6 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

- BLT 6121 Organisation : ressources d'information, 3 cr.
- BLT 6122 Développement et gestion des collections, 3 cr.
- BLT 6123 Services techniques et automatisés, 3 cr.
- BLT 6124 Les bibliothèques et leurs publics, 3 cr.

**Bloc C – Option (9 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

**Bloc D – Option (9 cr.)**

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Et un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

**– Option Gestion de l'information électronique****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BLT 6865 Stage, 6 cr.

**Bloc B – Obligatoire (12 cr.)**

BLT 6131 Informatique documentaire avancée, 3 cr.

BLT 6132 Documents structurés, 3 cr.

BLT 6133 Analyse documentaire avancée, 3 cr.

BLT 6134 Analyse de textes et ordinateur, 3 cr.

**Bloc C – Option (9 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

**Bloc D – Option (9 cr.)**

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Et un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

**– Option Gestion stratégique de l'information****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BLT 6865 Stage, 6 cr.

**Bloc B – Obligatoire (12 cr.)**

BLT 6141 Gestion stratégique de l'information, 3 cr.

BLT 6142 Veille stratégique, 3 cr.

BLT 6143 Comportement info. dans l'organisation, 3 cr.

BLT 6144 Systèmes d'information corporatifs, 3 cr.

**Bloc C – Option (9 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

**Bloc D – Option (9 cr.)**

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Et un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

**– Sans option**

Exceptionnellement, un étudiant peut choisir une formation individualisée pour sa seconde année de maîtrise avec l'aide de son conseiller pédagogique et de la coordonnatrice de stages et avec l'approbation du directeur. Il faudra alors tenir compte de la formation antérieure de l'étudiant et ce choix doit être justifié par un projet de formation écrit.

**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

BLT 6865 Stage, 6 cr.

**Bloc B – Option (min. 21 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

**Bloc C – Option (min. 21 cr.)**

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Et un minimum de 15 crédits de cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

**Cours à option du programme M.S.I.**

ARV 3051	Préservation, 3 cr.
BLT 6305	Bibliothèques publiques, 3 cr.
BLT 6306	Création: bases de données documentaires, 3 cr.
BLT 6307	Description des documents, 3 cr.
BLT 6308	Documents visuels et sonores, 3 cr.
BLT 6309	Entrepreneurship en information, 3 cr.
BLT 6314	Service d'information, gestion avancée, 3 cr.
BLT 6315	Formation des utilisateurs, 3 cr.
BLT 6317	Gestion des documents électroniques, 3 cr.
BLT 6318	Marketing des services d'information, 3 cr.
BLT 6322	Recherche d'information avancée, 3 cr.
BLT 6336	Multimédia et hypermédia, 3 cr.
BLT 6337	Organisation des connaissances, 3 cr.
BLT 6338	Politiques d'information, 3 cr.
BLT 6339	Services d'information pour les jeunes, 3 cr.
BLT 6343	Séminaire avancé : sujets spéciaux, 3 cr.
BLT 6344	La lecture, le livre, et l'édition, 3 cr.
BLT 6345	Sources d'info. : domaine des affaires, 3 cr.
BLT 6347	Indexation et condensation automatiques, 3 cr.
BLT 6348	Sémiotique documentaire, 3 cr.
BLT 6355	Économie du document, 3 cr.
BLT 6370	Histoire du livre et des bibliothèques, 3 cr.
BLT 6372	Aspects intern. et comp. de l'inform. , 3 cr.
BLT 6850	Recherche individuelle, 3 cr.
INU 3051	Information et sites Web, 3 cr.

**MAÎTRISE II – Orientation internationale en gestion des institutions documentaires****Bloc A – Cours obligatoire (6 cr.)**

BLT 6995 Stage, 6 cr.

**Bloc B – Cours obligatoires (21 cr.)**

Les cours sont ceux proposés en seconde année du Master en Science HES-SO en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève, soit onze cours répartis en quatre modules.

BLT 6996 L'information dans les organisations, 4 cr.

BLT 6997 Stratégies et prise de décision, 5 cr.

BLT 6998 Management et direction, 6 cr.

BLT 6999 Ressources et performance, 6 cr.

---

**Programme 3-055-1-0**

---

**Ph. D. (sciences de l'information)**

---

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une aptitude à la recherche.

Au candidat titulaire d'une maîtrise dans un domaine autre que la bibliothéconomie, les sciences de l'information et l'archivistique, on pourrait imposer des cours du programme de maîtrise en sciences de l'information.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

## 3. Programme

Le programme de doctorat comporte

- un minimum de 18 crédits de cours dont 9 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BLT 7000	Séminaire en sciences de l'information, 3 cr.
BLT 7005	Méthodes de recherche – Qualitatives, 3 cr.
BLT 7006	Méthodes de recherche – Quantitatives, 3 cr.

### Bloc B – Option (6 cr.)

L'étudiant choisit les deux cours de l'axe 1 ou de l'axe 2, ce qui contribue à déterminer le contexte de sa recherche en vue de la rédaction de sa thèse.

#### Axe 1 : Transfert de l'information

BLT 7010	Séminaire transfert de l'information 1, 3 cr.
BLT 7011	Séminaire transfert de l'information 2, 3 cr.

#### Axe 2 : Systèmes et ressources d'information

BLT 7012	Séminaire systèmes-ressources d'info. 1, 3 cr.
BLT 7013	Séminaire systèmes-ressources d'info. 2, 3 cr.

### Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours choisi soit dans l'axe non retenu, soit parmi les cours suivants : un cours de la maîtrise professionnelle en sciences de l'information ou tout autre cours approuvé par le directeur de recherche ou par le conseiller pédagogique.

### Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

BLT 7020	Proposition de recherche, 9 cr.
BLT 7050	Thèse, 63 cr.

## Sciences de la communication

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (communication dans les organisations en changement) 2-225-6-0**

**M. Sc. (sciences de la communication) 2-225-1-0**

**Ph. D. (communication) 3-225-1-0**

Département de communication

Secrétariat : 514-343-6039

Responsable du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle : Nicole Giroux, tél. : 514-343-7717

Responsable de la maîtrise : Micheline Frenette, tél. : 514-343-2056

Responsable du doctorat à l'Université de Montréal : Brian Massumi, tél. : 514-343-6858

Co-responsable du doctorat à l'Université de Montréal : Daniel Robichaud, tél. : 514-343-7303

Le programme de doctorat est offert conjointement par les départements de communication des universités Concordia, de Montréal et du Québec à Montréal.

Responsable du programme à l'Université Concordia : Chantal Nadeau

Responsable du programme à l'UQAM : Catherine Saouter

### Membres du Comité des études supérieures

Milton Campos

Aude Dufresne

Lorna Heaton, présidente

Micheline Frenette

**Directeur: François Cooren**

## Personnel enseignant\*

### Professeurs titulaires

André H. Caron, M. Sc. (Boston), Ed. D. (Harvard)

François Cooren, Ph. D. (Montréal)

Aude Dufresne, Ph. D. (Montréal)

Luc Giroux, Ph. D. (Montréal), en congé

André A. Lafrance, M. Éd. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Paris VIII)

Claude Martin, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Aix-Marseille II)

Brian Massumi, Ph. D. (Yale)

### Professeurs agrégés

Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph. D. (Paris X-Nanterre)

Milton Campos, Psy. D. (São Paulo)

Micheline Frenette, M. Sc. (Montréal), Ed. D. (Harvard)

Nicole Giroux, M.A. (HEC, Montréal), Ph. D. (UQAM)

Line Grenier, Ph. D. (Montréal)

Carole Groleau, Ph. D. (Concordia)

Lorna Heaton, Ph. D. (Montréal)

Daniel Robichaud, Ph. D. (Montréal)

### Professeurs adjoints

Chantal Benoit-Barné, Ph. D. (Colorado)

Boris Brummans, Ph. D. (Texas)

Dominique Meunier, Ph. D. (Montréal)

Julianne Pidduck, Ph. D. (Concordia)

### Professeur émérite

James R. Taylor

## Programme 2-225-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (communication dans les organisations en changement)

## OBJECTIFS

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

## 2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

## 3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

## 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 3 crédits obligatoires attribués à un séminaire d'intégration qui ne pourra être suivi qu'après avoir complété les 12 autres crédits de cours à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM 6964 Séminaire d'intégration, 3 cr.

#### Bloc B – Option (12 cr.)

- COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.  
 COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.  
 COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.  
 COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.  
 COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.  
 COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.  
 COM 6965 Problématiques discursives en comm. org., 3 cr.

### Programme 2-225-1-0

### M. Sc. (sciences de la communication)

### OBJECTIFS

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1<sup>er</sup> cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

#### Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

#### Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médiats de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

#### Option Cheminement libre

L'étudiant peut également poursuivre un cheminement libre. Cette option permet de combiner les outils théoriques et analytiques pour l'étude des médias et les outils conceptuels et méthodologiques de la communication interpersonnelle et organisationnelle.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'étudiant ayant complété au moins 12 des 15 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement peut être admis à la maîtrise selon les modalités définies par le Département. Le directeur du programme fixera le plan d'étude de l'étudiant (cours, équivalence, exemption).

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le Département, mais devra suivre au plus 12 crédits de cours préparatoires en communication.

### 2. Statut étudiant

L'inscription aux deux premiers trimestres doit être à plein temps.

### 3. Programme

#### Maîtrise avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle soit 6 crédits de cours obligatoires du tronc commun, 6 crédits de cours à option restreinte, 6 à 9 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Maîtrise avec travail dirigé

Le programme comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle soit 6 crédits de cours obligatoires du tronc commun, 6 crédits de cours à option restreinte, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.
- 15 crédits attribués à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

#### Options

L'étudiant peut s'inscrire dans une option (son diplôme en portera alors la mention) ou poursuivre un cheminement libre. Les options sont : la communication médiatique et la communication organisationnelle.

Quel que soit son choix, l'étudiant doit suivre les séminaires du tronc commun, un séminaire de méthodologie et un séminaire théorique d'option.

Est considéré dans une option, l'étudiant qui a suivi le cours théorique obligatoire de celle-ci et 6 crédits (cheminement avec mémoire), ou 12 crédits (cheminement avec travaux dirigés) de cours à option du bloc correspondant. Normalement, l'étudiant doit rédiger un mémoire ou effectuer un travail dirigé sur une thématique appropriée à cette option.

L'étudiant en cheminement libre peut choisir ses séminaires à option (9 crédits de cours avec mémoire et 18 crédits de cours avec travail dirigé) dans n'importe quel bloc.

L'étudiant pourra modifier son choix (option ou cheminement libre) en cours de scolarité. Un changement d'option ou une inscription dans une option sera possible à la condition de suivre le cours théorique correspondant à l'option choisie.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)

- COM 6020 Théories générales de la communication, 3 cr.  
 COM 6815 Séminaire d'encadrement, 3 cr.

**Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- COM 6205 Méthode d'études des messages et images, 3 cr.
- COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
- COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

**Bloc C – Séminaires d'option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
- COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.

**Bloc D – Option – Communication organisationnelle**

- Option Communication organisationnelle
  - avec mémoire (min. 6 cr.; max. 9 cr.)
  - avec travail dirigé (min. 12 cr.; max. 18 cr.)
- Option Communication médiatique
  - avec mémoire (max. 3 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 6 cr.)
- Cheminement libre
  - avec mémoire (max. 9 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 15 cr.)

- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
- COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
- COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
- COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
- COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
- COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
- COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
- COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
- COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

**Bloc E – Option – Communication médiatique**

- Option Communication organisationnelle
  - avec mémoire (max. 3 cr.)
  - avec travail dirigé (min. 12 cr., max. 18 cr.)
- Option Communication médiatique
  - avec mémoire (min. 6 cr.; max. 9 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 6 cr.)
- Cheminement libre
  - avec mémoire (max. 9 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 15 cr.)

- COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
- COM 6175 Médias et société, 3 cr.
- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.
- COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
- COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
- COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
- COM 6535 Systèmes de communication informatisée, 3 cr.
- COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
- COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
- COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
- COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
- COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
- COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

**Bloc F – Option – Séminaires transversaux**

- Option Communication organisationnelle
  - avec mémoire (max. 3 cr.)
  - avec travail dirigé (min. 12 cr., max. 18 cr.)
- Option Communication médiatique
  - avec mémoire (max. 3 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 6 cr.)

- Cheminement libre
  - avec mémoire (max. 9 cr.)
  - avec travail dirigé (max. 15 cr.)
- COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
- COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
- COM 6355 Communication interculturelle, 3 cr.
- COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
- COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
- COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.

**Bloc G – Recherche et mémoire/Travaux dirigés**

- COM 6006 Mémoire, 24 cr.
- ou
- COM 6007 Travail dirigé, 15 cr.

**Bloc H – Choix (max 3 cr.)**

---

**Programme 3-225-1-0**

---

**Ph. D. (communication)**

---

**OBJECTIFS**

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication.

Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et *cultural studies*; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique et des aptitudes à la recherche
- déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

**3. Examen de synthèse**

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury.

L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

#### 4. Thèse

Le candidat doit compléter sa thèse dans un délai de 5 ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

##### Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

##### Projet de thèse

Avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation Succès ou Échec.

##### Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.

Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

#### 5. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit :

- 21 crédits constitués de cours ou de séminaires
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Les 21 crédits de cours et de séminaires sont ainsi répartis :

##### 1<sup>re</sup> année

- le séminaire d'intégration de 3 crédits du bloc A
- trois séminaires de 3 crédits à choisir dans le bloc B.

##### 2<sup>e</sup> année

- un séminaire de 3 crédits à choisir dans le bloc B
- le forum doctoral de 6 crédits.

Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires.

Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de 3<sup>e</sup> cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM 7100 Séminaire d'intégration, 3 cr.

#### Bloc B – Séminaires spécialisés (12 cr.)

##### TIC et société

- COM 7110 Technologies de communication et société, 3 cr.  
 COM 7111 Industries culturelles, 3 cr.  
 COM 7113 Politiques de communication, 3 cr.  
 COM 7118 Usages des TIC, 3 cr.  
 COM 7119 Communication, démocratie et pouvoir, 3 cr.

##### Études médiatiques et *cultural studies*

- COM 7112 Réception des médias, 3 cr.  
 COM 7171 Historiographie, médias et culture, 3 cr.  
 COM 7173 Théories culturelles en communication, 3 cr.  
 COM 7174 Culture populaire, 3 cr.  
 COM 7176 Les médias alternatifs, 3 cr.

#### Théories et analyse des discours

- COM 7121 Communication et performance, 3 cr.  
 COM 7123 Discours et représentation, 3 cr.  
 COM 7124 Analyse du discours social, 3 cr.  
 COM 7127 Stratégies et styles de communication, 3 cr.  
 COM 7128 Discours et représentation, 3 cr.  
 COM 7129 Discours du corps, 3 cr.

#### Communication organisationnelle et réseaux de communication

- COM 7130 Organisation et réseaux de communication, 3 cr.  
 COM 7131 Culture organisationnelle, 3 cr.  
 COM 7134 Comm. et changement dans les orgs., 3 cr.  
 COM 7137 Communication organisationnelle: théorie, 3 cr.  
 COM 7138 Interactions, discours et organisations, 3 cr.  
 COM 7139 Technologie et organisation, 3 cr.

#### Communication internationale et développement

- COM 7140 Communication et développement, 3 cr.  
 COM 7144 Mondialisation des communications, 3 cr.  
 COM 7147 Identités et échanges culturels, 3 cr.  
 COM 7148 Communication, conflits et paix, 3 cr.

#### Création, design et pratiques médiatiques

- COM 7161 Technologie médiatique et pratique, 3 cr.  
 COM 7162 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.  
 COM 7163 Épistémologie et création médiatique, 3 cr.

#### Cours à contenu variable

- COM 7191 Séminaire avancé en communication 1, 3 cr.  
 COM 7192 Séminaire avancé en communication 2, 3 cr.  
 COM 7193 Séminaire avancé de communication 3, 3 cr.  
 COM 7194 Séminaire avancé en communication 4, 3 cr.  
 COM 7195 Séminaire avancé en communication 5, 3 cr.  
 COM 7196 Séminaire avancé en communication 6, 3 cr.  
 COM 7197 Séminaire avancé en communication 7, 3 cr.  
 COM 7198 Séminaire avancé en communication 8, 3 cr.  
 COM 7199 Atelier de recherche, 3 cr.

#### Méthodologie

- COM 7151 Séminaire avancé de méthodologie 1, 3 cr.  
 COM 7152 Séminaire avancé de méthodologie 2, 3 cr.  
 COM 7153 Séminaire avancé de méthodologie 3, 3 cr.  
 COM 7154 Séminaire avancé de méthodologie 4, 3 cr.

#### Bloc C – Forum doctoral (6 cr.)

COM 7250 Forum doctoral, 6 cr.

#### Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

- COM 7275 Projet de thèse, 6 cr.  
 COM 7501 Thèse, 63 cr.

### Sciences économiques

**M. Sc. (sciences économiques) 2-240-1-0**

**Ph. D. (sciences économiques) 3-240-1-0**

Département de sciences économiques

Courriel : [sceco-information@umontreal.ca](mailto:sceco-information@umontreal.ca)

Site Web : <http://www.sceco.umontreal.ca>

Secrétariat des études supérieures : tél. : 514-343-7213

#### Membres du Comité des études supérieures de la M. Sc.

Lars Ehlers

Marc Henry

Francisco Ruge-Murcia  
François Vaillancourt

#### Membres du Comité des études supérieures du Ph. D.

Rui Castro  
Gérard Gaudet  
Michel Poitevin

**Directeur : Michel Poitevin**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Walter Bossert, Ph. D. (Karlsruhe)  
Marcel Boyer, Ph. D. (Carnegie-Mellon), MSRC  
Emanuela Cardia, Ph. D. (Berkeley), en congé  
Leonard Dudley, Ph. D. (Yale)  
René Garcia, Ph. D. (Princeton), titulaire de la Chaire Hydro-Québec en gestion intégrée des risques et en finance mathématique, en congé  
Gérard Gaudet, Ph. D. (Pennsylvania)  
Abraham J. Hollander, Ph. D. (Minnesota)  
André Martens, D.Sc. Econ. (Bruxelles)  
Fernand Martin, Ph. D. (McGill)  
Michel Poitevin, Ph. D. (UBC)  
Francisco J. Ruge, Ph. D. (Virginia), en congé  
Yves Sprumont, Ph. D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)  
François Vaillancourt, Ph. D. (Queen's), en congé

#### Professeurs agrégés

Massimiliano Amarante, Ph. D. (MIT)  
Olivier Armantier, Ph. D. (Pittsburg), en congé  
Marine Carrasco, Ph. D. (Toulouse)  
Rui Castro, Ph. D. (Rochester), en congé  
Lars H. Ehlers, Ph. D. (Maastricht)  
Silvia Gonçalves, Ph. D. (San Diego), en congé  
Marc Henry, Ph. D. (London School of Economics)  
Benoit Perron, Ph. D. (Yale)

#### Professeurs adjoints

Sidartha Gordon, Ph. D. (Northwestern)  
William J. McCausland, Ph. D. (Minnesota)  
Onur Özgür, Ph. D. (New York)  
Alessandro Riboni, Ph. D. (Rochester)

#### Chargé d'enseignement

Bari<sup>9</sup> Kaymak, Ph. D. (Rochester)

#### Professeurs associés

Marc J.I. Gaudry, Ph. D. (Princeton), B.Th. (I.C.P.), MSRC  
Claude Montmarquette, Ph. D. (Chicago)

#### Professeurs émérites

Robert Lacroix  
André Raynauld  
Rodrigue Tremblay

### Programme 2-240-1-0

### M. Sc. (sciences économiques)

## OBJECTIFS – MAÎTRISE GÉNÉRALE

L'objectif de la maîtrise générale est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## MAÎTRISE SPÉCIALISÉE

### Option Économie du développement

L'objectif de l'option Économie du développement est de former des spécialistes capables d'analyser les politiques de croissance, d'ajustement structurel et de stabilisation mises en place par les pays en développement et en transition et aptes à répondre aux besoins d'expertise émanant des organisations internationales, des états et du secteur privé.

### Option Économie du travail

L'objectif de l'option Économie du travail est de former des spécialistes capables d'analyser l'évolution du marché du travail à l'aide de données microéconomiques et macroéconomiques, d'évaluer les mesures d'intervention publiques et d'orienter les modes de rémunération et d'organisation du travail à l'intérieur des firmes.

### Option Économie et finances internationales

L'objectif de l'option Économie et finances internationales est de former des spécialistes capables d'analyser les transactions économiques et financières internationales et d'appliquer cette analyse aux besoins des gouvernements, des entreprises commerciales et des institutions financières.

### Option Économie financière

L'objectif de l'option Économie financière est de former des économistes capables d'appliquer la théorie économique à des problèmes concrets de décision dans le domaine de la finance.

### Option Économétrie

L'objectif de l'option Économétrie est de former des économistes capables d'appliquer les techniques statistiques appropriées à différents modèles économiques et à différents types de données économiques : données d'enquêtes répétées, séries chronologiques, variables qualitatives.

### Option Économie publique

L'objectif de l'option Économie publique est de former des économistes familiers avec les politiques fiscales et le processus de prise de décisions publiques (taxation et ses effets; biens, clubs, externalités, croissance économique).

### Option Évaluation de projets

L'objectif de l'option Évaluation de projet est de former des économistes capables d'appliquer la théorie économique à des problèmes concrets de décision dans divers domaines : transport, énergie, ressources naturelles, développement régional et international, santé, éducation et environnement.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

### 3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise choisi.

**Maîtrise générale avec mémoire**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours
- 3 crédits d'atelier
- 27 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.

**Maîtrise générale avec rapport de recherche**

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours
- 3 crédits d'atelier
- 21 crédits attribués à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

**Maîtrise spécialisée avec rapport de recherche**

Le programme est offert en sept options : Économie du développement; Économie du travail; Économie et finances internationales; Économie financière; Économétrie; Économie publique; Évaluation de projets.

Chaque option comporte :

- 21 crédits de cours
- 3 crédits d'atelier
- 1 crédit attribué à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Tronc commun****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.  
 ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.  
 ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

**Maîtrise avec mémoire****Bloc B – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc C – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc D – Mémoire (27 cr.)****Maîtrise avec rapport de recherche****Bloc B – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc C – Choix (min. 12 cr.; max. 15 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc D – Rapport de recherche (21 cr.)****Maîtrise spécialisée avec rapport de recherche****– Option Économie du développement****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6423 Macroéconomie du développement, 3 cr.  
 ECN 6428 Microéconomie du développement, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Économie du travail****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6523 Économie du travail A, 3 cr.  
 ECN 6528 Économie du travail B, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Économie et finances internationales****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6473 Commerce international, 3 cr.  
 ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Économie financière****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6573 Économie financière, 3 cr.  
 ECN 6578 Économétrie des marchés financiers, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Économétrie****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6233 Microéconométrie, 3 cr.  
 ECN 6238 Macroéconométrie, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Économie publique****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

- ECN 6823 Économie publique (taxation), 3 cr.  
 ECN 6828 Économie publique (dépenses), 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****– Option Évaluation de projets****Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)**

ECN 6873 Évaluation de projets, 3 cr.

ECN 6878 Choix d'investissements, 3 cr.

**Bloc C – Obligatoire (3 cr.)**

ECN 6883 Atelier d'évaluation de projets, 3 cr.

**Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

**Bloc E – Recherche (21 cr.)****Programme 3-240-1-0****Ph. D. (sciences économiques)****OBJECTIFS**

L'objectif du Ph. D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ces domaines. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Statut étudiant**

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les six premiers trimestres (deux ans) Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de neuf trimestres (3 ans).

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de six trimestres (deux ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) à temps plein.

**4. Programme**

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures, et 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

ECN 7040 Microéconomie A, 3 cr.

ECN 7045 Microéconomie B, 3 cr.

ECN 7050 Macroéconomie A, 3 cr.

ECN 7055 Macroéconomie B, 3 cr.

ECN 7060 Probabilités pour économistes, 3 cr.

ECN 7065 Éléments de théorie économétrique, 3 cr.

ECN 7070 Méthodes quantitatives A, 3 cr.

ECN 7075 Méthodes quantitatives B, 3 cr.

ECN 7095 Séminaire de doctorat, 0 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

ECN 7049A Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7049B Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7049C Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7059A Macroéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7059B Macroéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7059C Macroéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7069A Économétrie avancée, 3 cr.

ECN 7069B Économétrie avancée, 3 cr.

ECN 7069C Économétrie avancée, 3 cr.

ECN 7428A Économie du développement, 3 cr.

ECN 7428B Économie du développement, 3 cr.

ECN 7473A Économie internationale, 3 cr.

ECN 7473B Économie internationale, 3 cr.

ECN 7523A Économie du travail, 3 cr.

ECN 7523B Économie du travail, 3 cr.

ECN 7573A Économie financière, 3 cr.

ECN 7573B Économie financière, 3 cr.

ECN 7623A Organisation industrielle, 3 cr.

ECN 7623B Organisation industrielle, 3 cr.

ECN 7823A Économie publique, 3 cr.

ECN 7823B Économie publique, 3 cr.

ECN 7900A Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.

ECN 7900B Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.

ECN 7923A Sujets spéciaux, 3 cr.

ECN 7923B Sujets spéciaux, 3 cr.

**Bloc C Recherche et thèse (60 cr.)**

ECN 7005 Thèse, 60 cr.

**Sciences humaines appliquées****Ph. D. (sciences humaines appliquées)****3-241-1-0**

Directrice : Violaine Lemay

Pour renseignements : secrétariat, pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, tél. : 343-7165

**Membres du Comité de gestion du programme**

Gérard Boismenu, Département de science politique

Claire Chamberland, École de service social

Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures

Béatrice Godard, Département de bioéthique

Jane Jenson, vice-doyenne, Faculté des arts et sciences

Sophie Parent, École de psychoéducation

Jean Poupard, École de criminologie

Norbert Robitaille, Département de démographie

André Savoie, Département de psychologie

Laurent Simon, HEC Montréal

Barbara Thériault, Département de sociologie

**Représentants des équipes de recherche**

Catherine Garnier, Groupe d'étude sur l'interdisciplinarité et les représentations sociales

Pierre Noreau, Centre de recherche en droit public

**Membres du Comité des études supérieures**

Gilles Bibeau, Département d'anthropologie  
 Béatrice Godard, Département de bioéthique  
 Marianne Kempeneers, Département de sociologie  
 Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA  
 Claude Lessard, Département d'administration et fondements de l'éducation  
 Jean Poupart, École de criminologie  
 Pierre-Joseph Ulysse, École de service social

Programme 3-241-1-0

**Ph. D. (sciences humaines appliquées)****OBJECTIFS**

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.

Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option Bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.É.S.S. en bioéthique (un maximum de 9 de ces 21 crédits peuvent être suivis à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph. D.).

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours obligatoires de niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option générale****Bloc A – Obligatoire (12 crédits)**

SHA 7015 Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.  
 SHA 7040 Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.  
 SHA 7055 Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.  
 SHA 7065 Séminaire sur l'intervention, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)**

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

SHA 7100 Séminaire de thèse, 3 cr.  
 SHA 7060 Thèse, 75 cr.

**Option Bioéthique****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE 6500 Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.  
 SHA 7015 Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.  
 SHA 7040 Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.  
 SHA 7055 Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)**

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

BIE 6700 Séminaire de thèse, 3 cr.  
 SHA 7060 Thèse, 75 cr.

**Service social****M. Sc. (service social)****2-250-1-0****Ph. D. (service social)****3-250-1-0**

École de service social

Secrétariat: 514-343-6605

**Membres du Comité des études supérieures**

Céline Bellot  
 Danielle Fournier  
 Gilbert Renaud

**Directrice : Dominique Damant****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Claire Chamberland, M.A. (UQÀM), Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)  
 Pauline Morissette, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. santé communautaire (Montréal), en congé

**Professeurs agrégés**

Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)  
 Claude Larivière, M. Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP-Québec), Ph. D. sociologie (Montréal)  
 Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)  
 Gilbert Renaud, M. Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)  
 Lourdes Rodríguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

**Professeurs adjoints**

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)  
 Sonia Gauthier, M. Sc. service social (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)  
 Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)  
 Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)  
 Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)  
 Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)  
 Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale (UQÀM), Ph. D. sociologie (UQÀM)

**Professeurs associés**

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)  
 Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)  
 Anna Kruzynski, M.A. psychologie (McGill), Ph. D. travail social (McGill)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)  
 Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)  
 Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

#### Professeurs émérites

Jean Panet-Raymond  
 Gilles Rondeau

## Programme 2-250-1-0

### M. Sc. (service social)

*Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.*

## OBJECTIFS

Le programme de M. Sc. (service social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2<sup>e</sup> cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi l'année préparatoire avec une moyenne de 3,0 sur 4,3
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

#### Année préparatoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'année préparatoire à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe et avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2<sup>e</sup> cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Programmes

#### Année préparatoire

L'année préparatoire comporte un maximum de 30 crédits incluant 12 crédits de stage.

#### Maîtrise avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Maîtrise avec stage

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option
- 9 crédits de stage professionnel
- 9 crédits attribués à la rédaction d'un essai critique
- 3 crédits de séminaire de stage.

## ANNÉE PRÉPARATOIRE

### Bloc A – Cours obligatoires

- SVS 1121 Pratique du travail social : évolution, 3 cr.  
 SVS 1182 Connaissance du milieu, 3 cr.  
 SVS 1621 Analyse des politiques sociales, 3 cr.

### Bloc B – Selon la formation initiale

- SVS 1362 Individu, développement, contexte social, 3 cr.  
 ou  
 SVS 1363 Problèmes sociaux, 3 cr.

### Bloc C – Séminaires

- SVS 6004 Méthodologie de l'intervention 1, 3 cr.  
 SVS 6005 Méthodologie de l'intervention 2, 3 cr.

### Bloc D – Stage

- SVS 6007 Stage (année préparatoire)

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Cours obligatoires (6 cr.)

#### Fondements théoriques

- SVS 6501 Fondements théoriques de la recherche, 3 cr.  
 SVS 6502 Fondements théoriques du service social, 3 cr.

### Bloc B – Cours à option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

#### Méthodes de recherche

- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.  
 SVS 6503 Méthodes de recherche qualitative, 3 cr.  
 SVS 6512 Recherche-action, 3 cr.  
 SVS 6520 Méthodes de recherche évaluative, 3 cr.

### Bloc C – Cours à option

#### Champs de pratique et intervention

- Cheminement avec mémoire (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
  - Cheminement avec stage (min. 9 cr.; max. 12 cr.)
- SVS 6095 Interventions féministes, 3 cr.  
 SVS 6161 Médiation familiale, 4 cr.  
 SVS 6414 Vieillesse et intervention, 3 cr.  
 SVS 6415 Enjeux et protection de l'enfance, 3 cr.  
 SVS 6424 Communautés et intervention, 3 cr.  
 SVS 6425 Travail social international, 3 cr.  
 SVS 6435 Santé mentale et intervention, 3 cr.  
 SVS 6445 Familles en difficulté et intervention, 3 cr.  
 SVS 6460 Toxicomanies et travail social, 3 cr.  
 SVS 6473 Violence conjugale et intervention, 3 cr.  
 SVS 6525A Sujets spéciaux, 3 cr.  
 SVS 6525B Sujets spéciaux, 3 cr.  
 SVS 6765 Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

### Bloc D – Cours à option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

#### Perspectives sociales et organisationnelles

- SVS 6045 Lien social et société contemporaine, 3 cr.  
 SVS 6355 Politiques sociales, 3 cr.  
 SVS 6405 Prévention en service social, 3 cr.  
 SVS 6455 Éthique et dynamique sociétale, 3 cr.

SVS 6465 Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.

SVS 6475 Analyse organisationnelle, 3 cr.

### Bloc E – Mémoire ou stage

#### Bloc E<sub>1</sub> – Mémoire (27 cr.)

SVS 6944 Séminaire de recherche (mémoire) , 3 cr.

SVS 6945 Mémoire, 24 cr.

#### Bloc E<sub>2</sub> – Stage (21 cr.)

SVS 6933 Stage de pratique spécialisée, 9 cr.

SVS 6934 Séminaire de stage, 3 cr.

SVS 6935 Essai critique de stage, 9 cr.

## Programme 3-250-1-0

### Ph. D. (service social)

*Programme offert et administré conjointement par l'École de service social de l'Université de Montréal et le McGill School of Social Work.*

La gestion du programme est assurée par un comité.

Le secrétariat du programme est situé à l'École de service social, bureau C-7126, du Pavillon Lionel-Groulx, tél. 514-343-6605.

## OBJECTIFS

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux professionnels d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de la dimension pratique.

## PERSONNEL ENSEIGNANT

Les deux universités comptent environ une trentaine de professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

L'étudiant est soumis au Règlement pédagogique de l'université à laquelle il est inscrit.

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B.Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée.
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le Test of English as Foreign Language (TOEFL)
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et être accepté par un professeur de l'École qui peut le diriger dans la préparation de sa thèse.

La qualité du dossier académique, l'expérience de la pratique et, s'il y a lieu, les publications constituent, parmi d'autres, des critères d'admissibilité.

### 2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

### 3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

### 4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans).

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

### 5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

### 6. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la fois à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SVS 7000 Évolution de la pensée et des théories, 3 cr.

SVS 7001 Séminaire de thèse, 3 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

##### Bloc B<sub>1</sub> – Option (3 cr.)

SVS 7002 Séminaire : les pratiques d'intervention, 3 cr.

SVS 7003 Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Option (3 cr.)

SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.

SVS 7005 Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

#### Bloc C – Choix (3 cr.)

SVS 7006 Tutorat, 3 cr.

ou

un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou

un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe.

Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

**Bloc D – Thèse (75 cr.)**

SVS 7910 Thèse, 75 cr.

**Sociologie****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle****(méthodologies d'analyse sociologique) 2-255-6-0****M. Sc. (sociologie) 2-255-1-0****Ph. D. (sociologie) 3-255-1-0**

Département de sociologie

Responsable des études : Anne Calvès, tél. : 514-343-7310

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants: 514-343-6111, poste 3770

**Membres du Comité des études supérieures**

Sirma Bilge

Anne E. Calvès, présidente

Claire Durand

Barbara Thériault

**Directrice : Andrée Demers****Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Paul Bernard, M.A. (Montréal), Ph. D. en sociologie (Harvard)

Andrée Demers, M. Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), directrice du GRASP

Claire Durand, Ph. D. psychologie (Montréal)

Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC

Mona Josée Gagnon, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. sociologie (Montréal)

Jacques Hamel, Ph. D. en sociologie (Montréal)

Pierre Hamel, Ph. D. aménagement (Montréal)

Camille Legendre, M.A. (Laval), Ph. D. en sociologie (Michigan State)

Christopher McAll, Ph. D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS

Jean Renaud, M. Sc. science politique (Montréal), Ph. D. en sociologie (Montréal)

Marc Renaud, M.A. (Montréal), Ph. D. en sociologie (Wisconsin, Madison)

Guy Rocher, M.A. (Laval), Ph. D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché au CRDP

Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris VII, Denis Diderot), en congé

Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph. D. sociologie (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Valérie Amiraux, M. Sc. histoire (Paris IV, Sorbonne), Ph. D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)

Anne Emmanuèle Calves, Ph. D. sociologie rurale (Pennsylvania State University), en congé

Marianne Kempeneers, Ph. D. démographie (Montréal)

Paul Sabourin, Ph. D. sociologie (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Sirma Bilge, Ph. D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Éric Lacourse, Ph. D. psychologie (Montréal)

Céline Lafontaine, Ph. D. sociologie (Paris I, Panthéon Sorbonne et Montréal)

Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines, (Lyon), Ph. D. (Aix Marseille II)

Barbara Thériault, Ph. D. sociologie (Erfurt)

**Chercheurs adjoints**

Évelyne Baillergeau, Ph. D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2) CSSS Jeanne Mance

Normand Carpentier, Ph. D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

**Professeurs associés**

Marie-Josée Legault, Ph. D. (Montréal), Télé-Université du Québec

Jean-Guy Vaillancourt, Ph. D. en sociologie (Berkeley)

**Chercheuses invitées**

Marguerite Cognet, Ph. D. sociologie (Paris VII – Denis Diderot)

Hélène David, doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (École Pratique des Hautes Études, Sorbonne)**Professeur émérite**

Robert Sévigny

Programme 2-255-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (méthodologies d'analyse sociologique)****OBJECTIFS**

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales, en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents de méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1<sup>er</sup> cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie, en vue de faire carrière comme agent de recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Passage à la maîtrise**

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

**4. Programme**

Les étudiants du programme peuvent se spécialiser en méthodologie quantitative, ou qualitative, ou combiner les deux types de méthodologie. Certains séminaires spécifiques ont par ailleurs recours aux deux types de méthodologie.

Le programme comporte 15 crédits de cycles supérieurs dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Douze de ces crédits sont des cours de méthodologie.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)**

SQL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.

SQL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.

SQL 6212 Analyse du discours, 3 cr.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

SOL 6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL 6220	Sociologie mathématique, 3 cr.
SOL 6447	Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL 6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL 6449	Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL 6500	Études de cas, 3 cr.

**Bloc B – Choix – Cours complémentaire en sociologie (max. 3 cr.)**

Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

**Bloc C – Choix – Cours complémentaire en méthodologie (max. 3 cr.)**

Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

---

**Programme 2-255-1-0**


---

**M. Sc. (sociologie)****OBJECTIFS**

La M. Sc. (Sociologie) vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un baccalauréat avec mineure en sociologie ou d'un baccalauréat sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les admissions sont autorisées aux trimestres d'automne et d'hiver.

**2. Programme**

Le programme de maîtrise comporte :

- 18 crédits de cours dont au moins 6 crédits consacrés à la méthodologie (séminaires, travail dirigé, atelier de recherche, stages dans le milieu). Au moins six crédits consacrés aux cours théoriques ou thématiques. Les autres 6 crédits peuvent être pris en théorie ou en méthodologie. Au moins 12 crédits de cours sont des cours de 2<sup>e</sup> cycle offerts par le Département et un maximum de six crédits peut être pris au choix en fonction du domaine de recherche et des exigences de formation de l'étudiant.
- 30 crédits attribués à la recherche et au mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option – Cours théoriques et thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)**

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

**Bloc B – Séminaires de méthodologie (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

SOL 6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL 6211	Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
SOL 6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL 6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL 6220	Sociologie mathématique, 3 cr.
SOL 6447	Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL 6448 *	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL 6449 *	Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL 6500 *	Études de cas, 3 cr.

\* L'étudiant qui a déjà suivi un cours équivalent au 1<sup>er</sup> cycle ne peut s'y inscrire.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

**Bloc D – Recherche (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

SOL 6009	Travaux pratiques dans le milieu, 6 cr.
ou	
SOL 6941	Séminaire de recherche II, 3 cr.
SOL 6013	Module de travail dirigé, 3 cr.
SOL 6021	Atelier de recherche 1, 3 cr.
SOL 6022	Atelier de recherche 2, 6 cr.

**Bloc E – Mémoire**

SOL 6905	Mémoire, 30 cr.
----------	-----------------

---

**Programme 3-255-1-0**


---

**Ph. D. (sociologie)****OBJECTIFS**

Le Ph. D. (Sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1<sup>re</sup> année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2<sup>e</sup> année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (Sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une pro-pédeutique avant de commencer le programme régulier.

## 2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Dix crédits de recherche sont attribués au projet de thèse et 70 crédits à la thèse elle-même.

La 1<sup>re</sup> année, qui doit être suivie à plein temps, est consacrée au séminaire général de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2<sup>e</sup> année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux séminaires, un à option et un au choix, durant leur scolarité.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

SOL 7010 Séminaire général, 6 cr.

SOL 7020 Séminaire de thèse, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie

ou

SOL 7040 Travaux dirigés, 3 cr.

### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

### Bloc D – Recherche et rédaction (80 cr.)

SOL 7050 Projet de thèse, 10 cr.

SOL 7060 Thèse, 70 cr.

## Statistique

**M. Sc. (statistique) 2-194-1-0**

**Ph. D. (statistique) 3-194-1-0**

Département de mathématiques et de statistique

Responsables des programmes : Alejandro Murua, tél. 514-343-6987

### Membres du Comité des études supérieures

David Haziza

Alejandro Murua

François Perron

**Directrice : Véronique Hussin**

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)

Paul Arminjon, Ph. D. (Montréal)

Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)

Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)

Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)

Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)

Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester)

Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)

Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)

Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)

André Giroux, Ph. D. (Montréal)

Andrew Granville, Ph. D. (Queens, Kingston)

Véronique Hussin, Ph. D. (Liège)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

François Lalonde, doctorat d'État (Paris)

Christian Léger, Ph. D. (Stanford)

Yves Lepage, Ph. D. (Montréal)

Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)

Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)

Jiri Patera, Ph. D. (Prague)

François Perron, Ph. D. (Montréal)

Qazi Ibadur Rahman, Ph. D. (Londres)

Ivo G. Rosenberg, Ph. D. (J.E. Purkyne, Brno)

Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)

Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)

Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

### Professeurs agrégés

Abraham Broer, Ph. D. (R.U. Utrecht)

Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)

Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)

Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)

Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)

Iosif Polterovitch, Ph. D. (Weizmann)

Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

### Professeurs adjoints

Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)

Charles Dugas, Ph. D. (Montréal)

David Haziza, Ph. D. (Carleton)

Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)

### Professeurs associés

Robert Brunet, Ph. D. (Londres)

Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)

Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)

Anatole Joffe, Ph. D. (Cornell)

Roch Roy, Ph. D. (Montréal)

Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)

Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)

Jonathan E. Taylor, Ph. D. (McGill)

### Professeurs émérites

Robert Cléroux

Serge Dubuc

Andrzej Granas

Constance Van Eeden

Programme 2-194-1-0

## M. Sc. (statistique)

### OBJECTIFS

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subéquivalente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

## 2. Programme

### Cheminement avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 12 du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

### Cheminement avec travail dirigé ou stage

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 18 du niveau des études supérieures
- 21 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Quel que soit le cheminement, le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Cheminement avec mémoire

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

#### Bloc B – Option (15 cr.)

Cinq cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures.

#### Bloc C – Mémoire (27 cr.)

STT 6901 Mémoire, 27 cr.

### Cheminement avec travail dirigé ou stage

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

#### Bloc B – Option (21 cr.)

Sept cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures.

#### Bloc C – Travail dirigé ou stage (21 cr.)

STT 6905 Travaux dirigés et rapport, 21 cr.

ou

STT 6910 Stage et rapport, 21 cr.

---

Programme 3-194-1-0

---

## Ph. D. (statistique)

---

## OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), tous du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle STT
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

STT 6100 Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

MAT 6717 Probabilités, 3 cr.

Les cours STT 6530 et STT 6531 sont remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

### Bloc B – Option (6 cr.)

Deux cours de sigle STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

### Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

STT 7902 Thèse, 75 cr.

---

## Statistiques sociales

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (statistiques sociales)

**2-194-6-0**

Département de démographie et Département de sociologie  
Responsable du microprogramme en statistiques sociales : Stéphane Moulin, tél. : 514-343-7120

Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants :

Démographie : 514-343-6111, poste 1971

Sociologie : 514-343-6111, poste 3770

### Membres du Comité de programme

Simona Bignami, démographie

Claire Durand, sociologie

Thomas Legrand, démographie

Stéphane Moulin, sociologie, président (responsable du programme)

## PERSONNEL ENSEIGNANT

Consulter la liste du personnel enseignant du Département de démographie et du Département de sociologie.

Programme 2-194-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (statistiques sociales)****OBJECTIFS**

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Statut étudiant**

Le programme est offert à temps partiel.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option en méthodes quantitatives et 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Cours obligatoires (6 cr.)****Statistiques sociales**

- STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.  
STS 6015 Analyse longitudinale des stat. Sociales, 3 cr.

**Bloc B – Cours à option (6 cr.)**

- BIO 6077 Analyse quantitative des données, 4 cr.  
COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.  
CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.  
CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.  
DMO 6201 Fondements de l'analyse démographique 1, 3 cr.  
DMO 6301 Fondements de l'analyse démographique 2, 3 cr.  
DMO 6350 Analyse des statistiques imparfaites, 3 cr.  
DMO 6371 Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.  
DMO 6405 Modèles de risque et durée, 3 cr.  
DMO 6820 Méthodes multiniveaux et multi-états, 3 cr.  
ECN 7070 Méthodes quantitatives A, 3 cr.  
ECN 7075 Méthodes quantitatives B, 3 cr.  
ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.  
ETA 6526 Méthodes quant. et prédiction en éduc., 3 cr.  
MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.  
MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.  
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.  
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.  
MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.  
PLU 6016 Méthodes quantitatives, 3 cr.

- PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.  
PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.  
PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.  
SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.  
SOL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.  
SOL 6214 Analyse des données institutionnelles, 3 cr.  
SOL 6220 Sociologie mathématique, 3 cr.  
STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.  
STS 6015 Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.  
STT 6005 Théorie de l'échantillonnage, 3 cr.  
STT 6100 Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.  
STT 6410 Analyse de la variance, 3 cr.  
STT 6415 Régression, 3 cr.  
STT 6515 Analyse de données multivariées, 3 cr.  
STT 6615 Séries chronologiques univariées, 3 cr.  
STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

**Bloc C – Cours au choix (3 cr.)**

- STS 6020 Séminaire de projet, 3 cr.

(Travail pratique de 3 crédits ou un cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.)

**Traduction**

**D.É.S.S. (traduction) 2-185-1-2**

**M.A. (traduction) 2-185-1-1**

**Ph. D. (traduction) 3-185-1-0**

Département de linguistique et de traduction

Pour renseignements : Gilles Bélanger, tél. : 514-343-6111 poste 28847

**Membres du Comité des études supérieures**

Gilles Bélanger  
Georges Bastin  
Hélène Buzelin

**Directrice : Mireille Tremblay**

**Personnel enseignant\*****Professeurs titulaires**

Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle, Paris III)  
Jeanne Dancette, licence d'anglais (Grenoble), licence d'allemand (Grenoble), diplôme de sciences politiques (Grenoble), CAPES sciences économiques et sociales (Paris), M.A. traduction (Montréal), Ph. D. en linguistique, orientation traduction (Montréal)  
Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)  
Alexis Nuselovici Nours, doctorat en littérature française (Sorbonne)

**Professeurs agrégés**

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle, Paris III)  
Gilles Bélanger, Ph. D. (Sherbrooke)  
Judith Lavoie, Ph. D. traduction (McGill)  
Jacques Lethuillier, certificat de 3<sup>e</sup> cycle en physique supérieure (Caen)  
Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D. Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs adjoints**

Louise Audet, Ph. D. en linguistique option traduction (Montréal)  
 Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph. D. traduction (McGill)  
 Patrick Drouin, Ph. D. en linguistique (Montréal), M.A. (Laval)

**Responsable de formation professionnelle**

Nycole Bélanger, M.A. traduction (Montréal)

---

 Programme 2-185-1-2
 

---

**D.É.S.S. (traduction)****OBJECTIFS**

Offrir un programme autonome de 2<sup>e</sup> cycle préparant les étudiants à la M.A. en traduction.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

**3. Évaluation**

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances
- le développement d'habiletés
- l'intégration des savoirs.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits dont 21 du niveau des études supérieures répartis comme suit :

- 18 crédits de cours obligatoires
- 12 crédits de cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

TRA 2000 Outils informatiques des langagiers, 3 cr.  
 TRA 6601 Difficultés du français contemporain, 3 cr.  
 TRA 6602 Rédaction générale et professionnelle, 3 cr.  
 TRA 6603 Documentation et terminologie, 3 cr.  
 TRA 6604 Introduction à la traduction, 3 cr.  
 TRA 6605 Courants théoriques en traduction, 3 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Option – Langues spécialisées (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

TRA 2210 Langues scientifique et technique, 3 cr.  
 TRA 2220 Langues commerciale et économique, 3 cr.  
 TRA 2250 Langues juridique et administrative, 3 cr.  
 TRA 3265 Langues médicale et pharmacologique, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Option – Traduction spécialisée (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

TRA 6606 Traduction scientifique et technique, 3 cr.  
 TRA 6607 Traduction commerciale et économique, 3 cr.  
 TRA 6608 Traduction juridique et administrative, 3 cr.  
 TRA 6609 Traduction médico-pharmacologique, 3 cr.  
 TRA 6610 Traduction littéraire, 3 cr.

**Bloc B<sub>3</sub> – Cours recommandés (max. 6 cr.)**

TRA 2115 Histoire de la traduction, 3 cr.  
 TRA 3590 Traduction cinématographique, 3 cr.  
 TRA 3610 Révision de textes, 3 cr.

---

 Programme 2-185-1-1
 

---

**M.A. (traduction)****OBJECTIFS**

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M.A. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un baccalauréat avec majeure en traduction, ou d'un D.É.S.S. en traduction
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle ou au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

**2. Programme**

Le programme comporte 45 crédits dont au moins 39 sont du niveau des études supérieures et comprend deux options.

Le candidat qui n'a pas une connaissance suffisante d'une 3<sup>e</sup> langue vivante, soit l'équivalent de 9 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle, devra y suppléer en suivant des cours de langue. Ces cours s'ajoutent au programme.

**Option Recherche**

Le programme comporte :

- 18 crédits de cours, dont 6 obligatoires et 12 à option
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Traduction professionnelle anglais-français**

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours obligatoires
- de 21 à 36 crédits de cours à option
- 0 à 15 crédits de formation pratique (travail dirigé).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Recherche****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

TRA 6001 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
 TRA 6002 Épistémologie, 3 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Séminaires spécialisés (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

- TRA 6003 Théories de la traduction, 3 cr.  
 TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.  
 TRA 6005 Processus de traduction et didactique, 3 cr.  
 TRA 6007 Langues de spécialité, 3 cr.  
 TRA 6008 Traductique, 3 cr.  
 TRA 6011 Approche contemporaine en terminologie, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Cours généraux (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3<sup>e</sup> langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant ayant une formation jugée insuffisante en traduction.

**Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)**

- TRA 6930 Mémoire, 27 cr.

Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle pour l'ensemble des blocs.

**Option Traduction professionnelle anglais-français****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- TRA 6101 Rédaction et révision avancées, 3 cr.  
 TRA 6117 Terminologie appliquée, 3 cr.  
 TRA 6804 Acquisition de connaissances thématiques, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 21 cr.; max. 36 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Option – Traduction spécialisée (min. 9 cr.; max. 24 cr.)**

- TRA 6104 Traduction scientifique, 3 cr.  
 TRA 6105 Traduction technique, 3 cr.  
 TRA 6106 Traduction commerciale, 3 cr.  
 TRA 6107 Traduction économique, 3 cr.  
 TRA 6109 Traduction juridique, 3 cr.  
 TRA 6111 Traduction administrative, 3 cr.  
 TRA 6112 Traduction informatique, 3 cr.  
 TRA 6115 Traduction littéraire et comparée, 3 cr.  
 TRA 6118 Traduction biomédicale, 3 cr.  
 TRA 6119 Traduction pharmaceutique, 3 cr.  
 TRA 6515 Projet en milieu professionnel, 6 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Cours généraux (12 cr.)**

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de premier ou 2<sup>e</sup> cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3<sup>e</sup> langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant ayant une formation jugée insuffisante en traduction.

**Bloc C – Formation pratique (max. 15 cr.)**

- TRA 6935 Travail dirigé, 15 cr.

Le cours TRA 6515 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail. Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle pour l'ensemble des blocs.

**Programme 3-185-1-0****Ph. D. (traduction)****OBJECTIFS**

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en traduction (B.A., Baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- présenter un projet de recherche de 3 à 5 pages.

**2. Programme**

Le programme comporte un minimum de 90 crédits dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Traductologie ou Terminologie****Bloc A – Séminaires obligatoires (6 cr.)**

- TRA 7100 Lectures dirigées en traduction, 3 cr.  
 TRA 7200 Séminaire de thèse, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche et par le directeur du département.

**Bloc C – Thèse (78 cr.)**

- TRA 7500 Thèse, 78 cr.

## Droit

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Droit : une maîtrise (LL. M.), un doctorat (LL. D.), trois diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), un diplôme de droit notarial (D.D.N.) et cinq microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle.

### Droit

<b>Diplôme de droit notarial (D.D.N.)</b>	<b>2-330-1-0</b>
<b>Microprogramme (Common Law nord-américaine)</b>	<b>2-325-6-2</b>
<b>D.É.S.S. (Common Law nord-américaine)</b>	<b>2-325-1-5</b>
<b>Microprogramme (droit des affaires)</b>	<b>2-327-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (droit des affaires)</b>	<b>2-327-1-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit des technologies de l'information)</b>	<b>2-325-6-0</b>
<b>Microprogramme (droit et travail) *</b>	<b>2-325-6-3</b>
<b>Microprogramme (droit international)</b>	<b>2-326-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (droit international)</b>	<b>2-326-1-1</b>
<b>Maîtrise en droit (LL. M.)</b>	
Options :	
<i>Common Law</i> nord-américaine	<b>2-325-1-0</b>
Droit des affaires	<b>2-325-1-0</b>
Droit des technologies de l'information	<b>2-325-1-0</b>
Droit international	<b>2-325-1-0</b>
Fiscalité	<b>2-325-1-3</b>
Notariat	<b>2-330-1-1</b>
Recherche	<b>2-325-1-0</b>
<b>Doctorat en droit (LL. D.)</b>	<b>3-325-1-0</b>

Directeur des programmes de D.É.S.S., LL. M. et LL. D. : Jean Maurice Brisson, tél. : 514-343-6125

Directrice du programme de maîtrise, option Notariat : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

Directrice du programme de maîtrise, option Fiscalité : Diane Bruneau, tél. : 514-343-5703

Directeur du programme de maîtrise en commerce électronique : Vincent Gautrais, tél. : 514-343-7534

### Personnel enseignant\* \*

#### Professeurs titulaires

Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)

Jean-Maurice Brisson, LL. M. (Montréal) – détaché à la FÉSP

Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)

François Chevrette, D.É.S. (Paris)

François Crépeau, D.É.A. (Paris I), D.É.A. (Paris II), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations et directeur scientifique du CÉRIUM

Patrice Deslauriers, D.É.A. (Paris), LL. M. (Montréal)

Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)

Claude Fabien, LL. M. (McGill)

Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall), rectorat – *Provost* et vice-recteur – Affaires académiques

Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)

Gérald Goldstein, maîtrise en droit (Paris I), D.É.S.S. (Paris I), LL. M. (McGill), D.C.L. (McGill)

Jean Héту, LL. M. (Harvard)

Bartha Maria Knoppers, M.A. Comp. Litt. (Alberta), LL. B./B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine

Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)

Jean Leclair, LL. M. (Montréal)

Brigitte Lefebvre, D.D.N. (Montréal), LL. M. (Montréal), Ph. D. (Paris II), titulaire de la Chaire du notariat

Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)

Thérèse Leroux, B.Sc. biologie (Sherbrooke), Ph. D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)

Didier Lluelles, D.É.S. (Paris), MRSC

Ejan Mackaay, LL. M. (Amsterdam), doctorat en droit (Amsterdam), LL. M. (Toronto)

Patrick A. Molinari, LL. M. (Montréal), MSRC

Michel Morin, M. Sc. économie (UQAM), LL. B. (Montréal)

Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat en droit (Institut Universitaire Européen)

Pierre Noreau, M. Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)

Danielle Pinard, LL. M. (Londres)

Adrian Popovici, D.É.S. (Paris), Dipl. Institut d'études polit. (Paris), Dipl. Institut de droit comparé (Paris), D.É.S. droit comparé (Strasbourg)

Daniel Poulin, LL. M. (Montréal), M. Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique

Guy Rocher, M.A. en sociologie (Laval), Ph. D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché du Département de sociologie

Louise Rolland, LL. M. (Montréal)

Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)

Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D. Phil. (Oxford)

Gilles Trudeau, doctorat (Harvard)

Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)

Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.É.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab.), doctorat d'État (Paris II) – en congé

Louise Viau, LL. M. (Montréal)

José Woehrling, LL. M. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Stéphane Beaulac, LL. M. (Cambridge), Ph. D. (Cambridge)

Emmanuel Sibidi Darankoum, D.É.A. (Strasbourg), D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)

Isabelle Duplessis, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)

Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées

Vincent Gautrais, LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques

Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M. (Pennsylvania), S.J.D. (Pennsylvania)

France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)

Suzanne Lalonde, Ph. D. (Cambridge)

Ghislain Massé, LL. M. (Montréal)

Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.É.A. en droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil

Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Louise Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée aux Services aux étudiants

Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international

Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)

Pauline Roy, LL. D. (Montréal)

Hélène Trudeau, D.É.A. (Bordeaux I)

#### Professeurs adjoints

Élise Charpentier D.S.U. (Paris II), D.É.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)

Renée-Claude Drouin, LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)

Geneviève Dufour, LL. L. (Montréal)

Konstantia Koutouki, LL. M. (Ottawa), LL. D. (Montréal)

Antoine Leduc, LL. M. (Montréal)

Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

#### Chercheuse agrégée

Denise Avard, M.A. (Ottawa), Ph. D. (Cambridge)

\* Programme conjoint avec l'École des relations industrielles.

\*\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs associés**

Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)  
Christine Gagnon, D.D.N. (Laval), LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)  
Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph. D. (Baltimore)

**Professeurs émérites**

Albert Bohémier, Pierre Ciotola, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Andrée Lajoie,  
Pierre Martineau, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pi-  
neau

**Programme 2-330-1-0****D.D.N. (droit notarial)****OBJECTIFS**

Le bachelier en droit qui se dirige vers la profession de notaire doit s'inscrire au programme du Diplôme de droit notarial. Ce diplôme donne accès au stage de la Chambre des notaires.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Diplôme de droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité est de deux trimestres consécutifs à plein temps. Dans certains cas, le doyen peut autoriser un candidat à s'inscrire à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

**3. Seuils de passage**

Pour obtenir le Diplôme de droit notarial, l'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,0 pour l'ensemble des cours. La note minimale de passage dans un cours est de D.

**4. Programme**

Le programme comporte 36 crédits de cours obligatoires.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (36 cr.)**

DRT 6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT 6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT 6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT 6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT 6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT 6325	La propriété, 3 cr.
DRT 6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT 6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT 6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT 6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT 6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT 6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT 6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT 6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

**Programme 2-325-6-2****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (*Common Law* nord-américaine)****OBJECTIFS**

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

**3. Programme**

Le programme comporte un total de 17 crédits (2 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.

**Bloc B – Option (max. 15 cr.)**

DRT 6566	Contrats (Contracts), 3 cr.
DRT 6567	Responsabilité civile (Torts), 3 cr.
DRT 6568	Biens immobiliers (Real Property), 3 cr.
DRT 6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT 6570	Droit des obligations-Problèmes choisis, 3 cr.
DRT 6571	Droit des biens – Éléments commerciaux, 3 cr.
DRT 6572	« Remedies » en droit public et privé, 3 cr.
DRT 6573	Fiducies et successions (Trusts-Estates), 3 cr.

---

**Programme 2-325-1-5**


---

**D.É.S.S. (*Common Law* nord-américaine)**


---

**OBJECTIFS**

- transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

**3. Programme**

Le programme comprend un total de 32 crédits de cours dont 26 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**
**Bloc A – Obligatoire (26 cr.)**

- DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
- DRT 6566 Contrats (Contracts), 3 cr.
- DRT 6567 Responsabilité civile (Torts), 3 cr.
- DRT 6568 Biens immobiliers (Real Property), 3 cr.
- DRT 6569 Procédure civile, 3 cr.
- DRT 6570 Droit des obligations – Problèmes choisis, 3 cr.
- DRT 6571 Droit des biens – Éléments commerciaux, 3 cr.
- DRT 6572 «Remedies» en droit public et privé, 3 cr.
- DRT 6573 Fiducies et successions (Trusts-Estates), 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- DRT 6576 Droit constitutionnel américain, 3 cr.
- DRT 6579 Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
- DRT 6580 Droit des intégrations économiques, 3 cr.
- DRT 6581A à *Common Law* avancée, 3 cr.

DRT 6582A à Droit américain avancé, 3 cr.

DRT 6900 Relations économiques internationales, 3 cr.

**Bloc C – Option – Cours connexes (max. 3 cr.)**

Cours choisi parmi les cours d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

---

**Programme 2-327-6-0**


---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit des affaires)**


---

**OBJECTIFS**

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

**2. Transfert au D.É.S.S. ou à la maîtrise**

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (droit des affaires) ou à la Maîtrise en droit, option Droit des affaires, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

**4. Programme**

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
- un cours (3 cr.) choisi parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

---

**Programme 2-327-1-0**


---

**D.É.S.S. (droit des affaires)**


---

**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits répartis comme suit :

- un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de huit cours (24 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
- deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
- un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

---

#### Programme 2-325-6-0

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit des technologies de l'information)

---

#### OBJECTIFS

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

### 3. Transfert à la maîtrise

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la Maîtrise en droit, option Droit des technologies de l'information, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Maîtrise. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

### 4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des technologies de l'information du programme de maîtrise
- un cours (3 cr.) choisi parmi les cours au choix en Droit des technologies de l'information
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

---

#### Programme 2-325-6-3

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit et travail)

---

#### OBJECTIFS

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles œuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (droit et travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1<sup>er</sup> cycle ou l'équivalent.

### 2. Transfert à la M. Sc. (relations industrielles) ou à la LL. M.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. – option recherche, à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

### 3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

### 4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

DRI 6106	Modèles du droit du travail québécois, 3 cr.
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI 6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.

DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.

DRI 6130 Droit international du travail, 3 cr.

**Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)**

Cours choisis parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Cours choisis dans d'autres programmes de 2<sup>e</sup> cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Programme 2-326-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (droit international)**

**OBJECTIFS**

Le microprogramme (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

**3. Programme**

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de cinq cours (15 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
- un maximum de un cours (3 cr.) choisi parmi les cours des autres programmes de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2<sup>e</sup> cycle
- un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

Programme 2-326-1-1

**D.É.S.S. (droit international)**

**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

**3. Programme**

Le programme comporte 30 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de dix cours (30 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
- un maximum de deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours des autres programmes de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2<sup>e</sup> cycle
- un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

Programme 2-325-1-0

**Maîtrise en droit (LL. M.)**

**OBJECTIFS**

Le programme de recherche poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1<sup>er</sup> cycle; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et mettre en œuvre un projet de recherche d'envergure moyenne dans un domaine précis.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

**1. Nature du programme**

La maîtrise en droit compte les options suivantes :

- *Common Law* nord-américaine
- Droit des affaires
- Droit des technologies de l'information
- Droit international
- Fiscalité, voir Programme 2-325-1-3
- Notariat, voir Programme 2-330-1-1
- Recherche

**2. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à la LL. M., le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité propres à la Maîtrise et aux conditions particulières propres à l'option choisie.

**Conditions générales**

À moins d'indication autre dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle ou au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

#### Option *Common Law* nord-américaine

- être titulaire du D.É.S.S. (*Common Law* nord-américaine) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et avoir déposé sa demande d'admission au plus tard dans les dix ans suivant son admission au D.É.S.S.

#### Option Droit des affaires

- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent

ou

- être titulaire du D.É.S.S. (droit des affaires) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et avoir déposé sa demande d'admission au plus tard dans les dix ans suivant son admission au D.É.S.S.

#### Option Droit des technologies de l'information

- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- être titulaire du D.É.S.S. (droit des technologies de l'information) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et avoir déposé sa demande d'admission au plus tard dans les dix ans suivant son admission au D.É.S.S.

#### Option Droit international

- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent

ou

- être titulaire du D.É.S.S. (droit international) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et avoir déposé sa demande d'admission au plus tard dans les dix ans suivant son admission au D.É.S.S.

#### Option Recherche

- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent.

### 3. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

### 4. Transfert d'un D.É.S.S. à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un D.É.S.S. sont crédités à l'option équivalente de la LL. M.

### 5. Scolarité

#### Option *Common Law* nord-américaine

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps.

#### Option Droit des affaires

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

#### Option Droit des technologies de l'information

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

#### Option Droit international

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

### Option Recherche

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

## 6. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2<sup>e</sup> cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel. Chacune des options comporte 45 crédits répartis ainsi :

#### Option *Common Law* nord-américaine

- 32 crédits faisant partie du D.É.S.S. (*Common Law* nord-américaine)
- 13 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

#### Option Droit des affaires

Cheminement avec mémoire :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire

Cheminement avec travail dirigé :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
- DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

#### Option Droit des technologies de l'information

- un minimum de 15 crédits dont au moins 12 crédits de 2<sup>e</sup> cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

#### Option Droit international

Cheminement avec mémoire :

- un minimum de 15 crédits de 2<sup>e</sup> cours cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire

Cheminement avec travail dirigé :

- un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2<sup>e</sup> cycle
- 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

#### Option Recherche

- un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 9 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option *Common Law* nord-américaine

#### Bloc A – Cours généraux (max. 6 cr.)

- DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
- DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.
- DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.
- DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.
- DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (26 cr.)

- DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
- DRT 6566 Contrats (*Contracts*), 3 cr.
- DRT 6567 Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.

DRT 6568	Biens immobiliers ( <i>Real Property</i> ), 3 cr.
DRT 6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT 6570	Droit des obligations-Problèmes choisis, 3 cr.
DRT 6571	Droit des biens – Éléments commerciaux, 3 cr.
DRT 6572	<i>Remedies</i> en droit public et privé, 3 cr.
DRT 6573	Fiducies et successions ( <i>Trusts-Estates</i> ), 3 cr.

**Bloc C – Option (max. 6 cr.)**

DRT 6576	Droit constitutionnel américain, 3 cr.
DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6580	Droit des intégrations économiques, 3 cr.
DRT 6581AàJ	<i>Common Law</i> avancée, 3 cr.
DRT 6582AàJ	Droit américain avancé, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.

**Bloc D – Option – Cours connexes (max. 3 cr.)**

Cours offerts dans les autres programmes d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

**Bloc E – Travail dirigé (13 cr.)**

DRT 6596	Travail dirigé, 13 cr.
----------	------------------------

**Option Droit des affaires****Bloc A – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)**

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option**

- Cheminement avec mémoire (min. 9 cr.; max. 15 cr.)
- Cheminement avec travail dirigé (min. 24 cr.; max. 30 cr.)

**Bloc B<sub>1</sub> – Option – Cours en Droit des affaires**

- Cheminement avec mémoire :  
un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours (un cours peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit).
- Cheminement avec travail dirigé :  
un minimum de six cours et un maximum de huit cours (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit).

DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI 6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6805AetB	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT 6826A-J	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT 6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT 6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT 6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT 6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT 6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT 6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT 6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT 6905	Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr.
DRT 6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT 6913	Droit – protection données personnelles, 3 cr.
DRT 6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT 6915	La faillite de l'entreprise, 3 cr.
DRT 6920	Financement de l'entreprise, 3 cr.

DRT 6925	Contrats commerciaux, 3 cr.
DRT 6926	Vie privée et environnements. électroniques, 3 cr.
DRT 6929A-0	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT 6930	Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr.
DRT 6935	Droit des sûretés avancé, 3 cr.
DRT 6940	Le contrat de transport, 3 cr.
DRT 6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6955	Droit des valeurs mobilières, 3 cr.
DRT 6960	Droit de la construction, 3 cr.
DRT 6965Aà0	Droit des affaires avancé, 3 cr.
DRT 6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

**Bloc B<sub>2</sub> – Choix**

- Cheminement avec mémoire (1 cours)
- Cheminement avec travail dirigé (2 cours)

Cours choisis parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle en droit, ou parmi les cours suivants :

–	HEC Montréal
4-230-94	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-930-94	Comptabilité de management et son utilisation, 3 cr.
4-935-95	Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.
–	Relations industrielles
REI 6700	Relations du travail, 6 cr.
REI 6701	Gestion des ressources humaines, 6 cr.
REI 6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
–	Science politique
POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6502	Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.
POL 6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.
–	Sciences économiques
ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

**Bloc C – Travail dirigé ou mémoire**

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
ou	
DRT 6999	Mémoire, 30 cr.

**Option Droit des technologies de l'information****Bloc A – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)**

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Option – Droit des technologies de l'information**

L'étudiant doit suivre un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours, dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen ou de son représentant.

DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation étatique, 3 cr.
DRT 6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.

DRT 6878	Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
DRT 6902	Droit du cyberspace, 3 cr.
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT 6906	Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT 6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT 6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT 6913	Droit – protection données personnelles, 3 cr.
DRT 6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT 6916AaJ	Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
DRT 6923	Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT 6924	Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT 6926	Vie privée et environnements. électroniques, 3 cr.
DRT 6929AaO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT 6965AaO	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

### Bloc B<sub>2</sub> – Option – Cours connexes

Un cours parmi les autres cours de 2<sup>e</sup> cycle en droit ou parmi les cours suivants :

#### – HEC Montréal

4-230-94	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-705-96	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
4-930-94	Comptabilité de management et son utilisation, 3 cr.
4-935-95	Information comptable et analyse, 3 cr.

#### – Philosophie

PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI 6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI 6555	Philosophie politique I, 3 cr.

#### – Relations industrielles

REI 6700	Relations du travail, 6 cr.
REI 6701	Gestion des ressources humaines, 6 cr.
REI 6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.

#### – Science politique

POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6502	Synthèse: administration et pol. publiques, 3 cr.
POL 6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

#### – Sciences économiques

ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.
SOL 6861	Culture et société de l'information, 3 cr.

### Bloc C – Travail dirigé ou mémoire

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
----------	------------------------

ou

DRT 6999	Mémoire, 30 cr.
----------	-----------------

#### Option Droit international

### Bloc A – Cours généraux (max. 9 cr.)

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT 6535	Théorie générale du droit, 3 cr.

### Bloc B – Option – Droit transnational

#### – Cheminement avec mémoire :

un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours (un cours peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit).

#### – Cheminement sans mémoire :

un minimum de six cours et un maximum de huit cours (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit).

DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6805AaC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825AaB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT 6826AaJ	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT 6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT 6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT 6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

### Bloc C – Option – Droit international public

#### – Cheminement avec mémoire :

un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours (un cours peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit);

#### – Cheminement sans mémoire :

un minimum de six cours et un maximum de huit cours (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit).

DRI 6130	Droit international du travail, 3 cr.
DRT 6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT 6830A-C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6831	Histoire et théories du droit intern., 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT 6833	Droit internationat. et constitutionnalisme, 3 cr.
DRT 6834	Institutions internationales, 3 cr.
DRT 6849	Droit int. des droits de la personne, 3 cr.
DRT 6851	Droit internat. : réfugiés et migrations, 3 cr.
DRT 6852	Droit international des minorités, 3 cr.
DRT 6853	Droit pénal international, 3 cr.
DRT 6854	Droit des conflits armés, 3 cr.
DRT 6855	Le territoire étatique, 3 cr.
DRT 6861	Droit international de l'environnement, 3 cr.
DRT 6862	Droit international biodiversité, 3 cr.
DRT 6863	Droit social international, 3 cr.
DRT 6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT 6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6907	Droit international des télécoms, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

### Bloc D – Option – Cours connexes

L'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise avec mémoire et au maximum deux cours au choix dans celui de la maîtrise avec travail dirigé, choisis parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle en droit, ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2<sup>e</sup> cycle.

### Bloc E – Travail dirigé ou mémoire

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
----------	------------------------

ou

DRT 6999	Mémoire, 30 cr.
----------	-----------------

**Option Recherche****Bloc A – Méthodologie du droit (max. 15 cr.)**

- DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.  
 DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.  
 DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.  
 DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Théories du droit (max. 15 cr.)**

- DRT 6520 Histoire du droit, 3 cr.  
 DRT 6525 Philosophie du droit, 3 cr.  
 DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.  
 DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.  
 DRT 6560 Analyse économique du droit, 3 cr.

**Bloc C – Cours thématiques (max. 15 cr.)**

- DRT 6800AaJ Droit civil avancé, 3 cr.  
 DRT 6805AaC Droit international privé avancé, 3 cr.  
 DRT 6810AetB Procédure civile avancée, 3 cr.  
 DRT 6815AetB Droit fiscal avancé, 3 cr.  
 DRT 6820AaE Droit commercial avancé, 3 cr.  
 DRT 6825AetB Droit du commerce international avancé, 3 cr.  
 DRT 6830AaC Droit international public avancé, 3 cr.  
 DRT 6835AetB Droit du travail avancé, 3 cr.  
 DRT 6840AetB Sécurité du revenu, 3 cr.  
 DRT 6845AaE Droit constitutionnel avancé, 3 cr.  
 DRT 6850AaC Droits de la personne, 3 cr.  
 DRT 6855AaC Droit administratif avancé, 3 cr.  
 DRT 6859AaJ Droit comparé avancé, 3 cr.  
 DRT 6860AaC Droit pénal avancé, 3 cr.  
 DRT 6870AaC Propriété intellectuelle, 3 cr.  
 DRT 6880AetB Séminaire de professeurs invités, 3 cr.  
 DRT 6882AaJ Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

**Bloc D – Mémoire (30 cr.)**

- DRT 6899 Mémoire de maîtrise, 30 cr.

---

**Programme 2-325-1-3**

---

**Maîtrise en droit – option Fiscalité (LL. M.)**

---

*Programme offert conjointement avec HEC Montréal*

**OBJECTIFS**

L'option Fiscalité, est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à la LL. M. – option Fiscalité, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire du D.É.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal ou attester d'une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

**2. Statut étudiant**

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

**3. Scolarité**

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission au D.É.S.S. (fiscalité).

**4. Programme**

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2<sup>e</sup> cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 27 crédits de cours obligatoires (faisant partie du programme de D.É.S.S. en fiscalité)
- 12 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle
- 6 crédits pour un travail dirigé.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (27 cr.)**

- DRT 6210 Droit et fiscalité, 3 cr.  
 DRT 6215 Droit fiscal administratif, 3 cr.  
 DRT 6220 Planification successorale, 3 cr.  
 4-908-92 Fiscalité et décisions, 3 cr.  
 4-910-98 Méthodologie de recherche – droit fiscal, 3 cr.  
 4-911-92 Politique fiscale, 3 cr.  
 4-913-92 Principes fiscaux I, 3 cr.  
 4-914-92 Principes fiscaux II, 3 cr.  
 4-915-92 Principes fiscaux III, 3 cr.  
 4-935-95 Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.

**Bloc B – Option (max. 12 cr.)**

- DRT 6225 Droit fiscal immobilier, 3 cr.  
 DRT 6230 Litige fiscal, 3 cr.  
 DRT 6240 Stage de pratique exclusive en fiscalité, 3 cr.  
 4-917-92 Taxes à la consommation, 3 cr.  
 4-925-98 Fiscalité américaine, 3 cr.  
 4-926-98 Planification fiscale-cadres supérieurs, 3 cr.

Ou trois ou six crédits dans un autre programme de 2<sup>e</sup> cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des personnes responsables du programme.

**Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)**

- DRT 6250 Travail dirigé, 6 cr.

---

**Programme 2-330-1-1**

---

**Maîtrise en droit – option Notariat (LL. M.)**

---

**OBJECTIFS**

L'option Notariat vise à offrir aux étudiants une formation pertinente et complète, qui rencontre les exigences de la profession notariale contemporaine, la possibilité de se doter d'une formation juridique poussée ou spécialisée dans différents secteurs du

droit, la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux champs de formation et de spécialisation.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la LL. M. – option Notariat, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent et présenter sa demande d'admission dans les dix ans suivant son admission au D.D.N.
- avoir obtenu au D.D.N. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps.

### 3. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2<sup>e</sup> cycle qui seront offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle en droit, 3 crédits de travail dirigé.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

DRT 6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT 6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT 6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT 6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT 6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT 6325	La propriété, 3 cr.
DRT 6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT 6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT 6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT 6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT 6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT 6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT 6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT 6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

### Bloc B – Option (max. 6 cr.)

DRT 6367AàC Droit notarial avancé, 3 cr.

### Bloc C – Option (max. 6 cr.)

6 crédits choisis parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle offerts par la Faculté de droit, sur approbation du doyen.

### Bloc D – Travail dirigé (3 cr.)

DRT 6372 Travail dirigé, 3 cr.

## Programme 3-325-1-0

### Doctorat en droit (LL. D.)

## OBJECTIFS

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. Par l'exigence de la rédaction de la thèse, il vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en œuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL.D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL.M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation, dont l'une de son directeur de mémoire
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche.

### 2. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales s'appliquent à cet examen de synthèse.

### 3. Programme

Le programme comporte 90 crédits : 9 crédits de cours, dont 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DRT 7001	Séminaire général de doctorat, 3 cr.
DRT 7002	Séminaire de thèse, 3 cr.

### Bloc B – Option (3 cr.)

DRT 7003AàJ Sémin. de théo. et method. juridiques, 1 cr.

### Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DRT 7009	Élab. d'une problématique de recherche, 6 cr.
DRT 7010	Élaboration du projet de thèse, 6 cr.
DRT 7011	Thèse, 69 cr.

### Cours complémentaire

Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre :

DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
----------	---

## Études supérieures

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes offerts par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) : des programmes individualisés de maîtrise et de doctorat et la M.A. (muséologie). Sont aussi répertoriés les séminaires d'intégration interdisciplinaire de sigle PLU.

### Programmes individualisés de maîtrise et de doctorat

<b>M.A.</b>	<b>2-960-1-0</b>
<b>M. Sc.</b>	<b>2-960-1-5</b>
<b>M. Sc. A.</b>	<b>2-960-1-1</b>
<b>Ph. D.</b>	<b>3-960-1-0</b>

Faculté des études supérieures et postdoctorales

### OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE

Les programmes individualisés de maîtrise et de doctorat sont destinés à répondre à des besoins ou à des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Deux types d'objectifs spécifiques sont poursuivis : **1.** Répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle; **2.** Répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME DE DOCTORAT

Les programmes individualisés de doctorat sont destinés aux candidats qui ont un dossier académique de très haute qualité. Ils doivent favoriser l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité et ne pas faire double emploi avec des programmes existants.

### RÈGLEMENT PROPRE AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à un programme individualisé de maîtrise, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou faire preuve d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

#### 2. Programme

Le programme comporte 45 crédits, excluant les cours complémentaires qui pourraient être requis. Deux cheminements sont normalement offerts :

- La maîtrise avec mémoire comprenant de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- La maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comprenant de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

#### 3. Attribution du diplôme

L'évaluation du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Le diplôme décerné porte l'inscription « Maîtrise individualisée » dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

### RÈGLEMENT PROPRE AU PROGRAMME DE DOCTORAT

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à un programme individualisé de doctorat, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

#### 2. Programme

Le programme comporte 90 crédits, excluant les cours complémentaires qui pourraient être requis. Deux cheminements sont normalement offerts :

- le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, de 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

#### 3. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Le diplôme décerné porte l'inscription « Doctorat individualisé » dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

## Muséologie

**M.A. (muséologie)**

**2-131-1-0**

Programme administré conjointement par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (Université de Montréal) et par la Faculté des arts (Université du Québec à Montréal).

Responsables du programme :

Élise Dubuc, Université de Montréal, tél. : 514-343-7351

Yves Bergeron, Université du Québec à Montréal, tél. : 514-987-8506

Pour renseignements à l'Université de Montréal : secrétariat, pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, tél. : 514-343-7351

#### Membres du Comité des études supérieures

Pierre André, Département de géographie

André Delisle, directeur général, Musée du Château Ramesay

Jane Jenson, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences

Élise Dubuc, Département d'histoire de l'art

Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie

Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art

Louise I. Paradis, Département d'anthropologie

Denyse Roy, École de design industriel

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs ayant œuvré en muséologie susceptibles de collaborer au programme :

#### Université de Montréal

Pierre André, Département de géographie

Luc Courchesne, École de design industriel

Luis de Moura Sobral, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Yves Deschamps, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
 Gilles Deschatelets, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
 Nicole Dubreuil, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
 Élise Dubuc, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
 Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie  
 Jean-Claude Guédon, Département de littérature comparée  
 Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
 Louise Marchand, Département de psychopédagogie et d'andragogie  
 Jean-Claude Muller, Département d'anthropologie  
 Louise I. Paradis, Département d'anthropologie  
 Paul Tolstoy, Département d'anthropologie  
 Jean Trudel, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

### Université du Québec à Montréal

Michel Allard, Département des sciences de l'éducation  
 Yves Bergeron, Département d'histoire de l'art  
 Paul Carle, Département des communications  
 Robert Derome, Département d'histoire de l'art  
 Louise Dussault-Letocha, Département d'histoire de l'art  
 Raymonde Gauthier, Département d'histoire de l'art  
 Laurier Lacroix, Département d'histoire de l'art  
 Michel Lessard, Département d'histoire de l'art  
 Pierre Mayrand, Département d'histoire de l'art  
 Anick Meunier, Département d'éducation et pédagogie  
 Raymond Montpetit, Département d'histoire de l'art  
 Charles Perraton, Département des communications  
 Geneviève Racette, Département des sciences de l'éducation  
 Yves Robillard, Département d'histoire de l'art  
 Bernard Schiele, Département des communications

## OBJECTIFS

Assurer une formation professionnelle de 2<sup>e</sup> cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

### 3. Programme

Le programme de maîtrise comprend un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 12 crédits de cours obligatoires (6 suivis dans chaque université)
- 9 crédits de cours à option (6 suivis à l'université d'attache et 3 dans l'autre)
- 3 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle constituant un enrichissement de la formation antérieure du candidat ou, exceptionnellement, un cours de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études connexe
- 9 crédits de stage
- 9 crédits de travaux dirigés
- 3 crédits attribués à un séminaire de synthèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- MSL 6101 Histoire et fonctions des musées, 3 cr.  
 MSL 6102 Collections et conservation, 3 cr.  
 MSL 6103 Organisation et gestion des musées, 3 cr.  
 MSL 6104 Exposition, interprétation et diffusion, 3 cr.

### Bloc B – Option (9 cr.)

- MSL 6501 Musée et techniques de communication, 3 cr.  
 MSL 6502 Interprétation des objets muséaux, 3 cr.  
 MSL 6503 Ethnomuséologie, 3 cr.  
 MSL 6504 Les nouvelles muséologies, 3 cr.  
 MSL 6505 Techniques de conservation, 3 cr.  
 MSL 6506 Muséologie : sciences et techniques, 3 cr.  
 MSL 6507 Le musée et l'éducation des adultes, 3 cr.  
 MSL 6508 Interprétation et lieux historiques, 3 cr.  
 MSL 6509 Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.  
 MSL 6510 L'art contemporain et le musée, 3 cr.  
 MSL 6511 Aménagement des espaces muséaux, 3 cr.  
 MSL 6512 Musées régionaux et tourisme culturel, 3 cr.  
 MSL 6514 Conservation du patrimoine industriel, 3 cr.  
 MSL 6515 Collections de sciences naturelles, 3 cr.  
 MSL 6516 Musée : pratiques du discours historique, 3 cr.  
 MSL 6517 Inventaire et traitement des données, 3 cr.  
 MSL 6520 Les programmes scolaires et les musées, 3 cr.  
 MSL 6521 Muséologie et archéologie, 3 cr.  
 MSL 6522 Séminaire thématique, 3 cr.  
 MSL 6523 Problèmes contemporains, 3 cr.

### Bloc C – Séminaire disciplinaire (3 cr.)

Cours de 2<sup>e</sup> cycle dans le domaine de formation antérieur du candidat, choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études connexe.

### Bloc D – Séminaire de synthèse (3 cr.)

- MSL 6800 Séminaire de synthèse, 3 cr.

### Bloc E – Stage (9 cr.)

- MSL 6600 Stages et rapport de stage, 9 cr.

### Bloc F – Travaux dirigés (9 cr.)

- MSL 6700 Travaux dirigés, 9 cr.

## Séminaires pluridisciplinaires

Séminaires pluridisciplinaires offerts par la Faculté des études supérieures et postdoctorales aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles inscrits à divers programmes.

### Séminaires de la FESP

- PLU 6055 Communication orale 1  
 PLU 6056 Travail scientifique en équipe  
 PLU 6054A Communication écrite 1  
 PLU 6054 Communication écrite 1

### Séminaires offerts à l'Université de Montréal

- PLU 6000 Les transports  
 PLU 6008 Aspects sociaux de la santé  
 PLU 6009 Intelligence artificielle  
 PLU 6011 La sécurité routière  
 PLU 6016 Méthodes quantitatives  
 PLU 6022 Ethnicité et société  
 PLU 6032 Asie de l'Est/Enjeux et place du Canada  
 PLU 6034 Littérature, cinéma et médias

---

PLU 6035	La pratique de l'enseignement supérieur
PLU 6036	Intégration européenne/mutations, défis
PLU 6039	Musique, monde et mondialisation
PLU 6040	Éducation/Const. des rapports ethniques
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6043	Spiritualité et santé
PLU 6044	Formation en expérimentation animale
PLU 6044A	Analyse longitudinale 1
PLU 6044B	Analyse longitudinale 2
PLU 6044C	Analyse longitudinale 3
PLU 6046A	Éthique de la recherche : introduction
PLU 6046B	Sujets humains en recherche
PLU 6046C	Problématiques/Éthique de la recherche
PLU 6047	Santé et justice sociale
PLU 6048	Connaissances et changements en santé
PLU 6049	Troubles de la mobilité et de la posture
PLU 6050	Panels et évaluation des politiques
PLU 6051	Enjeux : soins cliniques, première ligne
PLU 6052	Représentations des identités sexuelles
PLU 6053	Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU 6054	Communication scientifique écrite 1
PLU 6055	Communication scientifique orale 1
PLU 6056	Travail scientifique en équipe
PLU 6057	Chine contemporaine : défis et enjeux
PLU 6058	Rechercher et exploiter la documentation



## Kinésiologie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Kinésiologie : un microprogramme, un D.É.S.S. et une maîtrise ès sciences (M. Sc.) (kinésiologie), une maîtrise ès sciences (M. Sc.) et un Philosophiæ Doctor (Ph. D.) (Sciences de l'activité physique).

### Kinésiologie

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (kinésiologie)</b>	<b>2-352-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (kinésiologie)</b>	<b>2-352-1-1</b>
<b>M. Sc. (kinésiologie)</b>	<b>2-352-1-0</b>

### Sciences de l'activité physique

<b>M. Sc. (sciences de l'activité physique)</b>	<b>2-350-1-0</b>
<b>Ph. D. (sciences de l'activité physique)</b>	<b>3-350-1-0</b>

Responsable du microprogramme, du D.É.S.S. et de la M. Sc. (kinésiologie) : Suzanne Laberge, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-7934

Responsable des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (Sciences de l'activité physique) : Luc Proteau, tél. 514-343-2039

Information sur les programmes : Francine Normandeau, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-6152

#### Membres du Comité des études supérieures

Raynald Bergeron  
Suzanne Laberge  
François Prince  
Luc Proteau

### Personnel enseignant

#### Directeur : François Prince

Directrice adjointe : Suzanne Laberge  
Directeur adjoint : Luc Proteau

#### Professeurs titulaires

Paul Allard, Ph. D. génie mécanique (Montréal)  
Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)  
Marie-France Daniel, Ph. D. éducation (UQÀM)  
Suzanne Laberge, Ph. D. anthropologie (Montréal)  
Jean-Marc Lavoie, Ph. D. (Wisconsin)  
Luc Léger, Ph. D. (Alberta)  
Luc Proteau, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Raynald Bergeron, Ph. D. (Montréal)  
Wayne R. Halliwell, Ph. D. (Florida State)  
Sophie Laforest, Ph. D. épidémiologie et biostatistique (McGill)  
Julie Messier, Ph. D. physiologie (Montréal)  
François Prince, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Olivier Birot, Ph. D. physiologie et biologie cellulaire (Claude Bernard)  
Laurent Bosquet, Ph. D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)  
Yan Burelle, Ph. D. (Montréal)  
Dave Ellemberg, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs accrédités

Martin Juneau, M.D. (Sherbrooke)  
Michel White, M.D. (Laval)

#### Professeurs associés

Bruno Cormery, Ph. D. (Aix-Marseille II)  
Alain Delisle, Ph. D. (Montréal)  
Phillip Gardiner, Ph. D. (Alberta)  
Mathieu Gayda, Ph. D. (de Picardie Jules Verne)  
Claude Lajoie, Ph. D. (Montréal)  
Julie Lavoie, Ph. D. (Montréal)  
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)  
André Plamondon, Ph. D. (Montréal)  
Guy Thibault, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs invités

Jacinthe Hovington, M. Sc. sciences biomédicales (Montréal)  
François Lecot, M. Sc. (Montréal)  
Guylaine Messier, M. Sc. nutrition (Montréal)  
Alexandre Paré, M. Sc. (Laval)

#### Chercheure adjointe

Véronique Pépin, Ph. D. (Arizona)

Programme 2-352-6-0

### Microprogramme (kinésiologie)

## OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de B. Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

### 3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

#### 4. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie)

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

#### 5. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont :

- 3 crédits de cours obligatoires
- 12 crédits de cours à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

#### Bloc B – Option (12 cr.)

ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.  
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.  
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.  
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.  
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.  
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.  
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.  
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.  
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.  
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.  
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.  
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.  
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.  
 KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.  
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.  
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.  
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.  
 MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.  
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.  
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.  
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.  
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.

---

Programme 2-352-1-1

---

#### D.É.S.S. (kinésiologie)

---

### OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de B. Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. en kinésiologie est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale.

#### 3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

#### 4. Transfert à la M. Sc. (kinésiologie)

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

#### 5. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours dont :

- 3 crédits de cours obligatoires
- 24 crédits de cours à option
- 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

#### Bloc B – Option (24 cr.)

ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.  
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.  
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.  
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.  
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.  
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.  
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.  
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.  
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.  
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.  
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.  
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.  
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.  
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.  
 KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.  
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO 6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
PHL 1952	Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY 2115	Psychopathologie : introduction, 3 cr.
PSY 6106	Contributions psychologiques à la santé, 3 cr.

**Bloc C – Choix (3 cr.)****Programme 2-352-1-0****M. Sc. (kinésiologie)****OBJECTIFS**

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.É.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et des travaux dirigés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques auprès des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de prendre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de B. Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

**3. Transfert du D.É.S.S. à la M. Sc.**

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

**4. Programme**

Le programme de M. Sc. (kinésiologie) comprend 45 crédits de cours dont :

- 3 crédits de cours obligatoires
- 18 à 36 crédits de cours à option
- 6 à 18 crédits de cours de formation pratique
- 0 à 6 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 18 cr.; max. 36 cr.)**

ETA 6031	Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
ETA 6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
KIN 6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN 6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN 6530	Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
KIN 6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN 6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN 6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN 6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN 6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN 6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN 6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN 6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
KIN 6866	Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
MSO 6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO 6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
PHL 1952	Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY 2115	Psychopathologie : introduction, 3 cr.
PSY 6106	Contribution psychologiques à la santé, 3 cr.

**Bloc C – Formation pratique (min. 6 cr.; max. 18 cr.)**

KIN 6811	Stage en kinésiologie, 3 cr.
KIN 6812	Stage en kinésiologie, 6 cr.
KIN 6813	Stage en kinésiologie, 9 cr.
KIN 6814	Travail dirigé, 3 cr.
KIN 6815	Travail dirigé, 6 cr.
KIN 6816	Travail dirigé, 9 cr.

**Bloc D – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)**

## Programme 2-350-1-0

**M. Sc. (sciences de l'activité physique)****OBJECTIFS**

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherches et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

**3. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option
- 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

- KIN 6810 Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.  
KIN 6820 Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.

**Bloc B – Option (max. 9 cr.)**

- KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.  
KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.  
KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.  
KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.  
KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.  
KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
KIN 6805 Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.  
KIN 6808 Projets spéciaux, 3 cr.  
KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.  
KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.  
KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.  
KIN 6839 Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.  
KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.  
KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.  
KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.  
KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

**Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)**

- KIN 6416 Mémoire, 34 cr.

## Programme 3-350-1-0

**Ph. D. (sciences de l'activité physique)****OBJECTIFS**

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherches et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

**3. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 8 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option
- 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

- KIN 7810 Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.  
KIN 7820 Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.

**Bloc B – Option (max. 6 cr.)**

- KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.  
KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.  
KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.  
KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.  
KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.  
KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
KIN 6805 Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.  
KIN 6808 Projets spéciaux, 3 cr.  
KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.  
KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.  
KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.  
KIN 6839 Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.  
KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.  
KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.  
KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.  
KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

**Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)**

- KIN 7416 Thèse, 82 cr.

## Médecine

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine : 17 microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, deux diplômes complémentaires, 11 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), un diplôme d'études professionnelles approfondies, une maîtrise ès arts (M.A.), une maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc.A.), 17 maîtrises ès sciences (M. Sc.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.P.O., M.P.A.), 13 Philosophiæ Doctor (Ph. D.), un Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) et les 21 programmes du Diplôme d'études spécialisées (D.É.S.).

### Médecine/recherche

Responsable du programme Médecine/recherche : André Ferron  
Secrétariat : tél. : 514-343-6111-1-0933

## OBJECTIFS

Permettre aux étudiants de suivre concurremment la formation médicale et une formation en recherche aux études supérieures et d'obtenir, au terme du programme, à la fois le doctorat en médecine (M.D.) ou un Diplôme d'études spécialisées dans une spécialité médicale et une maîtrise ou un Ph. D. Les associations de programmes permises sont les suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.É.S. – M. Sc., D.É.S. – Ph. D.

### Programme Médecine recherche M. D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

### Programme D.É.S. – M. Sc.

Le programme prépare à une carrière de clinicien-chercheur.

## DESTINATAIRES

Les étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) admis à un programme d'études supérieures de l'université de Montréal.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme Médecine-recherche, le candidat doit :

- être inscrit dans un programme de formation médicale – Doctorat en médecine ou Diplômes d'études spécialisées dans une spécialité médicale

Et pour le candidat inscrit au Doctorat en médecine :

- déposer une demande d'admission à l'automne de la 1<sup>re</sup> année
- être titulaire d'un baccalauréat ou avoir complété un minimum de 80 crédits universitaires – année préparatoire et 1<sup>re</sup> année de médecine
- avoir l'approbation du directeur du programme et du responsable Médecine-Recherche.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche, etc.).

### 2. Programme

#### M. D. – M. Sc.

Les cours de scolarité à la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la 2<sup>e</sup> année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

#### D.É.S. – M. Sc.

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme MD-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacrée à la recherche.

#### M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années précliniques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique.

#### D.É.S. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études peut se placer à différents moments du programme de D.É.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, M.D.-Recherche et D.É.S.) et les vice-doyens concernés.

## FINANCEMENT

### M. D. – M. Sc. ou D.É.S. – M. Sc.

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été).

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le Fonds de la Recherche en Santé du Québec (FRSQ), pour laquelle il est avantageux que les demandes soient présentées avant la mi-décembre.

### M.D. – Ph. D. ou D.É.S. – Ph. D.

Durant les années entièrement consacrées à la recherche, les étudiants au Ph. D. du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier. Celui-ci est du même ordre que les bourses des principaux organismes subventionnaires (I.R.S.C., F.R.S.Q.). Pour y être admissibles, les candidats doivent cependant faire la preuve qu'ils ont déposé des demandes auprès de ces organismes.

Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un Centre ou Groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées au cas par cas.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est complété et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

## Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2<sup>e</sup> cycle ou, en l'absence d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle, au programme de 3<sup>e</sup> cycle du champ d'études envisagé
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3<sup>e</sup> cycle
- fournir deux lettres de recommandation.

## 2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

## 3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

## 4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :

- un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle
- un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

## Administration de la santé

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle

**(administration des services de santé) 2-770-6-0**

**D.É.S.S. (administration des services de santé) 2-770-1-3**

Option :

Utilisation de la recherche en gestion de la santé

**M. Sc. (administration des services de santé) 2-770-1-1**

Options :

Gestion du système de santé  
Analyse et évaluation du système de santé  
Gestion de la qualité (QUÉOPS-*l*)  
Utilisation de la recherche en gestion de la santé

**M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 2-770-1-5**

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle

**(gestion de la qualité en santé) 2-770-6-1**

### Diplôme complémentaire

**(gestion du système de santé) 2-770-1-6**

Options :

Évaluation  
Santé et société

Département d'administration de la santé\*

Responsable des programmes de M. Sc., D.É.S.S. et du microprogramme (administration des services de santé) : Lise Lamothe, tél. : 514-343-7983

Responsable de l'option Gestion de la qualité : Marie-Pascale Pomey, tél. : 514-343-6111-1-1364

Responsable du programme de la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) : Mira Johri, tél. : 514-343-7318

### Membres du Comité des programmes de 2<sup>e</sup> cycle

Renaldo Battista, directeur; François Béland; Régis Blais; Pierre Boyle; Astrid Brousselle; François Champagne; Ghislaine Cleret de Langavant; André-Pierre Contandriopoulos; Damien Contandriopoulos; Khiem-Thien Dao; Nicole Dedobbeleer; Jean-Louis Denis; Claude Desjardins; Marie-Hélène Desrosiers; Lambert Farand; Marie-Josée Fleury; Mira Johri; François Lagarde; Paul Lamarche; Lise Lamothe, responsable des programmes; Nicole Leduc; Pascale Lehoux; Anne Lemay; Georges L'Espérance; Jérôme Milette représentant étudiant; Marie-Pascale Pomey; Nicole Roberge, technicienne gestion des dossiers étudiants; Louise Rousseau; Denis-Richard Roy; Claude Sicotte.

## Personnel enseignant \*

### Directeur et professeur titulaire

Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Ph. D. (Harvard)

### Professeurs titulaires

François Béland, B. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)

Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph. D. (UQAM)

Pierre Boyle, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (McGill)

François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)

André-Pierre Contandriopoulos, Ph. D. (Montréal)

Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), L.Sc. (Louvain), D.Sc. (Baltimore)

Jean-Louis Denis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Paul Lamarche, M.A.H. (Montréal), Ph. D. (Michigan)

Nicole Leduc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Claude Sicotte, M.A.S., Ph. D. (Montréal)

### Professeurs agrégés

Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)

Mira Johri, Ph. D. (McGill), M.P.H. (Yale)

Lise Lamothe, M.B.A. (HEC, Montréal), Ph. D. (McGill)

Pascale Lehoux, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

### Professeure adjointe

Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M. Sc. (Paris V), Ph. D. (Montréal)

### Professeurs adjoints de clinique

Brigitte Côté, M. Sc. santé communautaire (McGill), M. Sc. internationale ULYSSES (Montréal), M.D. (Montréal)

Anne Lemay, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), M. Sc. (Montréal)

Louise Rousseau, B.Pharm. (Laval), Ph. D. (Montréal)

### Chercheurs adjoints

Astrid Brousselle, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Montréal)

Damien Contandriopoulos, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

### Chargés d'enseignement de clinique

Khiem-Thien Dao, M.A. (Montréal), M.B.A. (HÉC, Montréal)

Claude Desjardins, M. Sc. (Montréal)

Marie-Hélène Desrosiers, B. Sc. inf. (Montréal), M. Sc. (HÉC, Montréal)

### Responsables de formation professionnelle

Daniel Adam, M.A.S. (Montréal)

Caroline Barbir, M. Sc., B. Sc. (Montréal)

Luce Beaugard, M.A.P. (ÉNAP), M. Sc. Psycho. (Montréal)

Yves Benoit, M. Sc., B. Sc. (Montréal)

Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. Administration des services de santé (Montréal)

Pierre Bourget, Certificat en gestion du personnel (UQAT), B. Sc. sciences comptables (UQAT), D.É.S. gestion des organisations de santé et services sociaux (UQAT)

Robert Busilacchi, B. Sc. Sc.sociales (Ottawa), M.A.P. (ÉNAP)

Khiem-Thien Dao, M.B.A. (HÉC), M.A.S. (Montréal)

Carole Deschambault, M.Sc. Sciences infirmières (Montréal)

\* Outre les programmes énumérés ci-dessus, le Département d'administration de la santé collabore à l'option Santé de la M. Sc. (administration des affaires) offerte par HEC Montréal ainsi qu'aux programmes présentés sous le bandeau Santé publique de cet annuaire.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Richard Deschamps, B. Sc., M. Sc. Travail social (UQAM), M.A.P. (option management) (ÉNAP)  
 Claude Desjardins, M.A.H. (Montréal), Études en sciences commerciales (HÉC)  
 Yves Desjardins, Ph. D. santé publique (Montréal), M. Sc. en administration (Sherbrooke)  
 Marie-Hélène Desrosiers, M.B.A., option marketing (HÉC)  
 Danielle Dubois, M. Sc. (Montréal)  
 Henri Elbaz, M.A.A. (Concordia)  
 Irène Giannetti, M. Sc. administration de la santé (Montréal), Bachelor of Commerce (McGill)  
 Richard Grignon, M. Sc. sociologie (Montréal), M.A.P. (ÉNAP)  
 Najia Hachimi-Idrissi, M. Sc. Administration de la santé (Montréal)  
 Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)  
 Anne Lemay, Ph. D. santé communautaire, M. Sc. sciences économiques (Montréal)  
 André Lemieux, Licence en droit (Montréal), Diplôme en sc. administratives (HÉC)  
 David Levine, M. Sc. administration (Montréal), M. Sc. philosophie en génie biomédical (Londres)  
 Danielle McCann, M.B.A. (HÉC), B. Sc. sc. de l'éducation (Montréal)  
 Marie-France Noël, M. Sc. santé publique (Montréal), M. Sc. éducation (Montréal)  
 Christian Pépin, B. Sc. physiothérapie (Montréal), Diplôme sc. biologiques (Montréal), D.É.S. gestion (HÉC)  
 Raymond Roberge, M. Sc. gestion de projets (UQAM)  
 Denis-Richard Roy, M.D., M.B.A. (Ottawa)  
 Marie-France Simard, B. Sc. ergothérapie (Montréal), M. Sc. administration des services de santé (Montréal)  
 Sylvie Veilleux, B. Sc. diététique (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), LL.M. en droit de la santé (Sherbrooke)

#### Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)  
 Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M. Sc. administration de la santé (Montréal)  
 Ghislaine Cleret de Langavant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M. Sc. sciences clin. (Sherbrooke), M. Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph. D. bio. cellulaire (Sherbrooke)  
 François-Pierre Dussault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Marie-Josée Fleury, B.A., M.A., Ph. D. (Montréal)  
 Pierre-Gerlier Forest, B.A., M.A. science politique (Laval), Ph. D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)  
 Benoît Gaumer, M.D. (Paris), M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 François Lagarde, B. Sc. (UQAM), M.A. (McGill)  
 Ann Langley-Laporte, B.A. (Oxford), M.A. (Lancaster), Ph. D. (HÉC, Montréal)  
 Éric Latimer, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Pennsylvania)  
 Jean Rochon, B.A., LL.L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Dr P.H. (Harvard)  
 Rosario Charo Rodriguez, M.D., M. Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne), Ph. D. (Montréal)  
 Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP (McGill), M.D. (Ottawa)  
 Franco Sassi, Ph. D. Philosophy (London)

Programme 2-770-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration des services de santé)

#### OBJECTIFS

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du Comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

##### 3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2<sup>e</sup> cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.É.S.S. ou pour la maîtrise.

##### 4. Programme

Le programme comprend au moins 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont un bloc de base de 6 crédits de cours obligatoires et un 2<sup>e</sup> bloc de 9 crédits de cours à option.

Le programme peut être offert selon deux cheminements : cours de trois crédits sur le campus ou cours de un crédit en milieu de travail au sein de cohortes fermées.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.  
 ou  
 ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.  
 ASA 6103 Ressources, organisation, régulation, 1 cr.  
 ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.  
 ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.  
 ou  
 ASA 6714A Management des organisat. professionnelles I, 1 cr.  
 ASA 6714B Management des organisat. professionnelles II, 1 cr.  
 ASA 6714C Management des organisat. professionnelles III, 1 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

- ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.  
 ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.  
 ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.  
 ASA 6132 Marketing social, 3 cr.  
 ASA 6133A Analyse de cas 1, 1 cr.  
 ASA 6133B Analyse de cas 2, 1 cr.  
 ASA 6134A Résolution de problèmes 1, 1 cr.  
 ASA 6134B Résolution de problèmes 2, 1 cr.  
 ASA 6134C Résolution de problèmes 3, 1 cr.  
 ASA 6145 Processus de planification budgétaire, 1 cr.  
 ASA 6151A Gestion des ressources humaines 1, 1 cr.  
 ASA 6151B Gestion des ressources humaines 2, 1 cr.  
 ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.  
 ASA 6163 Gestion des systèmes d'information, 1 cr.  
 ASA 6164 Gestion de l'utilisation des services, 1 cr.  
 ASA 6173 Application en gestion de la production, 1 cr.  
 ASA 6174 Implantation des systèmes d'information, 1 cr.  
 ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.  
 ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.  
 ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.  
 ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.  
 ASA 6715 Le changement et sa gestion, 1 cr.

ASA 6716A Leadership et direction 1, 1 cr.

ASA 6716 B Leadership et direction 2, 1 cr.

## Programme 2-770-1-3

### D.É.S.S. (administration des services de santé)

#### OBJECTIFS

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

#### Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership, afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes *Evidence-Based Management*.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

#### Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé.

Pour être admissible, à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

##### 3.1 Transfert à la M. Sc.

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2<sup>e</sup> cycle est alors nécessaire.

##### 3.2 Transfert à l'option de la M. Sc.

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

##### 4. Programme

Le programme comporte un tronc commun de 24 crédits et 6 crédits de cours à option.

#### Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Tronc commun (24 cr.)

##### Bloc A<sub>1</sub> – Analyse des systèmes sociosanitaires (9 cr.)

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.

ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.

##### Bloc A<sub>2</sub> – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.

ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

##### Bloc A<sub>3</sub> – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

##### Bloc A<sub>4</sub> – Grilles d'analyse de l'administration des services de santé (max. 6 cr.)

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.

ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.

##### Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées.

##### Bloc B<sub>1</sub> – Analyse et gestion des services sociosanitaires

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.

ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.

ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.

SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.

SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Outils et méthodes

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

##### Bloc B<sub>3</sub> – Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé

ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.

ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.

ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.

MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.

##### Bloc B<sub>4</sub> – Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes

ASA 6301 La fragilité des personnes âgées, 1 cr.

ASA 6302 Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.

ASA 6303 Prise en charge institutionnelle, 1 cr.

ASA 6304 Services dans la communauté, 1 cr.

ASA 6305 Outils d'évaluation, 1 cr.

ASA 6306 Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

**Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé****Bloc A – Obligatoire -- Programme FORCES (18 cr.)**

– Module 1 : Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé

ASA 6901 Gestion informée par données probantes, 3 cr.

– Module 2 : Démystifier l'univers de la recherche

ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.

– Module 3 : Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé

**ASA6903Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.**

– Module 4 : Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement

ASA 6904 Recherche et gestion du changement, 3 cr.

– Module 5 : Maintenir le changement dans le contexte organisationnel

ASA 6905 Gérer la pérennité des changements, 3 cr.

– Module 6 : Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire (12 cr.)**

Deux séminaires de 6 crédits chacun répartis sur 2 trimestres à faire simultanément aux modules de formation.

ASA 6908 Séminaire en analyse de cas, 6 cr.

ASA 6909 Séminaire en résolutions de problèmes, 6 cr.

**Programme 2-770-1-1****M. Sc. (administration des services de santé)****OBJECTIFS****Option Gestion du système de santé (avec stage)****Option Analyse et évaluation du système de santé (avec mémoire)**

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3<sup>e</sup> cycle.

**Option Gestion de la qualité (QUÉOPS-1)**

Cette option offre une formation de 2<sup>e</sup> cycle aux responsables et futurs responsables de démarche qualité et sécurité dans le domaine de la santé. Se rendre à l'adresse [www.medsp.umontreal.ca/queops/](http://www.medsp.umontreal.ca/queops/)

**Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé**

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (*Evidence-Based Management*).

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les 5 dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

**Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé**

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé ([www.chsrf.ca/forces/](http://www.chsrf.ca/forces/)).

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

**2. Programme**

Le programme est constitué de quatre options comportant chacune 45 crédits.

**Option Analyse et évaluation du système de santé**

L'option avec mémoire comporte :

- 24 crédits de cours (15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Gestion du système de santé**

L'option comporte un préalable d'admission de 3 crédits hors programme en biostatistique ou l'équivalent, 39 crédits de cours communs, 6 crédits accordés soit à un stage et séminaire d'intégration, soit à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

Neuf crédits (3 obligatoires et 6 à option) de l'une des deux options du Diplôme complémentaire en gestion du système de santé doivent être complétés en même temps que le programme de maîtrise.

**Option Gestion de la qualité (QUEOPS-i)**

L'option comporte 27 crédits de cours, 18 crédits accordés à la réalisation et la rédaction d'un travail dirigé.

**Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé**

L'option comporte 45 crédits obligatoires dont 30 crédits de cours et 15 crédits accordés à la réalisation d'un projet d'intervention.

Le choix des cours à option s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours avec l'autorisation du responsable des programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Le choix d'une option dans le Diplôme complémentaire s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant, au plus tard au 2<sup>e</sup> trimestre d'inscription à la maîtrise. L'étudiant inscrit dans l'option Gestion du système de santé est automatiquement admis au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé de 9 crédits.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Analyse et évaluation du système de santé

#### Bloc A – Tronc commun (15 cr.)

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
- ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
- ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
- ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
- MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

##### Bloc B<sub>1</sub> – Analyse et gestion des services socio-sanitaires (max. 6 cr.)

- ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
- ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
- ASA 6121 Gestion du réseau socio-sanitaire, 3 cr.
- ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
- ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
- ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
- ASA 6709 Lecture dirigées, 3 cr.
- ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
- SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
- SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Santé et société (max. 6 cr.)

- ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
- ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
- GEO 6287 Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.
- PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

##### Bloc B<sub>3</sub> – Organisation des soins et des services de santé pour personnes âgées (max. 6 cr.)

- ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
- ASA 6718 Organisation des services aux aînés, 3 cr.
- VSS 6001 Qu'est-ce que vieillir ? 3 cr.

##### Bloc B<sub>4</sub> – Outils et méthodes (3 cr.)

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
- ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
- ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.
- ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
- GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.
- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
- MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
- MSO 6063AetB Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
- MSO 6064AetB Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
- MSO 6065 Traitement de données, 3 cr.
- MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
- MSO 6068AaC Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
- MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
- MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
- PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.
- PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

#### Bloc B<sub>5</sub> – Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé (max. 6 cr.)

- ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.
- ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
- ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
- MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.
- PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.

#### Bloc C – Mémoire (21 cr.)

- ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

### Option Gestion du système de santé

#### Bloc A – Obligatoire (39 cr.)

##### Analyse du système de santé

- ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
- ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.
- ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
- ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.

##### Gestion du système de santé

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
- ASA 6121 Gestion du réseau socio-sanitaire, 3 cr.
- ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
- ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
- ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
- ASA 6708 Technologie de l'information en santé, 3 cr.
- ASA 6724 Comptabilité et gestion financière, 3 cr.
- ASA 6731 Rech. opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.
- HEC 6021 Habilités de direction, 3 cr.

#### Bloc B – Stage ou travail dirigé (6 cr.)

- ASA 6037 Séminaire d'intégration, 3 cr.
- ASA 6730 Stage, 3 cr.
- ou
- ASA 6733 Travail dirigé, 6 cr.

### Option Gestion de la qualité

#### Bloc A – Qualité et évaluation dans les systèmes de santé (6 cr.)

- ASA 6105 Mutations des systèmes socio-sanitaires, 1 cr.
- ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
- ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
- ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.

#### Bloc B – Outils et méthodes en qualité (5 cr.)

- ASA 6134A Résolution de problèmes 1, 1 cr.
- ASA 6134B Résolution de problèmes 2, 1 cr.
- ASA 6134C Résolution de problèmes 3, 1 cr.
- ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.
- ASA 6173 Applications en gestion de la production, 1 cr.

#### Bloc C – Gestion de la qualité dans les établissements de santé (8 cr.)

- ASA 6176 Outils de gestion du socio-sanitaire, 3 cr.
- ASA 6603 Amélioration continue de la qualité, 4 cr.
- ASA 6605 Gestion des risques en établ. de santé, 1 cr.

#### Bloc D – Développement organisationnel dans les établissements de santé (8 cr.)

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
- ASA 6601 Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
- ASA 6602 Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

#### Bloc E – Activités d'intégration (18 cr.)

- ASA 6607 Qualité en action, 3 cr.
- ASA 6707 Travail dirigé, 15 cr.

**Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé****Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)**

– Module 1 : Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé

ASA 6901 Gestion informée par données probantes, 3 cr.

– Module 2 : Démystifier l'univers de la recherche

ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.

– Module 3 : Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé

ASA 6903 Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.

– Module 4 : Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement

ASA 6904 Recherche et gestion du changement, 3 cr.

– Module 5 : Maintenir le changement dans le contexte organisationnel

ASA 6905 Gérer la pérennité des changements, 3 cr.

– Module 6 : Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire (12 cr.)**

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.

Un autre cours peut être fait avec l'autorisation du responsable de programme.

**Bloc C – Projet d'intervention en utilisation de la recherche en gestion de la santé**

ASA 6907 Projet d'intervention, 15 cr.

**Programme 2-770-1-5****M. Sc. (évaluation des technologies de la santé)**

Ce programme est offert en collaboration avec, l'Université d'Ottawa, l'Université de Barcelone et l'Université catholique de Rome. Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

**OBJECTIFS**

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

**DESTINATAIRES**

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitalier, communautaire, gouvernemental et industriel.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

**3. Programme**

Le programme comporte 45 crédits et est offert selon deux profils :

- Profil Producteur d'évaluation : 21 crédits de cours et de 24 crédits attribués à un mémoire
- Profil Utilisateur de résultats d'évaluation : 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à un stage ou à un projet d'analyse et intervention.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Profil Producteur d'évaluation****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

**Bloc B – Option (15 cr.)**

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

**Bloc C – Mémoire (24 cr.)**

ASA 6706 Mémoire de recherche, 24 cr.

**Profil Utilisateur de résultats d'évaluation****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

**Bloc B – Option (24 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> (15 cr.)**

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> (9 cr.)**

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.

ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.

ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.

ASA 6710	Aspects juridiques, 3 cr.
DRT 6882B	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO 6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
SOL 6570	Sociologie des professions, 3 cr.
SOL 6651	Sociologie de la santé, 3 cr.

**Bloc C – Activités d'intégration (15 cr.)**

ASA 6200	Stage, 15 cr.
ou	
ASA 6707	Travail dirigé, 15 cr.

**Programme 2-770-6-1****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (gestion de la qualité en santé)****OBJECTIFS**

L'obligation, pour les établissements de santé du Québec, de disposer d'un commissaire aux plaintes et à la qualité a mené à la création d'une formation courte en gestion de la qualité en santé.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (gestion de la qualité en santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale de la scolarité est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

**3. Transfert à la M. Sc.**

Tous les cours du microprogramme sont transférables dans l'option Gestion de la qualité de la M. Sc. (administration des services de santé).

**4. Programme**

Le microprogramme comporte 14 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel de 20 jours) et à distance (pré et post-présentiel de 4 semaines chacun).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (14 cr.)**

ASA 6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA 6161	Évaluation normative, 1 cr.

ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA 6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA 6601	Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA 6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

**Programme 2-770-1-6****Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)****OBJECTIFS**

Ce programme vise à rencontrer les exigences de l'accréditation du programme en administration des services de santé et, de plus, à élargir le contenu de la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de 45 crédits, par un diplôme complémentaire de 9 crédits, obligatoire pour les étudiants de cette option.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé)
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé, de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat s'inscrit au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé à la session d'hiver, après avoir été admis au programme 2-770-1-1 à la session d'automne.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

**3. Programme**

Le Diplôme complémentaire en gestion du système de santé est obligatoire à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé). Le Diplôme totalise 9 crédits dont 3 crédits obligatoires et 6 crédits choisis dans une des deux options suivantes : Évaluation et Santé et société.

Le choix de l'option et des cours s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (3 cr.)**

ASA 6725	Initiation à la recherche scientifique, 3 cr.
----------	---

**Option Évaluation****Bloc B – Option (6 cr.)**

ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA 6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
PLU 6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

**Option Santé et société****Bloc C – Option (6 cr.)**

ASA 6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
PLU 6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU 6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

**Audiologie****Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0**

## École d'orthophonie et d'audiologie

Voir sous le bandeau Orthophonie et audiologie.

**Biochimie**

<b>M. Sc. (biochimie)</b>	<b>2-465-1-0</b>
<b>Ph. D. (biochimie)</b>	<b>3-465-1-0</b>
<b>D.É.P.D. (biochimie clinique)</b>	<b>3-465-1-1</b>

## Département de biochimie

Responsable des programmes de M. Sc. et de Ph. D. : Luc DesGroseillers, tél. : 514-343-5802

Responsable du programme de D.É.P.D. : Roger Sanfaçon tél. : 514-252-3586  
Secrétariat : 514-343-6374

**Membres du Comité de la M. Sc. et du Ph. D.**

Léa Brakier-Gingras  
Luc DesGroseillers, président  
Nathalie Grandvaux  
Franz Bernd Lang  
Pascale Legault  
Stephen Michnick  
Alain Moreau

**Personnel enseignant \*****Directrice et professeure titulaire**

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs titulaires**

Guy Boileau, Ph. D. (Montréal)  
Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)  
Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)  
Philippe Crine, Ph. D. (Montréal)  
Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)  
Franz Bernd Lang, Doctorat en sc. naturelles (Munich)  
Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. microbiologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), Doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)  
Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)  
James Gerard Omichinsky, Ph. D. (Seattle)  
Hervé Philippe, Ph. D. (Paris)  
Martine Raymond, Ph. D. (McGill)  
Luis Alberto Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)  
Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

**Professeurs titulaires de clinique**

Edgard Delvin, Ph. D. (Montréal)  
Bernard Vinet, Ph. D. (Montréal)

**Chercheurs titulaires**

Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)  
Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

**Professeurs agrégés**

Tony Antakly, Doctorat d'Université, D.Sc. (Paris VI)  
Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)  
Alain Moreau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)

**Professeur agrégé de clinique**

Raymond Lepage, Ph. D. (Montréal)

**Chercheurs agrégés**

Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)  
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)  
Serguei Chteinberg, M. Sc. (Leningrad), Ph. D. (Moscou)  
Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph. D. (Montréal)  
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humboldt)

**Professeure adjointe**

Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)

**Professeurs adjoints de clinique**

Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)  
Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

**Chercheur adjoint**

Mounib Elchebly, M.D. (Damas), Doctorat (Claude Bernard, Lyon)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Pierre Allard, Ph.D. (Montréal)  
François Lessard, M.D. (Laval)

**Attachée de recherche**

Barbara Karska-Wysocki, Ph. D. (Université de Varsovie)

**Professeurs associés**

Yves Aubin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Yale)  
Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)  
Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)  
Denis Riendeau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)

**Professeurs émérites**

Léa Brakier-Gingras  
Kenneth D. Roberts

## Programme 2-465-1-0

**M. Sc. (biochimie)****OBJECTIFS****Cheminement avec mémoire**

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

**Cheminement avec stage**

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques.

Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Le nombre total d'inscriptions dans le programme M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles. Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1<sup>er</sup> février, le 1<sup>er</sup> mai, si des places sont disponibles. Le comité d'admission des études supérieures sera chargé d'évaluer les dossiers d'inscription afin de prioriser les candidats à admettre.

### 2. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Le programme minimum comprend 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

#### Cheminement avec stage

Le programme minimum comprend 33 crédits de cours du niveau des études supérieures et 12 crédits attribués à un stage.

Au moins un trimestre doit être accompli en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Le comité des études supérieures du Département de biochimie approuve les lieux des stages en industrie.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cheminement avec mémoire

##### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

##### Bloc A<sub>1</sub> (1 cr.)

BCM 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.  
et

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

ou

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

##### Bloc B – Choix (4 cr.)

Parmi les cours suivants ou tout autre cours avec l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.

BCM 6012 Études de cas en biochimie, 3 cr.

BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.

BCM 6071 Signalisation du cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr. (offert aux deux ans)

##### Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM 6905 Mémoire, 35 cr.

#### Cheminement avec stage

##### Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

Cours théoriques (14 cr.)

BCM 6010 Bioinformatique appliquée, 3 cr.

BCM 6012 Études de cas en biochimie, 3 cr.

BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Formation pratique (6 cr.)

BCM 6013 Techniques en instrumentation, 6 cr.

Cours théoriques en gestion (7 cr.)

4-422-01 Création d'entreprise, 3 cr.

4-435-94 Management : les milieux et la pratique, 3 cr.

70-900-00 Propédeutique en comptabilité, 1 cr.

##### Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours suivants ou tout autre cours avec l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.

3610199 Business Communications Level 1, 3 cr.

3610299 Business Communications Level 2, 3 cr.

3610399 Business Communications Level 3, 3 cr.

3610499 Business Communications Level 4, 3 cr.

3610599 Business Communications Level 5, 3 cr.

MCB 6012 Microbiologie fondamentale, 3 cr.

MCB 6081 Introduction au clonage génique, 3 cr.

PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

##### Bloc C – Stage (12 cr.)

BCM 6915 Stage, 12 cr.

---

## Programme 3-465-1-0

---

### Ph. D. (biochimie)

---

## OBJECTIFS

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitæ.

**Accès de la M. Sc. au Ph. D.**

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou dans une discipline appropriée, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3. La moyenne exigée pour un passage accéléré au Ph. D., à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre de scolarité, est de 3,7 sur 4,3.

**Accès direct au Ph. D.**

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

**2. Programme**

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

**Accès de la M. Sc. au Ph. D.**

Le programme comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat.

**Accès direct du B. Sc. au Ph. D.**

Le programme comporte douze crédits de cours obligatoires (les deux crédits de cours obligatoires de doctorat et les 10 crédits prévus dans le programme régulier de maîtrise) et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Accès de la M. Sc. au Ph. D.****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

BCM 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.  
BCM 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (88 cr.)**

BCM 7910 Thèse, 88 cr.

**Accès direct du B. Sc. au Ph. D.****Bloc A – Obligatoire (8 cr.)**

BCM 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.  
BCM 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.  
BCM 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.  
et  
BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.  
BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

ou

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

**Bloc B – Option (4 cr.)**

Cours choisis dans le répertoire des cours de biochimie ou d'autres disciplines suivant le projet de recherche, le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

**Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)**

BCM 7905 Thèse, 78 cr.

**Programme 3-465-1-1****D.É.P.D. (biochimie clinique)****OBJECTIFS**

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont : d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie; d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité); de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire; de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique; de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement; d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

**Membres du Comité des programmes**

Edgar Delvin  
Roger Sansfaçon  
Bernard Vinet, directeur

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****Catégories d'étudiants****Article 1**

Les candidats admis au programme de diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

**Conditions d'admissibilité****Article 2**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique, le candidat doit :

- Posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.
- Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans, devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.
- Être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

**Article 3**

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

**Demande d'admission****Article 4**

- Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.
- Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.
- Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

**Article 5**

a) Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par

le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié.

**b)** La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

#### Article 6

L'admission au programme du Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

### Inscription

#### Article 7

**a)** Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature.

**b)** L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

### Programme, choix de cours et stage

#### Article 8

Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

### Scolarité

#### Article 9

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

### Équivalence

#### Article 10

**a)** La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures.

**b)** Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

### Évaluation

#### Article 11

**a)** Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme.

**b)** Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans une même cours, sont éliminatoires.

#### Article 12

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

#### Article 13

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

#### Article 14

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

#### Article 15

Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recom-

mander à la Faculté des études supérieures de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

#### Article 16

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

#### Article 17

**a)** Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec.

**b)** Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

### Éthique et déontologie

#### Article 18

**a)** Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**b)** Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec.

**c)** La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

### Diplôme

#### Article 19

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Les cours théoriques totalisent 24 crédits, dont au moins 18 du niveau des cycles supérieurs.

Le cours BCM 3562 est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

#### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BCM 6041	Biochimie clinique complémentaire, 2 cr.
BCM 6151	Protéines des liquides biologiques, 2 cr.
BCM 6160	Biochimie clinique I, 3 cr.
BCM 6170	Biochimie clinique II, 2 cr.
BCM 6180	Biochimie clinique : aspects analytiques, 3 cr.

#### Bloc B – Stage (45 cr.)

BCM 7003	Stage, 45 cr.
----------	---------------

Ce stage est de un an au total à temps plein. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique, sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

#### Bloc C – Option (12 cr.)

Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

CHM 6140	Spectrométrie de masse, 3 cr.
GBM 6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
MCB 6034	Immunologie médicale, 3 cr.
NUT 6092	Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
NUT 6639	Nutrition et maladie I, 3 cr.
NUT 6641	Nutrition et maladie II, 3 cr.
PBC 6085	Cancérologie, 3 cr.
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

SMC 6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC 6023	Endocrinologie, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

## Bioéthique

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (bioéthique)</b>	<b>2-495-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (bioéthique)</b>	<b>2-495-1-0</b>
<b>M.A. (bioéthique)</b>	<b>2-495-1-1</b>

Ces programmes, offerts par la Faculté de médecine, sont administrés par un comité de gestion composé de représentants des unités académiques suivantes : Faculté de droit, Faculté de médecine, Faculté de pharmacie, Faculté de sciences infirmières, Faculté de théologie et de sciences des religions, Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences.

Ces programmes s'adressent principalement aux professionnels de la santé (chercheurs en laboratoire, infirmières, médecins, pharmaciens, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et aux professionnels des sciences humaines (anthropologues, économistes, juristes, philosophes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, théologiens, etc.) oeuvrant dans le domaine de la santé ou simplement désireux de mieux comprendre les enjeux de ce secteur de la vie.

Ces programmes sont sous la direction de Béatrice Godard, professeure agrégée. Pour information, s'adresser à Christine Brassard, conseillère en gestion des études tél. : 514-343-7973.

### Membres du Comité des études supérieures

Béatrice Godard, Faculté de médecine  
Bryn Williams-Jones, Faculté de médecine

## Personnel enseignant

Des professeurs des Faculté de droit, de médecine, de pharmacie, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions ainsi que des professeurs du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement dans les programmes.

Programme 2-495-6-0

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (bioéthique)

### OBJECTIFS

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

## RÈGLEMENT PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1<sup>er</sup> cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

### 3. Transfert au D.É.S.S.

Les personnes qui ont complété le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle avec une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.É.S.S. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.É.S.S.

### 4. Programme

Le microprogramme comporte 3 crédits de cours obligatoire, 6 crédits de cours spécialisés à option et 6 crédits de cours au choix en bioéthique. Trois options de spécialisation sont offertes :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

BIE 6000 Bioéthique : origines, sens et pratiques, 3 cr.

### Bloc B – Option – La prise de décision (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.

BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.

BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.

BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.

Programme 2-495-1-0

## D.É.S.S. (bioéthique)

### OBJECTIFS

Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis. Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé. Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.

Plus spécifiquement, identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthique. Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire. Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique. S'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1<sup>er</sup> cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

## 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Trois options de spécialisation sont offertes en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.  
 BIE 6009 Séminaire d'intégration, 6 cr.

### Bloc B – La prise de décision – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.  
 BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.  
 BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

### Bloc C – Practicum spécialisé – Option (3 cr.)

- BIE 6013 Practicum en éthique clinique, 3 cr.  
 BIE 6014 Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.  
 BIE 6015 Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

### Bloc D – Option – Cours thématiques (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.  
 BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.  
 BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.  
 BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.  
 BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.

### Bloc E – Option (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents à son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

- ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.  
 ASA 1000 Évolution et enjeux du système de santé, 3 cr.  
 DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.  
 DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.  
 HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.  
 HST 3591 Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.  
 HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.  
 MMD 1126 Notions générales de médecine, 3 cr.  
 PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.  
 PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.  
 PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.  
 PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.  
 PHI 6540 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.  
 PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.  
 PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.  
 SRL 2040 Pluralisme religieux et milieu de santé, 3 cr.  
 THL 6520 Questions de théologie morale, 3 cr.

## Programme 2-495-1-1

### M.A. (bioéthique)

## OBJECTIFS

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

### Cheminement avec travail dirigé

Le cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail.

### Cheminement avec mémoire

Le cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1<sup>er</sup> cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.

### 2. Transfert à la M.A.

Pour être admissible à la M.A., un étudiant du D.É.S.S. (bioéthique) doit obtenir une moyenne de 3,3 dans ses cours du D.É.S.S. Une recommandation d'un comité de trois professeurs est nécessaire.

### 3. Programme

Le programme comporte 45 crédits de cours dont au moins 39 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

### Cheminement avec travail dirigé

Le programme comprend un minimum de 30 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix) et 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé.

### Cheminement avec mémoire

Le programme comprend un minimum de 21 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Trois champs de spécialisation sont offerts en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.  
 BIE 6104 Méthodes de recherche en bioéthique, 3 cr.  
 BIE 6106 Séminaire de maîtrise, 3 cr.

### Bloc B – La prise de décision – Option

- Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)
- Cheminement avec mémoire (3 cr.)

- BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.  
 BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.  
 BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

### Bloc C – Practicum spécialisé – Option (3 cr.)

- BIE 6013 Practicum en éthique clinique, 3 cr.  
 BIE 6014 Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.  
 BIE 6015 Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

### Bloc D– Cours thématiques– Option

- Cheminement avec travail dirigé seulement (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.  
 BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.  
 BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.  
 BIE 6007 Introduction à la neuroéthique, 3 cr.  
 BIE 6016 Bioéthique et santé publique, 3 cr.

### Bloc E – Option (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents à son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

- ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.  
 ASA 1000 Évolution et enjeux du système de santé, 3 cr.  
 DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.  
 DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.  
 HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.  
 HST 3591 Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.  
 HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.  
 MMD 1126 Notions générales de médecine, 3 cr.  
 PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.  
 PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.  
 PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.  
 PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.  
 PHI 6540 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.  
 PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.  
 PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.  
 SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.  
 SRL 2060 Thanatologie, 3 cr.  
 THL 6510 Théologie morale, 3 cr.  
 THL 6520 Questions de théologie morale, 3 cr.

### Bloc F – Travail dirigé ou Recherche et mémoire

- BIE 6135 Travail dirigé, 15 cr.  
 ou  
 BIE 6131 Mémoire, 24 cr.

## Bio-informatique

**M. Sc. (bio-informatique) 2-468-1-0**

**Ph. D. (bio-informatique) 3-468-1-0**

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences.

Responsables des programmes : Gertraud Burger, tél. : 514-343-7936, François Major, tél. : 514-343-6752

Pour information : Éline Meunier, tél. : 514-343-6111, poste 5192

## Personnel enseignant

Des professeurs du Département de biochimie de la Faculté de médecine et des départements d'informatique et de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement.

## Programme 2-468-1-0

### M. Sc. (bio-informatique)

## OBJECTIFS

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de la bio-informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but l'apprentissage de conduire une recherche indépendante et de rédiger un mémoire.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un programme comportant des composantes informatiques, mathématiques ou biologiques solides, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

### 3. Programme

Le programme comprend 45 crédits.

**Cheminement avec mémoire**

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours d'intégration à option (incluant 2 crédits d'atelier de recherche obligatoires), 2 à 5 crédits de cours de spécialisation à option, 0 à 4 crédits au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Cheminement avec stage**

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 16 crédits de cours d'intégration à option (incluant 2 crédits d'atelier de recherche obligatoires), 6 à 13 crédits de cours de spécialisation à option, 0 à 8 crédits au choix et 22 crédits attribués au stage.

Un candidat ne possédant pas une formation suffisante en bio-informatique devra avoir réussi un choix de cours appropriés (de 24 à 28 crédits) parmi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas réussis.

**COURS PROPÉDEUTIQUES****Bloc A – (min. 24 cr.; max. 28 cr.)****Informatique et mathématiques**

IFT 1015	Programmation 1, 3 cr.
IFT 1065	Structures discrètes en informatique, 3 cr.
IFT 6810	Structures de données et algorithmes, 4 cr.
IFT 6821	Algorithmique appliquée, 4 cr.
MAT 1400	Calcul 1, 4 cr.
MAT 1978	Probabilités et statistique, 4 cr.

IFT 6821 à suivre avant ou en même temps que les cours réguliers de maîtrise.

**Biosciences**

BCM 1501	Origine biochimique de la vie, 3 cr.
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1, 3 cr.
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1, 2 cr.
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques, 3 cr.
BCM 2504	Enzymologie, 2 cr.
BIO 1155	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM 1301	Chimie organique 1, 3 cr.

**Intégration**

BIN 3002	Intégration biosciences/informatique 2, 4 cr.
----------	---

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire – Éthique (1 cr.)**

PLU 6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
-----------	---

**Bloc B – Option – Intégration**

- Cheminement avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)
- Cheminement avec stage (min. 9 cr.; max. 16 cr.)

**Bloc B<sub>1</sub> – Approches algorithmiques (min. 4 cr.; max. 8 cr.)**

BIN 6000	Algorithmes en bio-informatique génomique, 4 cr.
BIN 6001	Algorithmes : bio-informatique moléculaire, 4 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Principes et outils de l'étude de molécules biologiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

BIN 6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.

**Bloc B<sub>3</sub> – Ateliers et conférences obligatoires (2 cr.)**

BIN 6004	Conférences, biosciences et informatique, 0 cr.
BIN 6005	Atelier de recherche 1, 2 cr.

**Bloc C – Option – Spécialisation**

- Cheminement avec mémoire (min. 2 cr.; max. 5 cr.)
- Cheminement avec stage (min. 6 cr.; max. 13 cr.)

**Bloc C<sub>1</sub> – Orientation Biosciences**

BCM 6023	Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.
BCM 6024	Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

BCM 6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM 6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM 6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIO 6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
BIO 6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.
GBM 6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM 6118	Imagerie médicale, 3 cr.
PHL 6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PTM 6674	Épidémiologie I, 3 cr.

**Bloc C<sub>2</sub> – Orientation Informatique**

IFT 6112	Modélisation de solides, 4 cr.
IFT 6243	Concept de bases de données avancées, 4 cr.
IFT 6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT 6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT 6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
IFT 6551	Programmation en nombre entier, 4 cr.
IFT 6561	Simulation aspects stochastiques, 4 cr.
IFT 6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT 6840	Infographie 2D, 3 cr.
MAT 6460	Génétique mathématique, 3 cr.
MAT 6717	Probabilités, 3 cr.
MAT 6798	Calcul stochastique, 3 cr.

**Bloc D – Choix**

- Cheminement avec mémoire (max. 4 cr.)
- Cheminement avec stage (max. 8 cr.)

Cours choisis dans le répertoire des cours en biochimie, informatique, mathématique, ou d'autres disciplines suivant le projet de recherche ou sujets de stage de l'étudiant.

**Bloc E – Recherche et mémoire ou Stage**

BIN 6008	Projet de recherche avec mémoire, 30 cr.
ou	
BIN 6007	Stage avec rapport, 22 cr.

**Programme 3-468-1-0****Ph. D. (bio-informatique)****OBJECTIFS**

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

## 2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

## 3. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Un étudiant n'ayant pas suivi le cours PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction doit le réussir.

La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire – Intégration (6 cr.)

BIN 7004 Conférences : biosciences et informatique, 0 cr.

BIN 7005 Atelier de recherche 2, 3 cr.

BIN 7006 Atelier de recherche 3, 3 cr.

### Bloc B – Recherche (84 cr.)

BIN 7000 Thèse, 84 cr.

## Biologie moléculaire

**M. Sc. (biologie moléculaire) 2-466-1-0**

Option :

Biologie des systèmes

**Ph. D. (biologie moléculaire) 3-466-1-0**

Option :

Biologie des systèmes

### Multifacultaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés après consultation auprès des facultés intéressées.

Responsable des programmes : Trang Hoang

Pour information : Vivianne Jodoin, tél : 514-343-6111, poste 0916

### Membres du Comité des études supérieures

Muriel Aubry, Département de biochimie

Richard Bertrand, Département de médecine

Trang Hoang, Département de pharmacologie, présidente

Martine Raymond, Département de biochimie

Jean Vacher, Département de médecine

## Personnel enseignant

Professeurs accrédités aux programmes de biologie moléculaire :

### Professeurs titulaires

Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M. Sc. (Montréal), Département de médecine  
Edward (Ted) Bradley, Ph. D. (Case Western Reserve), Département de médecine  
Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal), Département de biochimie  
Pierrette Gaudreau, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine  
Pavel Hamet, M.D. (Prague), Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz), Département de pédiatrie  
Leonard Levin, M.D., Ph. D. (Harvard), Département d'ophtalmologie

Sylvie Mader, Ph. D. (Strasbourg), Département de biochimie  
François Major, Ph. D. (Montréal), Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO)

Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal), Département de pharmacologie  
Anne-Marie Mes-Masson, Ph. D. (McGill), Département de médecine  
David Morse, Ph. D. (McGill), Département de sciences biologiques  
Claude Perreault, M.D. (Montréal), Département de médecine  
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève), Département de nutrition  
Guy A. Rouleau, Ph. D. (Harvard), M.D. (Ottawa), Département de médecine  
David William Silversides, D.M.V., Ph. D. physiologie-endocrinologie moléculaire (Saskatchewan), Département de biomédecine vétérinaire

### Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal), Département de biochimie  
Jacques Drouin, D.Sc. (Laval), Département de biochimie  
Trang Hoang, Doctorat en pharmacie (Lausanne), Département de pharmacologie  
Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval), Département de microbiologie et immunologie  
Yves Langelier, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine  
Mona Nemer, Ph. D. (McGill), Département de pharmacologie  
Dindial Ramotar, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Timothy L. Reudelhuber, Ph. D. (Texas), Département de médecine  
Nabil G. Seidah, Ph. D. (Georgetown), Département de médecine  
Marie Trudel, D.Sc. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI), Département de médecine  
André Veillette, M.D. (Laval), Département de médecine

### Professeurs agrégés

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal), Département de biochimie  
Katherine Borden, Ph. D. (Yale), Département de pathologie et biologie cellulaire  
Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal), Département de médecine  
Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal), Département de médecine  
Daniel Matton, Ph. D. (Montréal), Département de sciences biologiques  
Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto), Département de biochimie  
Alain Moreau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), Département de biochimie  
Yves Raymond, Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Guy Sauvageau, M.D. et M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Colombie-Britannique), Département de médecine  
Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal), Département de pédiatrie

### Professeurs agrégés de clinique

Lambert Busque, M.D. (Montréal), Département de médecine  
Jean Raymond, M.D. (Montréal), Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

### Chercheurs agrégés

Richard Bertrand, Ph. D. (Montréal), Département de médecine  
Alan Deng, B. Sc. (Yunnan, Chine), Ph. D. (Michigan), Département de médecine  
Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles), Département de médecine  
Elliot Drobetsky, Ph. D. (York), Département de microbiologie et immunologie  
Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph. D. (Montréal), Département de biochimie  
David Lohnes, Ph. D. (Queen's), Département de médecine  
Karim Maghni, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine  
Martine Raymond, Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII), Département de médecine

### Professeurs adjoints

Derek Boerboom, Ph. D., DVM (Montréal), Biomédecine vétérinaire  
Bernard Brais, M.D. (McGill), M. Sc. (London), Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Patrick Cosssette, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Damien d'Amours, Ph. D. (Royaume-Uni), Département de pathologie et biologie cellulaire  
Gregory Emery, Ph. D. (Genève), Département de pathologie et biologie cellulaire  
Julie Lessard, Ph. D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire  
Paul Maddox, Ph. D. (North Carolina), Département de pathologie et biologie cellulaire  
Marc Therrien, Ph. D. (Montréal), Département de médecine

### Chercheurs adjoints

El Bachir Affar, Ph. D. (Laval), Département de médecine  
Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. (Agriculture à Faisalabad), Ph. D. (Cornell), Département de microbiologie et immunologie  
Abdellah Belmaaza, Ph. D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie  
Gilbert Bernier, Ph. D. (Montréal), Département d'ophtalmologie  
Frédéric Charron, Ph. D. (Montréal), Département de médecine  
Jean-François Côté, Ph. D. (McGill), Département de médecine  
Hassan Fahmi, doctorat (Paris-Sud), Département de médecine  
Jean-Philippe Gratton, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine  
Marko Horb, Ph. D. (New York), Département de médecine

Artur Kania, Ph. D. (Baylor College of Medicine, Houston), Département de médecine  
 Marie Kmita, DEA, Ph. D. (France), Département de médecine  
 Maja Krajinovic, M.D. (Belgrade), Département de pédiatrie  
 Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire  
 Éric Milot, B. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal), Département de médecine  
 François Robert, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine  
 Isabelle Royal, Ph. D. (Montréal), Département de médecine  
 Manuela Santos, B. Sc. (Sofia), M. Sc. (Porto), Ph. D. (Utrecht), Département de médecine

#### Professeur associé

Bernard Massie, Ph. D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie

---

## Programme 2-466-1-0

---

### M. Sc. (biologie moléculaire)

---

#### OBJECTIFS

##### Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Il vise les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

##### Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

##### 2. Programme

##### Option générale

Comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 9 obligatoires et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

##### Option Biologie des systèmes

Comprend 15 crédits de cours dont 12 obligatoires et 30 crédits attribués à un stage de recherche.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un

institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures selon les recommandations de la direction des programmes.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Option générale

##### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

BIM 6025 Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.

ou

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.

##### Bloc B – Option

Choisir au moins un cours dans la liste ci-dessous pour obtenir le minimum de 10 crédits requis par le programme.

BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie molécul., 3 cr.

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

##### Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

BIM 6015 Mémoire, 35 cr.

##### Option Biologie des systèmes

##### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

BIM 6064 Biologie des systèmes et cancer 1, 6 cr.

BIM 6065 Biologie des systèmes et cancer 2, 3 cr.

BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

##### Bloc B – Cours à option (3 cr.)

BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie molécul., 3 cr.

##### Bloc C – Stage de recherche (30 cr.)

BIM 6075A Stage avec rapport 1, 15 cr.

BIM 6075B Stage avec rapport 2, 15 cr.

---

## Programme 3-466-1-0

---

### Ph. D. (biologie moléculaire)

---

#### OBJECTIFS

##### Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

##### Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de

plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

#### Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Des cours préparatoires sont imposés à l'étudiant qui a obtenu sa maîtrise dans une autre discipline ou dans une autre université.

#### Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3<sup>e</sup> cycle.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

### 3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

### 4. Programme

#### Accès de la M. Sc. au Ph. D.

##### Option générale

L'option comprend deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

##### Option Biologie des systèmes

Comprend trois crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

#### Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

L'option comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon le besoin du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Accès de la M. Sc. au Ph. D.

#### Option générale

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

- BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.  
BIM 7020 Lectures en biologie moléculaire, 1 cr.

Pour l'étudiant qui a obtenu sa maîtrise dans une autre discipline ou dans une autre université :

- BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.  
ou  
BIM 6025 Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.

##### Bloc B – Recherche et thèse (88 cr.)

- BIM 7025 Recherche et thèse, 88 cr.

#### Option Biologie des systèmes

##### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.  
BIM 7021 Conférences en biologie du cancer, 2 cr.

– Pour l'étudiant qui a obtenu sa maîtrise dans une autre discipline ou dans une autre université :

- BIM 6064 Biologie des systèmes et cancer 1, 6 cr.  
BIM 6065 Biologie des systèmes et cancer 2, 3 cr.

##### Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

- BIM 7046 Recherche et thèse, 87 cr.

### Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

#### Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

- BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.  
BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.  
BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.  
BIM 7020 Lectures en biologie moléculaire, 1 cr.  
BIM 6025 Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.  
ou  
BCM 6023 Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.  
BCM 6024 Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.

#### Bloc B – Option

Choisir au moins un cours de la liste ci-dessous pour obtenir le minimum de 12 crédits requis par le programme.

- BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.  
BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.  
BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.  
BIM 6020 Sujets d'actualité en oncologie moléc., 3 cr.  
PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

ou tout autre cours jugé adéquat par la direction des programmes.

#### Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

- BIM 7040 Recherche et thèse, 78 cr.

## Conseil génétique

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (conseil génétique) 2-534-6-0**

**M. Sc. individualisée (conseil génétique) 2-960-1-5**

Programmes offerts par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Sonia Nizard, tél. : 514-345-4931 poste 4024.

Secrétariat : Ginette Simon, tél. : 514-345-4931, poste 4284

TGDE : Marie-Ève Gervais, tél. : 514-343-6111, poste 4568

### Membres du Comité des études supérieures

Valérie Désilets, Département de pédiatrie

Josette Noël, Faculté de médecine

Béatrice Godard, Programmes de bioéthique

Andrea Richter, Département de pédiatrie

Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Annie Clermont Lalonde, conseillère génétique Département de pédiatrie

Programme 2-534-6-0

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (conseil génétique)

### OBJECTIFS

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en conseil génétique. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en conseil génétique.

Le microprogramme ne mène pas à la reconnaissance professionnelle de conseiller en génétique.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (conseil génétique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine des sciences de la santé ou sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, embryologie, épidémiologie et biostatistiques. Au besoin des cours complémentaires seront exigés.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

#### 3. Transfert à la M.Sc.

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut demander une admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique). Les crédits accumulés seront reconnus, en autant que les exigences du programme de M. Sc. soient satisfaites. La réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

#### 4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.

CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.

CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.

CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

##### Biochimie

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 3 cr.

##### Bioéthique

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

##### Droit

DRT 6882A Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

DRT 6882C Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

DRT 6882E Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

##### Médecine sociale et préventive

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6005 Séminaire en santé communautaire, 3 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.

MSO 6063AàC Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.

MSO 6064AàC Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.

MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.

MSO 6072 Administration et santé communautaire, 3 cr.

MSO 6073 Gestion de la santé communautaire, 3 cr.

MSO 6074 Gestion de projets de santé II, 3 cr.

##### Pathologie et biologie cellulaire

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

##### Philosophie

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6540 3 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

##### Psychologie

PSY 6093 Psychologie interculturelle, 3 cr.

PSY 6106 Contributions psychologiques à la santé, 3 cr.

PSY 6107 Gestion du stress, 3 cr.

PSY 6552 Intervention de couple, 3 cr.

##### Sciences cliniques

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

##### Sciences infirmières

SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.

SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.

SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.

SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.

## Programme 2-960-1-5

**M. Sc. individualisée (conseil génétique)****OBJECTIFS**

Le programme vise à former des spécialistes du conseil génétique et à développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à œuvrer. Le cheminement avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise individualisée en conseil génétique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, embryologie, épidémiologie et biostatistiques ; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue et fournir des lettres de référence.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

**3. Programme**

Le programme comprend un minimum de 45 crédits. Le candidat doit choisir entre trois cheminements de formation :

- maîtrise centrée sur une formation au transfert des connaissances en milieu de travail, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de stages et d'ateliers
- maîtrise centrée sur la formation à la recherche, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche et mémoire
- maîtrise centrée sur la formation en spécialisation avancée, comprenant 30 crédits de cours et 15 crédits de travail dirigé.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

- CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.
- CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
- CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
- CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

**Bloc B – Option**

- Cheminement avec stages et ateliers (3 cr.)
- Cheminement avec mémoire (3 cr.)
- Cheminement avec travail dirigé (18 cr.)

Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme qui veille à ce que l'étudiant ait une formation interdisciplinaire bien équilibrée.

**Bloc C – Activités dirigées**

- Cheminement avec stages et ateliers (30 cr.)
- CGE 6009 Atelier en conseil génétique 1, 3 cr.

- CGE 6010 Atelier en conseil génétique 2, 3 cr.
- CGE 6020 Stage en milieu pédiatrique, 5 cr.
- CGE 6021 Stage en milieu adulte, 5 cr.
- CGE 6022 Stage en diagnostic prénatal, 5 cr.
- CGE 6023 Stage en laboratoires diagnostiques, 5 cr.
- CGE 6024 Stage en conseil génétique, 4 cr.

Durant toute la durée des stages, les études sont à plein temps.

- Cheminement avec mémoire (30 cr.)
- CGE 6008 Mémoire, 30 cr.
- Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)
- CGE 6006 Travail dirigé, 15 cr.

**Environnement, santé et gestion des catastrophes****D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes)****2-410-1-2**

Le programme est offert avec la collaboration de professeurs provenant des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal : Faculté des arts et des sciences, Faculté de médecine, Faculté de l'aménagement et HEC Montréal. Différents experts du milieu de travail y participent.

Pour information, tél. : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

**Membres du Comité des études supérieures**

Joseph Zayed, directeur du programme  
Kannan Krishnan  
Robert Tardif  
Adolf Vyskocil

**OBJECTIFS**

Réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants : comprendre la complexité de la réalité environnementale, être capables de réagir en situation d'urgence, développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôles; évaluer et doser les impacts environnementaux; être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

**2. Scolarité**

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau du 2<sup>e</sup> cycle. Ils se répartissent comme suit : 21 crédits obligatoires, y compris les 6 crédits d'étude de cas, et 9 crédits à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

- ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.  
 ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.  
 ENV 6010 Étude de cas, 6 cr.  
 HEC 6111 Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.  
 MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.  
 MSN 6148 Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.

### Bloc B – Option (max. 9 cr.)

Cours choisis autour des axes suivants :

#### Santé publique

- MSN 6111 Hygiène industrielle I, 3 cr.  
 MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.  
 TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.  
 TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

#### Gestion des catastrophes

- CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.  
 ENV 6005 Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.  
 ENV 6006 gestion des menaces biologiques, 3 cr.  
 IND 6126 Analyse et gestion des risques technologiques majeurs, 3 cr.  
 MSN 6021 Gestion des risques et santé environn., 3 cr.  
 MSN 6144 Communication et catastrophes environ., 3 cr.

#### Aménagement, écologie et environnement

- AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.  
 ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.  
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.  
 URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

## Épidémiologie

### Ph. D. (santé publique)

3-481-1-1

Responsable de l'option Jack Siemiatycki, tél. : 514-343-2035 ou 514-890-8166

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

## Ergothérapie

### M. Sc. (ergothérapie)

2-470-1-0

La direction du programme est assurée par Julie Gosselin, tél. : 514-343-2196

Pour information : Johanne Lahaie, tél. : 514-343-2189

#### Membres du Comité des études supérieures

- Annie Rochette, professeure adjointe  
 Micheline Saint-Jean, professeure agrégée  
 Rhoda Weiss-Lambrou, professeure titulaire

## Personnel enseignant \*

#### Directeur et professeur titulaire

Daniel Bourbonnais, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Directrice du programme

Julie Gosselin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Coordonnatrice de l'enseignement clinique par intérim

Sylvie Scurti, B. Sc. (Montréal)

#### Professeurs titulaires

A. Bertrand Arsenault, Ph. D. (Burnaby), Ph. D. (Waterloo)  
 C. Elaine Chapman, M. Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)  
 Robert Forget, Ph. D. (Montréal)  
 Rhoda Weiss-Lambrou, M. Sc. (Boston)

#### Professeurs agrégés

Louise Demers, Ph. D. (Montréal)  
 Debbie Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)  
 Julie Gosselin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)  
 Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)  
 Bonnie Swaine, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Micheline Saint-Jean, M. Sc. (Montréal)  
 Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Professeur adjoints

Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)  
 Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)  
 Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)  
 Lise Poissant, Ph. D. (Montréal)  
 Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)  
 Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)  
 Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Ginette Aubin, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Patricia-Anne Beausoleil, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Rachel Brosseau, B. Sc., M. Sc. (Montréal)  
 Marie-France Jobin, B. Sc., (Montréal), M.B.A. (HÉC, Montréal)  
 Pierre Fortier, B. Sc. (Laval), M. Sc. (UQAM)  
 Lucie Hébert, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Montréal)  
 Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)  
 Anne-Marie Léonard, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Myrlande Martin, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Ingrid Ménard-Laplante, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (McGill)  
 Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)  
 France Pottie, M. Sc. (Montréal)  
 Guylaine Roy, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)  
 Pierre-Yves Therriault, Ph. D. (Montréal)

#### Professeur invité

Mathieu Carignan B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Héloïse Allard, B. Sc. (Montréal)  
 Ginette Aubin, B. Sc. (Montréal)  
 Denise Auger, B. Sc. (Montréal), B.F.A., M.A. (Concordia)  
 Ilmar Belarbi, B. Sc. (Laval)  
 Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)  
 Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)  
 Bernardita Caceres, B. Sc. (Montréal)  
 Paola Campana, B. Sc. (Montréal)  
 Lise Côté, B. Sc. (Laval), Certificat gestion des ressources humaines (HÉC)  
 Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Josée Cordeau, B. Sc. (McGill)  
 Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)  
 Maria De Notariis, B. Sc. (McGill)  
 Susan Desroches, B. Sc. (Montréal)  
 Sophie Desrochers, B. Sc. (Montréal)  
 Julie Desrosiers, B. Sc. (Montréal), certificats en santé et gériatrie (Montréal)  
 Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)  
 Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)  
 Lucie Farmer, B. Sc. (McGill)  
 Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)  
 Monique Frenette, B. Sc. (Montréal)  
 Annick Gaumond B. Sc. (Laval)  
 Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)  
 Monique Granger, B. Sc. (Montréal)  
 Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)  
 Chantal Hamelin, B. Sc. (Montréal)  
 Lionel Hugonnier, B. Sc. (Laval)  
 André Jauron, B. Sc. (Montréal)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Marie-France Jobin, B. Sc. (Montréal)  
 Christiane Jolicoeur, B. Sc. (Montréal)  
 Marie Jutras, B. Sc. (Montréal)  
 Lina Kachouh, B. Sc. (Montréal)  
 Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)  
 Christiane Lacoursière, B. Sc. (Montréal)  
 Hélène Landry, B. Sc. (McGill)  
 François Laplante, B. Sc. (Montréal)  
 Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)  
 Carole Lavallée, B. Sc. (Montréal)  
 Lucie Lavallée, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Claude Lemonde, B. Sc. (McGill)  
 Hélène Lemyre, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Denis Lévesque, B. Sc. (Laval)  
 Cristina Machuca, B. Sc. (Chili)  
 Elisa Macri, B. Sc. (McGill)  
 Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)  
 Isabelle Ménard, B. Sc. (Montréal)  
 Catherine Millette, B. Sc. (Montréal)  
 Diane Santerre, B. Sc. (Montréal)  
 Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)  
 Sylvain Saint-Amour, B. Sc. (Montréal)  
 Geneviève Saint-Germain, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Ève Thériault, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)  
 Lucie Tremblay, B. Sc. (Laval)  
 Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

#### Professeurs associés

Frédérique Courtois, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Francine Ferland, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (McGill)  
 Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Erika Gisel, M. Sc., Ph. D. (Philadelphia)  
 Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)  
 André Plamondon, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
 Jacques Rhéaume, Ph. D. (Montréal)

#### Professeures émérites

Francine Ferland  
 Andrée Forget

---

Programme 2-470-1-0

---

**M. Sc. (ergothérapie)**

---

## OBJECTIFS

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficacité, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

#### Pour l'admission d'automne 2008 et 2009

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :

- avoir complété 90 crédits du programme de B. Sc. en ergothérapie 1-740-10 version 14
- avoir obtenu au minimum la moyenne de 3,0 à l'Université de Montréal (ou une moyenne équivalente)
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise
- une bonne connaissance des statistiques est essentielle; un cours d'appoint peut être exigé comme préalable à l'admission si jugé nécessaire par le comité d'admission.

#### À compter de l'automne 2010

Le titulaire du B. Sc. S. (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante M. Sc. (ergothérapie) du programme intégré en ergothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée.

Un nombre limité de candidats peuvent s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres.

### 3. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

### 4. Évaluation

L'évaluation portera sur l'atteinte des objectifs du programme, notamment l'acquisition de connaissances et l'intégration des savoirs organisés dans une pensée cohérente. Plusieurs modes d'évaluation peuvent être utilisés par un professeur : dissertation, compte-rendu de lecture, présentation, examen oral, examen écrit, etc. L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

### 5. Mode de gestion

Le programme de maîtrise est dirigé par un directeur de programme nommé par le directeur du département pour une période de deux ans. Il est assisté par un comité d'admission et un comité des études.

## 6. Le programme

Le programme comporte 45 crédits : 12 crédits obligatoires, 18 crédits à option, 7 crédits de formation clinique avancée et 8 crédits attribués à un travail dirigé ou à un projet d'intervention.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.
ERT 6000	Recherche et démarche clinique, 3 cr.
ERT 6001	Notions avancées d'ergothérapie, 3 cr.
REA 6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

#### Bloc B – Option (département) (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

ERT 6002	Santé communautaire et ergothérapie, 3 cr.
ERT 6003	Incapacités et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT 6004	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT 6005	Ergoth. auprès de l'enfant en difficulté, 3 cr.
ERT 6006	Ergoth. et accident vasculaire cérébral, 3 cr.
ERT 6007	Mod. cognitivo-comportemental et ergoth., 3 cr.
ERT 6008	Ergothérapie, enfant et jeu, 3 cr.
ERT 6009	Ergothérapie et psychothérapie, 3 cr.
ERT 6010	Ergothérapie/réadaptation psychosociale, 3 cr.
ERT 6011	Affections du membre supérieur/ergoth., 3 cr.
ERT 6012	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT 6013	Ergothérapie en santé mentale infantile, 3 cr.
ERT 6014	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT 6015	Environnement universel et personnalisé, 3 cr.
ERT 6021	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
PHT 6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA 6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.

#### Bloc C – Option (hors département) (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ANT 6053	Étude psychoculturelle de la marginalité, 3 cr.
ANT 6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT 6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA 6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA 6132	Marketing social, 3 cr.
ASA 6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA 6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
GBM 6145	Intro. à l'ingénierie de la réadaptation, 3 cr.
6-401-97	Leadership et analyse de cas, 3 cr.
IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV 6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6026	Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
MSO 6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO 6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
PEF 6002	Probl. dévelop./jeunes enfants, famille, 3 cr.
PEF 6003	Éval. interdisciplinaire : jeune enfant, 3 cr.
PEF 6005	Prévention et intervention, 3 cr.
PEF 6006	Gestion de cas et interdisciplinarité, 3 cr.
PLU 6022	Ethnicité et société, 3 cr.

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU 6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PLU 6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.
PSE 6135	Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.
PSE 6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSY 6092	Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
PSY 6228	Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.
PSY 6322	Identité sociale et personnelle, 3 cr.
PSY 6408	Sensation et motricité : bases nerveuses, 3 cr.
PSY 6412	Neuropsychologie de la mémoire, 3 cr.
PSY 6416	Perception. Théories et recherches, 3 cr.
PSY 6423	Neuropsychologie cognitive humaine, 3 cr.
PSY 6607	Évaluation neuropsych. : enfant/adolescent, 3 cr.
SOL 6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL 6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL 6650	Santé et bien-être, 3 cr.
SOL 6651	Sociologie de la santé, 3 cr.
SOL 6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL 6657	Famille et société, 3 cr.
SOL 6658	Sociétés et vieillissement, 3 cr.
SOL 6690	Approches sociologiques des toxicomanies, 3 cr.
SVS 6424	Pratiques d'action communautaire, 3 cr.
VSS 6002	La personne vieillissante, 3 cr.
VSS 6003	Pers. vieillissantes/Aspects soc. santé, 3 cr.

#### Bloc D – Obligatoire (8 cr.)

##### Bloc D<sub>1</sub> (8 cr.)

ERT 6016	Séminaire de travail dirigé, 2 cr.
ERT 6018	Travail dirigé, 6 cr.

Ou

##### Bloc D<sub>2</sub> (8 cr.)

ERT 6017	Séminaire de projet d'intervention, 2 cr.
ERT 6019	Projet d'intervention, 6 cr.

#### Bloc E – Obligatoire (7 cr.)

ERT 6020	Formation clinique avancée, 7 cr.
----------	-----------------------------------

## Génie biomédical

**D.É.S.S. (génie biomédical) 2-535-1-1**

**M. Sc.A. (génie biomédical) 2-535-1-0**

**Ph. D. (génie biomédical) 3-535-1-0**

Ces programmes interdisciplinaires sont offerts conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal avec le concours de la Faculté des arts et des sciences. La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.

Responsable des programmes : Aimé-Robert LeBlanc

Courriel : leblanc@igb.umontreal.ca

Renseignements : 514-343-6357

Site web : www.igb.umontreal.ca

## Personnel enseignant \*

### Professeurs titulaires

Carl-Éric Aubin, Ph. D. (Poly, Montréal), École Polytechnique  
 Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell), Université de Montréal  
 Michel Bertrand, Ph. D. (Londres), École Polytechnique

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Michael Buschmann, Ph. D. (M.I.T., Boston), École Polytechnique  
 Christian Casanova, Ph. D. (McGill), Université de Montréal  
 Guy Cloutier, Ph. D. (Poly, Montréal), Université de Montréal  
 Jean Dansereau, Ph. D. (Vermont), École Polytechnique  
 Jacques DeGuise, Ph. D. (Poly, Montréal), ÉTS  
 Anatol G. Feldman, Ph. D. (Moscou), Université de Montréal  
 André Garon, Ph. D. (Poly, Montréal), École Polytechnique  
 Yves Goussard, Doctorat (Paris XI), École Polytechnique  
 Robert Guardo, Ph. D. (Londres), École Polytechnique  
 Hubert Labelle, M.D. (Montréal), FRCS (C), Université de Montréal  
 Aimé-Robert LeBlanc, D.Sc.A. (Poly, Montréal), Université de Montréal  
 Pierre-A. Mathieu, D.Sc.A. (Poly, Montréal), Université de Montréal  
 Jean Meunier, Ph. D. (Poly, Montréal), Université de Montréal  
 Michel Meunier, Ph. D. (M.I.T., Boston), École Polytechnique  
 Réjean Plamondon, Ph. D. (Laval), École Polytechnique  
 Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval), FRCS (C), Université de Montréal  
 Pierre Savard, Ph. D. (Poly, Montréal), École Polytechnique  
 Mohamad Sawan, Ph. D. (Sherbrooke), École Polytechnique  
 Aboufazel Shirazi-Adl, Ph. D. (McGill), École Polytechnique  
 Gilles Soulez, M.D. (Paris), Université de Montréal  
 Alain Vinet, Ph. D. (Montréal), Université de Montréal  
 L'Hocine Yahia, Ph. D. (Poly, Montréal), École Polytechnique  
 Xiaoxia Zhu, Ph. D. (McGill), Université de Montréal

#### Professeurs agrégés

Farida Cheriet, Ph. D. (Montréal), École Polytechnique  
 Julio C. Fernandes, M.D. (Brésil), Université de Montréal  
 Caroline Hoemann, Ph. D. (MIT, Boston), École Polytechnique  
 Sophie Lerouge, Ph. D. (Poly, Montréal), ÉTS  
 Sylvain Martel, Ph. D. (McGill), École Polytechnique  
 Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal), Université de Montréal

#### Professeurs adjoints

Gregory De Crescenzo, Ph. D. (McGill), École Polytechnique  
 Vasile Diaconu, Ph. D. (Montréal), Université de Montréal  
 Olivier T. Guenat, Ph. D. (Harvard), École Polytechnique  
 Nicola Hagemeister, Ph. D. (compiègne), ÉTS  
 François Harel, M.D. (Montréal), Université de Montréal  
 Richard Hoge, Ph. D. (McGill), Université de Montréal  
 Frédéric Lesage, Ph. D. (Paris-Sud), École Polytechnique  
 Rosaire Mongrain, Ph. D. (Poly, Montréal), Université McGill  
 Isabelle Villemure, Ph. D. (Montréal), École Polytechnique

#### Chercheurs

Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal), Université de Montréal  
 Yvan Boulanger, Ph. D. (Ottawa), Université de Montréal  
 Paul Cisek, Ph. D. (Boston), Université de Montréal  
 Santiago Constantino, Ph. D. (Buenos Aires), Université de Montréal  
 Louis-Gilles Durand, Ph. D. (Poly, Montréal), Université de Montréal  
 Ryszard Grygorczyk, Ph. D. (Wroclaw), Université de Montréal  
 Roch Maurice, Ph. D. (Montréal), Université de Montréal

#### Membres associés

Rachid Aissaoui, D.Ing. (Algérie), D.E.A., Doctorat (Grenoble), ÉTS  
 Bertrand Arsenault, M. Sc., Ph. D. (Waterloo), Université de Montréal  
 Yves Berthiaume, M.D., M. Sc. (Sherbrooke), Université de Montréal  
 Daniel Bourbonnais, Ph. D. (UdeMontréal), Université de Montréal  
 Isabelle Brunette, M.D. (Montréal), Université de Montréal  
 René Cardinal, Ph. D. (McGill), Université de Montréal  
 Louis Cartilier, D.Sc.Pharm. (Bruxelles), Université de Montréal  
 Sylvie Doré, Ph. D. (McGill, Montréal), ÉTS  
 Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia), Université de Montréal  
 Thomas M. Hemmerling, M.D., DEAA (Allemagne), McGill  
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal), Université de Montréal  
 Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève), Université de Montréal  
 Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida), Université de Montréal  
 Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal), Université de Montréal  
 Réginald Nadeau, M.D. (Montréal), Université de Montréal  
 Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie), Université de Montréal  
 Jean Raymond, M.D. (Montréal), Université de Montréal  
 Serge Rossignol, Ph. D. (McGill), Université de Montréal  
 Jean-Paul Soucy, M.D., M. Sc. (Montréal), Université de Montréal  
 Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal), Université de Montréal

## Programme 2-535-1-1

### D.É.S.S. (génie biomédical)

## OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

### 3. Programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures. Les 30 crédits se répartissent comme suit : un crédit de cours obligatoire, de 14 à 29 crédits de cours à option en génie biomédical et un maximum de 15 crédits au choix approuvé par le directeur d'études de l'étudiant.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) peut être exigé par le directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.

### Bloc B – Option (min. 14 cr.; max. 29 cr.)

GBM 1610 Biochimie pour ingénieur, 3 cr.  
 GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.  
 GBM 6101 Oscillations et rythmes, 3 cr.  
 GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.  
 GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.  
 GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.  
 GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.  
 GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.  
 GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.  
 GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.  
 GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.  
 GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.  
 GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.  
 GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.

MEC 6314 Techniques de modélisation en biomécanique, 3 cr.

GCH 6312 Phénomènes d'échanges en génie tissulaire et en biotechnologie, 3 cr.

### Bloc C – Choix (max. 15 cr.)

Cours compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit choisir des cours aux contenus variés. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

## Programme 2-535-1-0

### M. Sc.A. (génie biomédical)

## OBJECTIFS

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

### Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

### Profil avec projet et possibilité de stage

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

## AXES DE SPÉCIALISATION

### Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements

### Électrophysiologie (maîtrise avec mémoire)

Réservé aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées. Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

### Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

### Ingénierie de la réadaptation (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études expérimentales et cliniques en réadaptation, conception d'orthèses, de prothèses, d'aides techniques et d'outils d'évaluation.

### Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Réservé aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées. Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

### Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, i.e. personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

### Génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Axe de spécialisation contingenté dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Préférence pour le début des études au trimestre d'automne. Gestion, évaluation, sécurité concernant les technologies de la santé dans le système de santé.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc.A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

### 2. Programme

#### Profil recherche (avec mémoire)

Le programme comporte

- 15 crédits de cours : 2 crédits obligatoires et 13 crédits de spécialisation à option. Au plus 6 crédits peuvent être de 1<sup>er</sup> cycle et au moins 8 crédits doivent être des cours de génie biomédical
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé (3 cr.) est recommandé (hors programme). Il est suggéré qu'il soit suivi à la fin du programme.

#### Profil cours (sans mémoire)

Axes Génie clinique et Sciences de l'information en santé

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours dont un minimum de 18 du niveau des études supérieures
- 6 crédits pour un stage en milieu hospitalier ou industriel
- 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

Autres axes de spécialisation

Le programme comporte :

- deux crédits obligatoires et de 28 à 34 crédits de spécialisation choisis en fonction de la formation antérieure de l'étudiant. Au plus 9 crédits peuvent être de 1<sup>er</sup> cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical.
- un travail dirigé de 9 ou 12 crédits et un stage de 6 crédits peuvent faire partie de la formation.

Le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire – Commun à tous les axes (2 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.

GBM 6904 Séminaire de génie biomédical, 1 cr.

### Bloc B – Cours de spécialisation

#### Biomécanique

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (28 à 34 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.

- GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.  
 MEC 6314 Techniques de modélisation en biomécanique, 3 cr.  
 – Cours au choix spécifiques à l'axe  
 ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 MEC 3230 Éléments finis en thermofluide, 3 cr.  
 MEC 3400 Éléments finis en mécanique du solide, 3 cr.  
 MEC 6401 Mécanique des corps déformables, 3 cr.  
 MTH 6201 Méthodes numériques, 3 cr.  
 PHS 1101A Mécanique pour ingénieur, 3 cr.  
 PBC 1045 Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Électrophysiologie

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (28 à 34 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

- GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologie, 3 cr.  
 GBM 6101 Oscillations et rythmes, 3 cr.  
 GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.  
 GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.  
 GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.

– Cours au choix spécifiques à l'axe

- ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 MTH 6201 Méthodes numériques, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Génie tissulaire et biomatériaux

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (28 à 34 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

- GBM 1610 Biochimie pour ingénieur, 3 cr.  
 GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.  
 GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.  
 GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.  
 GCH 6312 Phénomènes d'échanges en gén. tiss. et en bio., 3 cr.

– Cours au choix spécifiques à l'axe

- BIO 1101 Biologie moléculaire, 2 cr.  
 GCH 3510 Phénomènes d'échanges, 4 cr.  
 ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 MTR 1035C Matériaux, 2 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Ingénierie de la réadaptation

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (28 à 34 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

- GBM 6114 Principes de biomécanique (3 cr.)  
 GBM 6115 Introduction aux biomatériaux (3 cr.)

– Cours au choix spécifiques à l'axe

- ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 KIN 1039 Anatomie fonctionnelle et exercice, 3 cr.  
 PBC 1045 Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Instrumentation et imagerie biomédicales

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (28 à 34 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

- GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.  
 GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.  
 GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.  
 GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.  
 GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.  
 GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

– Cours au choix spécifiques à l'axe

- IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.  
 ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 PHY 6639 Physique : rayonnement en milieu médical, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Sciences de l'information en santé

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (25 cr.)

– Cours à option spécifiques à l'axe

- GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.  
 GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.  
 GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.  
 GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

– Cours au choix spécifiques à l'axe

- ELE 8901 Technologies de l'information, 3 cr.  
 INF 3401 Réseaux téléinformatiques, 3 cr.  
 INF 6401A Architecture de réseaux informatiques, 3 cr.  
 INF 8420 Sécurité informatique, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Génie clinique

Profil avec mémoire (13 cr.)

Profil sans mémoire (25 cr.)

– Cours obligatoires (17 cr.)

- GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologie, 3 cr.  
 GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.  
 GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.  
 GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.  
 GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

– Cours à option

- GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.  
 GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.  
 GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.  
 GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.  
 GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.  
 GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.

– Cours au choix

- ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.  
 IND 6130 Processus et configuration de projets technologiques, 3 cr.  
 INF 6401 Architecture de réseaux informatiques, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

### Bloc C – Projets et stages (min. 9 cr.; max. 18 cr.)

Axes Génie clinique et Sciences de l'information en santé

- GBM 6113 Stage en génie biomédical, 6 cr.  
 GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Autres axes de spécialisation  
 GBM 6902 Projet de maîtrise II, 9 cr.  
 GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

**Bloc D – Recherche et mémoire**

GBM 6188 Mémoire, 30 cr.

**Programme 3-535-1-0****Ph. D. (génie biomédical)****OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

**Accès de la M. Sc. au Ph. D.**

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

**Accès direct au Ph. D.**

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

**2. Programme**

Le Ph. D. en génie biomédical comprend 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Une formation complémentaire de 12 crédits d'études supérieures dans le domaine du génie ou des sciences biomédicales est imposée aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical.

Le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1<sup>er</sup> cycle, il sera considéré hors programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.  
 GBM 7904 Séminaire de doctorat en génie biomédic., 1 cr.  
 ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.

Le cours ING 6900 doit être suivi en début de programme. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, est recommandé et à suivre concurrentiellement à la rédaction de la thèse. Le cours MMD 6005 Éthique et recherche en santé est également recommandé.

**Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)**

GBM 7025 Thèse, 87 cr.

**Gestion des services de santé****Ph. D. (santé publique)****3-481-1-1**

Responsable de l'option : Claude Sicotte, 343-5611

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

**Microbiologie et immunologie****M. Sc. (microbiologie et immunologie)****2-500-1-0****Ph. D. (microbiologie et immunologie)****3-500-1-0****Ph. D. (virologie et immunologie)****3-503-1-1**

Département de microbiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, tél. : 514-343-5767

Secrétariat : 514-343-6111-1-3129

**Membres du Comité des études supérieures**

Pierre Belhumeur  
 France Daigle  
 Alexandre Orthwein  
 Hugo Soudeyns  
 George Szatmari, président  
 Jacques Thibodeau

**Personnel enseignant \*****Directeur et professeur titulaire**

Pierre Belhumeur, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

**Professeurs titulaires**

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)  
 Pierre Auger, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Jean Barbeau, Ph. D. (Laval)  
 Éric Cohen, Ph. D. (Montréal)  
 François Coutlée, M.D. (Montréal)  
 Louis De Repentigny, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Marc Drolet, Ph. D. (Montréal)  
 Patrick Hallenbeck, Ph. D. (Berkeley, California)  
 Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph. D. (Paris VI)  
 Guy Lemay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)  
 Serge Montplaisir, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Richard Morisset, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Michel Roger, M.D., Ph. D. (Montréal)  
 Rafick-Pierre Sekaly, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

**Professeurs titulaires de clinique**

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)  
 Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)  
 François Lamothe, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Michel Laverdière, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)  
 Jean Vincelette, M.D., M. Sc. (Montréal)

**Chercheurs titulaires**

Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval)  
 Yves Langelier, Ph. D. (Sherbrooke)  
 Tarik Möröy, Ph. D. (Allemagne)

**Professeurs agrégés**

Sophie Laberge, M.D. (Laval)  
 Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill)  
 George Szatmari, Ph. D. (McGill)  
 Jacques Thibodeau, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Laval)  
 Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

**Professeurs agrégés de clinique**

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)  
 Claire Béliveau, M.D. (Montréal)  
 Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)  
 Elie Haddad, M.D. (Paris)  
 Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph. D. (London)  
 Céline Laferrrière, M.D. (Laval)  
 Claude Lemieux, M.D. (Montréal)  
 Denis Phaneuf, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Michel Poisson, M.D. (Montréal)  
 Madeleine Ravaoarinaro, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)  
 Jean Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Danielle Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)  
 Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)  
 Karl Weiss, M.D., M. Sc. (Montréal)

**Chercheurs agrégés**

Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. agriculture (Faisalabad), Ph. D. (Cornell)  
 Carolina Alfieri, Ph. D. (Montréal)  
 Elliot Drobetsky, Ph. D. (York)

**Professeure adjointe**

France Daigle, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs adjoints de clinique**

Guy Albert, M.D. (Montréal)  
 Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)  
 Yves Girouard, M.D. (Montréal)  
 Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)  
 Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)  
 Brigitte Malette, Ph. D. (Montréal)  
 Richard Marchand, M.D. (Montréal)  
 Claudine Matte, Ph. D. (Laval)  
 Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M. Sc. (Montréal)  
 Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)  
 Louise Poirier, M.D. (McGill)  
 Johanne Poudrier, Ph. D. (Montréal)  
 Fabien Rallu, Ph. D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)  
 Céline Rousseau, M.D. (Laval)  
 Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

**Chercheurs adjoints**

Petronela Ancuta, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)  
 Abdellah Belmaaza, Ph. D. (Montréal)  
 Elias El Haddad, Ph. D. (McGill)  
 Idriss Djilali-Saiah, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)  
 Martin Guimond, Ph. D. (Montréal)  
 Sylvie Lesage, Ph. D. (McGill)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Cybèle Bergeron, M.D. (Montréal)  
 Claude Fortin, M.D. (Montréal)  
 Monique Goyette, M.D. (Montréal)  
 Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)  
 Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M. Sc. (Montréal)

**Professeurs associés**

Fabien Agenès, Ph. D. (Paris VI)  
 Sadjia Bekal, Ph. D. (Dijon)  
 Roland Brousseau, Ph. D. (Massachusetts)

Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)  
 Diane Fournier, Ph. D. (UQ à Québec)  
 Lyne Gagnon, Ph. D. (Sherbrooke)  
 Anne Gatignol, Ph. D. (Toulouse)  
 Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)  
 Georg Hollander, M.D. (Suisse)  
 Bernard Massie, Ph. D. (Montréal)  
 Luke Masson, B. Sc. (Waterloo), Ph. D. (McGill)  
 Andrew Moulard, Ph. D. (McGill)  
 Alaka Mullick, Ph. D. (Illinois)

**Professeurs émérites**

José Menezes  
 Sorin Sonea  
 Fernand Turgeon

---

**Programme 2-500-1-0**

---

**M. Sc. (microbiologie et immunologie)**

---

**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

**2. Programme**

Le programme comporte

- un minimum de 7 crédits de cours de niveau des études supérieures
- 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MCB 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

**Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)**

MMD 6005R Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MCB 6915 Mémoire, 37 cr.

Programme 3-500-1-0

**Ph. D. (microbiologie et immunologie)****OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comprend trois crédits de cours obligatoires et un minimum de 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaires du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

MCB 7052 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

MCB 7053 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)**

MCB 7902 Thèse, 87 cr.

Programme 3-503-1-1

**Ph. D. (virologie et immunologie)**

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

**Mobilité et posture****Microprogramme complémentaire (mobilité et posture)**

**2-743-6-0**

Ce programme est offert à la Faculté de médecine, conjointement avec l'École Polytechnique.

Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, tél. : 514-345-4931, poste 5057

Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca

Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, tél. : 514-345-4931, poste 5057

Courriel : hubert.labelle@recherche-ste-justine.qc.ca

**Membres du Comité des études supérieures**

Carl-Éric Aubin, École Polytechnique

Hubert Labelle, Faculté de médecine

Sylvie Nadeau, École de réadaptation

**OBJECTIFS**

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat.

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

- être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
- avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
- sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un demi-trimestre.

**3. Conditions de réussite du microprogramme**

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

**4. Programme**

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours de cycles supérieurs dont 3 crédits peuvent faire partie du programme de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- MMD 6600 Stage en mobilité et posture, 2 cr.  
 PLU 6049 Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr.

### Bloc B – Option – Méthodologie et éthique de la recherche (min. 3 cr.)

- GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.  
 INF 6900A Communication scientifique et technique, 1 cr.  
 ING 6900 Méthodes de recherche, 1 cr.  
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
 MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.  
 MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, 3 cr.  
 MTH 6301 Planif. et analyse stat. d'expériences, 3 cr.  
 PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 1 cr.  
 PLU 6046A Éthique de la recherche – Introduction, 1 cr.  
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.  
 SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

### Bloc C – Choix (min. 3 cr.)

Cours choisi parmi des cours pertinents au domaine de la mobilité et de la posture avec approbation du directeur du microprogramme.

## Nutrition

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (nutrition) 2-320-6-0**

**D.É.S.S. (nutrition) 2-320-1-4**

**M. Sc. (nutrition) avec mémoire 2-320-1-0**

**M. Sc. (nutrition) avec travail dirigé 2-320-1-2**

Options :

- Gestion de services et de programmes
- Nutrition préventive
- Nutrition internationale
- Nutrition clinique

**Ph. D. (nutrition) 3-320-1-0**

Département de nutrition

Responsable des programmes de M. Sc. et de Ph. D. : Olivier Receveur, tél. : 514-343-7023

Secrétariat : 514-343-6548

### Membres du Comité des études supérieures

- Hélène Delisle
- Marielle Ledoux
- Émile Levy
- Marie Marquis
- Olivier Receveur

## Personnel enseignant \*

### Directrice et professeure titulaire

Marielle Ledoux, Ph. D. (McGill)

### Professeurs titulaires

- Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
- Christine Des Rosiers, Ph. D. (Laval)
- Jean-Marie Ékoé, Ph. D. (Suisse)
- Guylaine Ferland, Ph. D. (Montréal)
- Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
- Victor Gavino, M. Sc. (Minnesota), Ph. D. (Ohio)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

- Parviz Ghadirian, M. Sc. (Nebraska), Ph. D. (Londres)
- Émile Levy, Ph. D. (Jérusalem)
- Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
- Olivier Receveur, M. Sc., Ph.D (Berkeley-Californie)
- Irène Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

### Professeures agrégées

- Marie Marquis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQAM)
- Bryna Shatenstein, B. Sc. (McGill), M. Sc., Ph.D (Montréal)

### Chercheure agrégée

- Jane Aimée Montgomery, Ph. D. (McGill)

### Professeurs adjoints

- Guylaine Bouchard, Ph. D. (Montréal)
- Rémi Rabasa-Lhoret, Ph. D. (Montpellier)

### Professeur adjoint de clinique

- Robert Dufour, M.D. (Montréal)

### Chercheuses adjointes

- May Faraj, Ph. D. (McGill)
- Stéphanie Fulton, Ph. D. (Concordia)

### Responsables de formation clinique

- Christina Blais, M. Sc. (Davis, California)
- Manon Bureau, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (HÉC, Montréal)
- Marguerite Desaulniers, M. Sc. (Laval)
- Danielle Lepage, M. Sc. (Montréal)
- France Nolin, M. Sc. (McGill)
- Édith Painchaud, M. Sc. (Montréal)
- Micheline Poliquin, M. Sc. (Montréal)
- Louise Saint-Denis, M. Sc. (Montréal)
- Annie Vallières, B. Sc. (Laval)

### Professeurs associés

- Antony Karelis, Ph. D. (Montréal)
- Marie-Claude Paquette, Ph. D. (Cornell)

### Professeures émérites

- Monique Daigneault
- Estelle Mongeau

Programme 2-320-6-0

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (nutrition)

## OBJECTIFS

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (nutrition) :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques : biochimie, physiologie, etc. ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

### 3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

### 4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 4 crédits de cours obligatoires et 11 crédits de cours à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.  
NUT 6650 Séminaires, 3 cr.

#### Bloc B – Option (11 cr.)

NUT 6026 Régulation du métabolisme intermédiaire, 3 cr.  
NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.  
NUT 6604 Marketing des services et alimentation, 3 cr.  
NUT 6605 Marketing et alimentation, 3 cr.  
NUT 6606 Comportement du consommateur, 3 cr.  
NUT 6607 Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.  
NUT 6608 Interaction Nutriments-Médicaments, 1 cr.  
NUT 6610 Sciences et technologies des aliments, 3 cr.  
NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.  
NUT 6627 Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.  
NUT 6628 Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.  
NUT 6666 Éducation et comportement, 3 cr.  
NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.  
NUT 6671 Séminaires de nutrition publique, 3 cr.  
NUT 6672 Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

#### Cours accessible aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition)

NUT 6639 Nutrition et maladie I, 3 cr.  
NUT 6641 Nutrition et maladie II, 3 cr.  
NUT 6653 Enquête par sondage, 1 cr.  
NUT 6654 Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.  
NUT 6656 Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.  
NUT 6657 Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.  
NUT 6658 Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.

---

Programme 2-320-1-4

---

### D.É.S.S. (nutrition)

---

## OBJECTIFS

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un B. Sc. (nutrition) ou dans un domaine des sciences biologiques : biochimie, physiologie, sciences biomédicales, etc. ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

### 3. Transfert à la M. Sc.

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 13 crédits obligatoires, 14 crédits à option et 3 crédits au choix. Le programme comporte au moins 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle. Il y a trois concentrations possibles dans ce programme : nutrition préventive et clinique, nutrition publique et internationale, marketing de l'alimentation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (13 cr.)

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.  
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.  
NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.  
ou  
NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.  
NUT 6650 Séminaires, 3 cr.  
NUT 6666 Éducation et comportement, 3 cr.

#### Bloc B – Option (14 cr.)

##### Cours communs à deux ou trois des thématiques

NUT 6607 Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.  
NUT 6610 Sciences et technologies des aliments, 3 cr.  
NUT 6627 Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.  
NUT 6653 Enquête par sondage, 1 cr.  
NUT 6654 Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.  
NUT 6655 Méthodologie de recherche en nutrition, 1 cr.  
NUT 6656 Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.  
NUT 6657 Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.  
NUT 6658 Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.

##### Nutrition préventive et clinique

NUT 6026 Régulation du métabolisme intermédiaire, 3 cr.  
NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.  
NUT 6608 Interaction Nutriments-Médicaments, 1 cr.  
NUT 6628 Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.  
NUT 6639 Nutrition et maladie I, 3 cr.  
NUT 6641 Nutrition et maladie II, 3 cr.

##### Nutrition publique et internationale

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.  
MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.  
MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.  
MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.  
NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.  
NUT 6671 Séminaires de nutrition publique, 3 cr.  
NUT 6672 Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

##### Marketing de l'alimentation

NUT 6604 Marketing des services et alimentation, 3 cr.  
NUT 6605 Marketing et alimentation, 3 cr.  
NUT 6606 Comportement du consommateur, 3 cr.

**Bloc C – Choix (3 cr.)**

Le choix est fait à partir des cours offerts au Département de nutrition et dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

## Programme 2-320-1-0

**M. Sc. (nutrition) – maîtrise avec mémoire****OBJECTIFS**

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

**2. Programme**

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures (4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 2 crédits de cours au choix), et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

NUT 6650 Séminaires, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

Le choix est fait parmi les cours du Département de nutrition.

**Bloc C – Choix (2 cr.)****Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)**

NUT 6926 Mémoire, 33 cr.

## Programme 2-320-1-2

**M. Sc. (nutrition) – maîtrise avec travail dirigé****OBJECTIFS**

Le programme permet au bachelier en nutrition ou en diététique d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel de la population. Le programme offre au candidat la responsabilité de développer une expertise particulière dans l'un ou l'autre des principaux champs d'action de la diététique soit : nutrition clinique; nutrition internationale; nutrition préventive; gestion de services et de programmes.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (nutrition), maîtrise avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire dans une discipline pertinente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- avoir une expérience pratique pertinente.

**2. Programme**

Le programme minimum comporte

- 33 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures
- 12 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Le programme offre quatre options :

- Gestion de services et de programmes
- Nutrition préventive
- Nutrition internationale
- Nutrition clinique

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Tronc commun obligatoire (10 cr.)**

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

NUT 6650 Séminaires, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.)**

NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.

NUT 6627 Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.

NUT 6628 Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.

NUT 6666 Éducation et comportement, 3 cr.

NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 3 cr.)**

NUT 6653 Enquête par sondage, 1 cr.

NUT 6654 Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

NUT 6655 Méthodologie de recherche en nutrition, 1 cr.

NUT 6656 Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.

NUT 6657 Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.

NUT 6658 Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.

NUT 6672 Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

**Bloc D – Choix (14 cr.)**

Le choix est fait à partir de listes propres à chaque orientation et qui sont tirées du répertoire des cours du Département de nutrition et de cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

**Bloc E – Travail dirigé (12 cr.)**

NUT 6955 Travail dirigé, 12 cr.

Le travail dirigé permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition humaine et de s'initier à la recherche. Il s'effectue normalement en un trimestre et donne lieu à un rapport.

---

 Programme 3-320-1-0
 

---

**Ph. D. (nutrition)****OBJECTIFS**

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (nutrition) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Programme**

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure et de l'orientation de ses recherches. Tout candidat qui n'aura pas suivi le cours MMD 6005 ou son équivalent devra l'ajouter à son programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

NUT 7050 Séminaires en nutrition, 3 cr.

NUT 7051 Séminaires de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)**

NUT 7900 Thèse, 84 cr.

**Organisation des soins de santé****Ph. D. (santé publique)****3-481-1-1**

Responsable de l'option : Régis Blais, tél. : 514-343-5907

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

**Orthophonie et audiologie****Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0****Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) 2-752-1-0**

École d'orthophonie et d'audiologie

Responsable des programmes : Renée Béland, tél. : 514-343-7022, poste 1643; télécopieur : 514-343-2115

**Membres du Comité des études supérieures**

Renée Béland, responsable

Sylvie Hébert

David McFarland

**Personnel enseignant \*****Directrice et professeure titulaire**

Louise Getty, M.A. (Montréal)

**Professeurs titulaires**

Renée Béland, M.A. (Laval), D.É.A. (Grenoble), Ph. D. (Montréal)

Martha Crago, M. Sc., Ph. D. (McGill)

Jean-Pierre Gagné, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Washington)

Yves Joannette, Ph. D. (Montréal)

Guylaine Le Dorze, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Michel Picard, Ph. D. (Illinois)

Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

**Professeurs agrégés**

Julie Fortier Blanc, M. Sc. (Syracuse), Ph. D. (McGill)

Sylvie Hébert, Ph. D., (Montréal)

David McFarland, M.A. (California), Ph. D. (Purdue)

Nicole Normandin, M.O.A. (Montréal), Ph. D. (Virginie)

Ann Sutton, M.A. (Toronto), M. Sc. (Boston), Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Claire Croteau, Ph. D. (Montréal)

Benoit Jutras, Ph. D. (Montréal)

Tony Leroux, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)

Phaedra Royle, Ph. D. (Montréal)

Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

**Chercheuse adjointe**

Ana Inés Ansaldo, Ph. D. (Montréal)

**Responsables de formation clinique**

Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)

Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)

Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)

Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

**Professeure émérite**

Louise Coderre

---

 Programme 2-751-1-0
 

---

**M.P.A. (audiologie) – maîtrise professionnelle****OBJECTIFS**

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminement :

#### Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2<sup>e</sup> cycle.

#### Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

- AUD 6010 Stage en audiologie 1, 2 cr.
- AUD 6011 Stage en audiologie 2, 2 cr.
- AUD 6012 Stage en audiologie 3, 8 cr.
- AUD 6020 Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
- AUD 6021 Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
- AUD 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
- ORA 6001 Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.
- ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.

### Bloc B – Cheminement avec travail dirigé

- AUD 6700 Travail dirigé en audiologie, 9 cr.

### Bloc C – Cheminement avec rapport de stage

- AUD 6032 Rapport de stage en audiologie, 3 cr.

### Bloc D – Option

Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cheminement avec rapport de stage (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

- AUD 6638 Bruit et audition, 3 cr.
- ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.
- ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
- ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
- ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.

Ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'audiologie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits, exceptionnellement 1<sup>er</sup> cycle.

### Bloc E – Option

Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cheminement avec stage (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

- AUD 6817 Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
- AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
- AUD 6852 Séminaire en audiologie, 3 cr.

ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.

ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.

Ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'audiologie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits.

## Programme 2-752-1-0

### M.P.O. (orthophonie) – maîtrise professionnelle

## OBJECTIFS

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie.

Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminement :

#### Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2<sup>e</sup> cycle.

#### Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

- ORA 6001 Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.
- ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.
- ORT 6010 Stage en orthophonie 1, 2 cr.
- ORT 6011 Stage en orthophonie 2, 2 cr.
- ORT 6012 Stage en orthophonie 3, 8 cr.
- ORT 6020 Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
- ORT 6021 Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
- ORT 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.

### Bloc B – Cheminement avec travail dirigé (9 cr.)

- ORT 6700 Travail dirigé en orthophonie, 9 cr.

### Bloc C – Cheminement avec rapport de stage (3 cr.)

- ORT 6032 Rapport de stage en orthophonie, 3 cr.

**Bloc D – Option**

Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cheminement avec rapport de stage (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.

ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.

ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.

ORT 6626 Troubles acquis du langage, 3 cr.

ORT 6628 Orthophonie auprès de l'enfant, 3 cr.

ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.

ORT 6655 Troubles de la parole, 3 cr.

ORT 6660 Intervention clinique, 3 cr.

ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.

Ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits, exceptionnellement de 1<sup>er</sup> cycle.

**Bloc E – Option**

Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cheminement avec rapport de stage (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.

ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.

ORT 6817 Stage de recherche en orthophonie, 3 cr.

ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.

ORT 6857 L'efficacité des interventions, 3 cr.

ORT 6858 Dyslexie développementale et acquise, 3 cr.

ORT 6860 Séminaire thématique, 3 cr.

ORT 6871 Compréhension et production du langage, 3 cr.

ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.

ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.

Ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits.

**Pathologie et biologie cellulaires****M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) 2-512-1-0**

Options :

Biologie cellulaire

Biologie du cancer

Biopathologie cardiovasculaire

Cytogénétique

Système nerveux

**Ph. D. (pathologie et biologie cellulaires) 3-512-1-0**

Options :

Biologie cellulaire

Biologie du cancer

Biopathologie cardiovasculaire

Cytogénétique

Système nerveux

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Nicole Leclerc, tél.: 514-343-5657; télécopieur : 514-343-5755

**Membres du Comité des études supérieures**

Michel Desjardins

Pierre Drapeau, directeur

Adriana Di Polo

Guy Doucet

Nicole Leclerc

Nicole Lemieux

Robert Lippé

Jacques Paiement

Marc-R. Pelletier

**Personnel enseignant \*****Directeur et professeur titulaire**

Pierre Drapeau, Ph. D. (McGill)

**Professeurs titulaires**

Moïse Bendayan, Ph. D. (Montréal)

Katherine Borden, Ph. D. (Yale)

Laurent Descarries, M.D. (Montréal)

Guy Doucet, Ph. D. (Montréal)

Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)

Lise Giroux, M.D. (Montréal)

Luc Laurier Oligny, M.D., M. Sc. (McGill)

**Professeurs titulaires de clinique**

Yves Robitaille, M.D. (Montréal)

Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

**Professeurs agrégés**

Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)

Jean Déziel, M.D. (Montréal)

Adriana Di Polo, B. Sc. (Venezuela), Ph. D. (California)

Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph. D. (B.C.)

Dorin Lucian Ghitescu, Ph. D. (Montréal)

Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)

Nicole Leclerc, Ph. D. (Laval)

Nicole Lemieux, Ph. D. (Montréal)

Roger Lippé, M. Sc. (McMaster), Ph. D. (B.C.)

Jacques Paiement, Ph. D. (McGill)

Marc Pelletier, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Sherbrooke)

Marc Therrien, Ph. D. (Montréal)

Alain Verreault, Ph. D. (Cambridge)

Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

**Professeurs agrégés de clinique**

Guy Allaire, M.D. (Montréal)

France Berthelet, M.D., M. Sc. (Montréal)

Pierre Brochu, M.D. (Montréal)

Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)

Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Damien D'Amours, Ph. D. (Angleterre)

Grégory Émery, Ph. D. (Suisse)

Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)

Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal)

Julie Lessard, Ph. D. (Montréal)

Paul Maddox, Ph. D. (USA)

Philippe Roux, Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints de clinique**

Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)

Josée Doyon, M.D. (Montréal)

Raouf Fetni, Ph. D. (Montréal)

Isabelle Gorska-Flipot, Ph. D. (Gdansk)

Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)

Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)

Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)

Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

**Chercheurs adjoints**

Sébastien Carréno, M. Sc., Ph. D. (France)

Karl Fernandes, Ph. D. (B.C.)

Amy Maddox, Ph. D. (USA)

Jodey Alexander Parker, Ph. D. (B.C.)

Saint-Amant Louis, Ph. D. (McGill)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

**Chargés d'enseignement de clinique**

Annie Belisle, M.D. (Montréal)  
 Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)  
 André Bourgault, M.D. (Montréal)  
 Dorothee Dal Soglio, M. Sc., M.D. (Paris)  
 José Ferreira, B. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)  
 Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)  
 Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)  
 Christian Lussier, M.D. (Montréal)  
 Caroline Meunier, M.D. (Montréal)  
 Serge Nolet, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)  
 Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)  
 Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

**Responsables de formation clinique**

Pascale Lanneville, M.D. (Laval)  
 Robert Perron, M.D. (Laval)

**Professeurs associés**

Lisa McKerracher, Ph. D. (York)  
 Ivan Robert Nabi, Ph. D. (Israël)  
 Christian Néri, Ph. D. (France)  
 François Rousseau, M.D., M. Sc. (Laval)

**Professeurs émérites**

Pierre Bois  
 Pierre Jean  
 Jean-Gilles Latour  
 Claude-Lise Richer  
 René Simard

**Programme 2-512-1-0****M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires)****OBJECTIFS**

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

**2. Programme**

Le programme comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme comporte les options suivantes :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire

- Cytogénétique
- Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

PBC 6051 Séminaires, 2 cr.

**et, selon l'option choisie :**

**Biologie cellulaire**

PBC 6000 Biologie cellulaire avancée, 3 cr.

**Biopathologie cardiovasculaire**

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

**Système nerveux**

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

**Biologie du cancer**

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

**Cytogénétique**

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.  
 BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.  
 BCM 6036 Techniques modernes de biochimie, 3 cr.  
 BCM 6061 Protéines et acides nucléiques 2, 2 cr.  
 BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.  
 BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.  
 BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.  
 BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.  
 MCB 6045 Virologie fondamentale, 4 cr.  
 MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, 3 cr.  
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.  
 NRL 6040 Colloques en sciences neurologiques, 2 cr.  
 NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.  
 NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.  
 NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.  
 NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.  
 NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.  
 NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.  
 NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.  
 PBC 6050 Données récentes, 0 cr.  
 PBC 6072 Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.  
 PBC 6101 Microscopie électron. 1 Asp. théoriques, 2 cr.  
 PBC 6102 Microscopie électron. 2 Asp. pratiques, 2 cr.  
 PBC 6400 Médecine légale et sciences judiciaires, 3 cr.  
 PBC 6650 Séminaires en sciences judiciaires, 3 cr.  
 PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.  
 PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.  
 PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.  
 PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.  
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.  
 SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.  
 SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

Ou tout autre cours sur approbation du Comité des études supérieures.

**Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)**

PBC 6910 Mémoire, 37 cr.

## Programme 3-512-1-0

**Ph. D. (pathologie et biologie cellulaires)****OBJECTIFS**

Les objectifs sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**Accès de la M. Sc. au Ph. D.**

- être titulaire d'une M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) dans l'option choisie ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

**Accès direct au Ph. D.**

- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

**2. Programme****Accès de la M. Sc. au Ph. D.**

Le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, pertinents au domaine de formation ou de recherche, et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Au besoin, des cours complémentaires sont imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.

**Accès direct au Ph. D.**

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options suivantes :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Accès de la M. Sc. au Ph. D.****Bloc A – Option (min. 3 cr.)**

Parmi les cours de maîtrise pertinents à l'option choisie.

**Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)**

PBC 7910 Thèse, 87 cr.

**Accès direct au Ph. D.****Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

Cours de maîtrise obligatoires propres à l'option choisie.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.)**

Parmi les cours à option du programme de maîtrise.

**Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)**

PBC 7915 Thèse, 79 cr.

**Petite enfance et approche interprofessionnelle****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle)**

2-253-6-1

**D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle)**

2-253-1-1

Ces programmes sont offerts par la Faculté de médecine en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté des sciences de l'éducation.

Information : Catherine Fouron 514-345-4931, poste 6789

La direction des programmes est assurée par Julie Gosselin, tél. : 514-345-2196.

**Membres du Comité de gestion du programme**

François Bowen, Département de psychopédagogie et andragogie

Céline Goulet, Faculté des sciences infirmières

Guylaine Laforte, FEP

Christiane Montpetit, CLSC StHubert

Jacques Moreau, École de service social

Sylvie Normandeau, École de psychoéducation

## Programme 2-253-6-1

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle)****OBJECTIFS**

Le microprogramme consiste en une formation intégrée et interprofessionnelle basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

**DESTINATAIRES**

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes/kinésithérapeutes ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

### 2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

### 3. Transfert au D.É.S.S.

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.É.S.S.

### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF 6100	Activité d'orientation, 1cr.
PEF 6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF 6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF 6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF 6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF 6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF 6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

---

Programme 2-253-1-1

---

### D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle)

---

## OBJECTIFS

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.É.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

## DESTINATAIRES

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes/kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2<sup>e</sup> cycle : 24 crédits de cours dont 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option, et 6 crédits pour un travail dirigé.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF 6100	Activité d'orientation, 1cr.
PEF 6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF 6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF 6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF 6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF 6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF 6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

APC 6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC 6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC 6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC 6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC 6010	Gestion des équipes de travail, 3 cr.
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA 6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA 6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA 6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA 6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.
ASA 6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA 6181	Théorie du changement organisationnel, 2 cr.
ASA 6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA 6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.
ASA 6603	Amélioration continue de la qualité, 4 cr.
MSO 6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PEF 6108	Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.
PEF 6109AàC	Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.
PSE 6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6135	Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.
PSE 6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
PSE 6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE 6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSY 6091	Développement cognitif et socio-affectif, 3 cr.
PSY 6092	Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
PSY 6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY 6329	Mauvais traitements envers les enfants, 3 cr.
PSY 6607	Évaluation neuropsych. : enfant/adolescent, 3 cr.
PSY 6925	Normalité, enfant, famille et culture, 3 cr.
SVS 6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS 6470	Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.
SVS 6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

#### Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF 6107	Projet d'intégration, 6 cr.
----------	-----------------------------

## Pharmacologie

### M. Sc. (pharmacologie) 2-520-1-0

Options :

Neuropharmacologie  
Pharmacogénomique  
Pharmacologie clinique  
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire  
Pharmacologie moléculaire

### Ph. D. (pharmacologie) 3-520-1-0

Options :

Neuropharmacologie  
Pharmacogénomique  
Pharmacologie clinique  
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire  
Pharmacologie moléculaire

### Département de pharmacologie

Responsable des programmes : René Cardinal, tél. : 514-343-6111-1-3083

Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, tél. : 514-343-6111-1-3051

#### Membres du Comité des études supérieures

René Cardinal, président  
Audrey Claing  
Maja Krajinovic  
Sylvain Meloche  
Louis-Éric Trudeau

### Personnel enseignant\*

#### Directeur et professeur titulaire

Patrick du Souich, M.D., Ph. D. (Barcelone)

#### Professeurs titulaires

René Cardinal, Ph. D. (McGill)  
Denis DeBlois, Ph. D. (Laval)  
Louis Dumont, Ph. D. (Montréal)  
Pierre S. Haddad, Ph. D. (Montréal)  
Trang Hoang, Ph. D. (Lausanne)  
Chantal Lambert, Ph. D. (Montréal)  
Pierre Laroche, M.D. (Laval), Ph. D. (McGill)  
Pierre-André Lavoie, Ph. D. (McGill)  
Sylvain Meloche, M.D., Ph. D. (Montréal)  
Richard-L. Momparler, Ph. D. (Vermont)

#### Chercheurs titulaires

André De Léan, M.D., Ph. D. (Laval)  
Mona Nemer, Ph. D. (McGill)  
Peter W. Schiller, Ph. D. (Zurich)

#### Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)  
Jean-François Gauchat, Ph. D. (Genève)  
Teresa Kus, M.D., Ph. D. (McGill)  
Louis P. Perrault, M.D. (Montréal), Ph. D. (Strasbourg)  
Vincent Pichette, M.D., Ph. D. (Montréal)  
Martin G. Sirois, Ph. D. (Sherbrooke)  
Louis-Éric Trudeau, Ph. D. (Montréal)

#### Chercheurs agrégés

Audrey Claing, Ph. D. (Sherbrooke)  
Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade)  
Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

#### Chercheurs adjoints

Christian Beauséjour, Ph. D. (Montréal)  
Yves Théorêt, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs associés

Robert Élie, M.D. (Lausanne), Ph. D. (Montréal)  
James Féthière, M.D., Ph. D. (Montréal)  
Jean Spénard, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs émérites

Marielle Gascon-Barré  
Gabriel L. Plaa

### Programme 2-520-1-0

### M. Sc. (pharmacologie)

## OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

#### Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

#### Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

#### Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments chez des humains.

#### Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

#### Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

## 2. Programme

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options.

### Cheminement libre

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire.

### Option Neuropharmacologie

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire.

### Option Pharmacogénomique

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire.

### Option Pharmacologie clinique

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 2 blocs de 3 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire

### Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire.

### Option Pharmacologie moléculaire

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 36 crédits consacrés au mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Cheminement libre

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
- PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

- PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
- PHL 6020 Techniques pharmacologiques I, 1 cr.
- PHL 6025 Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.
- PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
- PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
- PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
- PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
- PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
- PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
- PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
- PHL 6075 Pharmacologie clinique, 3 cr.
- PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
- PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
- PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
- PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
- PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
- PHL 6090 Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
- PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
- PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.

#### Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

### Option Neuropharmacologie

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
- PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

- PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
- PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
- PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
- PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
- PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
- PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
- NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3, cr.
- PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

#### Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

### Option Pharmacogénomique

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
- PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.
- PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

- PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
- PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
- PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
- PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
- PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
- BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.
- BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.

#### Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

### Option Pharmacologie clinique

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
- PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

- PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
- PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

#### Bloc C – Option (3 cr.)

- PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
- PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
- PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
- PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
- PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
- PHL 6090 Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
- PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
- PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
- PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.
- SMC 6018 Physiologie de la reproduction, 2 cr.
- SMC 6023 Endocrinologie, 3 cr.

#### Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

**Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.  
 PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.  
 PHL 6971 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

- PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.  
 PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.  
 PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.  
 PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.  
 PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)**

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

**Option Pharmacologie moléculaire****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.  
 PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.  
 PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

- PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.  
 PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.  
 PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.  
 PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.  
 PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)**

- PHL 6902 Mémoire, 36 cr.

---

Programme 3-520-1-0

---

**Ph. D. (pharmacologie)****OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes avec une excellente connaissance de la discipline incluant les divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte un minimum de 90 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire, Pharmacologie moléculaire.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement libre ou Options****Bloc A – Recherche et thèse (90 cr.)**

- PHL 7900 Thèse, 90 cr.

**Physiologie****M. Sc. (physiologie)****2-525-1-0**

Option :

Physiologie et biophysique moléculaires

**Ph. D. (physiologie)****3-525-1-0**

Option :

Physiologie et biophysique moléculaires

---

 Département de physiologie
 

---

Responsable des programmes : Réjean Couture, tél. : 514-343-7060 ou 514-343-3330

**Membres du Comité des études supérieures**

- Angelino Calderone  
 Réjean Couture, président  
 Pierrette Gaudreau  
 Josette Noël  
 Lucie Parent  
 Allan Smith, directeur

**Personnel enseignant \*****Directeur et professeur titulaire**

Allan M. Smith, Ph. D. (McGill)

**Professeurs titulaires**

Madhu Anand-Srivastava, M. Sc. (Delhi), Ph. D. (Manitoba)  
 Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph. D. (Sherbrooke)  
 Jacques Billette, M.D., Ph. D. (Montréal)  
 Angelo Calderone, Ph. D. (Montréal)  
 Vincent Castellucci, Ph. D. (Washington)  
 Réjean Couture, Ph. D. (Sherbrooke)  
 Trevor Bernard Drew, Ph. D. (Bristol)  
 Anatol G. Feldman, Ph. D., D.Sc. (Moscou)  
 Jean-Pierre Gossard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 John Francis Kalaska, Ph. D. (Toronto)  
 Jean-Claude Lacaille, Ph. D. (Memorial)  
 Michel Lavallée, Ph. D. (Montréal)  
 Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)  
 Dominic Mastracci, Ing. (Lyon), Ph. D. (Sherbrooke)  
 Christiane Malo, Ph. D. (Sherbrooke)  
 Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)  
 Lucie Parent, M.Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)  
 Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Rémy Sauvé, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (New York)  
 Richard Robitaille, Ph. D. (Laval)  
 Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M. Sc.A., Ph. D. (Ottawa)

#### Professeurs agrégés

André Ferron, Ph. D. (Montréal)  
 Josette Noël, Ph. D. (Montréal)  
 Jean-Pierre Raynaud, Ph. D. (Johns Hopkins)  
 Alain Vinet, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Professeur adjoint

Richard Hoge, Ph. D. (McGill)

#### Chercheurs adjoints

Jannic Boehm, Ph. D. (Wuerzburg)  
 Paul Cisek, Ph. D. (Boston)  
 Philippe Comtois, Ing. (Poly, Montréal), Ph. D. (Montréal)  
 Andrea Green, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs associés

Richard Béliveau, Ph. D. (Laval)  
 Réjean Dubuc, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)  
 James Percy Lund, B.D.S. (Adelaïde), Ph. D. (Western Ontario)  
 Wayne S. Sossin, Ph. D. (Stanford)

#### Professeur émérite

Jacques de Champlain

---

### Programme 2-525-1-0

---

#### M. Sc. (physiologie)

---

### OBJECTIFS

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, menent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

#### Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

## 2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Il peut être suivi en Cheminement libre ou selon l'option Physiologie et biophysique moléculaires.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cheminement libre

##### Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

##### Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent.

##### Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

#### Option Physiologie et biophysique moléculaires

##### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

et

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

##### Bloc B – Choix (3 cr.)

Choisis parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

##### Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

---

### Programme 3-525-1-0

---

#### Ph. D. (physiologie)

---

### OBJECTIFS

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

#### Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Programme

#### Cheminement libre

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

#### Option Physiologie et biophysique moléculaires

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Option Cheminement libre

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL 6052 Séminaires de doctorat, 1 cr.

PSL 6053 Séminaires de doctorat, 1 cr.

##### Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

##### Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

PSL 7902 Thèse, 82 cr.

#### Option Physiologie et biophysique moléculaires

##### Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.

PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

##### Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

##### Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PSL 7903 Thèse, 79 cr.

## Physiothérapie

M. Sc. (physiothérapie)

2-745-1-0

École de réadaptation

Responsable du programme par intérim : Denis Gravel, tél. : 514-343-5934

#### Membres du Comité des études supérieures

Chantal Besner

Chantale Dumoulin

Denis Gravel, président par intérim

### Personnel enseignant \*

#### Directeur

Daniel Bourbonnais

#### Directeur du programme

Denis Gravel

#### Coordonnatrice de l'enseignement clinique

Chantal Besner, B. Sc., cert. géront. (Montréal), M.A.P. (ENAP)

#### Professeurs titulaires

A. Bertrand Arsenault, Ph. D. (Burnaby), Ph. D. (Waterloo)

Daniel Bourbonnais, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

C. Elaine Chapman, M. Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)

Robert Forget, Ph. D. (Montréal)

Denis Gravel, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)

Rhoda Weiss-Lambrou, M. Sc. (Boston)

#### Professeurs agrégés

Louise Demers, Ph. D. (Montréal)

Debbie Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)

Julie Gosselin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)

Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)

Bonnie Swaine, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Micheline Saint-Jean, M. Sc. (Montréal)

Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Professeur adjoints

Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)

Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)

Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)

Lise Poissant, Ph. D. (Montréal)

Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)

Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)

Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Ginette Aubin, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

Patricia-Anne Beausoleil, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

Rachel Brosseau, B. Sc., M. Sc. (Montréal)

Marie-France Jobin, B. Sc., (Montréal), M.B.A. (HÉC, Montréal)

Pierre Fortier, B. Sc. (Laval), M. Sc. (UQÀM)

Lucie Hébert, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Montréal)

Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)

Anne-Marie Léonard, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

Myrlande Martin, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

Ingrid Ménard-Laplante, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (McGill)

Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)

France Piotte, M. Sc. (Montréal)

Guylaine Roy, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)

Pierre-Yves Therriault, Ph. D. (Montréal)

#### Professeur invité

Mathieu Carignan B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

**Chargés d'enseignement de clinique**

Héloïse Allard, B. Sc. (Montréal)  
 Ginette Aubin, B. Sc. (Montréal)  
 Denise Auger, B. Sc. (Montréal), B.F.A., M.A. (Concordia)  
 Ilmar Belarbi, B. Sc. (Laval)  
 Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)  
 Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)  
 Bernardita Caceres, B. Sc. (Montréal)  
 Paola Campana, B. Sc. (Montréal)  
 Lise Côté, B. Sc. (Laval), Certificat gestion des ressources humaines (HÉC)  
 Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Josée Cordeau, B. Sc. (McGill)  
 Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)  
 Maria De Notariis, B. Sc. (McGill)  
 Susan Desroches, B. Sc. (Montréal)  
 Sophie Desrochers, B. Sc. (Montréal)  
 Julie Desrosiers, B. Sc. (Montréal), certificats en santé et gériatrie (Montréal)  
 Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)  
 Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)  
 Lucie Farmer, B. Sc. (McGill)  
 Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)  
 Monique Frenette, B. Sc. (Montréal)  
 Annick Gaumont B. Sc. (Laval)  
 Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)  
 Monique Granger, B. Sc. (Montréal)  
 Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)  
 Chantal Hamelin, B. Sc. (Montréal)  
 Lionel Hugonnier, B. Sc. (Laval)  
 André Jauron, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-France Jobin, B. Sc. (Montréal)  
 Christiane Jolicœur, B. Sc. (Montréal)  
 Marie Jutras, B. Sc. (Montréal)  
 Lina Kachouh, B. Sc. (Montréal)  
 Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)  
 Christiane Lacoursière, B. Sc. (Montréal)  
 Hélène Landry, B. Sc. (McGill)  
 François Laplante, B. Sc. (Montréal)  
 Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)  
 Carolle Lavallée, B. Sc. (Montréal)  
 Lucie Lavallée, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Claude Lemonde, B. Sc. (McGill)  
 Hélène Lemyre, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Montréal)  
 Denis Lévesque, B. Sc. (Laval)  
 Cristina Machuca, B. Sc. (Chili)  
 Elisa Macri, B. Sc. (McGill)  
 Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)  
 Isabelle Ménard B. Sc. (Montréal)  
 Catherine Millette, B. Sc. (Montréal)  
 Diane Santerre, B. Sc. (Montréal)  
 Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)  
 Sylvain Saint-Amour, B. Sc. (Montréal)  
 Geneviève Saint-Germain, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Ève Thériault, B. Sc. (Montréal)  
 Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)  
 Lucie Tremblay, B. Sc. (Laval)  
 Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

**Professeurs associés**

Frédérique Courtois, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Francine Ferland, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (McGill)  
 Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Erika Gisel, M. Sc., Ph. D. (Philadelphie)  
 Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)  
 André Plamondon, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
 Jacques Rhéaume, Ph. D. (Montréal)

**Professeurs émérites**

Francine Ferland  
 Andrée Forget

---

 Programme 2-745-1-0
 

---

**M. Sc. (physiothérapie)****RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité****Pour l'automne 2008 et 2009**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété 90 crédits du programme de B. Sc. en physiothérapie 1-745-1-0 version 12
- avoir obtenu au minimum d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**À compter de l'automne 2010**

Le titulaire du B. Sc. S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante M. Sc. (physiothérapie) du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée.

Un nombre limité de candidats peuvent s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

**2. Statut étudiant**

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres.

**4. Programme**

Le programme comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 30 crédits de cours (24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), 12 crédits alloués aux projets d'intervention clinique et 3 crédits alloués à un travail dirigé.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)****Mesure, méthodologie et communication scientifique**

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.  
 REA 6004 Recherches en réadaptation, 3 cr.  
 REA 6007 Évaluation en réadaptation, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)****Sciences fondamentales**

MSO 6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
REA 6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA 6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA 6006	Électromyographie du système locomoteur, 3 cr.
REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

**Bloc C – Obligatoire (15 cr.)****Sciences professionnelles 1**

PHT 6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT 6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT 6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT 6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT 6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

**Bloc D – Option (3 cr.)****Sciences professionnelles 2**

PHT 6002	Physiothérapie fondée sur des preuves, 3 cr.
PHT 6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT 6008	Réadaptation posturale, 3 cr.
PHT 6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT 6013	Approches physiothérapeutiques spécialisées, 3 cr.

**Bloc E – Obligatoire (15 cr.)****Formation pratique**

Projets d'intervention clinique (stage) (12 cr.)

PHT 6104	Projet d'intervention clinique 1, 6 cr.
PHT 6105	Projet d'intervention clinique 2, 6 cr.

Travail dirigé (3 cr.)

PHT 6103	Travail dirigé, 3 cr.
----------	-----------------------

**Promotion de la santé****Ph. D. (santé publique)****3-481-1-1**

Responsable de l'option : Katherine Frohlich, tél. : 514.343.6430

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

**Santé communautaire****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle****(santé communautaire)****2-481-6-0****D.É.S.S. (santé communautaire)****2-481-1-2****M. Sc. (santé communautaire)****2-481-1-0**

Département de médecine sociale et préventive

Responsable des programmes de M. Sc. et de D.É.S.S. : Lise Gauvin, tél. : 514-343-6087

Secrétariat : 514-343-6139

**Membres du Comité des études supérieures**

Nicole Bernier  
Irma Clapperton  
Pierre Fournier  
Lise Gauvin, présidente  
Lise Goulet  
Slim Haddad  
Marie-France Raynault  
Louise Séguin

**Personnel enseignant \*****Directrice et professeure agrégée**

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)

**Professeurs titulaires**

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph. D. (Montréal)  
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Toronto)  
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)  
Lise Gauvin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Lise Goulet, M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Lyon)  
Jean Lambert, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan)  
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph. D. (Michigan)  
O'Loughlin, Jennifer, M. Sc., Ph. D. (McGill)  
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph. D. (Montréal)  
Michèle Rivard, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)  
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)  
Jack Siemiatycki, M. Sc., Ph. D. (McGill)  
Maria Victoria Zunzunegui, M. Sc., Ph. D. (Californie)

**Professeurs agrégés**

Christine Colin, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)  
Côté, Sylvana, M.Ps. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
Mark Daniel, M. Sc. (Manitoba), Ph. D. (Colombie-Britannique)  
Debbie Ehrmann-Feldman, M. Sc., Ph. D. – appartenance secondaire  
Béatrice Godard, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)  
Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire  
François Madore, M.D. (Montréal), Ph. D. (Harvard), FRCP – appartenance secondaire  
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (McGill)

**Professeurs adjoints**

Katherine Frohlich, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Marie Hatem, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Bryn Williams-Jones, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colombie-Britannique)

**Professeurs agrégés de clinique**

Alexandre Dumont, M.D., Ph. D. (Paris VI) – appartenance secondaire  
Louise Fournier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Montréal)  
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.  
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

**Professeurs titulaires de clinique**

Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Louis-Pasteur)  
Julio C. Soto, M.D., M. Sc. (Cayetano Heredia), Ph. D. (Montréal)

**Chercheuse agrégée**

Denyse Gauthrin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire

**Professeurs adjoints de clinique**

Robert Allard, M.D., M. Sc. (McGill)  
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal), M. Sc. (London) – appartenance secondaire  
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Angèle Bilodeau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph. D. (McGill)  
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)  
Sylvie Cardin, M. Sc., Ph. D. (McGill)  
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)  
Véronique Déry, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)  
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)  
Aline Émond, M. Sc. (Montréal)  
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)  
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)  
Marie-Claire Laurendeau, M. Sc., Ph. D. (UQAM)  
Jean-Frédéric Lévesque, M.D., M. Sc., Ph. D., C.S.P.Q., F.R.C.P. (Montréal)  
Nour, Karen, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)  
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), en congé  
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal) – appartenance secondaire  
Paul Rivest, M.D., M. Sc. (Montréal)  
Yves Robert, M.D. M. Sc. (Montréal), en congé  
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (Californie), M. Sc. (McGill)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)  
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire  
Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)  
Susan Stock, M.D., M. Sc. (McMaster)  
Louise Valiquette, M.D., M. Sc. (Montréal)

**Chercheurs adjoints**

Nicole F. Bernier, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (Montréal)  
Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill)  
Isabel Fortier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Laval)  
Yan Kestens, M. Sc., Ph. D. (Laval)  
Karen Leffondré, M. Sc. (Rennes), Ph. D. (Paris-Sud)  
Valéry Ridde, M. Sc., Ph. D. (Laval)

**Chargés d'enseignement de clinique**

Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M. Sc. (McGill), F.R.C.P.  
Robert Bastien, M.A., Ph. D. (Montréal)  
Alex Battaglini, M. Sc. (Montréal)  
Nicole Beaudet, M. Sc. (Montréal)  
Lucie Bédard, M. Sc. (San Diego), M.P.H. (California)  
Robert Choinière, M. Sc. (Montréal)  
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)  
Pierre Côté, M.D. (Laval)  
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)  
Marthe Deschênes, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)  
Michèle Dupont, M.D., M. Sc. (Montréal), Cert. 2<sup>e</sup> cycle, santé comm. (Laval)  
Céline Farley, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Stockholm)  
Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph. D. (Montréal), M. Sc. (California)  
Marie Julien, M.A., Ph. D. (UQAM)  
France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Ginette Lafontaine, M. Sc. (Montréal)  
Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)  
Gilles Lambert, M.D. (Laval)  
Marie-José Legault, M.D. (Montréal)  
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)  
Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M. Sc. (Montréal)  
Lyne Mongeau, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)  
Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)  
Nicole Perreault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)  
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M. Sc. (Montréal)  
Léo-Roch Poirier, M. Sc. (Montréal)  
Julie Poissant, Ph. D. (UQAM)  
Sylvie Provost, M.D., M. Sc. (Montréal)  
Nadine Sicard, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.  
Michèle Tremblay, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.  
Michèle Tremblay, M.D. (Laval)  
Sylvie Venne, M.D., M. Sc. (Montréal)

**Professeurs associés**

Christophe Bedos, D.M.D. (Paris), M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Michel Camus, M. Sc., Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire  
Norman Frohlich, M. Sc. (Rutgers), Ph. D. (Princeton)  
Jeannie Haggerty, M. Sc., Ph. D. (McGill)  
Joe Oppenheimer, Ph. D. (Maryland)  
Joanne Otis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
Ozdemir, Vural, M.D., M. Sc., Ph. D. (Toronto)  
Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)  
Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)  
Marie-Élise Parent, M. Sc. (Toronto), Ph. D. (Montréal)  
Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (McGill)  
Marie-Claude Rousseau, M. Sc., Ph. D. (McGill)

**Professeurs émérites**

Georges Desrosiers  
Milos Jenicek  
Raynald Pineault

**Programme 2-481-6-0****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé communautaire)****OBJECTIFS**

Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

**3. Transfert au D.É.S.S.**

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.É.S.S. à la direction des programmes de 2<sup>e</sup> cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte six crédits obligatoires et neuf crédits à option

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

Un des cours suivants :

MSO 6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN 6115	Santé et environnement I, 3 cr.

Un des cours suivants :

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

Planification et gestion en santé communautaire

MSO 6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.
ou	
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA 6161	Évaluation normative, 1 cr.
MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO 6115	Planification de la santé, 3 cr.
MSO 6136AàC	Sujets spécifiques de santé publique, 1 cr.

MSO 6137AaC Prob. contemporaines de santé publique, 1 cr.

MSO 6138AaC Enjeux de santé publique, 1 cr.

#### Promotion de la santé

ANT 6056 Cultures et santé mentale, 3 cr.

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.

MSO 6047 Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.

MSO 6048 Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.

MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.

MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.

MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.

MSO 6132 Séminaire en promotion de la santé, 3 cr.

#### Protection de la santé

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle I, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6023 Épidémiologie des infections, 3 cr.

MSO 6122 Gestion d'agressions dans une population, 3 cr.

MSO 6123 Séminaire en protection de la santé, 3 cr.

#### Population, santé et développement

ANT 6054 Systèmes médicaux comparés, 3 cr.

DMO 6430 Population et développement, 3 cr.

MSO 6047 Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.

MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.

MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.

NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.

#### Santé dentaire publique

MSO 6200 Séminaire en santé dentaire publique, 3 cr.

SAB 6501 Organisation des services dentaires, 1 cr.

SAB 6504 Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.

SAB 6505 Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.

SAB 6507 Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.

SAB 6508 Promotion de la santé dentaire, 1 cr.

#### Méthodologie de la recherche

ASA 6160 Recherche opérationnelle en santé, 3 cr.

ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6014 Méthodes de recherche en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.

MSO 6063A-C Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.

MSO 6064A-C Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.

MSO 6068A-C Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

## Programme 2-481-1-2

### D.É.S.S. (santé communautaire)

## OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

### 2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

### 3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

### 4. Transfert à la M. Sc.

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours au D.É.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2<sup>e</sup> cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

### 5. Programme

Le programme comprend au moins 30 crédits de cours, dont 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle. Les 30 crédits sont répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

Les cours suivants :

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)**

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 9 crédits de ces cours devront être du niveau du 2<sup>e</sup> cycle.

## Programme 2-481-1-0

**M. Sc. (santé communautaire)****OBJECTIFS****Cheminement avec mémoire**

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé communautaire; de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé communautaire
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé communautaire
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

**Cheminement avec stage ou travail dirigé**

Au terme de sa formation, l'étudiant en collaboration avec les partenaires concernés et conscient des enjeux éthiques en santé publique sera capable :

- d'analyser l'état de santé d'une population en fonction de l'ensemble des déterminants de la santé
- d'établir des priorités en tenant compte du contexte social
- de concevoir et de développer des politiques, des programmes et des interventions pour promouvoir et protéger la santé ainsi que pour prévenir les problèmes de santé
- de contribuer à la réalisation et à l'évaluation de ces politiques, programmes et interventions
- de communiquer tout au long de ses démarches avec les milieux et les populations concernées.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue une expérience de travail est un atout.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

**3. Évaluation**

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

**4. Programme****Cheminement avec mémoire**

Le programme comporte 54 crédits : 24 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Cheminement avec stage ou travail dirigé**

Le programme de maîtrise ou travail dirigé comporte 54 crédits :

- 39 crédits de cours. Certains cours à option peuvent être exceptionnellement remplacés par des cours au choix sujets à l'approbation du directeur du programme. Un de ces cours au choix peut être de 1<sup>er</sup> cycle.
- 15 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, l'un et l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires peuvent être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cheminement avec mémoire****Bloc A – Obligatoire (22 cr.)**

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.  
ou

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6084 Séminaire de mémoire en santé publique, 2 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

ou l'un des quatre cours suivants :

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.

MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.

MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

**Un des trois cours suivants :**

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

**Bloc B – Option (2 cr.)****Bloc C – Mémoire (30 cr.)**

MSO 6092 Mémoire, 30 cr.

**Cheminement avec stage ou travail dirigé****Bloc A – Obligatoire (23 cr.)**

Les cours suivants :

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santépublique, 1 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique :

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

#### Bloc B – Option (16 cr.)

Dont 3 crédits fortement recommandés en approches qualitatives :

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Parmi les cours à option, au moins trois crédits doivent porter sur une population, une problématique ou un contexte particulier.

#### Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO 6093 Stage, 15 cr.

ou

MSO 6094 Travail dirigé, 15 cr.

## Santé environnementale et santé au travail

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle  
(santé environnementale et santé au travail) 2-488-6-0**

**M. Sc. (santé environnementale et  
santé au travail) 2-488-1-0**

Options :

Analyse du risque

Toxicologie générale

Environnement santé et gestion des catastrophes

Département de santé environnementale et santé au travail

Responsable des programmes : Adolf Vyskocil, tél. : 514-343-6146

Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Robert Tardif, tél. : 514-343-6111-1-1515

Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Joseph Zayed, tél. : 514-343-5912

#### Membres du Comité du microprogramme

Pierre Durand

Robert Tardif

Adolf Vyskocil

Joseph Zayed

#### Membres du Comité de la M. Sc.

Robert Tardif

Adolf Vyskocil

Joseph Zayed

## Personnel enseignant\*

#### Directeur et professeur titulaire

Michel Gérin, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs titulaires

Gaëtan Carrier, M.D. (Montréal), Ph. D. (Montréal)

Kannan Krishnan, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Robert Tardif, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)

Joseph Zayed, M.Ed., M. Sc.A., Ph. D. (Montréal)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

#### Professeur agrégé

Adolf Vyskocil, Ph. D. (Prague)

#### Professeure adjointe

Michèle Bouchard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés de clinique

Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard)

Ginette Truchon, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints de clinique

Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)

Chantal Dion, Ph. D. (Montréal)

Claude Ermond, Ph. D. (Montréal)

Louise De Guire, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)

Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)

Audrey Smargiassi, Ph. D. (UQAM)

#### Chargés d'enseignement de clinique

Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)

Lise Laplante, M.D. M. Sc. (Montréal)

Luc Lefebvre, M. Sc. (Montréal)

Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Pierre Band, M.D. (Montréal)

Marc Baril, Ph. D. (Montréal)

Michel Camus, Ph. D. (McGill)

Jan Deadman, Ph. D. (McGill)

Jean-Philippe Weber, Ph. D. (Laval)

#### Professeur émérite

Jules Brodeur

Programme 2-488-6-0

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé environnementale et santé au travail)

### OBJECTIFS

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.É.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

#### 3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 2,7 au 1<sup>er</sup> cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou

en toxicologie et analyse du risque ou à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail avec travail dirigé ou avec stage.

Dans les autres cas, une moyenne de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ainsi qu'au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque).

#### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle. Ils se répartissent comme suit : un bloc de 6 crédits obligatoires et un bloc de 9 crédits à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires en santé environnementale et santé au travail (MSN), en environnement et prévention (ENV) ou en toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.

ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.

ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.

ENV 6005 Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.

ENV 6006 Gestion des menaces biologiques, 3 cr.

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6021 Gestion des risques en santé environn., 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle I, 3 cr.

MSN 6112 Hygiène industrielle 2, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSN 6138 Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.

MSN 6144 Communication et catastrophes environ., 3 cr.

MSN 6146 Modèles en analyse du risque, 3 cr.

MSN 6148 Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.

TXL 6002 Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

TXL 6012 Toxicologie des médicaments, 3 cr.

TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

TXL 6016 Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

TXL 6030 Évaluation du risque toxique 1, 3 cr.

TXL 6031 Évaluation du risque toxique 2, 3 cr.

---

Programme 2-488-1-0

---

### M. Sc. (santé environnementale et santé au travail)

---

#### OBJECTIFS

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie, ou dans un domaine connexe, ou bien d'un diplôme jugé équivalent

- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Transfert à la M. Sc.

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec travail dirigé ou avec stage pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou du D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou à la fin du Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé environnementale et santé au travail). Une moyenne de 3,0 au Microprogramme ou après 15 crédits au D.É.S.S. et une recommandation du directeur du programme sont alors exigés. Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. ou au Microprogramme doit accompagner la demande d'admission.

#### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé un D.É.S.S. ou un microprogramme, la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du Diplôme ou du Microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

#### 4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal.

#### 5. Programme

##### Cheminement avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures, 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique.

##### Cheminement avec travail dirigé ou avec stage

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (de 18 à 24 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits optionnels, selon l'option choisie) et 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage faisant l'objet d'un rapport. Le choix des cours à option doit être approuvé par le directeur du programme.

Il comporte les trois options suivantes :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale
- Environnement santé et gestion des catastrophes

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Tronc commun obligatoire (6 cr.)

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

#### Cheminement avec mémoire

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MSN 6004 Séminaires, 2 cr.

##### Bloc B – Recherche et mémoire (37 cr.)

MMD 6005R Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MSN 6200 Mémoire, 36 cr.

**Cheminement avec travail dirigé ou avec stage****Travail dirigé ou stage (15 cr.)**

L'étudiant doit avoir complété au moins 27 crédits du programme avant de commencer le travail dirigé ou le stage.

MSN 6900 Travail dirigé, 15 cr.

MSN 6910 Stage, 15 cr.

**– Option Analyse du risque****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

MSN 6021 Gestion des risques en santé environ., 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSN 6138 Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.

MSN 6146 Modèles en analyse du risque, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

Cours de 2<sup>e</sup> cycle de sigles MSN, TXL et ENV et les cours suivants :

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

IND 6126 Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.

IND 6411 Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.

CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.

et tout autre cours de 2<sup>e</sup> cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

**– Option Toxicologie générale****Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6021 Gestion des risques en santé environn., 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

TXL 6012 Toxicologie des médicaments, 3 cr.

TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

TXL 6016 Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

Cours de 2<sup>e</sup> cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

IND 6126 Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.

IND 6411 Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.

CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.

et tout autre cours de 2<sup>e</sup> cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

**– Option Environnement, santé et gestion des catastrophes****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.

ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.

MSN 6148 Catastrophes et urgences et santé, 3 cr.

HEC 6111 Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)**

Cours de 2<sup>e</sup> cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

IND 6126 Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.

IND 6411 Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.

CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.

et tout autre cours de 2<sup>e</sup> cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

**Santé publique**

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé publique) 2-481-6-1**

**Ph. D. (santé publique) 3-484-1-1**

Options :

Gestion des services de santé

Épidémiologie

Organisation des soins de santé

Promotion de la santé

Toxicologie de l'environnement

**Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.) 3-481-1-7**

**Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) 3-770-1-0**

Département d'administration de la santé

Département de médecine sociale et préventive pour le microprogramme

Responsable du microprogramme : Céline Farley, tél. : 514-864-1600, poste 3736

Directrice du programme de Ph. D. : Nicole Leduc, tél. : 514-343-5633

Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, tél. : 514-343-6111-1-1374

Option Épidémiologie : Maria Victoria Zunzunegui, tél. : 514-343-6086

Option Organisation des soins de santé : François Champagne, tél. : 514-343-2226

Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, tél. : 514-343-6430

Option Toxicologie de l'environnement : Kannan Krishnan, tél. : 514-343-6581

Responsable du programme du D.É.P.A. : Lise Lamothe, tél. 514-343-6111-1-3141

Responsable du diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : Astrid Brousselle, tél. : 514-343-6111-1-0539

**Membres du Comité d'admission et d'évaluation du Ph. D.**

Régis Blais, Département d'administration de la santé

Kannan Krishnan, Département de santé environnementale et santé au travail

Nicole Leduc, Département d'administration de la santé

France Pinsonnault, adjointe à la coordination

Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive

Claude Sicotte, Département d'administration de la santé

Jack Siemiatycki, Département de médecine sociale et préventive

**Membres du Comité des études supérieures du D.É.P.A.**

Renaldo Battista, Département d'administration de la santé

Marie-France Raynault, Département de médecine sociale et préventive

Michel Gérin, Département de santé environnementale

Jean-Louis Denis, Département d'administration de la santé  
 Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive  
 Nicole Leduc, Département d'administration de la santé  
 Michel Rossignol, Direction de la santé publique  
 Marcel Villeneuve  
 Claude Viau, Département de santé environnementale

#### Membres du Comité des études supérieures du programme AnÉIS

Astrid Brousselle  
 François Champagne  
 Nicole Leduc

### Personnel enseignant

Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

#### Programme 2-481-6-1

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé publique)

## OBJECTIFS

L'objectif visé est de former des généralistes de santé publique confrontés aux enjeux de première ligne, de les rendre capables d'utiliser les approches populationnelles pour améliorer l'état de santé et de bien-être et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle pertinent pour la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions incluant la kinésiologie et l'éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
- être à l'emploi d'un CSSS ou d'une organisation délivrant des services de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais écrit.

### 2. Transfert au D.É.S.S. (santé communautaire)

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.É.S.S. (santé communautaire) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

### 3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

### 4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme à l'intention des praticiens de santé publique est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de six trimestres (2 ans).

## 5. Programme

Le programme comprend 16 crédits de cours, soit 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

MSO 6300	Introduction à la santé publique, 1 cr.
MSO 6310	Méthodes d'analyse et de synthèse, 3 cr.
MSO 6320	Surveillance de l'état de santé, 2 cr.
MSO 6330	Protection de la santé, 2 cr.
SCL 709*	Programme de santé : planification, organisation et évaluation, 3 cr.
COM 7814**	Prévention/promotion de la santé et la communication, 3 cr.

### Bloc B – Option (2 cr.)

MSO 6136	Sujets spécifiques en santé publique, 1 cr.
MSO 6340	Intersectorialité-partenariat en santé, 1 cr.
MSO 6350	Communication et santé publique, 1 cr.

#### Programme 3-481-1-1

### Ph. D. (santé publique)

Option Épidémiologie : Jack Siemiatycki, tél. : 514-343-2035 et 514-890-8166  
 Option Organisation des soins de santé : Régis Blais, tél. : 514-343-5907  
 Option Promotion de la santé : Louise Potvin, tél. : 514-343-6142  
 Option Toxicologie de l'environnement : Kannan Krishnan, tél. : 514-343-6581  
 Secrétariat : 514-343-6144

## OBJECTIFS

### Option Gestion des services de santé

L'option s'inspire d'un large champ de connaissances sociales issues notamment des théories en organisation, de la sociologie des professions, de la sociologie des organisations ou de la psychologie industrielle. Elle utilise ces connaissances pour tenter de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion des organisations dans le contexte spécifique des systèmes de santé et de services sociaux. Ainsi, la gestion s'intéresse notamment à la gouvernance des organisations et des systèmes de soins, à leur gestion stratégique, à leur structuration, aux cultures organisationnelles ou aux modèles de gestion qui peuvent inclure l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. La gestion s'intéresse aussi à l'émergence des nouvelles formes organisationnelles dont le phénomène contemporain des rapports inter-organisationnels. Au plan des méthodes, la recherche en gestion fera tout autant appel à des méthodes quantitatives que qualitatives. Ces méthodes pourront être utilisées à plusieurs niveaux d'analyse, que ce soit au niveau des acteurs individuels, des équipes de travail, des organisations ou d'ensembles d'organisations.

### Option Épidémiologie

Discipline de recherche qui s'intéresse aux causes, aux facteurs de risque et aux facteurs pronostiques de la maladie chez l'humain, l'épidémiologie est à la base de la prise de décision en santé publique, et est mise à contribution dans la description des problèmes de santé et de leurs déterminants, dans la surveillance de l'état de santé des populations et dans la compréhension de l'histoire naturelle des maladies. Les domaines de la recherche épidémiologique sont multiples : l'environnement social, les marqueurs génétiques, les déterminants de nature biologique, physique et chimique liés aux habitudes de vie, au milieu de travail ou à l'environnement, les maladies infectieuses ou chroniques et l'utilisation des services de santé.

La formation en épidémiologie comprend des cours avancés de biostatistique et de méthodologie de la recherche quantitative. Le plan d'études de l'étudiant est personnalisé, en ce sens qu'il est adapté à sa formation et à son expérience antérieures et qu'il favorise l'acquisition d'une expertise de contenu par rapport au sujet de recherche.

\* Cours offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

\*\* Cours offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique.

che choisi. De plus, le plan d'études établi pour et avec lui devra permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant à la place de l'épidémiologie en santé publique et de s'ouvrir aux autres disciplines de recherche mises à contribution dans l'étude des problématiques de santé publique.

### Option Organisation des soins de santé

Cette option s'intéresse essentiellement à l'utilisation des services de santé dans la population en se préoccupant à la fois des structures, des processus et des résultats de soins. Elle touche plus particulièrement l'étude du financement, de l'organisation, de la planification et de l'évaluation de différents niveaux d'intervention de la santé (techniques, pratiques, programmes et politiques). L'analyse du comportement des différents acteurs (patients, professionnels, gestionnaires, organisations et autres publics) y occupe aussi une place prépondérante, de même que l'analyse de la relation entre utilisation des services et état de santé et les problèmes de mesure de l'état de santé. La perspective d'analyse est fondamentalement sociale; une attention particulière est portée aux aspects sociaux, politiques et économiques.

La formation se fonde sur un principe d'immersion à la fois dans l'étude des concepts et méthodes d'analyse des systèmes de santé et dans l'étude d'une discipline connexe. Elle se fonde aussi sur le principe de triangulation, c'est-à-dire l'emploi de multiples théories, méthodes et procédures de collecte et d'analyse de données pour l'étude d'un problème.

### Option Promotion de la santé

Émanant d'une pluralité de disciplines des sciences sociales et de la santé, le champ de la promotion de la santé propose un vaste agenda de recherche et d'intervention visant la prise en charge de leur santé et de ses déterminants par les individus et les communautés. Dans la poursuite de cet objectif, le mouvement de promotion de la santé reconnaît la complémentarité des approches basées sur les changements individuels avec celles qui ciblent les changements structurels. Reflet de ses fondements pluridisciplinaires, le champ de la promotion de la santé s'appuie aussi sur une diversité d'approches et de concepts et se trouve à la jonction d'un programme de recherche fondamentale et appliquée qui regroupe trois univers de question.

Un premier groupe de questions participe aux développements théoriques fondamentaux autour de trois axes qui permettent de dégager des modèles de changement autant des individus que des structures qui influencent la santé. Ces travaux touchent : **1)** les processus individuels de changement des comportements; **2)** les interactions entre les personnes et leurs milieux de vie et leur influence sur la santé; **3)** les interactions entre la santé et les environnements plus larges que constituent les communautés et le domaine des politiques publiques.

Un deuxième univers de recherche s'attache au développement des modèles et des théories de l'intervention qui permettent éventuellement aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé. La recherche sur les interventions reconnaît généralement les différences entre les approches dites de population et les approches cliniques, de même que leur nécessaire intégration dans des approches écologiques.

Un troisième univers de recherche se définit autour de questions d'évaluation et participe autant à la recherche théorique qu'à la recherche sur les interventions. La promotion de la santé étant un champ d'étude appliquée, la recherche évaluative contribue au développement d'un corpus de connaissances générales concernant les mécanismes de changements influencés par les programmes de promotion. Elle participe aussi, d'une façon plus ponctuelle, à l'amélioration de programmes spécifiques.

### Option Toxicologie de l'environnement

Cette option s'intéresse aux impacts sur la santé humaine de la pollution chimique de notre environnement général, nourriture, air, eau et sol. Des recherches fondamentales et appliquées en toxicologie sont réalisées dans le but d'établir le lien qui existe entre l'exposition humaine à des substances toxiques et l'apparition d'effets toxiques. Les travaux réalisés portent principalement sur trois préoccupations : **1)** le développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à diverses substances toxiques (méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition interne à diverses substances toxiques); **2)** la connaissance de la relation dose-réponse de ces substances chez l'humain qui passe par l'étude de la toxicocinétique de ces substances toxiques, des mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'engendrent certaines substances, de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et de la relation concentration-effets; **3)** les applications des résultats de ces travaux en santé au travail et en santé environnementale en s'alliant aux approches cliniques et épidémiologiques.

Les chercheurs du département de santé environnementale et santé au travail réalisent, dans des laboratoires bien équipés, des recherches fondamentales chez l'animal et l'humain sur la cinétique des substances toxiques, les effets toxiques sur le système reproducteur, les systèmes respiratoire et nerveux, la mutagénicité et le cancer. Un autre volet porte sur l'intégration des connaissances actuelles en hygiène, en

toxicologie et en épidémiologie pour la réalisation d'études des risques des agents toxiques pour la santé humaine en milieu de travail et dans l'environnement en général.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

De plus, selon les antécédents du candidat et la nature de son programme, une formation complémentaire peut être requise dans une des disciplines de base ou dans le domaine des techniques quantitatives.

### 2. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure, de l'option choisie et de l'orientation de ses recherches.

---

Programme 3-770-1-0

---

## Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

---

### OBJECTIFS

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

### DESTINATAIRES

Le programme de diplôme complémentaire peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage post-doctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

### 3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnEis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

### 4. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du programme de doctorat de l'étudiant.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cours préalable en éthique

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

ou

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou l'équivalent

#### Bloc A – Obligatoire – Évaluation, synthèse et transfert des connaissances (9 cr.)

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

PLU 6048 Connaissances et changement en santé, 3 cr.

SPU 7501 Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

ou l'équivalent

#### Bloc B – Choix – Spécialisation en évaluation (min. 3 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6402 Gestion de la qualité des soins,

EPIB 656 Health Technology Assessment (Principles and Practices in HTA), 3 cr.

PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.

PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

SOM 7000 La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent au domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé, sur approbation du responsable du programme.

---

Programme 3-481-1-7

---

## Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.)

---

### OBJECTIFS

Le programme vise à former des praticiens capables d'œuvrer dans les réseaux de santé et de services sociaux en y apportant une capacité d'analyse des systèmes de santé, mais aussi une vision synthétique. Ainsi, par l'acquisition de nouvelles connaissances, par des activités réflexives sur la conduite d'interventions terrain, ce programme vise à permettre aux candidats de développer des capacités de compréhension, de transfert et d'adaptation des modèles théoriques aux problématiques vécues dans l'environnement de la santé tout en construisant sur leurs expériences de travail antérieures.

### DESTINATAIRES

La clientèle visée est celle des personnes œuvrant dans divers établissements et organismes de l'environnement de la santé sur la scène locale et internationale.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en santé communautaire, en administration de la santé, en santé environnementale ou dans une discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail est jugée favorable
- accompagner la demande d'admission d'un curriculum vitæ détaillé faisant état de l'expérience professionnelle du candidat et d'une esquisse de 200 mots résumant la problématique qui sera approfondie durant la formation.

### 2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

SPU 7011 Analyser et comprendre le système de santé, 3 cr.

SPU 7013 La recherche en santé publique, 3 cr.

SPU 7014 Séminaire d'intégration, 6 cr.

#### Bloc B – Option (15 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

PLU 6046B Sujets humains en recherche, 1 cr.

PLU 6046C Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.

SPU 7006 Séminaire en gestion des organisations, 3 cr.

SPU 7017 Analyse : politiques, décisions publiques, 3 cr.

SPU 7019 Population, santé et développement, 3 cr.

## Sciences biomédicales

---

### M. Sc. (sciences biomédicales)

2-484-1-0

Options :

Recherche clinique biomédicale

Sciences psychiatriques

Musculosquelettique

Réadaptation

Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Sciences du vieillissement

### Ph. D. (sciences biomédicales)

3-484-1-0

Options :

Neuropsychologie

Bioéthique

Réadaptation

Orthophonie ou audiologie

Sciences psychiatriques

Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé  
Sciences du vieillissement

Multifacultaire

Directeur des programmes : Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal)

Secrétariat : M. Sc. : 514-343-5778 / 514-343-6111, poste 4568 et

Ph.D : 343-6111, poste 4134

**Membres du Comité des études supérieures**

Bruce Allen – ICM

Renée Béland – IGM

C. Elaine Chapman – Réadaptation

Marie Dumont – HSC

Daniel Lajeunesse – CHUM, N-D

François Madore – HSC

Alain Moreau – HSJ

Puttaswamy Manjunath – HMR

Eugénio Rasio – CHUM, N-D

**Option Bioéthique**

Béatrice Godard, Département de bioéthique

**Option Sciences du vieillissement**

Bernadette Ska, Institut de gériatrie

**Personnel enseignant \***

Les professeurs des départements suivants participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales : Département de chirurgie – Département de médecine – Département d'anesthésiologie – Département d'obstétrique gynécologie – Département d'ophtalmologie – Département de pédiatrie – Département de psychiatrie – Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire – École d'orthophonie et d'audiologie – École de réadaptation – Faculté de médecine dentaire – Faculté de médecine vétérinaire.

Programme 2-484-1-0

**M. Sc. (sciences biomédicales)**

**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale dans un milieu clinique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

**Option générale, et option Recherche clinique**

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Option Sciences psychiatriques**

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

**Option musculosquelettique**

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

**Option Réadaptation**

- être titulaire d'un B. Sc. (ergothérapie ou physiothérapie) ou encore dans un domaine connexe à la réadaptation

**Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé**

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un LL.B. (droit) ou attester de toute autre formation jugée équivalente

**Option Sciences du vieillissement**

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

**2. Programme**

**Option Générale**

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**Option Réadaptation**

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Recherche clinique biomédicale**

Le programme comporte un minimum de 13 crédits de cours et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La recherche doit obligatoirement s'effectuer chez l'humain.

**Option Sciences psychiatriques**

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé**

Le programme comporte un minimum de 7 crédits de cours et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Musculosquelettique**

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**Option Sciences du vieillissement**

Le programme comprend un minimum de 13 crédits de cours de niveau supérieur, dont 1 crédit de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Générale****Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

Un minimum de trois crédits de la liste suivante :

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.  
 MCB 6031 Immunologie fondamentale, 3 cr.  
 MCB 6034 Immunologie médicale, 3 cr.  
 MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.  
 MMD 6002 Physiopathologies pulmonaires, 3 cr.  
 MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.  
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.  
 NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.  
 NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.  
 NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.  
 PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.  
 PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.  
 PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.  
 PHL 6075 Pharmacologie clinique, 3 cr.  
 PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.  
 PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.  
 PSL 6090 Mécanismes régulateurs en physiologie, 3 cr.  
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.  
 SMC 6011 Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.  
 SMC 6015 Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.  
 SMC 6020 Physiologie de la reproduction, 3 cr.  
 SMC 6023 Endocrinologie, 3 cr.  
 SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.  
 SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

6 crédits de cours peuvent être choisis dans la banque de cours de la Faculté de médecine.

**Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)**

SMC 6908 Mémoire, 35 cr.

**Option Réadaptation****Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

REA 6004 Recherches en réadaptation, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

REA 6002 Théories avancées d'électromyographie, 3 cr.  
 REA 6005 Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.  
 REA 6006 Électromyographie du système locomoteur, 3 cr.  
 REA 6007 Évaluation en réadaptation, 3 cr.  
 REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.  
 REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.

Ou tout autre cours jugé pertinent, mais un minimum de 3 cr. de sigle REA

**Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)**

SMC 6910 Mémoire, 35 cr.

**Option Recherche clinique biomédicale****Bloc A – Obligatoire (10 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.\*

MSO 6015 Recherche clinique biomédicale, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.\*

**Bloc B – Option (3 cr.)**

ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.

MSO 6009 Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.

MSO 6023 Épidémiologie des infections, 3 cr.

MSO 6026 Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.

MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.

MSO 6066 Analyse des données catégorielles, 3 cr.

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.

PHL 6090 Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.

PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.

PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.

PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.

PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.

PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (32 cr.)**

SMC 6901 Mémoire, 32 cr.

**Option Sciences psychiatriques****Bloc A – Obligatoire (5 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

PST 6120 Science et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

Cours choisi dans la banque de cours des études supérieures.

**Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)**

SMC 6904 Mémoire, 37 cr.

**Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé****Bloc A – Obligatoire (1 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)****– Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada****Médecine d'expertise**

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

**Médecine d'assurance**

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

\* Ou tout autre cours jugé équivalent.

**– Cours recommandés pour les non résidents****Médecine d'expertise**

MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

**Médecine d'assurance**

MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

**Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)**

SMC 6915 Mémoire, 38 cr.

Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

**Option Musculosquelettique****Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MMD 6049 Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.

MMD 6600 Stage en mobilité et posture, 2 cr.

**Bloc B – Au choix (6 cr.)**

Cours choisi dans la banque de cours de la Faculté de médecine et approuvé par le responsable de l'option.

**Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)**

SMC 6920 Mémoire, 35 cr.

**Programme 3-484-1-0****Ph. D. (sciences biomédicales)****OBJECTIFS**

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche clinique, fondamentale ou épidémiologique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Ph. D. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études.

**Option générale et option Neuropsychologie**

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée

**Option Bioéthique**

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- compléter 21 crédits de cours de bioéthique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.É.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simulta-

nément au Ph. D. et au D.É.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

**Option Réadaptation**

- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent à la réadaptation

**Option Orthophonie ou audiologie**

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent dans un domaine pertinent à l'orthophonie ou à l'audiologie

**Option Sciences psychiatriques**

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- soumettre une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat.

**Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

**Option Sciences du vieillissement**

- être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée.
- Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire.

**2. Programme**

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**Sciences biomédicales (sans option)**

Le programme comporte 3 crédits pour un cours obligatoire et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

**Option Bioéthique**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 6 crédits en bioéthique, 6 crédits au choix dans le domaine des sciences biomédicales, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La thèse est dirigée conjointement par un spécialiste en bioéthique et un spécialiste du domaine scientifique de la thèse. Le programme peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

**Option Neuropsychologie**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

**Option Orthophonie ou Audiologie**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi d'autres cours selon les besoins du candidat.

**Option Réadaptation**

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Option Sciences psychiatriques**

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 8 crédits obligatoires, 3 crédits de cours au choix, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat.

### Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

### Option Sciences du vieillissement

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option générale

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6100R Carrière de chercheur en santé, 3 cr.

#### Bloc B – Recherche et thèse – (87 cr.)

SMC 7910 Thèse, 87 cr.

### Option Bioéthique

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE 6500 Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.

BIE 6700 Séminaire de thèse, 3 cr.

#### Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

Cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

#### Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7010 Thèse, 78 cr.

### Option Neuropsychologie

#### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG 6030 Pathologie du langage, 3 cr.

NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.

PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.

PSY 6413 Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

#### Bloc B – Option

Tout autre cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

#### Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7905 Thèse, 78 cr.

### Option Orthophonie ou Audiologie

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ORA 7010 Séminaire de doctorat 1, 1 cr.

ORA 7020 Séminaire de doctorat 2, 1 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

AUD 6817 Stage de recherche en audiologie, 3 cr.

AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.

AUD 6852 Séminaire en audiologie, 3 cr.

MSO 6011 Analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.

ORT 6817 Séminaire de recherche en orthophonie, 3 cr.

ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.

ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.

ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.

PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.

PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.

PSY 6022 Métho en psy cognitive et en neuropsych., 3 cr.

Ou tout autre cours jugé pertinent pour la formation du candidat.

#### Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir parmi la liste de cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

#### Bloc D – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC 7030 Thèse, 78 cr.

### Option Réadaptation

#### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

REA 6004 Recherches en réadaptation, 3 cr.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Si l'étudiant a réussi ces cours durant les cinq années précédant son admission au programme, il n'est pas tenu de les reprendre. Dans ce cas, une équivalence est accordée.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

Au moins 3 crédits doivent être pris dans la liste de cours suivante ou tout autre cours d'études supérieures pertinent à la formation du candidat.

REA 6002 Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.

REA 6005 Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.

REA 6006 Électromyographie du système locomoteur, 3 cr.

REA 6007 Évaluation en réadaptation, 3 cr.

REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.

REA 7000 Critique d'approches en réadaptation, 3 cr.

#### Bloc C – Recherche et thèse (80 cr.)

SMC 7011 Thèse, 80 cr.

### Option Sciences psychiatriques

#### Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

PST 7000 Séminaire de thèse, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6026 Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.

MSO 6048 Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.

MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6080 Santé mentale, 3 cr.

NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.

NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.

NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.

PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.

PST 6200 Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.

PSY 6422 Psychopharmacologie clinique, 3 cr.

#### Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

SMC 7911 Thèse, 79 cr.

**Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

Cours choisis dans la liste ci-dessous ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugés pertinents à la formation du candidat et approuvés par le directeur de la recherche et le responsable de l'option.

**– Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada**

Les étudiants qui ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6206-6207. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

**Médecine d'expertise**

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

MMD 6206 Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.

MMD 6207 Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

**Médecine d'assurance**

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

**– Cours recommandés pour les non résidents au Canada**

Les étudiants qui ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6212-6213. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

**Médecine d'expertise**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

**Médecine d'assurance**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)**

SMC 7020 Thèse, 78 cr.

**Option Sciences du vieillissement****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MMD 7000 Séminaire de doctorat, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

RAD 6005 Introduction à l'IRMF, 3 cr.

NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.

NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques 1, 3 cr.

NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques 2, 3 cr.

NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsychologie, 3 cr.

PSY 6413 Neuropsychopathologie 1, 3 cr.

ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.

PSY 6407 Séminaire en psy. cognitive et neuropsychologie, 3 cr.

PSY 6415 Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.

MSO 6016 Méthodologie des études longitudinales, 3 cr.

MSO 6014 Méthodes de recherche en épidémiologie, 3 cr.

VSS 6002 La personne vieillissante, 3 cr.

ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours lors de ses études de maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

**Bloc C – Thèse**

SMC 7025 Thèse, 78 cr.

**Sciences neurologiques****M. Sc. (sciences neurologiques)****2-530-1-0****Ph. D. (sciences neurologiques)****3-530-1-0**

Option :

Neuropsychologie

Département de physiologie

Responsable des programmes : John Kalaska, tél. : 514-343-6349

**Membres du Comité des études supérieures**

Noémie Bérubé-Carrière, étudiante, Département de physiologie

Adriana Di Polo, Département de pathologie et biologie cellulaire

Trevor Drew, Département de physiologie

Jean-Pierre Gossard, Département de physiologie

John Kalaska, Département de physiologie

Pierre Rainville, Département de stomatologie

Allan Smith, Département de physiologie

**Personnel enseignant\***

Voir le corps professoral des programmes du Département de physiologie.

**Chercheurs hors du Département de physiologie affectés aux programmes**

Michel Ancil, professeur titulaire, Département de sciences biologiques

Hugues Barbeau, professeur associé, Département de physiologie

Mario Beaugard, chercheur adjoint, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pierre Blanchet, professeur adjoint, Département de stomatologie

Michel Bojanowski, professeur agrégé, Département de chirurgie-Service neurochirurgie

Jean-François Bouchard, professeur adjoint, École d'optométrie

Daniel Bourbonnais, professeur titulaire, École de réadaptation

Bernard Brais, professeur adjoint, Département de médecine

Roger F. Butterworth, professeur titulaire, Département de médecine

Thérèse Cabana, professeure titulaire, Département de sciences biologiques

Lionel Carmant, professeur agrégé, Département de pédiatrie

Julie Carrier, chercheuse adjointe, Département de psychologie

Christian Casanova, professeur titulaire, École d'optométrie

C. Elaine Chapman, professeure titulaire, École de réadaptation

Patrick Cosslette, professeur adjoint, Département de médecine

Laurent Descarries, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire

Luc DesGroseillers, professeur titulaire, Département de biochimie

Adriana di Polo, chercheuse agrégée, Département de pathologie et biologie cellulaire

Guy Doucet, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire

Pierre Drapeau, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire

Réjean Dubuc, professeur associé, Département de physiologie

Marie Dumont, professeure agrégée, Département de psychiatrie

Gary Duncan, professeur titulaire, Département de stomatologie

Pierre Duquette, professeur titulaire, Département de médecine

Jocelyn Faubert, professeur titulaire, École d'optométrie

Anatol G. Feldman, professeur titulaire, Département de physiologie

Karl Fernandes, chercheur adjoint, Département de pathologie et biologie cellulaire

Robert Forget, professeur titulaire, École de réadaptation

Victor Gisiger, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire

Roger Godbout, professeur agrégé, Département de psychiatrie

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Yves Joannette, professeur titulaire, École d'orthophonie et d'audiologie  
 Arlette Kolta, chercheuse agrégée, Département de stomatologie  
 Robert Lalonde, chercheur adjoint, Département de médecine  
 Maryse Lassonde, professeure titulaire, Département de psychologie  
 Gilles Lavigne, professeur titulaire, Département de santé buccale  
 Nicole Leclerc, chercheuse agrégée, Département de pathologie et biologie cellulaire  
 Franco Lepore, professeur titulaire, Département de psychologie  
 Mindy Levin, professeure agrégée, École de réadaptation  
 James Percy Lund, professeur associé, Département de physiologie  
 Sonia Lupien, professeure associée, Département de physiologie  
 Jacques Michaud, chercheur adjoint, Département de pédiatrie  
 Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire, Département de sciences biologiques  
 Ouri Monchi, chercheur adjoint, Département de Radiologie, oncologie et médecine nucléaire  
 Jacques Yves Montplaisir, professeur titulaire, Département de psychiatrie  
 Laurent Mottron, professeur titulaire, Faculté de médecine, Psychiatrie  
 Tore André Nielsen, professeur agrégé, Département de psychiatrie  
 Réjean Plamondon, professeur titulaire et directeur général, École Polytechnique  
 Alexandre Pratt, professeur adjoint, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales  
 Maurice Ptito, professeur titulaire, École d'optométrie  
 Philippe Robaey, chercheur titulaire, Département de psychiatrie  
 Pierre-Paul Rompré, professeur agrégé, Département de psychiatrie  
 Guy Rouleau, professeur titulaire, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales  
 Louis Saint-Amont, chercheur adjoint, Département de pathologie de biologie cellulaire  
 Louis-Éric Trudeau, chercheur adjoint, Département de pharmacologie  
 Elvire Vaucher, professeure agrégée, École d'optométrie  
 Richard Warren, chercheur agrégé, Département de psychiatrie

#### Chercheurs accrédités aux programmes pouvant diriger des étudiants en codirection

André Bellavance, adjoint de clinique, Département de médecine, Université de Sherbrooke  
 Diane Boivin, professeure adjointe et directrice, Département de psychiatrie, Université McGill  
 Daniel Guitton, professeur titulaire, Département de neurologie et neurochirurgie, Université McGill  
 François Richer, professeur titulaire, Département de psychologie, UQÀM

### Programme 2-530-1-0

#### M. Sc. (sciences neurologiques)

### OBJECTIFS

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

#### 2. Programme

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Choix (10 cr.)

À choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

- NRL 6040 Colloques en sciences neurologiques, 4 cr.
- NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
- NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
- NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
- PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

#### Bloc B – Recherche et mémoire (35 cr.)

- NRL 6906 Mémoire, 35 cr.

### Programme 3-530-1-0

#### Ph. D. (sciences neurologiques)

### OBJECTIFS

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences neurologiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences neurologiques) ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>e</sup> année d'études.

#### 2. Programme

##### Sans option

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

**Option Neuropsychologie**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Sans option****Bloc A – Choix (6 cr.)**

Parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.

NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.

NRL 6083 Neurophysiologie cellulaire, moléculaire, 3 cr.

NRL 6084 Neurosciences computationnelles, 3 cr.

NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

**Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)**

NRL 7904 Thèse, 84 cr.

**Option Neuropsychologie****Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

LNG 6030 Pathologie du langage, 3 cr.

NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.

PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.

PSY 6413 Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

**Bloc B – Option**

Tous les cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

**Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)**

NRL 7905 Thèse, 78 cr.

**Toxicologie de l'environnement****Ph. D. (santé publique)****3-481-1-1**

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

**Toxicologie et analyse du risque****D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque)****2-486-1-2**

Options :

Analyse du risque

Toxicologie générale

Multifacultaire

Ce programme est sous la direction de Robert Tardif, assisté d'un comité du programme. Outre le directeur, le comité du programme se compose de Bernadette Pinel-Alloul, de France Varin et de Jérôme Del Castillo.

Pour information, tél. : 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

**Personnel enseignant**

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la Faculté des arts et des sciences.

**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui seront capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

**DESTINATAIRES**

Ce programme de D.É.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquiescer une formation spécialisée.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir amorcé un cheminement de carrière dans un domaine de pratique professionnelle ou de recherche relié à la toxicologie
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

**2. Scolarité**

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

**3. Évaluation**

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits de cours : 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau du 1<sup>er</sup> cycle. Le choix des cours à option dépend de la formation antérieure de l'étudiant et doit être sanctionné par le comité pédagogique.

Il comporte les options suivantes :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Analyse du risque

#### Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN 6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN 6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN 6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL 6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

### Option Toxicologie générale

#### Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN 6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL 6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL 6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

VSS 6008	Travail dirigé, 15 cr.
----------	------------------------

## Virologie et immunologie

### Ph. D. (virologie et immunologie)

3-503-1-1

Département de microbiologie et immunologie, Institut Armand-Frappier et Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, tél. : 514-343-5767  
Secrétariat : 514-343-6111-1-3129

## OBJECTIFS

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### Pour l'accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (virologie, microbiologie et immunologie, ou en immunologie) ou attester d'une formation jugée équivalente dans les domaines de la virologie ou de l'immunologie
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

### Pour l'accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent

## 2. Programme

### Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

### Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire à partir de la 2<sup>e</sup> année de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Accès de la M. Sc. au Ph. D.

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB 7052	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
MCB 7053	Séminaire de recherche 3, 1 cr.
MCB 7001	Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

#### Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

VIR 7904	Thèse, 87 cr.
----------	---------------

### Accès direct au Ph. D.

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MCB 6040	Virologie et techniques virologiques, 3 cr.
MCB 7052	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
MCB 7053	Séminaire de recherche 3, 1 cr.
MCB 7001	Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

#### Bloc B – Option (min. 6 cr.)

BIM 6030	Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
MCB 6044	Virologie expérimentale, 1 cr.
PBC 6085	Cancérologie, 3 cr.
SMC 6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Selon les besoins de l'étudiant, le cours à option peut être choisi dans un autre répertoire de cours.

#### Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

VIR 7905	Thèse, 78 cr.
----------	---------------

## Études spécialisées

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)</b>	<b>2-460-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)</b>	<b>2-457-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)</b>	<b>2-452-6-2</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)</b>	<b>2-452-6-3</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)</b>	<b>2-452-6-1</b>
<b>D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise))</b>	<b>2-452-1-1</b>
<b>D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)</b>	<b>2-452-1-0</b>
<b>D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)</b>	
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire)</b>	<b>2-547-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)</b>	<b>2-547-6-1</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)</b>	<b>2-547-6-2</b>

### Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Guy Lalonde, vice-doyen  
 Responsable du microprogramme (bases scientifiques de l'anesthésiologie) : François Girard, tél. : 514-890-8000, poste 26876  
 Pour information : Johanne Godin, tél. : 514-343-6466

Responsable du microprogramme (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) : André Denault, tél. : 514-376-3330, poste 3732  
 Pour information : Johanne Godin, tél. : 514-343-6466

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, tél. : 514-343-7606

Responsable du D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) : Louis Perrault, tél. : 514-376-3330, poste 3471. Courriel : louis.perrault@icm-mhi.org

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – abdomino-vasculaire) : Pascale Audet, tél. : 514-890-8150  
 Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – musculosquelettique) : Étienne Cardinal, tél. : 514-890-8350  
 Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – neuroradiologie) : Manon Bélaïr, tél. : 514-890-8250  
 Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

## Programme 2-460-6-0

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à donner aux résidents en anesthésiologie, aux anesthésiologistes et aux étudiants des cycles supérieurs intéressés à l'anesthésie, des notions fondamentales dans les domaines suivants : les bases scientifiques qui sous-tendent la pratique de l'anesthésiologie; la physiologie des systèmes cardiovasculaire, pulmonaire et nerveux appliqués à l'anesthésie; les principes des méthodes de monitoring utilisées pour la surveillance des patients; la pharmacologie des agents anesthésiques et des médicaments utilisés couramment en anesthésiologie; les problèmes reliés aux transfusions; les complications spécifiques reliées à l'anesthésie; les problèmes éthiques rencontrés dans la pratique de l'anesthésiologie.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, l'étudiant doit :

- soit être médecin en formation spécialisée en anesthésiologie ou médecin titulaire d'un diplôme de spécialité en anesthésiologie ou médecin en formation spécialisée dans un domaine connexe à l'anesthésiologie (urgence, soins intensifs, etc.)
- soit être inscrit à la M. Sc. ou au Ph. D. dans un domaine connexe à l'anesthésiologie
- soit être stagiaire postdoctoral en anesthésiologie ou dans un domaine connexe.

##### 2. Scolarité

L'ensemble du programme se donne sur un cycle de trois ans, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Les cours sont donnés de façon séquentielle. L'étudiant peut entamer le cycle avec n'importe quel cours. Normalement, un seul cours est donné à la fois.

##### 3. Programme

Le microprogramme comporte huit cours, dont la durée est de 180 heures (12 crédits). Un seul cours est donné à la fois, à raison de trois heures toutes les deux semaines. Il y a un examen comportant des questions à choix de réponses ou à court développement. L'enseignement est de type magistral, mais avec forte interaction de la part des 20 à 25 participants. Des vignettes cliniques sont abordées et discutées. Chaque professeur suggère les lectures recommandées qui se rapportent à son cours.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

MMD 6510	Pharmacologie appliquée à l'anesthésie, 2 cr.
MMD 6511	Anesthésie pour chirurgie majeure, 2 cr.
MMD 6512	Anesthésie et système cardiovasculaire, 2 cr.
MMD 6513	Anesthésie et système nerveux, 2 cr.
MMD 6514	Éthique en anesthésiologie, 1 cr.
MMD 6515	Anesthésie et système respiratoire, 1 cr.
MMD 6516	Équipement d'anesthésie et monitoring, 1 cr.
MMD 6517	Complications reliées à l'anesthésie, 1 cr.

---

 Programme 2-457-6-0
 

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)**


---

**OBJECTIFS**

Ce microprogramme s'adresse aux anesthésiologistes en pratique ont ou prévoient avoir accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes, qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

- utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire
- produire un rapport de l'examen enregistré
- réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou être médecin en formation en anesthésiologie
- être membre en règle du Collège des médecins du Québec
- être détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

**2. Scolarité**

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

**3. Programme**

Le microprogramme comporte 17 crédits de cours obligatoires. Le bloc A représente 45 heures de notions fondamentales et le bloc B, 640 heures (12 semaines) de stage et de travaux pratiques.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**
**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MMD 6500 Principes de l'échocard. transœsoph., 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire (14 cr.)**

MMD 6501 Échocard transœsoph. péri-opératoire, 14 cr.

---

 Programme 2-452-6-2
 

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)**


---

**OBJECTIFS**

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médicolegale dans les meilleures conditions.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
- soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle
- soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

**2. Scolarité**

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

**3. Programme**

- Le cheminement en médecine d'expertise générale comporte 7 crédits obligatoires et 3 crédits à option
- Le cheminement en médecine d'assurance générale comporte 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**
**Bloc A – Tronc commun – Obligatoire (7 cr.)**

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

**Cheminement en médecine d'expertise générale**
**Bloc B – Obligatoire (3 cr.)**

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

**Cheminement en médecine d'assurance générale**
**Bloc B – Obligatoire (5 cr.)**

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

---

 Programme 2-452-6-3
 

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolegale) (en langue anglaise)**


---

**OBJECTIFS**

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolegal.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolegale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

## 3. Programme

Le programme comporte 12 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.

MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.

#### Bloc C – Option (6 cr.)

MMD 6224 Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.

MMD 6225 Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse [www.mae.umontreal.ca/anglo/prog\\_anglo\\_en.htm](http://www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm)

---

### Programme 2-452-6-1

---

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

---

### OBJECTIFS

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée

#### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

#### 3. Transfert au D.É.S.S.

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

#### 4. Programme

Le programme comporte 17 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – (11 cr.)

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

MMD 6204 Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.

MMD 6205 Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

L'un des blocs suivants :

#### Bloc B<sub>1</sub> – Médecine d'expertise complexe

MMD 6206 Médecine d'expertise complexe – Partie A, 3 cr.

MMD 6207 Médecine d'expertise complexe – Partie B, 3 cr.

Et à titre de cours hors programmes :

MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 cr.

MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.

MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

---

### Programme 2-452-1-1

---

## D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale)

---

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

### OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médico-légal.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

#### 3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.

MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.

MMD 6226 Expertise médico-légale avancée, partie 3, 3 cr.

MMD 6227 Expertise médico-légale avancée, partie 4, 2 cr.

MMD 6228 Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp., 13 cr.

#### Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.

MMD 6224 Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.

MMD 6225 Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse [www.mae.umontreal.ca/anglo/prog\\_anglo\\_en.htm](http://www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm)

## Programme 2-452-1-0

**D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)****OBJECTIFS**

Le but programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'œuvrer dans le domaine médico-légal dans les meilleures conditions.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans. Le travail dirigé du D.É.S.S. peut être suivi soit à temps plein, sur une période de quatre mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel, pour un maximum de 12 mois.

**3. Programme**

Le programme comporte les 17 crédits du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et un travail dirigé de 13 crédits. L'étudiant doit également suivre des cours hors programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (11 cr.)**

MMD 6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD 6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD 6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

**Bloc B – Option (6 cr.)**

MMD 6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD 6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD 6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

Et à titre de cours hors programme :

MMD 6214	Médecine légale clinique, 1 cr.
MMD 6215	Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.
MMD 6216	Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

**Bloc C – Obligatoire – Travail dirigé (13 cr.)**

MMD 6208	Trav. dirigé de méd. d'ass. ou d'expert.
----------	--

## Programme 2-454-1-0

**D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)****OBJECTIFS**

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation Perfusion extracorporelle ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le doyen peut, sur recommandation du directeur de programme, imposer des cours additionnels à un candidat dont la préparation ne satisfait pas aux exigences du programme. Le doyen peut imposer, pour la réussite de ces cours, des exigences supérieures aux exigences usuelles.

**2. Scolarité**

La scolarité est de trois trimestres.

**3. Statut étudiant**

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut temps plein.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits obligatoires.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

CHI 6900	Techniques de CEC pédiatrique, 9 cr.
CHI 6901	Maîtrise de pratique de CEC adulte, 15 cr.
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.

## Programme 2-547-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire)****OBJECTIFS**

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

**3. Statut étudiant**

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000 Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.

RAD 6030 Stage d'IRM en abdomino-vasculaire, 14 cr. (3 mois)

---

Programme 2-547-6-1

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

---

## OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – musculosquelettique), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de 3 mois. La scolarité maximale est de une année.

### 3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

### 4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000 Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.

RAD 6020 Stage d'IRM en musculosquelettique, 14 cr. (3 mois)

---

Programme 2-547-6-2

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

---

## OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (résonance magnétique – neuroradiologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

### 3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de quatre semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

### 4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2<sup>e</sup> cycle.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000 Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.

RAD 6010 Stage d'IRM en neuroradiologie, 14 cr.

## Études médicales postdoctorales

Sous cette rubrique sont énumérés les programmes d'études médicales postdoctorales offerts par la Faculté de médecine.

Pour information : [EtuMedPostDoc@umontreal.ca](mailto:EtuMedPostDoc@umontreal.ca)

### ANATOMO-PATHOLOGIE

D.É.S. (anatomo-pathologie)	6-510-1-2
D.É.S. (neuropathologie)	6-510-1-1

### ANESTHÉSIOLOGIE

D.É.S. (anesthésiologie)	6-460-1-0
--------------------------	-----------

### CHIRURGIE

D.É.S. (chirurgie cardiaque)	6-470-1-9
D.É.S. (chirurgie générale)	6-470-1-1
D.É.S. (chirurgie générale pédiatrique)	6-471-1-1
D.É.S. (chirurgie orthopédique)	6-470-1-3
D.É.S. (chirurgie plastique)	6-470-1-6
D.É.S. (chirurgie thoracique)	6-471-1-0
D.É.S. (chirurgie vasculaire)	6-470-1-8
D.É.S. (neurochirurgie)	6-470-1-2
D.É.S. (oto-rhino-laryngologie)	6-470-1-4
D.É.S. (urologie)	6-470-1-7

### CLINICIENS CHERCHEURS

D.É.S. (formation cliniciens-chercheurs)	6-998-1-0
--	-----------

### GÉNÉTIQUE MÉDICALE

D.É.S. (génétique médicale)	6-534-1-0
-----------------------------	-----------

### MÉDECINE

D.É.S. (médecine – tronc commun)	6-490-1-1
D.É.S. (biochimie médicale)	6-491-1-6
D.É.S. (cardiologie)	6-490-1-2
D.É.S. (dermatologie)	6-490-1-3
D.É.S. (endocrinologie et métabolisme)	6-490-1-4
D.É.S. (gastroentérologie)	6-491-1-7
D.É.S. (gériatrie)	6-491-1-0
D.É.S. (hématologie)	6-490-1-6
D.É.S. (immunologie clinique et allergie)	6-491-1-5
D.É.S. (médecine interne)	6-491-1-8
D.É.S. (médecine physique et réadaptation)	6-490-1-9
D.É.S. (néphrologie)	6-490-1-7
D.É.S. (neurologie)	6-490-1-8

D.É.S. (pneumologie)	6-491-1-1
D.É.S. (rhumatologie)	6-491-1-2
D.É.S. (oncologie médicale)	6-491-1-3
D.É.S. (pharmacologie clinique)	6-491-1-4

### MÉDECINE DE SOINS INTENSIFS

D.É.S. (médecine de soins intensifs)	6-998-1-1
D.É.S. (médecine de soins intensifs chez l'enfant)	6-998-1-2
D.É.S. (médecine palliative)	6-998-1-3

### MÉDECINE FAMILIALE

D.É.S. (médecine familiale)	6-483-1-0
D.É.S. (médecine d'urgence)	6-453-1-0
D.É.S. (médecine d'urgence – compétence spéciale)	6-483-1-1
D.É.S. (soins aux personnes âgées)	6-483-1-2

### MICROBIOLOGIE

D.É.S. (microbiologie médicale et infectiologie)	6-500-1-0
--	-----------

### OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCOLOGIE

D.É.S. (endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité)	6-505-1-1
D.É.S. (médecine maternelle et fœtale)	6-505-1-2
D.É.S. (obstétrique et gynécologie)	6-505-1-4
D.É.S. (oncologie gynécologique)	6-505-1-3

### OPHTALMOLOGIE

D.É.S. (ophtalmologie)	6-475-1-0
------------------------	-----------

### PÉDIATRIE

D.É.S. (pédiatrie – tronc commun)	6-515-1-1
D.É.S. (cardiologie chez l'enfant)	6-515-1-2
D.É.S. (endocrinologie et métabolisme chez l'enfant)	6-515-1-3
D.É.S. (gastroentérologie chez l'enfant)	6-515-1-4
D.É.S. (hématologie/oncologie pédiatrique)	6-515-1-8
D.É.S. (immunologie clinique et allergie chez l'enfant)	6-516-1-5
D.É.S. (maladies infectieuses chez l'enfant)	6-516-1-3
D.É.S. (médecine néonatale et périnatale)	6-515-1-9
D.É.S. (médecine d'urgence pédiatrique)	6-516-1-1
D.É.S. (néphrologie chez l'enfant)	6-515-1-5
D.É.S. (neurologie chez l'enfant)	6-515-1-6
D.É.S. (pédiatrie du développement)	6-516-1-2

---

D.É.S. (pédiatrie générale) 6-516-1-6

D.É.S. (pneumologie chez l'enfant) 6-515-1-7

## **PSYCHIATRIE**

---

D.É.S. (psychiatrie) 6-540-1-0

## **RADIOLOGIE, RADIO-ONCOLOGIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE**

---

D.É.S. (médecine nucléaire) 6-555-1-0

D.É.S. (neuroradiologie) 6-545-1-1

D.É.S. (oncologie radiologique) 6-545-1-3

D.É.S. (radiologie diagnostique) 6-545-1-4

D.É.S. (radiologie pédiatrique) 6-545-1-2

## **SANTÉ COMMUNAUTAIRE**

---

D.É.S. (médecine communautaire) 6-481-1-0

## Médecine dentaire

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine dentaire : deux maîtrises ès sciences (M. Sc.) et deux certificats.

### Sciences buccodentaires

**M. Sc. (sciences buccodentaires) 2-306-1-0**

### Médecine dentaire

**M. Sc. (médecine dentaire) 2-300-1-0**

Options :

- Dentisterie pédiatrique
- Orthodontie
- Réhabilitation prosthodontique

### Résidence en médecine dentaire

**Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 2-303-1-0**

**Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 2-303-1-1**

Responsable du programme de M. Sc. (sciences buccodentaires) : Stéphane Roy tél : 514-343-6111 poste 1780

Responsables de l'option Dentisterie pédiatrique du programme de M. Sc. (médecine dentaire) : Hélène Buithieu, tél. : 514-343-2262 et Lionel Cudzinowski, tél. : 514-343-5904

Responsable de l'option Orthodontie du programme de M. Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, tél. : 514-343-7133

Responsables de l'option Réhabilitation prosthodontique du programme de M. Sc. (médecine dentaire) : Pierre de Grandmont, tél. : 514-343-2268 et Gilles Gauthier, tél. : 514-343-7122

Responsables du programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : Richard Mercier, tél. : 514-343-6111, poste 3453 et Benoît Lalonde, tél. : 514-343-7132

Responsable du programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Benoît Lalonde, tél. : 514-343-7132

#### Membres du Comité des études supérieures

- Hélène Buithieu
- Anne Charbonneau
- Pierre De Grandmont
- Adel Kauzman
- Pierre Rainville
- Athéna Papadakis
- Stéphane Roy

## Personnel enseignant

### DÉPARTEMENT DE DENTISTERIE DE RESTAURATION

**Directeur : Patrice Milot**

#### Professeurs titulaires

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)  
Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)  
Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)  
André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)  
Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

#### Professeurs agrégés

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M. Sc. (Montréal)  
Louis De Koninck, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)  
Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)  
Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)  
Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)  
Richard Silbert, D.D.S. (Montréal), Cert. endodontie, M.S.D. endodontie (Boston)  
Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

#### Professeur adjoint

Hugo Ciaburo, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

#### Chargés d'enseignement

Elham Amami, D.D.S. (Iran), M. Sc. (Montréal)  
Yves Sitbon, D.C.D., D.U.P.F., D.E.A.B.M.

#### Responsable de formation clinique

Richard Mercier, D.M.D. (Montréal)

### DÉPARTEMENT DE SANTÉ BUCCALE

**Directeur : Daniel Kandelman**

#### Professeurs titulaires

Monique Julien, B. Sc. (Laval), M. Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)  
Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)  
Gilles Lavigne, D.M.D., M. Sc. (Montréal)  
Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)  
Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), F.R.C.D. (C)

#### Professeurs agrégés

Léonardo Abelardo, D.M.D. (Manila), Cert. pédodontie (Rochester)  
Hélène Buithieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), F.R.C.D. (C)  
Anne Charbonneau, D.M.D., M. Sc. (Montréal)  
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), F.R.C.D. (C)  
Athena Papadakis, B. Sc. (Liverpool), M. Sc. (Montréal)  
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Connecticut)  
René Voyer, D.M.D. (Laval), M. Sc. (North Carolina)

#### Professeurs adjoints

Icham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)  
Angeliki Papioannou, D.D.S. (Athènes), Cert. orthodontie, M.S. (Massachusetts), Fellowship (Texas)

#### Responsable de formation clinique

Patrick Canonne, D.D.S., Cert. pédodontie (Montréal)

#### Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

### DÉPARTEMENT DE STOMATOLOGIE

**Directeur : Antonio Nanci**

#### Professeurs titulaires

Jean Barbeau, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Laval)  
William B. Donohue, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Montréal), Dip. A.B.O.S., F.R.C.D. (C)

Gary Duncan, D.D.S., Ph. D. (University of North Carolina)  
 Arlette Kolta, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)  
 Monique Michaud, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)  
 Antonio Nanci, Ph. D. (McGill)

#### Professeurs agrégés

Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Cert. (McGill), Ph. D. (Laval)  
 Aldo Camarda, D.D.S., M. Sc. (McGill)  
 Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph. D. (Paris)  
 Alain Moreau, B. Sc. biologie (Montréal), M. Sc. biologie (UQÀM), Ph. D. microbiologie (Montréal)  
 Manon Paquette, D.M.D. (Montréal), Cert. Dental Diagnostic Science, M.S. (Texas)  
 Pierre Rainville, B. Sc. biologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Stéphane Roy, B. Sc. biology (Ottawa), Ph. D. biologie (McGill)

#### Professeur adjoint

Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)

#### Professeur associé

Marc Lavoie, Ph. D. (Montréal)

#### Chargés d'enseignement

Jean-Charles Doucet, D.M.D. (Montréal)  
 Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal)

#### Chercheur titulaire

Charles-Edward Smith, D.D.S., Ph. D. (McGill)

#### Professeurs émérites

Arto Demirjian  
 Denis Forest  
 Gérard de Montigny  
 Christiane Mascrès  
 Solange Simard-Savoie

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph. D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie, en microbiologie et immunologie et en sciences neurologiques.

---

### Programme 2-306-1-0

---

## M. Sc. (sciences buccodentaires)

---

### OBJECTIFS

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (Sciences buccodentaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre son dossier académique avec bulletin officiel cumulatif de notes et une copie officielle du diplôme
- fournir trois lettres de recommandation
- produire une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière.
- avoir trouvé un directeur de recherche

## 2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 1 crédit de cours obligatoire et 5 crédits de cours au choix
- 39 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

### Bloc B – Choix (5 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou le directeur de recherche

### Bloc C – Recherche et mémoire (39 cr.)

STO 6900 Recherche, 5 cr.

STO 6901 Recherche, 4 cr.

STO 6902 Recherche, 15 cr.

STO 6903 Mémoire, 15 cr.

---

### Programme 2-300-1-0

---

## M. Sc. (médecine dentaire)

---

### OBJECTIFS

Le programme vise à former des praticiens spécialisés, prêts à aborder une carrière en clinique ou en enseignement et sensibilisés à la recherche dans le domaine de la médecine dentaire.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité\*

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (Médecine dentaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit. La réussite d'un examen préalable administré par l'Université de Montréal peut être exigée. La compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques
- avoir fait un minimum d'une année soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option Dentisterie pédiatrique)
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est
- fournir trois lettres de recommandation tel que prévu au règlement de régie interne de la Faculté de médecine dentaire.

### 2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

\* Toute demande d'admission doit être déposée au Registrariat avant le 1<sup>er</sup> septembre.

### 3. Scolarité

La scolarité du programme est de neuf trimestres consécutifs. Le programme est réparti sur une base de trois trimestres par année. Une période vingt jours ouvrables de vacances est permise. Les dates de ces vacances sont déterminées par le Département. Le côté clinique du programme ne permet pas de suspension de scolarité de manière prolongée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'entraînement clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des connaissances cliniques indispensables à la maîtrise de son art.

### 4. Examens

Le candidat à la maîtrise en médecine dentaire doit passer des examens à tous les cours auxquels il est inscrit en conservant C dans chaque matière. Dans les évaluations périodiques des cours cliniques, un échec dans plus de deux cours cliniques ou deux échecs consécutifs sont éliminatoires. Un échec dans plus de deux matières ou deux échecs consécutifs dans la même matière sont éliminatoires. La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C.

La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise.

### 5. Inscription

Tout candidat admis à la maîtrise, option Dentisterie pédiatrique doit compléter son inscription avant le 1<sup>er</sup> juillet.

### 6. Salaire

L'étudiant ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent, et ayant un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec, peut être éligible au salaire accordé aux résidents à partir du quatrième trimestre du programme de maîtrise, option Dentisterie pédiatrique seulement.

### 7. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le diplôme de M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique, option Orthodontie ou option Réhabilitation prosthodontique.

### 8. Programme

L'option Dentisterie pédiatrique comporte 124 crédits de cours dont 115 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

L'option Orthodontie comporte 128 crédits de cours obligatoires.

L'option Réhabilitation prosthodontique comporte 128 crédits obligatoires.

Parmi les crédits des trois options, 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le mémoire est soit du type conventionnel, soit par article, et doit se conformer aux lignes directrices pour les maîtrises à orientation clinique de la Faculté de médecine dentaire. Il doit être soumis, au plus tard, à la fin du huitième trimestre.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Dentisterie pédiatrique

#### Bloc A – Obligatoire (38 cr., dont 10 cr. de recherche)

DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
SAB 6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB 6071	Techniques avancées, 2 cr.
SAB 6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB 6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB 6334	Sédation et anesthésie générale, 1 cr.
SAB 6344	Travaux bibliographiques, 1 cr.
SAB 6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
SAB 6616	Projet de recherche, 10 cr.
STO 6041	Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.

STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO 6312	Microbiologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (49,5 cr., dont 10 cr. de recherche)

DER 6074	Endodontie pédiatrique avancée clinique, 1,5 cr.
DER 6075	Endodontie pédiatrique avancée théorique, 2 cr.
DER 6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
PDT 4952	Introduction à la pédiatrie, 3 cr.
PDT 4954	Pédiatrie clinique 1, 1 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6100	Préclinique orthodontique-pédiatrique, 1 cr.
SAB 6101	Diagnostic orthodontique-pédiatrique, 2 cr.
SAB 6102	Biomécanique orthodontique pédiatrique, 2 cr.
SAB 6290	Orthodontie pédiatrique, 1 cr.
SAB 6300	Dentisterie préventive, 2 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6314	Analyse de cas 1, 1 cr.
SAB 6340	Dentisterie pédiatrique 1, 3 cr.
SAB 6341	Cliniques et tournées dirigées 1, 10 cr.
SAB 6345	Urgence dentaire pédiatrique, 5 cr.
SAB 6613	Recherche, 10 cr.
STO 6310	Chirurgie pédiatrique, 1 cr.

#### Bloc C – Obligatoire (27,5 cr.)

PDT 4956	Pédiatrie clinique 2, 1 cr.
SAB 6317	Analyse de cas 2, 1 cr.
SAB 6342	Dentisterie pédiatrique 2, 2 cr.
SAB 6343	Cliniques et tournées dirigées 2, 13,5 cr.
SAB 6614	Mémoire, 10 cr.

#### Bloc D – Option (9 cr.)

##### Bloc D<sub>1</sub> – Méthodologie (3 cr.)

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6065	Traitement de données, 3 cr.

##### Bloc D<sub>2</sub> – Lié au sujet de la maîtrise (3 cr.)

DER 6130	Expertises, 1 cr.
DER 6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB 6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB 6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB 6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.
STO 6000	Imagerie cranio-faciale, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

##### Bloc D<sub>3</sub> – Choix (3 cr.)

Un cours choisi dans la banque de cours de l'Université.

### Option Réhabilitation prosthodontique

DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER 6102	Préclinique de prosthodontie, 5 cr.
DER 6114	Séminaires de prosthodontie 1, 3 cr.
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER 6130	Expertises, 1 cr.

DER 6140	Cliniques de prosthodontie dirigées 1, 12 cr.
DER 6150	Implantologie, 2 cr.
DER 6170	Prothèse partielle amovible, 2 cr.
DER 6182	Prothèse totale, 1 cr.
DER 6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
DER 6200	Séminaires : présentation de cas, 3 cr.
DER 6212	Séminaire de prosthodontie 2, 3 cr.
DER 6214	Séminaire de prosthodontie 3, 3 cr.
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle, 1 cr.
DER 6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
DER 6242	Clinique de prosthodontie dirigées 2, 15 cr.
DER 6272	Principes d'occlusion, 2 cr.
DER 6280	Prothèse partielle fixée, 2 cr.
DER 6292	Prothèse maxillo-faciale, 2 cr.
DER 6342	Cliniques de prosthodontie dirigées 3, 15 cr.
DER 6800	Recherche et présentation de mémoire, 30 cr.
SAB 6000	Thérapie préprothétique 1, 1 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
STO 6000	Imagerie cranio-faciale, 1 cr.
STO 6015	Thérapie préprothétique 2, 1 cr.
STO 6041	Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

### Option Orthodontie

#### Bloc 1<sup>re</sup> année – Obligatoire (46 cr.)

SAB 6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6165	Séminaires d'orthodontie 1, 2 cr.
SAB 6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6321	Enseignement de la technique edgewise, 2 cr.
SAB 6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB 6329	Laboratoire d'orthodontie clinique, 3 cr.
SAB 6330	Cliniques d'orthodontie 1, 12 cr.
SAB 6365	Diagnostic et plan de traitement 1, 2 cr.
SAB 6367	Biomécanique dentaire 1, 3 cr.
SAB 6368	Biomécanique dentaire 2, 4 cr.
SAB 6369	Diagnostic et plan de traitement 2, 2 cr.
SAB 6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB 6403	Principes d'orthodontie clinique, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6610	Méthodologie de la recherche, 1 cr.

#### Bloc 2<sup>e</sup> année – Obligatoire (32 cr.)

DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
SAB 6040	L'équilibrage d'occlusion, 1 cr.
SAB 6064	Contention orthodontique, 1 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6166	Séminaires d'orthodontie 2, 2 cr.

SAB 6308	Séminaires de techniques orthodontiques, 3 cr.
SAB 6332	Cliniques d'orthodontie 2, 12 cr.
SAB 6336	Orthodontie préparatoire à la chirurgie, 4 cr.
SAB 6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche en méd. dentaire, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

#### Bloc 3<sup>e</sup> année – Obligatoire (50 cr.)

SAB 6327	Séminaires d'orthodontie 3, 2 cr.
SAB 6333	Cliniques d'orthodontie 3, 9 cr.
SAB 6339	Implications multidiscipl. en orthodontie, 1 cr.
SAB 6404	Administration pratique, 1 cr.
SAB 6601	Recension des écrits, 1 cr.
SAB 6603	Analyses de cas traités, 2 cr.
SAB 6611	Projet de recherche et rédaction de mémoire, 30 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.

## Programme 2-303-1-0

### Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

#### OBJECTIF

Le programme de résidence multidisciplinaire a pour objectif général de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les attitudes et le comportement nécessaires à un professionnel destiné à dispenser des soins à un groupe de patients atteints d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, et à des personnes âgées.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantagement des études avancées.
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des Dentistes du Québec
- posséder une connaissance suffisante du français.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

##### 2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

##### 3. Statut de l'étudiant

L'étudiant ne peut s'inscrire à temps partiel au programme du Certificat.

#### 4. Scolarité

Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

#### 5. Examens

Le candidat au Certificat de résidence multidisciplinaire doit obtenir la note C à chaque cours. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à C.

#### 6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

#### 7. Programme

Le programme comprend 39 crédits obligatoires dont 12 crédits de cours et 27 crédits de stages. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – (12 cr.)

SRS 6001	Sciences fondamentales et connexes 1, 2 cr.
SRS 6002	Sciences fondamentales 2, 1 cr.
SRS 6003	Sciences médicales 1, 2 cr.
SRS 6004	Sciences médicales 2, 2 cr.
SRS 6005	Sciences dentaires 1, 2 cr.
SRS 6006	Sciences dentaires 2, 3 cr.

#### Bloc B – Stages (27 cr.)

SRS 6007	Stages en médecine 1, 4 cr.
SRS 6008	Stages en médecine 2, 4 cr.
SRS 6009	Stages en médecine dentaire, 19 cr.

---

Programme 2-303-1-1

---

### Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

---

#### OBJECTIF

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie a pour objectif d'offrir une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission générales de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées

- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des Dentistes du Québec
- avoir une connaissance suffisante du français.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1<sup>er</sup> janvier soit le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

#### 2. Inscription

Comme le programme du certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

#### 3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

#### 4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

#### 5. Examens

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie doit conserver la note C dans chaque cours. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à C.

#### 6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce Certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

#### 7. Programme

Le programme comprend 39 crédits dont 30 crédits de stages obligatoires et neuf crédits de cours à option. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – Stages (30 cr.)

SRS 6010	Stages en médecine 3, 15 cr.
SRS 6011	Stages approfondis en médecine dentaire, 15 cr.

#### Bloc B – Option (max. 9 cr.)

DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER 6130	Expertises, 1 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
STO 6000	Imagerie cranio-faciale, 1 cr.
STO 6020	Histologie et embryologie dentaire, 1 cr.
STO 6041	Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
STO STO	6312Microbiologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.



## Médecine vétérinaire

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine vétérinaire : une maîtrise ès sciences (M. Sc.), un Philosophiæ Doctor (Ph. D.), un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.), un certificat (I.P.S.A.V.) ainsi qu'un microprogramme en médecine des animaux de compagnie.

La Faculté de médecine vétérinaire participe également au programme de Ph. D. (virologie et immunologie) offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier.

En outre, la Faculté de médecine vétérinaire collabore au Diplôme en toxicologie ainsi qu'aux programmes de M. Sc. et de Ph. D. en biologie moléculaire avec le concours également de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences.

Des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. (sciences biomédicales) et le Ph. D. (microbiologie et immunologie).

## Programmes de formation en recherche

### M. Sc. (sciences vétérinaires) 2-581-1-0

Options de la modalité avec mémoire :

Biomédecine  
Épidémiologie  
Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments  
Médecine des animaux de laboratoire  
Microbiologie  
Pathologie  
Reproduction  
Sciences cliniques

Option de la modalité sans mémoire :

Pathologie et microbiologie

### Ph. D. (sciences vétérinaires) 3-581-1-0

Options :

Épidémiologie  
Microbiologie  
Pathologie  
Pharmacologie  
Reproduction

## Programmes de formation professionnelle

### Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) 2-590-1-1

Options du Département de sciences cliniques :

Médecine des animaux de compagnie  
Médecine bovine  
Médecine équine  
Médecine porcine  
Médecine zoologique  
Thériogénologie

### Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) 2-594-1-0

Option Biomédecine vétérinaire

**Concentration :**

– Médecine des animaux de laboratoire

### Option Diagnostic en laboratoire 2-597-1-0

**Concentrations :**

– Microbiologie vétérinaire  
– Pathologie clinique

### Option Pathologie vétérinaire 2-596-1-0

### Option Sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-2

**Concentrations :**

– Anesthésiologie  
– Chirurgie (grands ou petits animaux)  
– Dermatologie  
– Imagerie médicale  
– Médecine de population animale (bovins laitiers)  
– Médecine interne (grands ou petits animaux)  
– Médecine zoologique  
– Neurologie  
– Thériogénologie  
– Urgentologie et soins intensifs  
– Comportement animal

2-590-1-3

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine des animaux de compagnie) 2-580-6-0

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.

Renseignements : 514-345-8521

– Programmes de formation en recherche : poste 8520  
– Programmes de formation professionnelle : poste 8224

#### Membres du Comité des études supérieures

Diane Blais  
Christiane Girard  
Mario Jacques, président  
Normand Larivière  
Sylvain Quessy  
André Vrins

## Personnel enseignant\*

### DÉPARTEMENT DE BIOMÉDECINE VÉTÉRINAIRE

#### Directeur : Normand Larivière

#### Professeurs titulaires

Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)  
Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)  
Normand Larivière, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. médecine expérimentale (McGill)  
Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)  
Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)  
Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)  
David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie et endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)  
Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)  
Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

**Professeurs agrégés**

- André Blouin, D.M.V., M. Sc. pharmacologie, Ph. D. pharmacologie (Montréal)  
 Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)  
 Bernard Delorme, B. Sc. biologie expérimentale, M. Sc. biochimie (Sherbrooke), D. Sc. biochimie (Laval)  
 Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.  
 Vincent Girard, B. Sc. agriculture, M. Sc. agriculture, Ph. D. agriculture (Zürich)  
 Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.  
 Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)  
 Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal)

**Professeur adjoint**

- Derek Boerboom, B. Sc. biochimie, M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)

**Professeurs associés**

- Luigi Fauticano, B. Sc. production animale, Ph. D. sciences animales (Bologne)  
 Stéphane Godbout, B. Sc. génie agroenvironnemental, M. Sc. génie environnemental, Ph. D. génie civil (Laval)

## DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET MICROBIOLOGIE

**Directeur : Sylvain Quessy****Professeurs titulaires**

- Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)  
 Michel Bigras-Poulin, B. Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M. Sc. épidémiologie, Ph. D. épidémiologie (Guelph)  
 Michel Desnoyers, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.V.Sc. pathologie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.P.  
 Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.  
 Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.  
 J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 John M. Fairbrother, B.V. Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell)  
 Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.  
 Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)  
 Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Réal Lallier, B. Sc. zoologie, Ph. D. sciences biocellulaires (Sherbrooke)  
 Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.  
 Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.  
 Khyali R. Mittal, B.V.Sc., M.V.Sc. microbiologie vétérinaire (Agar), Ph. D. microbiologie et immunologie (Guelph)  
 Michel Morin, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie (Missouri), Dipl. A.C.V.P.  
 Sylvain Quessy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Daniel T. Scholl, B. S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph. D. épidémiologie (Utrecht)  
 Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M. Sc. microbiologie, Ph. D. virologie (Guelph)

**Professeurs agrégés**

- Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)

- Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.

- Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

**Professeurs adjoints**

- Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)  
 Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal)  
 Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS – Institut Armand-Frappier)  
 Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Ph. D. neurosciences (McGill), Dipl. A.C.V.P.  
 Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. Agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D. Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)

**Chercheurs adjoints**

- Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, (Montréal)  
 Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine, Ph. D. sciences vétérinaires en microbiologie (Montréal)  
 Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

**Attachés de recherche**

- Sylvette Laurent Lewandowski, B. Sc. biochimie, M. Sc. microbiologie, Ph. D. biochimie (Sherbrooke)  
 Grant Tomita, B. Sc. sciences animales, M. Sc. sciences animales (Hawaï), Ph. D. sciences animales (Ohio)

**Professeurs associés**

- Jacques Galipeau, M.D. (Montréal)  
 Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc. microbiologie, Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)  
 Michèle Marcotte, B. Sc. A. génie chimique (Laval), M. Sc. génie alimentaire (Alberta), D. Sc. sciences des aliments (McGill)  
 Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)  
 Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)  
 André Ravel, D.M.V. (Lyon) M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)  
 Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)  
 Linda Saucier, B. Sc. A. sciences et technologie des aliments, M. Sc. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph. D. microbiologie (Alberta)  
 Carole Simard, D.M.V. (Montréal), M. Sc. virologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec), Ph. D. biologie moléculaire (Montréal)

**Cliniciens**

- André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)  
 Caroline Piché, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. en diagnostic en laboratoire en pathologie clinique, M. Sc. sciences vétérinaires (pathologie) (Montréal)  
 F. Carl Uhland, D.M.V. (Illinois), I.P.S.A.V. espèces aquatiques (Île-du-Prince-Édouard), D.É.S. diagnostic en laboratoire en microbiologie vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.M.

**Cliniciens associés**

- Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)  
 Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

**Professeur invité**

- Daniel Perron, D.M.V., D.M.V.P. (Montréal), M. Sc. agroalimentaire (Laval)

**Professeurs émérites**

- André Lagacé  
 Serge Larivière  
 Raymond S. Roy

**DÉPARTEMENT DE SCIENCES CLINIQUES****Directrice : Diane Blais****Professeurs titulaires**

- Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. anesthésiologie (Cornell)  
 Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)  
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.  
 Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.  
 Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. Rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.  
 Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)  
 Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.  
 André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S.  
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)  
 Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Denis Harvey, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Doctorat technologie de l'enseignement (Laval)  
 Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. Rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S.  
 Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Marcel Marcoux, D.M.V., M. Sc. V. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)  
 Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc. V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.  
 Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc. V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie  
 Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. Rés. thériogénologie, M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.  
 Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)  
 André Vrins, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Californie)

**Professeurs agrégés**

- Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.  
 Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.  
 Thérèse Lanthier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V. Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)  
 Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.  
 Bertrand Lussier, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), D.É.S. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.

**Professeurs adjoints**

- Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State)  
 Pascale Aubry, B. Sc. chimie, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine ambulatoire et médecine de population bovine (Cornell)  
 Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.

- Søren R. Boysen, D.M.V. (Saskatchewan), Internat médecine et chirurgie des petits animaux (Île-du-Prince-Édouard), Rés. urgentologie (Tufts)  
 Sébastien Buczniski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)  
 Marc-André d'Anjou, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Rés. imagerie vétérinaire (Tufts)  
 Alexander de Oliveira El Warrak, D.M.V. (Rio de Janeiro), M. Sc. chirurgie vétérinaire (Santa Maria), Ph. D. chirurgie vétérinaire (Zürich), Rés. chirurgie des petits animaux (Illinois)  
 David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.  
 Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas)  
 Jean-Philippe Roy, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

**Professeure invitée**

- Martine Denicourt, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

**Professeurs associés**

- Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Cyril Désévaux, D.V. (Alfort), M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)  
 Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc. médecine expérimentale, Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)  
 Louis M. Huneault, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Olivier Lepage, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S.  
 Lena N. Measures, B. Sc. zoologie, M. Sc. zoologie, Ph. D. zoologie (Guelph)  
 Philippe Pibarot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)

**Cliniciens**

- Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)  
 Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)  
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)  
 Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V. (Montréal)  
 Andréas Brieger, D.M.V. (Hanovre), Cert. Spéc. médecine vétérinaire des animaux exotiques (Royaume-Uni)  
 Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)  
 Isabelle Caron, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.  
 Jérôme Carrier, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Ph. D. médecine de population (Minnesota)  
 Christophe Céléste, D.E.F.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S., Dipl. A.C.V.S.  
 Nadège Chailleux, D.E.F.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Anne-Marie Couture, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal)  
 Myriam De Carufel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Cécile Ferrouillet, D.E.F.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine de population animale-bovins laitiers (Montréal), M.P.H. santé publique (Minnesota)  
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)  
 Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)  
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)  
 Jean-Jacques Kona-Boun, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en anesthésiologie, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)  
 Marketa Kopal, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.

Laureline Lecoq, D.M.V. (Liège), Internat en médecine équine (Ternat), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, Dipl. A.C.V.I.M.

Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)

Véronique Martin-Bouyer, D.M.V., Internat en petits animaux (Liège), Rés. anesthésiologie (Gand)

Pierre-Yves Mulon, D.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)

Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)

Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal)

Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. ophtalmologie, Rés. ophtalmologie (Alfort); Chirurgie expérimentale et microchirurgie, Exploration visuelle (Paris VII)

Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

#### Responsables de formation clinique

Pascale Benoist, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)

Geneviève Lessard, D.M.V. (Montréal)

Louise St-Germain, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux (Montréal)

- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

## 2. Programme

### 1. Avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 9 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 3 crédits de cours obligatoire, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Un maximum de 5 crédits de cours hors programme est autorisé.

Les options suivantes sont offertes pour la modalité avec mémoire :

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Le programme avec mémoire comporte également un cheminement sans option.

### 2. Sans mémoire

Le programme de maîtrise sans mémoire, comporte 45 crédits répartis ainsi :

- de 28 à 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle
- de 15 à 17 crédits attribués à des travaux dirigés faisant l'objet de rapport.

Une option est offerte pour la modalité sans mémoire : Pathologie et microbiologie.

## Programme 2-581-1-0

### M. Sc. (sciences vétérinaires)

#### OBJECTIFS

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

#### Option Pathologie et microbiologie vétérinaires

L'option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### – Cheminement avec mémoire

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMV 6675Z Séminaires de recherche, 2 cr.

MMV 6689 Propédeutique en recherche biomédicale, 1 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

Choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté (sigles MEV, MMV, PAA et PTM).

#### Bloc C – Choix (3 cr.)

Choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université.

#### Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

### – Cheminement sans mémoire

#### Bloc A – Option (min. 28 cr.; max. 30 cr.)

Choisis dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université.

#### Bloc B – Travaux dirigés (min. 15 cr.; max. 17 cr.)

Choisis dans la liste d'ateliers de formation de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

## Programme 3-581-1-0

### Ph. D. (sciences vétérinaires)

#### OBJECTIFS

Le programme de doctorat permet à l'étudiant de développer sa capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique; d'élaborer un protocole scientifique pour vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir la perti-

nence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. À cette fin, l'étudiant doit acquérir une solide formation de base dans la discipline choisie, participer à des exercices d'analyses de travaux de recherche, effectuer des travaux de recherche d'un niveau élevé, présenter des conférences et préparer des articles scientifiques.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

### 2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

### 3. Programme

Le programme comporte :

- 4 crédits de cours obligatoires
- 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il peut aussi comporter des cours complémentaires selon les besoins du candidat.

Le programme est offert avec six options :

Épidémiologie  
Microbiologie  
Pathologie  
Pharmacologie  
Reproduction

Le programme comporte également un cheminement sans option.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMV 7000 Ateliers de recherche, 2 cr.

MMV 7001 Séminaires de recherche, 2 cr.

### Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

---

Programme 2-590-1-1

---

**Certificat (I.P.S.A.V.)**

---

## OBJECTIFS

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de solutionner des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et solutionner des problèmes; le sens de l'organisation.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

### 3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages.

L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

### 4. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2<sup>e</sup> cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

Médecine des animaux de compagnie  
Médecine bovine  
Médecine équine  
Médecine porcine  
Médecine zoologique  
Thériogénologie

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV 6401A Atelier de sciences cliniques, 1 cr.

MMV 6401B Atelier de sciences cliniques, 1 cr.

MMV 6474 Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

### Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

#### Option Médecine des animaux de compagnie

MEV 6404AàH Stage : médecine interne ac., 2 cr.

MEV 6404J-K Stage : médecine interne ac., 2 cr.

MEV 6407AàH Stage : chirurgie ac., 2 cr.

MEV 6407J-K Stage : chirurgie ac., 2 cr.

MEV 6408AàF Stage : reproduction ac., 2 cr.

MEV 6411A-B Stage : ophtalmologie ac., 2 cr.

MEV 6412A-B Stage : imagerie médicale ac., 2 cr.

MEV 6413A-B Stage : anesthésie ac., 2 cr.

MEV 6419A-B Stage : dermatologie ac., 2 cr.

MEV 6422A-B Stage : oncologie ac., 2 cr.

MEV 6424A-B Stage : neurologie ac., 2 cr.

MEV 6451AàF Stage : pratique générale ac., 2 cr.

MEV 6452AàF Stage : urgents et soins intensifs ac.1, 2 cr.

MEV 6453AaF Stage : urgents et soins intensifs ac.2, 2 cr.

MEV 6454AaF Stage : pratiques privées ac., 2 cr.

### Option Médecine bovine

MEV 6400AaH Stage : médecine interne bov., 2 cr.

MEV 6400J-K Stage : médecine interne bov., 2 cr.

MEV 6401AaH Stage : chirurgie bov., 2 cr.

MEV 6401J-K Stage : chirurgie bov., 2 cr.

MEV 6402AaH Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.

MEV 6409AaH Stage : obstétrique bov., 2 cr.

MEV 6409JàQ Stage : obstétrique bov., 2 cr.

MEV 6421AaF Stage : médecine de population bov., 2 cr.

MEV 6455AaC Stage : investigations spécialisées bov., 2 cr.

MEV 6456AaF Stage : ambulatoire bov., 2 cr.

PTM 6451AaF Stage : laboratoire médical, 2 cr.

### Option Médecine équine

MEV 6403AaH Stage : médecine interne éq., 2 cr.

MEV 6403JèK Stage : médecine interne éq., 2 cr.

MEV 6404AaH Stage : chirurgie éq., 2 cr.

MEV 6404J-K Stage : chirurgie éq., 2 cr.

MEV 6405AaH Stage : reproduction éq., 2 cr.

MEV 6414AetB Stage : anesthésio. soins intensifs éq., 2 cr.

MEV 6420AaF Stage : médecine sportive éq., 2 cr.

MEV 6457AaF Stage : ambulatoire éq., 2 cr.

MEV 6458AaF Stage : imagerie éq., 2 cr.

MEV 6459AaF Stage : externe en pratique éq.

### Option : médecine porcine

MMV 6462AaH Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.

MMV 6462J-K Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.

MMV 6463AaH Stage : production porcine, 2 cr.

MMV 6463J-K Stage : production porcine, 2 cr.

PTM 6461AaH Stage : pathologie porcine, 2 cr.

PTM 6461J-K Stage : pathologie porcine, 2 cr.

### Option Thériogénologie

MEV 6402AaH Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.

MEV 6405AaH Stage : reproduction éq., 2 cr.

MEV 6408AaH Stage : reproduction ac., 2 cr.

MEV 6409AaH Stage : obstétrique bov., 2 cr.

MEV 6409JàQ Stage : obstétrique bov., 2 cr.

MEV 6415AaH Stage : reproduction bov. 2, 2 cr.

PTM 6452AaF Stage : microbiologie, 2 cr.

---

## Programmes

---

### D.É.S. (médecine vétérinaire)

---

#### Options :

Biomédecine vétérinaire	<b>2-594-1-0</b>
Diagnostic en laboratoire	<b>2-597-1-0</b>
Pathologie vétérinaire	<b>2-596-1-0</b>
Sciences cliniques vétérinaires	<b>2-590-1-2</b>
Comportement animal	<b>2-590-1-3</b>

---

## OBJECTIFS

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de solutionner des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et solutionner les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

### 2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

### 3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).

L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.

En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.

Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

### 4. Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

### 5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

## 6. Programme

Le programme comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.

Le programme est offert en quatre options :

### Option Biomédecine vétérinaire

L'option comprend la concentration Médecine des animaux de laboratoire. Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 12 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 57 crédits de stages à option, de 15 crédits de travaux dirigés et de 12 crédits attribués à la recherche.

### Option Diagnostic en laboratoire

L'option regroupe les concentrations :

Microbiologie vétérinaire

Pathologie clinique.

Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 3 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche

### Option Pathologie vétérinaire

L'option est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 9 crédits de cours au choix, de 54 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche

### Option Sciences cliniques vétérinaires

L'option regroupe les concentrations :

Anesthésiologie

Chirurgie – grands ou petits animaux

Comportement animal

Dermatologie

Imagerie médicale

Médecine de population animale – bovins laitiers

Médecine interne – grands ou petits animaux

Médecine zoologique

Neurologie

Thériogénologie

Urgentologie et soins intensifs

Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 6 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 18 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme comporte 108 crédits répartis entre les cours, les stages et l'initiation à la recherche selon les modalités suivantes :

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire – Commun à toutes les options (6 cr.)

MMV 6682 Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.

MMV 6685 Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

### Option Biomédecine vétérinaire

#### Bloc B – Option – Cours (12 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

#### Bloc D – Option – Stages (57 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

Choisis dans la liste d'ateliers de formation de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc F – Recherche clinique (12 cr.)

### Option Diagnostic en laboratoire

#### Bloc B – Option – Cours (15 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc C – Choix – Cours (3 cr.)

#### Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

#### Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

### Option Pathologie vétérinaire

#### Bloc B – Option – Cours (15 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc C – Choix – Cours (9 cr.)

#### Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

#### Bloc E – Option – Stages (54 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

### Option Sciences cliniques vétérinaires

#### Bloc B – Option – Cours (6 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

#### Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté.

#### Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

---

## Programme 2-580-6-0

---

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (médecine des animaux de compagnie)

---

## OBJECTIFS

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

### 2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

### 3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de une année.

### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 7 crédits obligatoires.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

- MMV 6551A Animaux de compagnie: médecine interne 1, 3 cr.
- MMV 6551B Animaux de compagnie: médecine interne 2, 3 cr.
- MMV 6507 Pharmacologie clinique 1, 1 cr.

#### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

- MMV 5001AaH Séminaires de formation clinique, 1 cr.
- MMV 5002AaH Ateliers de formation clinique, 1 cr.
- MMV 5003AaH Activités dirigées, 1 cr.
- MMV 5004AaE Formation continue : séminaires, 1 cr.
- MMV 5005AaE Formation continue : ateliers, 1 cr.
- MMV 5006AaE Formation continue: activités dirigées, 1 cr.
- MMV 5007AaE Formation continue : lectures dirigées, 1 cr.

#### Bloc C – Cours à option (min. 5 cr.; max. 8 cr.)

- MMV 6500A Dermatologie 1 : introduction, 1 cr.
- MMV 6500B Dermatologie 2 : dermatoses, 1 cr.
- MMV 6500C Dermatologie 3 : maladies; traitements, 1 cr.
- MMV 6501A Imagerie médicale 1, 1 cr.
- MMV 6501B Imagerie médicale 2, 1 cr.
- MMV 6501C Imagerie médicale 3, 1 cr.
- MMV 6503A Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1, 2 cr.
- MMV 6503B Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2, 1 cr.
- MMV 6504 Animaux de compagnie : thériogénologie 1, 1 cr.
- MMV 6505 Troubles du comportement félin, 1 cr.
- MMV 6506 Troubles du comportement canin, 1 cr.
- MMV 6508 Pharmacologie clinique 2, 1 cr.
- MMV 6509 Animaux de compagnie : urgentologie, 1 cr.
- MMV 6510A-Z Ateliers de formation pratique, 1 cr.
- MMV 6511 Petits mammifères de compagnie, 1 cr.
- MMV 6512 Herpétologie, aquariophilie vétérinaire, 1 cr.
- MMV 6513 Animaux de compagnie : radiologie 1, 1 cr.
- MMV 6514 Échocardiographie, 1 cr.
- MMV 6522 Zoonoses parasitaires : petits animaux, 2 cr.
- MMV 6523 Animaux de compagnie : parasitoses, 1 cr.

## Musique

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Musique : une maîtrise ès arts (M.A.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.Mus.), trois Diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), un Philosophiæ Doctor (Ph.D.) et deux doctorats (D.Mus.).

### Musique

<b>M.A. (musique)</b>	<b>2-600-1-1</b>
Options :	
Musicologie	
Ethnomusicologie	
<b>Ph.D. (musique)</b>	<b>3-600-1-2</b>
Options :	
Musicologie	
Ethnomusicologie	
<b>M.Mus. (composition)</b>	<b>2-610-1-1</b>
Options :	
Musiques d'applications audiovisuelles	
Musiques de création	
<b>D. Mus. (composition)</b>	<b>3-610-1-1</b>
<b>M.Mus. (interprétation)</b>	<b>2-605-1-1</b>
Options :	
Voix et instruments	
Direction d'orchestre	
<b>D. Mus. (interprétation)</b>	<b>3-605-1-1</b>
Options :	
Voix et instruments	
Direction d'orchestre	
<b>D.É.S.S. (interprétation)</b>	<b>2-605-1-2</b>
<b>D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)</b>	<b>2-606-1-0</b>
<b>D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)</b>	<b>2-606-1-1</b>

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-7998

#### Membres du Comité des études supérieures

Sylvain Caron  
Christiane Laflamme  
Mark Pedrotti  
Hugues Leclair

### Personnel enseignant\*

#### Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D. M. A. composition (The Juilliard School, New York)  
Lise Daoust, 1<sup>er</sup> prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)  
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)  
Marc Durand, M. Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)  
José Evangelista, L. Sc. composition (Valence), M. Mus. composition (Montréal), D. Mus. composition (McGill)  
Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (Laval)  
Marie-Thérèse Lefebvre, Ph. D. musicologie (Montréal)

\*Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Robert Leroux, B. Mus. percussion (Montréal)  
Michel Longtin, D. Mus. composition (Montréal)  
Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique (Aix-en-Provence), M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)  
Isabelle Panneton, 1<sup>er</sup> prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)  
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)  
Réjean Poirier, 1<sup>er</sup> prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1<sup>er</sup> prix (Concours international d'orgue de Bruges)  
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violon (The Juilliard School, New York)  
Philip Tagg, Ph. D. musicologie (Göteborg, Suède)  
Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec), chef d'orchestre

#### Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L. Mus. (Montréal)  
Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D. Mus. interprétation (Montréal)  
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)  
François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (McGill)  
Reno De Stefano, Ph. D. musicologie, option jazz (Montréal)  
Albert Devito, 1<sup>er</sup> prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)  
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (Laval)  
Denis Gougeon, M. Mus. composition (Montréal)  
Rosemarie Landry, B. Mus. chant (Montréal), B. Mus. piano (Montréal), L. Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)  
Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1<sup>er</sup> prix de violon (Concours international de Montréal)  
Peter McCutcheon, B. Mus. (Montréal), 1<sup>er</sup> prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)  
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM  
Robert Normandeau, D. Mus. composition (Montréal)  
Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)  
Raymond Perrin, 1<sup>er</sup> prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)  
Johanne Perron, 1<sup>er</sup> prix de violoncelle et 1<sup>er</sup> prix de musique de chambre (Conservatoire de musique du Québec), Master of Music (Yale University)  
Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision  
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1<sup>er</sup> prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)  
Pierre Rolland, B. Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)  
Jean Saulnier, D. Mus. piano (Montréal)  
Jean-Eudes Vaillancourt, 1<sup>er</sup> prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

#### Professeurs adjoints

Marie-Alexis Colin, Diplôme de docteur de musique (Université de Tours)  
Nathalie Fernando, Diplôme de docteur [histoire de la musique et musicologie] (Sorbonne, Paris IV)  
Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (Montréal)  
Jutta Puchhammer, M. Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)  
Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill)  
Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill)  
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

#### Professeurs associés

Mireille Barrière, Ph. D. histoire (Laval)  
Carmelle Bégin, D. Mus. histoire et langues (Montréal)  
Frank Dobbins, D. Phil. (Oxford University)  
Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)  
Bruce Haynes, Ph. D. musicologie (Montréal)  
Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (Montréal)  
Zach Settel, D. Mus. composition (Montréal)  
Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (U. of Michigan)

#### Professeurs invités

Sylveline Bourion, Ph. D. musicologie (Montréal)  
Jimmy Brière, D. Mus. piano (Montréal)  
François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (Montréal)  
Michael Meraw, M. Mus. (McGill)  
Pierre-Daniel Rheault, B. Mus. (McGill)

**Ensembles en résidence**

Giri Kedaton (Gamelan balinaï)  
Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

**Professeures émérites**

Maryvonne Kendergi  
Natalie Pepin

**Personnel enseignant, 2007-2008, par cours****Instruments**

**Alto** : Jutta Puchhammer, Eleonora Turovsky, Neal Gripp  
**Basse électrique et acoustique** : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel, Frédéric Alarie  
**Basson** : Martin Mangrum  
**Batterie** : Paul Brochu, Gilbert Fradette  
**Chant** : Gail Desmarais, France Dion, Rosemarie Landry, Suzie LeBlanc, Michael Meraw, Yolande Parent, Mark Pedrotti, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny  
**Chant jazz** : Lana Carboneau, Vincent Morel  
**Clarinete** : Martin Carpentier, André Moisan, Jean-François Normand  
**Clarinete jazz** : Simon Stone  
**Clavecin** : Réjean Poirier, Catherine Todorovski, Luc Beauséjour  
**Connaissance du clavier** : Raymond Perrin  
**Contrebasse** : Marc Denis, Éric Chappell, Jacques Beaudoin  
**Contrebasse jazz** : Michel Donato, Jean-François Martel  
**Cor** : Jean Gaudreault, Paul Marcotte  
**Flûte à bec** : Francis Colpron  
**Flûte traversière** : Denis Bluteau, Lise Daoust  
**Guitare** : Peter McCutcheon, Bruno Perron  
**Guitare jazz** : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier  
**Guitare baroque** : Sylvain Bergeron  
**Harpe** : Christiane Gendron  
**Hautbois** : Lise Beauchamp, Pierre-Vincent Plante  
**Luth** : Sylvain Bergeron  
**Orgue** : Réjean Poirier, Catherine Todorovski  
**Percussion** : Julien Grégoire, Robert Leroux, Andrei Malachenko  
**Piano** : Dang Thai Son, Marc Durand, Christian Parent, Maneli Pizadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Daniel Moran  
**Piano jazz** : Luc Beaugrand, Pierre Leduc  
**Saxophone** : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay  
**Saxophone jazz** : Dany Roy, Simon Stone  
**Trombone** : Albert Devito  
**Trombone jazz** : Muhammad Abdul Al-Khabyr, Jean-Nicolas Trottier  
**Trompette** : Jean-Louis Chatel  
**Trompette jazz** : Ron Di Lauro  
**Tuba** : Yan Sallafranque  
**Viole de gambe** : Margaret Little  
**Violon** : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Eleonora Turovsky  
**Violon jazz** : Mireille Proulx, Tommy Gauthier  
**Violoncelle** : Johanne Perron, Yuli Turovsky

**Ateliers et ensembles**

**Atelier d'accompagnement** : Jean-Eudes Vaillancourt  
**Atelier d'accompagnement vocal jazz** : Vincent Morel  
**Atelier d'improvisation** : Jean-Marc Bouchard  
**Atelier d'opéra** : Robin Wheeler  
**Atelier de musique baroque** : Luc Beauséjour  
**Atelier de musique contemporaine** : Lorraine Vaillancourt  
**Atelier de percussion** : Robert Leroux, Julien Grégoire  
**Choeur d'opéra** : Robin Wheeler, Raymond Perrin  
**Chorale** : Raymond Perrin  
**Chorale jazz** : Vincent Morel  
**Combo** : Luc Beaugrand, Ron Di Lauro, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Richard Provençal, Dany Roy, Simon Stone  
**Ensemble claviers** : Jean-Eudes Vaillancourt  
**Ensemble cuivres** : Albert Devito  
**Ensemble guitares** : Peter McCutcheon  
**Ensemble jazz (Big Band)** : Ron Di Lauro  
**Ensemble musique de chambre** : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt  
**Ensemble vocal jazz** : Vincent Morel

**Gamelan** : Gabriel Evangelista, Éric Vandal

**Orchestre** : Jean-François Rivest

**Quatuor à cordes** : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

**Sigle des cours d'instrument (MUI)****Programmes de 2<sup>e</sup> cycle**

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

Le premier chiffre indique le niveau du cours.

6 = 2<sup>e</sup> cycle

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4<sup>e</sup> chiffre correspond au nombre alloué de crédits.

Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.É.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

**Programmes de 3<sup>e</sup> cycle**

L'inscription à un cours d'instrument se fait annuellement, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres.

Le 1<sup>er</sup> chiffre indique le niveau du cours.

7 = 3<sup>e</sup> cycle

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4<sup>e</sup> chiffre (1 ou 2) indique l'année d'inscription.

**Sigle des cours d'atelier et d'ensemble (MUE)**

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités. Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

Le 1<sup>er</sup> chiffre indique le cycle.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4<sup>e</sup> chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

**Programme 2-600-1-1****M.A. (musique)****OBJECTIFS****Maîtrise avec mémoire**

Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

**Maîtrise sans mémoire**

Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

## DESTINATAIRES

### Maîtrise avec mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et qui souhaitent développer des habiletés de chercheur dans l'un des domaines de la discipline.

### Maîtrise sans mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière; il s'adresse aussi aux candidats qui souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- pour le programme avec mémoire, soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (cinq pages).

### 2. Programme

#### Maîtrise avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Maîtrise sans mémoire

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
- 24 crédits attribués à deux travaux et lectures dirigés de 12 crédits chacun.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### 1. Programme avec mémoire

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

#### Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

#### Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MUL 6960 Mémoire, 30 cr.

### 2. Programme sans mémoire

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

#### Bloc B – Option (18 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

#### Bloc C – Travaux dirigés (24 cr.)

MUL 6949 Travaux et lectures dirigés 1, 12 cr.

MUL 6950 Travaux et lectures dirigés 2, 12 cr.

## Programme 3-600-1-2

### Ph.D. (musique)

## OBJECTIFS

Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie. Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

## DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie et qui sont actifs dans la vie musicale ou qui s'intéressent à un groupe culturel particulier.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages : présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine; bibliographie sélective
- remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés
- pour l'option Musicologie, se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie; le comité vérifie les connaissances générales du candidat en histoire, analyse et répertoire
- pour l'option Ethnomusicologie, se présenter à une entrevue pour y exposer son projet; le comité vérifie les connaissances générales du candidat en ethnomusicologie ainsi que les raisons et intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

### 2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours de cycle supérieur comprenant entre 3 et 6 crédits de séminaire de recherche
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

MUL 7217 Recherche en histoire et analyse, 3 cr.

MUL 7218 Recherche en ethnomusicologie, 3 cr.

#### Bloc B – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

**Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)**

MUL 7960 Thèse, 78 cr.

## Programme 2-610-1-1

**M.Mus. (composition)****OBJECTIFS****Option Musiques d'applications audiovisuelles**

Acquérir des connaissances liées aux musiques d'applications audiovisuelles (cinéma, vidéo, musique de scène, etc.) et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant divers styles et des habiletés d'analyse liées au contexte. Réaliser la musique pour une production audiovisuelle en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

**Option Musiques de création**

Acquérir des connaissances plus spécifiques à la création et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant un langage personnel et des habiletés d'analyse. Réaliser une création en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

**DESTINATAIRES****Option Musiques d'applications audiovisuelles**

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

**Option Musiques de création**

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Mus (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par le doyen
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement)
- pour l'option Musique de création, maîtriser les outils informatiques appropriés
- pour l'option Musiques d'applications audiovisuelles, avoir réussi les cours préalables suivants ou l'équivalent :

MUL 2109 Musique et images en mouvement

MUS 2314 Musique et médiatique 1

MUS 2315 Musique et médiatique 2

MUS 1126 Intro. aux logiciels d'édition musicale

- pour les étudiants provenant de l'électroacoustique, avoir des notions de composition instrumentale
- pour les étudiants provenant de l'écriture, avoir suivi des cours de composition.

**2. Programme****Option Musiques d'applications audiovisuelles**

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires
- 18 crédits attribués à trois travaux dirigés accompagnés d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore de ces œuvres.

**Option Musiques de création**

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires
- 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure, ou à deux œuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Musiques d'applications audiovisuelles****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

MCT 6401 Composition 1, 5 cr.

MCT 6402 Composition 2, 5 cr.

MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

**Bloc B – Option –Théorie et pratique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

MTE 6320A Écriture en musiques d'applications A, 3 cr.

MTE 6320B Écriture en musiques d'applications B, 3 cr.

MTE 6320C Écriture en musiques d'applications C, 3 cr.

MUS 6320A Conception sonore en audiovisuel A, 3 cr.

MUS 6320B Conception sonore en audiovisuel B, 3 cr.

MUS 6320C Conception sonore en audiovisuel C, 3 cr.

MUL 6320A Étude des musiques d'applications A, 3 cr.

MUL 6320B Étude des musiques d'applications B, 3 cr.

MUL 6320C Étude des musiques d'applications C, 3 cr.

**Bloc C – Option – Musique et cinéma (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours ou séminaires offerts au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et à la Faculté de musique (sigles CIN, MUS, MUL ou MTE).

**Bloc D – Travaux dirigés (18 cr.)**

MUS 6271 Travail dirigé 1, 6 cr.

MUS 6272 Travail dirigé 2, 6 cr.

MUS 6273 Travail dirigé 3, 6 cr.

**Option Musiques de création****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

MCT 6401 Composition 1, 5 cr.

MCT 6402 Composition 2, 5 cr.

MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)**

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

**Bloc C – Composition finale (18 cr.)**

MCT MCT 6960 Composition finale, 18 cr.

## Programme 3-610-1-1

**D.Mus. (composition)****OBJECTIFS**

Favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'œuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

**DESTINATAIRES**

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique ou d'enseignement.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- soumettre un projet et déposer deux œuvres (partition et enregistrement)
- pour l'option Composition instrumentale, se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies MIDI
- pour l'option Composition électroacoustique, se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse et du répertoire dans le domaine électroacoustique. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 12 crédits pour une première composition
- 54 crédits attribués à la recherche et à des compositions originales accompagnées d'une analyse et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (6 cr.)**

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

**Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)**

MCT 7130 Tutorat, 9 cr.

MCT 7131 Tutorat, 9 cr.

**Bloc C – Compositions finales (66 cr.)**

MCT 7958 Composition 1, 12 cr.

MCT 7960 Recherche et compositions finales, 54 cr.

Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

## Programme 2-605-1-1

**M.Mus. (interprétation)****OBJECTIFS****Option Voix et instruments**

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'œuvres de concert où le candidat peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par son volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

**Option Direction d'orchestre**

Acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où le candidat peut développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par son volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

**DESTINATAIRES****Option Voix et instruments**

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

**Option Direction d'orchestre**

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

**Option Voix et instruments**

- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou
- attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen
- se présenter à une audition

**Option Direction d'orchestre**

- être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent
- maîtriser le jeu d'un instrument
- posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture
- démontrer des aptitudes pour la communication
- faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

## 2. Programme

### Option Voix et instruments

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 15 crédits d'instrument, 9 crédits de cours ou séminaires et 3 crédits de musique d'ensemble
- 6 crédits pour un récital de 1<sup>re</sup> année
- 12 crédits pour un récital final

### Option Direction d'orchestre

Le programme comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 27 crédits de cours spécialisés obligatoires et 3 crédits de cours ou séminaires à option
- 5 crédits pour un récital de 1<sup>re</sup> année
- 10 crédits pour un récital final

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Voix et instruments

#### Bloc A – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

#### Bloc B – Option – Cours spécialisés (18 cr.)

##### Bloc B<sub>1</sub> – Instrument (15 cr.)

- MUI 6..5A Instrument principal I, 5 cr.  
 MUI 6..5B Instrument principal II, 5 cr.  
 MUI 6..5C Instrument principal III, 5 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Musique d'ensemble (3 cr.)

- MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.  
 MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.  
 MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

#### Bloc C – Récitals (18 cr.)

- MIN 6959 Récital de première année, 6 cr.  
 MIN 6960 Récital final, 12 cr.

### Option Direction d'orchestre

#### Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

- MIN 6372A Étude de la partition 1, 2 cr.  
 MIN 6372B Étude de la partition 2, 2 cr.  
 MIN 6372C Étude de la partition 3, 2 cr.  
 MIN 6382A Technique de direction 1, 2 cr.  
 MIN 6382B Technique de direction 2, 2 cr.  
 MIN 6382C Technique de direction 3, 2 cr.  
 MIN 6383A Outils de direction 1, 3 cr.  
 MIN 6383B Outils de direction 2, 3 cr.  
 MIN 6383C Outils de direction 3, 3 cr.  
 MUI 6382A Atelier de direction 1, 2 cr.  
 MUI 6382B Atelier de direction 2, 2 cr.  
 MUI 6382C Atelier de direction 3, 2 cr.

#### Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

#### Bloc C – Récitals (15 cr.)

- MIN 6969 Récital de première année, 5 cr.  
 MIN 6970 Récital final, 10 cr.

## Programme 3-605-1-1

### D.Mus. (interprétation)

## OBJECTIFS

### Option Voix et instruments

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

### Option Direction d'orchestre

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

## DESTINATAIRES

### Option Voix et instruments

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

### Option Direction d'orchestre

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- pour l'option Voix et instruments, être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen
- pour l'option Direction d'orchestre, être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat devra posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

### 2. Programme

#### Option Voix et instruments

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals finals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1<sup>re</sup> année, 12 crédits pour un récital de 2<sup>e</sup> année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final.

**Option Direction d'orchestre**

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat)
- 3 crédits à option de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1<sup>re</sup> année, 12 crédits pour un récital de 2<sup>e</sup> année et 36 crédits pour le récital final.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Voix et instruments****Bloc A – Option (12 cr.)**

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

**Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)**

MUI 7..1 Tutorat 1, 9 cr.

MUI 7..2 Tutorat 2, 9 cr.

**Bloc C – Récital final (60 cr.)**

MIN 7958 Récital I, 12 cr.

MIN 7959 Récital II, 12 cr.

MIN 7960 Récital final, 36 cr.

Ce bloc comprend également deux récitals non évalués.

**Option Direction d'orchestre****Bloc A – Obligatoire (27 cr.)**

MIN 7372A Étude de la partition 1, 2 cr.

MIN 7372B Étude de la partition 2, 2 cr.

MIN 7382A Technique de direction 1, 2 cr.

MIN 7382B Technique de direction 2, 2 cr.

MIN 7383A Outils de direction 1, 3 cr.

MIN 7383B Outils de direction 2, 3 cr.

MUI 7381 Tutorat, 9 cr.

MUI 7382A Atelier de direction 1, 2 cr.

MUI 7382B Atelier de direction 2, 2 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

Cours de 3 crédits choisis parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

**Bloc C – Récital final (60 cr.)**

MIN 7968 Récital I, 12 cr.

MIN 7969 Récital II, 12 cr.

MIN 7970 Récital final, 36 cr.

---

Programme 2-605-1-2

---

**D.É.S.S. (interprétation)****OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

**DESTINATAIRES**

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition, des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

**3. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (dont 6 crédits d'instrument, 3 crédits de cours à option, 2 crédits de musique d'ensemble)
- 7 crédits pour un premier récital
- 12 crédits pour un récital final.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (3 cr.)**

Cours de 3 crédits choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

**Bloc B – Option – Cours spécialisés (8 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Instrument (6 cr.)**

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Musique d'ensemble (2 cr.)**

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

**Bloc C – Récitals (19 cr.)**

MIN 6799 Récital I, 7 cr.

MIN 6800 Récital, 12 cr.

---

Programme 2-606-1-0

---

**D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)****OBJECTIFS**

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

**DESTINATAIRES**

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

### 2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

### 3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

### 4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat
- 2 crédits d'atelier d'interprétation
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6445 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6446 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

### Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

### Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6541 Audition 1, 5 cr.

MIN 6542 Audition 2, 5 cr.

MIN 6543 Audition 3, 5 cr.

MIN 6545 Audition 4, 7 cr.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

### 2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

### 4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 6 crédits sous forme de tutorat
- 2 crédits d'atelier d'interprétation
- 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6447 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6448 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

### Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

### Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6546 Audition 1, 5 cr.

MIN 6547 Audition 2, 5 cr.

MIN 6548 Audition 3, 5 cr.

MIN 6549 Audition 4, 7 cr.

---

Programme 2-606-1-1

---

## D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)

---

### OBJECTIFS

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

### DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

## Optométrie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Optométrie : une maîtrise ès sciences (M. Sc.), un certificat de résidence et un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.).

### Sciences de la vision

<b>M. Sc. (sciences de la vision)</b>	<b>2-656-1-0</b>
<b>D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle)</b>	<b>2-658-1-1</b>
<b>Certificat de résidence en optométrie</b>	<b>2-655-1-2</b>

#### École d'optométrie

Responsable des programmes en sciences de la vision : Christian Casanova  
 Responsable du programme de D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle et intervention en orientation et mobilité) : Julie-Anne Couturier  
 Responsable du certificat de résidence en optométrie et de l'option Sciences cliniques : Jacques Gresset  
 Technicienne en gestion des dossiers étudiants : tél. : 514-343-6325

#### Membres du Comité des études supérieures

Jean-François Bouchard  
 Christian Casanova  
 Julie-Anne Couturier  
 Sébastien Desgent  
 Claude Giasson  
 Jacques Gresset, président  
 Olga Overbury

### Personnel enseignant\*

#### Directeur : Jacques Gresset

#### Professeurs titulaires

Christian Casanova, Ph. D. (Montréal)  
 Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)  
 Jacques Gresset, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)  
 Hélène Kergoat, L.Sc.O. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)  
 John V. Lovasik, B. Sc. (McGill), O.D., M. Sc., Ph. D. (Waterloo)  
 Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph. D. (Montréal)  
 Pierre Simonet, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Waterloo)

#### Professeurs agrégés

Etty Bitton, B. Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M. Sc. (Montréal)  
 Julie-Anne Couturier, B. Sc.Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M. Sc. (Pennsylvania College of Optometry)  
 Danielle de Guise, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Pierre Forcier, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Benoît Frenette, M. Sc. (UQÀM), O.D. (Montréal)  
 Claude Giasson, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University of California, Berkeley)  
 Langis Michaud, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph. D. (Concordia) 1er juin  
 Nadia-Marie Quesnel, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Elvire Vaucher, Maîtrise en biologie cellulaire et Magistère de biologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), D.E.A. et Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

#### Professeurs adjoints

Jean-François Bouchard, B.Pharm., Ph. D. (Montréal)  
 Vasile Diaconu, M. Sc. (Bucarest), M. Sc., Ph. D. (Montréal)  
 Caroline Faucher, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Julie-Andrée Marinier, O.D., M. Sc. (Montréal)

Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M. Sc. (Montréal)

#### Professeures invitées

Julie Brûlé, O.D., M. Sc. (Montréal)  
 Marie-Ève Corbeil, O.D. (Montréal) Nicolas Fontaine, O.D. (Montréal)  
 Mylène Roy, O.D. (Montréal)

#### Professeurs associés

Denis Boire, B. Sc. biologiques, Ph. D. (Montréal)  
 Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph. D. (Brown)  
 Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)  
 Agathe Ratelle, B. Sc. (Montréal), M.A. (Western Michigan)  
 François Vital-Durand, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, D. Sc. (Claude Bernard, Lyon)

#### Services cliniques

Chef des services cliniques : Dr André Lachance  
 Clinique d'anisétropie : Dr Nicolas Fontaine  
 Clinique de basse-vision : Dr<sup>re</sup> Julie-Andrée Marinier  
 Clinique d'électrodiagnostic : Dr John V. Lovasik  
 Clinique d'ergonomie visuelle : Dr Benoit Frenette  
 Clinique d'optométrie pédiatrique : N.  
 Clinique générale : Dr<sup>re</sup> Julie-Andrée Marinier  
 Clinique de gériatrie : Dr<sup>re</sup> Hélène Kergoat  
 Clinique de lentilles cornéennes : Dr Langis Michaud  
 Clinique de santé oculaire : Dr Pierre Forcier  
 Clinique de services optiques : Dr André Lachance  
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Dr<sup>re</sup> Danielle de Guise

#### Stages externes

Directrice des stages externes : Dr<sup>re</sup> Etty Bitton

### Programme 2-656-1-0

#### M. Sc. (sciences de la vision)

### OBJECTIFS

#### Option Sciences fondamentales et appliquées

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental ou appliqué.

#### Option Sciences cliniques

Cette option vise à former des praticiens spécialisés aptes par leurs connaissances approfondies à favoriser l'évolution de l'aspect clinique des sciences de la vision et à favoriser la recherche clinique.

#### Option Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

## 2. Programme

Le programme comprend 45 crédits. Il comporte trois options :

### Option Sciences fondamentales et appliquées

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 1 crédit de cours à option, un minimum de 5 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

### Option Sciences cliniques

Le programme comporte trois modules non séquentiels.

- Le module de Formation spécialisée comprend 12 crédits, soit 3 cours à option de 3 crédits chacun dans une des concentrations cliniques ainsi qu'un cours au choix de 3 crédits.
- Le module de Stages cliniques est constitué de 18 crédits répartis entre 2 stages de 6 crédits chacun dans la concentration clinique choisie, un stage de 3 crédits en première ligne de soins et un séminaire clinique de 3 crédits.
- Le module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision comprend 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stages de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

### Option Intervention en déficience visuelle

Le programme comporte trois modules :

- Le module Formation générale est constitué de deux cours de trois crédits et de deux cours de deux crédits.
- Le module Formation spécialisée est constitué de deux concentrations comportant chacune un minimum de 20 crédits de formation spécialisée auxquels s'ajoutent cinq crédits de travail de recherche dirigé.
- Concentration Orientation et mobilité comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 12 à 20 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 8 crédits de stages d'intervention.
- Concentration Réadaptation en déficience visuelle comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 14 à 22 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 6 crédits de stages d'intervention.
- Le module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision comporte 15 crédits, soit 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stage de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Sciences fondamentales et appliquées

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.  
SCV 6002 Conférences en sciences de la vision, 2 cr.

#### Bloc B – Option (min. 1 cr.)

- PLU 6044 Formation en expérimentation animale, 1 cr.  
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.  
PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

#### Bloc C – Choix (min. 5 cr.)

Choix à effectuer dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du directeur de recherche.

#### Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

- SCV 6900 Recherche, 3 cr.  
SCV 6901 Recherche, 3 cr.  
SCV 6902 Recherche, 12 cr.

- SCV 6903 Recherche, 6 cr.  
SCV 6904 Mémoire, 12 cr.

### Option Sciences cliniques

#### – Module Formation spécialisée

#### Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations données.

#### Bloc A<sub>1</sub> – Optométrie pédiatrique et orthoptique

- OPM 6001 Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.  
OPM 6002 Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.  
OPM 6003 Amblyopie, 3 cr.

#### Bloc A<sub>2</sub> – Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

- OPM 6004 Lentilles cornéennes – Cas spéciaux, 3 cr.  
OPM 6005 Chirurgies réfractives – Aspects cliniques, 3 cr.  
SCV 6013 Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

#### Bloc A<sub>3</sub> – Réadaptation du handicap visuel

- IDV 6017 Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.  
OPM 6006 Handicap visuel – Approche multidiscipl., 3 cr.  
OPM 6007 Intervention en basse vision, 3 cr.

#### Bloc A<sub>4</sub> – Santé oculaire

- OPM 6008 Pharmacologie oculaire, 3 cr.  
OPM 6009 Santé oculaire 1, 3 cr.  
OPM 6010 Santé oculaire 2, 3 cr.

#### Bloc B – Choix (min. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

#### – Module Stages cliniques

#### Bloc A – Stages et séminaires cliniques obligatoires (12 cr.)

L'étudiant doit effectuer 2 stages cliniques dans la concentration qu'il a choisie.

- OPM 6011A Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.  
OPM 6011B Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.  
OPM 6012A Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.  
OPM 6012B Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.  
OPM 6013A Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.  
OPM 6013B Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.  
OPM 6014A Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.  
OPM 6014B Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

- OPM 6015 Séminaires cliniques, 3 cr.  
OPM 6016A Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.

#### – Module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision

#### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

- SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.  
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

- PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

#### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

- MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.  
ou

- MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

- MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

- ETA 6512 L'analyses des données qualitatives, 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

**Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)**

SCV 6005 Practicum de recherche, 2 cr.

SCV 6006A Stage de recherche 1, 3 cr.

SCV 6006B Stage de recherche 2, 3 cr.

**Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)**

SCV 6012 Travail dirigé de recherche, 5 cr.

**Option Intervention en déficience visuelle****– Module Formation générale pour l'intervention en déficience visuelle****Bloc A – Obligatoire (10 cr.)**

IDV 6020 Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.

IDV 6005 Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.

IDV 6017 Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.

IDV 6021 Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

L'étudiant doit suivre un minimum de 20 crédits dans l'une des deux concentrations ci-dessous.

**Module Formation spécialisée****Bloc A – Obligatoire (min. 20 cr.; max. 23 cr.)****– Concentration Orientation et mobilité**

IDV 6003 Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.

IDV 6004 Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.

IDV 6006 Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.

IDV 6007A Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.

IDV 6007B Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.

IDV 6016 Basse vision et déplacements, 3 cr.

KIN 6870 Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

**– Concentration Réadaptation en déficience visuelle**

IDV 6008 Croissance, développement et adaptation, 3 cr.

IDV 6009 Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.

IDV 6010 Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.

IDV 6011 Communication 2, informatique, 3 cr.

IDV 6012 Brl 1, Introduction et braille intégral, 2 cr.

IDV 6013 Brl 2, Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.

IDV 6014 Stratégies en basse vision, 3 cr.

IDV 6015 Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

**Module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

**Bloc B – Option (max. 3 cr.)**

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

ou

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ETA 6512 L'analyses des données qualitatives, 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

**Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)**

SCV 6005 Practicum de recherche, 2 cr.

SCV 6006A Stage de recherche 1, 3 cr.

SCV 6006B Stage de recherche 2, 3 cr.

**Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)**

SCV 6012 Travail dirigé de recherche, 5 cr.

**Programme 2-658-1-1****D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle)****OBJECTIFS**

Ce programme vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficience visuelle en vue de faire acquérir à ces dernières les capacités de se déplacer et de s'orienter de manière autonome.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Transfert à la maîtrise**

Après consultation du Comité des études supérieures, le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S.

**3. Scolarité**

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires de niveau 2<sup>e</sup> cycle. Il est constitué des modules et concentration suivants :

- Le module Formation générale est constitué de deux cours de 3 crédits et de deux cours de 2 crédits.
- Le module Formation spécialisée – concentration Orientation et mobilité est constitué d'un maximum de 8 crédits de cours et de 12 crédits de formation pratique.
- Le module Formation spécialisée – concentration Réadaptation en déficience visuelle est constitué d'un maximum de 14 crédits de cours et 6 crédits de stage de formation pratique.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Module Formation générale****Bloc A – Obligatoire (10 cr.)**

IDV 6020 Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.

IDV 6005 Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.

IDV 6017 Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.

IDV 6021 Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

**Module Formation spécialisée**

– Concentration Orientation et mobilité

**Bloc A – Obligatoire (max. 20 cr.)**

IDV 6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV 6004	Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.
IDV 6006	Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.
IDV 6007A	Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.
IDV 6007B	Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.
IDV 6016	Basse vision et déplacements, 3 cr.
KIN 6870	Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

**Module Formation spécialisée**

– Concentration Réadaptation en déficience visuelle

**Bloc A – Obligatoire (max. 20 cr.)**

IDV 6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV 6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
IDV 6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV 6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV 6012	Brl 1 : Introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV 6013	Brl 2 : Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.
IDV 6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV 6015	Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

---

Programme 2-655-1-2

---

**Certificat de résidence en optométrie****OBJECTIFS**

Le programme de résidence a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes que doit posséder un professionnel démontrant une expertise reconnue dans un des champs de la pratique optométrique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Son dossier scolaire doit établir qu'il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Statut étudiant**

L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme du Certificat.

**3. Scolarité**

Le programme commence au trimestre d'été. Il est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable du programme.

**4. Normes de l'établissement d'accueil**

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

**5. Diplôme**

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

**6. Programme**

Le programme comprend 39 crédits répartis comme suit :

- 3 crédits de séminaire obligatoire
- 9 crédits de cours propres à la concentration choisie
- 9 crédits de stage obligatoires
- 18 crédits de stage propres à la concentration choisie.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Cours obligatoire (3 cr.)**

OPM 6015 Séminaires cliniques, 3 cr.

**Bloc B – Option (9 cr.)**

Le résident doit choisir 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations ci-dessous.

**Bloc B<sub>1</sub> – Concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique**

OPM 6001	Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM 6002	Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM 6003	Amblyopie, 3 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes**

OPM 6004	Lentilles cornéennes – cas spéciaux, 3 cr.
OPM 6005	Chirurgies réfractives – aspects cliniques, 3 cr.
SVC 6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

**Bloc B<sub>3</sub> – Concentration Réadaptation du handicap visuel**

IDV 6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
OPM 6006	Handicap visuel – approche multidiscipl., 3 cr.
OPM 6007	Intervention en basse vision, 3 cr.

**Bloc B<sub>4</sub> – Concentration Santé oculaire**

OPM 6008	Pharmacologie oculaire, 3 cr.
OPM 6009	Santé oculaire 1, 3 cr.
OPM 6010	Santé oculaire 2, 3 cr.

**Bloc C – Stages obligatoires (9 cr.)**

OPM 6016A	Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.
OPM 6016B	Stage – Première ligne de soins 2, 3 cr.
OPM 6016C	Stage – Première ligne de soins 3, 3 cr.

**Bloc D – Stages à option (18 cr.)**

Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

OPM 6011A	Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM 6011B	Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM 6011C	Stage – Optométrie pédiatrique 3, 6 cr.
OPM 6013A	Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
OPM 6013B	Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM 6013C	Stage – Lentilles cornéennes 3, 6 cr.
OPM 6012A	Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM 6012B	Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM 6012C	Stage – Réadaptation du handicap visuel 3, 6 cr.
OPM 6014A	Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM 6014B	Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.
OPM 6014C	Stage – Santé oculaire 3, 6 cr.

## Pharmacie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Pharmacie : deux microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, pharmacien-maître de stage et soins pharmaceutiques; trois diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), pharmacien-maître de stage, soins pharmaceutiques et développement du médicament; une maîtrise ès sciences en pratique pharmaceutique, une maîtrise ès sciences et un Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en sciences pharmaceutiques.

### Programmes de perfectionnement professionnel

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle  
(pharmacien – maître de stage) 2-675-6-2**

**D.É.S.S. (pharmacien – maître de stage) 2-675-1-4**

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle  
(soins pharmaceutiques) 2-675-6-0**

**D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) 2-675-1-2**

### Programmes de formation professionnelle

**D.É.S.S. (développement du médicament) 2-670-1-0**

**M. Sc. (pratique pharmaceutique) 2-675-1-0**

Options :

Pratique communautaire

Pratique en établissement de santé

**M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 2-700-1-0**

Option :

Développement du médicament

### Programmes de formation en recherche

**M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 2-700-1-0**

Options :

Analyse

Chimie médicinale

Médicament et santé des populations

Pharmacogénomique

Pharmacologie

Technologie pharmaceutique

**Ph. D. (sciences pharmaceutiques) 3-700-1-0**

Options :

Analyse

Chimie médicinale

Médicament et santé des populations

Pharmacologie

Technologie pharmaceutique

Responsable des programmes de perfectionnement professionnel : Josée Labrosse, tél. : 514-343-6461

Responsable du programme de D.É.S.S. (développement du médicament) et de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques), option Développement du médicament : Robert-Georges Paradis, tél. : 514-343-6111, poste 3867

Responsable de la M. Sc. (pratique pharmaceutique), option Pratique communautaire : Josée Labrosse, tél. : 514-343-6461

Responsable de la M. Sc. (pratique pharmaceutique), option Pratique en établissement de santé : Nathalie Turgeon, tél. : 514-343-6111, poste 3624

Responsable des autres options à la maîtrise et du programme de doctorat : Daniel Lamontagne, tél. : 514-343-6467

### Membres des Comités des études supérieures et de la recherche

Lucie Blais

Geneviève Gaucher, étudiante

Liz-Ann Gilbert, étudiante

Daniel Lamontagne, président

Huy Ong

Marc Servant

David Williamson

### Personnel enseignant

#### Professeurs titulaires

Albert Adam, D. Sc. Bio. (Liège)

Suzanne Bisailon, Ph. D., LL.B. (Montréal)

Jean-Louis Brazier, Doctorat d'État en Sci. Pharm. (Lyon)

Louis Cartilier, D. Sc. Pharm. (Bruxelles)

Johanne Collin, Ph. D. (UQAM)

Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)

Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)

Jean-Christophe Leroux, D. Sc. Pharm. (Genève)

Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)

Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida)

Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)

Huy Ong, Ph. D. (Montréal)

Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)

Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval)

France Varin, Ph. D. (Montréal)

Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

#### Professeurs agrégés

Anick Bérard, Ph. D. (McGill)

Lucie Blais, Ph. D. (McGill)

Céline Fiset, Ph. D. (Laval)

Suzanne Giasson, Ph. D. (France et Western Ontario)

Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)

Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)

Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)

Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)

Yola Moride, Ph. D. (McGill)

Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)

Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)

Marc Servant, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Simon DeDenus, M. Sc. (Montréal)

Line Labbé, Ph. D. (Laval)

Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)

#### Professeure titulaire de clinique

Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

#### Professeurs agrégés de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)

Jean-François Bussièrès, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)

Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)

Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)

Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)

Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)

Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)

#### Professeurs adjoints de clinique

Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)

Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)

David Williamson, M. Sc. (Montréal)

#### Responsables de formation clinique

Anne Fillion, M. Sc. (Montréal)

Isabelle Landry, M. Sc. (Montréal)

Denis Lebel, M. Sc. (Montréal)

Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)

Julie Roy, Ph. D. (Montréal)  
Michel Savoie, M. Sc. (Montréal)

#### Responsables de formation professionnelle

David Bensemana, Ph. D. (Montréal)  
Céline Bouvet, Ph. D. (Montréal)  
Marc Champagne, B. Pharm. (Montréal)  
Germain Chartier, B. Pharm. (Montréal)  
Geneviève Cholette, B. Pharm. (Montréal)  
Tania Choquette, B. Pharm. (Montréal)  
Eva Cohen, M. Sc. (Montréal)  
Danielle Desroches, M. Sc. (Montréal)  
Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)  
Louise Fortier, M. Sc. (McGill)  
Pascale Gervais, M. Sc. (Montréal)  
Sophie Grondin, M. Sc. (Montréal)  
Jude Goulet, Pharm. D. (Caroline du Sud)  
Jean-François Guévin, B. Pharm. (Montréal), M. B. A. (Sherbrooke)  
Danielle Lachance, Ph. D. (Montréal)  
Jérôme Landry, B. Pharm. (Montréal)  
Cécile Lecours, D. P. H., M. B. A. (Montréal)  
Céline Léveillé-Imbeault, M. Sc. (Montréal)  
Véronique Magnan, B. Pharm. (Laval)  
Christine O'Doherty, LL.M. (UQAM)  
Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)  
Sylvie Robert, Pharm. D. (Caroline du Sud)  
Francine Lussier-Labelle, D. P. H. (Montréal)  
Nathalie Turgeon, B. Pharm. (Laval)  
Marc Vallée, M. Sc. (Montréal)

#### Professeurs associés

Sophie-Dorothée Clas, Ph. D. (McGill)  
Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)  
Murray Ducharme, Pharm. D. (Déroit)  
Mallé Jurima-Romet, Ph. D. (Toronto)  
Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)  
Elizabeth Kwong, Ph. D. (Colombie-Britannique)  
Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)  
Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs invités

Michelle Savoie, Ph. D. (Montréal)  
François-Xavier Lacasse, Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs émérites

Robert Goyer  
Rashad Tawashi

---

Programme 2-675-6-2

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (pharmacien-maître de stage)

---

## OBJECTIFS

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (pharmacien – maître de stage) prépare le pharmacien à superviser un étudiant pendant son stage, à acquérir des habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant et lui permet de maintenir à jour ses connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique professionnelle.

## DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse à des pharmaciens impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, en fonction de son expertise en encadrement.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (pharmacien-maître de stage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- avoir un permis d'exercice de la pharmacie au Canada ou être en voie de l'obtenir
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

### 3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

### 4. Transfert au D.É.S.S.

Un étudiant admis au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (pharmacien-maître de stage) peut être admis directement au programme de D.É.S.S. au terme de 12 crédits de ce microprogramme.

### 5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 4 crédits de cours obligatoires et 11 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.  
PHM 6601 Évaluation des apprentissages en stage, 1 cr.  
PHM 6602 Communication en pharmacie 1, 1 cr.  
PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

#### Bloc B – Option (11 cr.)

##### Bloc B<sub>1</sub> – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

PHM 6606 Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.  
PHM 6630 Supervision en pharmacie 1, 1 cr.  
PHM 6631 Supervision en pharmacie 2, 1 cr.  
PHM 6632 Supervision en pharmacie 3, 1 cr.  
PHM 6633 Supervision en pharmacie 4, 1 cr.  
PHM 6634 Supervision en pharmacie 5, 1 cr.  
PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.  
PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Mise à jour

PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.  
PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.  
PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.  
PHM 6502 Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.  
PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.  
PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.  
PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.  
PHM 6508 CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.  
PHM 6509 Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.  
PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.  
PHM 6603 Communication en pharmacie 2, 1 cr.

PHM 6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM 6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM 6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
PHM 6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM 6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM 6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

---

## Programme 2-675-1-4

---

### D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage)

---

#### OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en supervision de stage et d'améliorer leurs habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant, tout en maintenant à jour leurs connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique professionnelle. À la fin de ce programme, le pharmacien connaît mieux les mesures d'évaluation permettant de prévoir l'impact de ses interventions.

#### DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse à des pharmaciens impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, en fonction de son expertise en encadrement.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- avoir un permis d'exercice de la pharmacie au Canada ou être en voie de l'obtenir
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

##### 2. Statut étudiant

Ce D.É.S.S. est un programme offert à temps partiel.

##### 3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de cinq ans.

##### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 8 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

PHM 6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM 6601	Évaluation des apprentissages en stage, 1 cr.
PHM 6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6607	Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
PHM 6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM 6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

##### Bloc B – Option (22 cr.)

##### Bloc B<sub>1</sub> – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

PHM 6606	Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6630	Supervision en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6631	Supervision en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6632	Supervision en pharmacie 3, 1 cr.
PHM 6633	Supervision en pharmacie 4, 1 cr.
PHM 6634	Supervision en pharmacie 5, 1 cr.

##### Bloc B<sub>2</sub> – Mise à jour (min. 4 cr.)

ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM 6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
PHM 6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM 6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM 6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM 6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM 6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM 6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM 6509	Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
PHM 6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM 6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM 6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.

PHM 6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
PHM 6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM 6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM 6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

**Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)**

PHM 6608	Séminaire, 3 cr.
ou	
PHM 6609	Travail dirigé, 6 cr.

---

**Programme 2-675-6-0**

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins pharmaceutiques)**

---

**OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins pharmaceutiques) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

**DESTINATAIRES**

Ce programme s'adresse principalement à des pharmaciens du milieu communautaire, mais aussi à des pharmaciens désireux de réorienter leur carrière vers la pratique des soins pharmaceutiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**2. Statut étudiant**

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

**3. Scolarité**

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

**4. Transfert au D.É.S.S.**

Un étudiant admis au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en soins pharmaceutiques peut être admis directement au programme de D.É.S.S. au terme de 10 crédits de ce microprogramme.

**5. Programme**

Le programme comporte 12 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires et 10 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

PHM 6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.

**Bloc B – Option (10 cr.)****Bloc B<sub>1</sub> – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)**

PHM 6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM 6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
PHM 6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM 6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM 6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

**Bloc B<sub>2</sub> – Autres problématiques (min. 1 cr.)**

PHM 6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM 6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM 6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM 6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM 6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM 6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM 6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM 6509	Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
PHM 6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM 6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM 6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM 6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

---

**Programme 2-675-1-2**

---

**D.É.S.S. (soins pharmaceutiques)**

---

**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir et d'intégrer leurs connaissances en pharmacothérapie, de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire et de mieux connaître les mesures permettant de suivre les résultats des interventions pharmaceutiques sur la santé des malades.

## DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse principalement à des pharmaciens du milieu communautaire, mais aussi à des pharmaciens désireux de réorienter leur carrière vers la pratique des soins pharmaceutiques.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

### 2. Statut étudiant

Ce D.É.S.S. est un programme offert à temps partiel.

### 3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de cinq ans.

### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 7 crédits de cours obligatoires et 23 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

- PHM 6607 Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
- PHM 6610 Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
- PHM 6611 Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
- PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
- PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
- PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

### Bloc B – Option (23 cr.)

#### Bloc B<sub>1</sub> – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)

- PHM 6612 Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
- PHM 6613 Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
- PHM 6614 Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
- PHM 6615 Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
- PHM 6617 Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
- PHM 6618 Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
- PHM 6619 Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
- PHM 6620 Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
- PHM 6621 Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
- PHM 6623 Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
- PHM 6624 Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
- PHM 6625 Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
- PHM 6627 Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
- PHM 6628 Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
- PHM 6629 Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
- PHM 6638 Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
- PHM 6639 Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
- PHM 6640 Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
- PHM 6641 Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
- PHM 6642 Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.

- PHM 6643 Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
- PHM 6644 Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

#### Bloc B<sub>2</sub> – Autres problématiques (min. 3 cr.)

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
- PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
- PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
- PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
- PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
- PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
- PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
- PHM 6502 Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
- PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
- PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
- PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.
- PHM 6508 CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
- PHM 6509 Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
- PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
- PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
- PHM 6602 Communication en pharmacie 1, 1 cr.
- PHM 6603 Communication en pharmacie 2, 1 cr.

#### Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)

- PHM 6608 Séminaire, 3 cr.
- ou
- PHM 6609 Travail dirigé, 6 cr.

---

## Programme 2-670-1-0

---

### D.É.S.S. (développement du médicament)

---

## OBJECTIFS

Le D.É.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre.

Au terme du programme, les diplômés sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament. Ils comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter. Ils auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

### Option Chimie et fabrication

L'étudiant de cette option connaît et maîtrise la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique. Il intègre les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires. Il développe et déploie les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

### Option Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

L'étudiant de cette option s'initie à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation. Il connaît et maîtrise les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation, de même qu'il connaît et maîtrise les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques. Il se sensibilise aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaît la portée et les limites.

### Option Recherche clinique

L'étudiant de cette option s'initie à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrise cette méthodologie. Il est capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique.

que et d'évaluer son impact sur la planification générale. Il sait identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

### Option Réglementation des médicaments

L'étudiant de cette option connaît les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations en matière :

- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament
- d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS)
- de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales
- de commercialisation et de son suivi.

En outre, l'étudiant est en mesure d'appliquer rigoureusement ces réglementations.

### DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse prioritairement à des candidats qui désirent œuvrer dans le domaine du développement du médicament ou qui occupent déjà un poste cadre ou professionnel relié au développement du médicament en milieu académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, et qui veulent se spécialiser dans un secteur particulier : clinique, galénique et analytique, pharmacoeconomique et épidémiologique, ou réglementaire.

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de pharmacie, avec la collaboration d'autres professeurs ou d'experts des milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, familiers avec le développement du médicament.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (développement du médicament) le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1<sup>er</sup> cycle ou l'équivalent en pharmacie ou dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. À défaut, il devra les ajouter à son programme à titre de cours préparatoires
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour, ainsi qu'une lettre de motivation.

Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.

Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

#### 2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

#### 3. Capacité d'accueil et admission unique

La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit :

- 18 crédits de cours obligatoires
- 9 à 12 crédits de cours à option
- 0 à 3 crédits de cours au choix.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cours préparatoires au programme

Le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. Il devra avoir réussi un choix de cours approprié parmi les suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis. Un de ces cours pourra être considéré comme cours au choix (maximum 3 crédits) :

- MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.  
 PHL 1952 Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.  
 ou  
 PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.  
 PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.  
 TXL 6012 Toxicologie des médicaments, 3 cr.

L'inscription à ces cours préparatoires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées.

#### Option Chimie et fabrication

*Responsable : François-Xavier Lacasse*

##### Cours préparatoires

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en chimie analytique et en physico-chimie. Il doit avoir suivi un choix de cours appropriés parmi les cours suivants, ou leur équivalent ou les ajouter à son programme.

- CHM 1101 Chimie analytique 1, 3 cr.  
 CHM 1401 Chimie physique 1, 3 cr.  
 CHM 2102 Chimie analytique 2, 3 cr.

L'inscription à ces cours est régie par la direction du programme, en lien avec les unités concernées.

##### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.  
 PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.  
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.  
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.  
 PHM 6153 L'équipe-projet en dev. du méd., 2 cr.  
 PHM 6154 Planification en dev. du méd., 1 cr.  
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

##### Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- PHM 6029 Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.  
 PHM 6038 Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.  
 PHM 6084 Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.  
 PHM 6086 Applications en pharmacie industrielle, 1 cr.  
 PHM 7016 Analyse des médicaments, 3 cr.  
 PHM 7036 Pharmacotechnie, 3 cr.  
 PHM 7039 Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.

##### Bloc C – Option (max. 3 cr.)

- PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.  
 PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.  
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.  
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

##### Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

**Option Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie***Responsable : Michelle Savoie***Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.  
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.  
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.  
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.  
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.  
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.  
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.  
 PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.  
 PHM 6008 Applications pharmacoépidémiologiques, 1 cr.  
 PHM 6009 Applications pharmacoéconomiques, 1 cr.  
 PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.  
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.  
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.  
 PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

**Bloc C – Option (max. 3 cr.)**

- PHM 6010 Travail dirigé individuel, 3 cr.  
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

**Bloc D – Choix (max. 3 cr.)**

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

**Option Recherche clinique***Responsable : Louise Fortier***Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.  
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.  
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.  
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.  
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.  
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.  
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

- BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.  
 PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.  
 PHM 6012 Applications cliniques, 1 cr.  
 PHM 6013 Problème clinique, 1 cr.  
 PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.  
 PHM 6016 Applications réglementaires, 1 cr.  
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.  
 PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

**Bloc C – Option (max. 3 cr.)**

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.  
 DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.  
 PHM 6005 Stages d'initiation, 3 cr.  
 PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.  
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.  
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.  
 PHM 6157 Intro. à la réglem. internat., 1 cr.

**Bloc D – Choix (max. 3 cr.)**

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

**Option Réglementation des médicaments***Responsable : Danielle Lachance***Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.  
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.  
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.  
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.  
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.  
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.  
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

- DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.  
 PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.  
 PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.  
 PHM 6016 Applications réglementaires, 1 cr.  
 PHM 6017 Problème réglementaire, 1 cr.  
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.  
 PHM 6157 Intro. à la réglem. internat., 1 cr.

**Bloc C – Option (max.; 3 cr.)**

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.  
 BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.  
 PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.  
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.  
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

**Bloc D – Choix (max. 3 cr.)**

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

---

**Programme 2-675-1-0**

---

**M. Sc. (pratique pharmaceutique)**

---

**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme sont de permettre au pharmacien d'acquérir et d'appliquer de nouvelles connaissances, ainsi que de favoriser le développement de son leadership et de sa créativité, afin qu'il puisse répondre de façon optimale et proactive aux besoins de la société en matière de soins pharmaceutiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**

Le candidat qui postule à la maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique) doit poursuivre son programme à la Faculté de pharmacie et dans les milieux de pratique agréés par la Faculté.

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (pratique pharmaceutique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir réussi les cours PHM 2420 et PHM 4810.

Les candidats sont admis en fonction de critères de sélection établis par le Conseil de Faculté. La Faculté de pharmacie ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

**2. Statut étudiant**

L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.

### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de 67 semaines consécutives.

### 4. Programme

Le programme comporte 60 crédits comprenant :

- 18 crédits de cours
- 1 crédit d'ateliers
- 34 crédits d'enseignement clinique
- 7 crédits attribués à un travail dirigé en pratique pharmaceutique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Pratique communautaire

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

#### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- PHM 6101 Pathophysiologie et pharmacothérapie, 7 cr.  
 PHM 6102 Pharmacocinétique clinique, 2 cr.  
 PHM 6105 Recherche en pratique pharmaceutique, 6 cr.  
 PHM 6152 Gestion pharmaceutique en officine, 3 cr.

#### Bloc B – Ateliers (1 cr.)

- PHM 6111 Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.

#### Bloc C – Enseignement clinique (34 cr.)

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

- PHM 6120 Ens. clin. 1 : Centre d'information (4 semaines), 4 cr.  
 PHM 6142 Ens. clin. 2 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.  
 PHM 6143 Ens. clin. 3 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6144 Ens. clin. 4 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6145 Ens. clin. 5 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6147 Ens. clin. 6 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.  
 PHM 6148 Ens. Clin. 7 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.

#### Bloc D – Travail dirigé (7 cr.)

- PHM 6125 Travail dirigé, 7 cr.

### Option Pratique en établissement de santé

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

#### Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- PHM 6101 Pathophysiologie et pharmacothérapie, 7 cr.  
 PHM 6102 Pharmacocinétique clinique, 2 cr.  
 PHM 6105 Recherche en pratique pharmaceutique, 6 cr.  
 PHM 6151 Gestion pharmaceutique en établissement, 3 cr.

#### Bloc B – Ateliers (1 cr.)

- PHM 6111 Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.

#### Bloc C – Enseignement clinique (34 cr.)

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

- PHM 6120 Ens. clin. 1 : Centre d'information (4 semaines), 4 cr.  
 PHM 6132 Ens. clin. 2 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.  
 PHM 6133 Ens. clin. 3 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6134 Ens. clin. 4 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6135 Ens. clin. 5 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.  
 PHM 6137 Ens. clin. 6 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.  
 PHM 6138 Ens. clin. 7 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.

#### Bloc D – Travail dirigé (7 cr.)

- PHM 6125 Travail dirigé, 7 cr.

## Programme 2-700-1-0

### M. Sc. (sciences pharmaceutiques)

## OBJECTIFS

### Cheminement avec mémoire

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

#### – Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

#### – Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

#### – Option Médicament et santé des populations

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

#### – Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique.

#### – Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

#### – Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

### Cheminement avec stage ou avec travail dirigé

#### – Option Développement du médicament

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

#### – Concentration Chimie et fabrication

Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et à leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.

#### – Concentration Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

#### – Concentration Recherche clinique

Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques propres à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.

#### – Concentration Réglementation des médicaments

Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et

NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales, de la commercialisation et du suivi.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

#### Cheminement avec mémoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise avec mémoire, le candidat doit

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B.Pharm., du Pharm.D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

#### Cheminement avec stage ou travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise avec stage ou travail dirigé, le candidat doit

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.É.S.S. en développement du médicament (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

#### – Volet avec stage

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet est de 20 places.

#### – Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat œuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.

Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

### 2. Scolarité

#### Cheminement avec mémoire

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

#### Cheminement avec stage ou travail dirigé

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres.

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

### 3. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Les options Analyse, Chimie médicale, Médicament et santé des populations, Pharmacologie, Technologie pharmaceutique comportent :

- un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 2 crédits obligatoires
- 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option Pharmacogénomique comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Cheminement avec stage ou travail dirigé

Le programme comporte :

- 30 crédits de cours provenant du programme de D.É.S.S. en développement du médicament
- 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Cheminement avec mémoire

#### – Option Analyse

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

##### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

PHM 7016 Analyse des médicaments, 3 cr.

##### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

#### – Option Chimie médicinale

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

##### Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 7005 Principes physiques en chimie médicinale, 2 cr.

PHM 7006 Progrès récents en chimie médicinale, 2 cr.

PHM 7010 Étude des produits naturels, 2 cr.

##### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

#### – Option Médicament et santé des populations

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

##### Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.

PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

PHM 6050 Séminaire : utilisation du médicament, 3 cr.

##### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

#### – Option Pharmacogénomique

##### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

PHM 6052 Séminaires de pharmacogénomique, 1 cr.

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

##### Bloc B – Option (max. 3 cr.)

BCM 6010 Bioinformatique appliquée, 3 cr.

BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

PHM 7040 Pharmacocinétique, 3 cr.

PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

##### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

#### – Option Pharmacologie

##### Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

**Bloc B – Option (max. 6 cr.)**

- PHM 6033 Molécules d'adhérence cellulaire, 2 cr.  
 PHM 6034 Cytokines et facteurs de croissance, 3 cr.  
 PHM 6085 Récepteurs des agents pharmacologiques, 3 cr.  
 PHM 7040 Pharmacocinétique, 3 cr.  
 PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 6 cr.)**

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

**– Option Technologie pharmaceutique****Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

- PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques I, 2 cr.

**Bloc B – Option (max. 6 cr.)**

- PHM 6035 Technologie pharmaceutique expérimentale, 4 cr.  
 PHM 6036 Caractérisation des matériaux pharm., 2 cr.  
 PHM 6037 Radiopharmacie : aspects pharmaceutiques, 3 cr.  
 PHM 6043 Le ciblage des médicaments, 3 cr.  
 PHM 7036 Pharmacotechnie, 3 cr.  
 PHM 7039 Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.  
 PHM 7046 Chimie de surface des syst. pharm., 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 6 cr.)**

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

**Cheminement avec stage ou travail dirigé****– Option Développement du médicament****– Concentration Chimie et fabrication**

*Coordonnateur : François-Xavier Lacasse*

**Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Chimie et fabrication

**Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)**

- PHM 6041 Stage, 15 cr.  
 PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

**– Concentration Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie**

*Coordonnatrice : Michelle Savoie*

**Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

**Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)**

- PHM 6041 Stage, 15 cr.  
 PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

**– Concentration Recherche clinique**

*Coordonnatrice : Louise Fortier*

**Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Recherche clinique

**Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)**

- PHM 6041 Stage, 15 cr.  
 PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

**– Concentration Réglementation des médicaments**

*Coordonnatrice : Danielle Lachance*

**Bloc A – (30 cr.)**

Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Réglementation des médicaments

**Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)**

- PHM 6041 Stage, 15 cr.  
 PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

**Programme 3-700-1-0****Ph. D. (sciences pharmaceutiques)****OBJECTIFS**

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques avec mémoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- PHM 7090 Séminaire de sciences pharmaceutiques 2, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

**Bloc C – Activités de recherche et thèse (84 cr.)**

- PHM 7091 Recherche, 12 cr.  
 PHM 7094 Thèse, 27 cr.  
 PHM 7095 Recherche, 45 cr.

**Programme 3-670-1-1****Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)****DESTINATAIRES**

Le programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en ReDEM.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme de Ph. D. dans un domaine pertinent à la ReDEV, ou mener un programme de recherche dans un domaine pertinent à la ReDEM s'il est stagiaire postdoctoral
- avoir l'autorisation écrite du superviseur d'études aux cycles supérieurs ou postdoctorales
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps ou l'équivalent. L'étudiant complète son programme concurrentement à ses études de Ph. D., ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

## 3. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en ReDEM, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences du Ph. D. dans son unité d'appartenance s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

## 4. Comité de programme

Le Comité de programme est composé d'au moins deux professeurs membres possédant une expertise dans un domaine relié au développement, à l'évaluation ou à l'utilisation du médicament. Les responsabilités du Comité incluent :

- l'admission et le suivi des dossiers des étudiants
- la validation des activités pédagogiques admissibles, en s'assurant de la complémentarité de la formation offerte par le Diplôme complémentaire avec celle du programme de Ph. D.

## 5. Programme

Le programme comporte 12 crédits dont 5 crédits de cours obligatoires et 7 crédits de cours à option. Les cours à option (Bloc B) doivent provenir d'un domaine autre que celui de la thèse ou de la recherche du candidat. Le choix des cours à option doit être approuvé par le Comité de programme. Ce dernier peut approuver un cours à option qui n'est pas sur la liste s'il juge que ce cours rencontre les objectifs du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Tronc commun – Obligatoire (5 cr.)

- PHM 7001 Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
- PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
- PHM 6154 Planification en dev. du méd. , 1 cr.

### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 5 cr.)

– Identification/validation des cibles thérapeutiques, pharmacocinétique

- BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
- BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
- PGM 6001 Méthodes de pharmacogénomique, 3 cr.
- PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
- PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
- PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
- PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
- PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
- PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
- PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
- PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.
- PHL 6093 Immunopharmacologie

– Découverte des molécules thérapeutiques et technologies pharmaceutiques

- PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
- PHM 6029 Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.

- PHM 6038 Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.
- PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 3 cr.
- PHM 7040 Pharmacocinétique, 3 cr.

– Recherche clinique et épidémiologie

- PLU 6046B Sujets humains en recherche, 1cr.
- PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
- PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
- PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
- PHM 6012C Applications cliniques, 1 cr.
- PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
- PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
- PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.

– Aspects économiques des médicaments

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
- PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.
- 70-900-00 Propédeutique en comptabilité, 1 cr.
- 4-435-94 Le management: les milieux et la pratique, 3 cr.

– Affaires et législation

- DRT 6874 Droit pharmaceutique, 3 cr.
- DRT 6881 Droit, éthique et génétique humaine, 3 cr.
- DRT 6893 Protection de la santé publique, 3 cr.
- PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.

– Développement professionnel

- BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.
- PHM 6156 Atelier thématique, 2 cr.

### Bloc C – Conférences (min. 2 cr.; max. 4 cr.)

- PHM 7002A Découverte du médicament: enjeux actuels, 2 cr.
- PHM 7002B Découverte du médicament: enjeux actuels, 2 cr.



## Sciences de l'éducation

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Sciences de l'éducation : 13 microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle, 3 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une maîtrise ès arts (M.A.) qui comporte 7 options. Une maîtrise à vocation professionnelle (M.Éd.) qui comporte 4 options. Un Philosophiæ Doctor (Ph. D.) qui comporte 6 options. Un programme court de 3<sup>e</sup> cycle, le Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.).

### Formation professionnelle en éducation

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration de l'éducation)</b>	<b>2-801-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (administration de l'éducation)</b>	<b>2-801-1-2</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)</b>	<b>2-801-6-1</b>
<b>D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)</b>	<b>2-801-1-3</b>
<b>Microprogramme (approfondissement en administration de l'éducation)</b>	<b>2-801-6-4</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique)</b>	<b>2-811-6-1</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique et intégration des matières)</b>	<b>2-811-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (éducation)</b>	<b>2-812-6-0</b>
<b>D.É.S.S. (éducation)</b>	
Options :	
Générale	<b>2-812-1-2</b>
Didactique	<b>2-811-1-2</b>
Intervention éducative	<b>2-823-1-2</b>
<b>Diplôme d'études professionnelles approfondies en éducation (D.É.P.A.) *</b>	<b>3-812-1-7</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (évaluation des compétences)</b>	<b>2-801-6-2</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)</b>	<b>2-832-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (gestion du changement en éducation)</b>	<b>2-801-6-3</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion à la fonction de direction)</b>	<b>2-801-6-5</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion professionnelle en enseignement)</b>	<b>2-823-6-1</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intégration pédagogique des TIC)</b>	<b>2-823-6-0</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soutien à l'apprentissage)</b>	<b>2-823-6-2</b>
<b>Maîtrise en éducation (M.Éd.)</b>	
Options :	
Administration de l'éducation	<b>2-801-1-4</b>
Didactique	<b>2-811-1-1</b>
Générale	<b>2-812-1-3</b>
Intervention éducative	<b>2-823-1-1</b>

\* Les admissions à ce programme sont suspendues.

## Formation à la recherche en éducation

### M.A. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	<b>2-801-1-0</b>
Andragogie	<b>2-805-1-0</b>
Didactique	<b>2-811-1-0</b>
Éducation comparée et fondements de l'éducation	<b>2-817-1-0</b>
Mesure et évaluation en éducation	<b>2-850-1-0</b>
Pédagogie universitaire des sciences médicales	<b>2-814-1-0</b>
Psychopédagogie	<b>2-813-1-0</b>

### Ph. D. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	<b>3-801-1-0</b>
Andragogie	<b>3-805-1-0</b>
Didactique	<b>3-811-1-0</b>
Éducation comparée et fondements de l'éducation	<b>3-817-1-0</b>
Mesure et évaluation en éducation	<b>3-850-1-0</b>
Psychopédagogie	<b>3-813-1-0</b>

### Membres du Comité des études supérieures

- Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Marc-André Deniger
  - Micheline-Joanne Durand
  - Pierre Lapointe
  - Jean-Guy Blais
  - Jean-Marie Van der Maren
- Département de didactique
  - Marc-André Ethier
  - Pierre Nonnon
  - Louise Poirier
  - Marcel Thouin
- Département de psychopédagogie et d'andragogie
  - France Beauregard
  - Mario Cantin
  - Roch Chouinard
  - Nadia Desbiens
  - Manon Théorêt

### Personnel enseignant \*\*

#### DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

Directeur : Jean-Marie Van der Maren

#### Professeurs titulaires

Jean-Guy Blais, M. Sc. mathématiques (stat.) (Montréal), Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)  
 Guy Bourgeault, L.Ph. (Montréal), D.Th. (Rome)  
 Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph. D. sociologie (McGill)  
 Marc-André Deniger, Ph. D. sociologie (Montréal)  
 Philippe Dupuis, Ph. D. Educational Administration (Alberta)

\*\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph. D. Education (Toronto)  
 Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph. D. Educational Theory (Toronto)  
 Marie Mc Andrew, Ph. D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)  
 Jean-Pierre Proulx, Ph. D. théologie (Montréal)  
 Maurice Tardif, M.A. philosophie (Montréal), Ph. D. fondements de l'éducation (Montréal), détaché, recteur HEP, Bejune (Suisse)  
 Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie (Louvain), Doctorat en psychologie (Louvain)

**Professeurs agrégés**

Jean Archambault, Ph. D. éducation (Montréal)  
 Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie (Strasbourg)  
 Serge Racine, Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Martial Dembélé, Ph. D. éducation (Michigan State University)  
 Hugette Drouin, Ph. D. éducation (Montréal)  
 Micheline-Johanne Durand, Ph. D. éducation (UQÀM)  
 Roseline Garon, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Pierre Lapointe, Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Jake Murdoch, Ph. D. éducation (Bourgogne)  
 Frédéric Yvon, M.A. philosophie (Paris X), Ph. D. (CNAM, France)

**Professeurs invités**

Gabriel Boileau  
 Richard Boudreault  
 Ginette Casavant

**Professeur émérite**

Harold Stolovitch

**DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE****Directrice : Louise Poirier****Professeurs titulaires**

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph. D. didactique (Montréal)  
 Jean-Pierre Charland, Ph. D. histoire (Laval), Ph. D. didactique (Laval)  
 Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph. D. littérature québécoise (Laval)  
 Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. technologie de l'éducation (Laval)  
 Régine Pierre, Ph. D. psychologie (Montréal)  
 Louise Poirier, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. éducation (UQÀM)  
 Marcel Thouin, Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

**Professeurs agrégés**

Marc-André Éthier, M.A. histoire (Montréal), Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)  
 Patricia Lamarre, M.A. didactique (UBC), Ph. D. sociologie de l'éducation (UBC)  
 Réal Larose, Ph. D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)  
 Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. didactique (Montréal)  
 Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.E.A., Doctorat en psychologie (Lyon)  
 Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)  
 Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)  
 Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQÀM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)  
 Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph. D. didactique (UAB, Espagne)  
 Jesús Vázquez-Abad, Ph. D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

**Professeurs adjoints**

Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph. D. philosophie (McGill)  
 Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph. D. linguistique (M.I.T.)  
 France Caron, M. Sc. A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph. D. didactique (Montréal)  
 Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQÀM), Ph. D. didactique (Montréal)  
 Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQÀM), Doctorat Art Ed (Concordia)  
 Alejandro Gonzalez-Martin, Ph. D. mathématiques (La Laguna)  
 Manon Hébert, M.A. éducation (Montréal), Ph. D. éducation (Montréal)

**Professeure associée**

Gisèle Lemoine, Ph. D. psychologie (Montréal)

**Professeurs émérites**

Jacques Bergeron  
 Pierre Dagenais  
 Alison d'Anglejan

**Professeure invitée**

Mireille Estivalès

**DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE****Directrice : Manon Théorêt****Professeurs titulaires**

François Bowen, Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Roch Chouinard, Ph. D. psychologie (UQÀM)  
 Colette Dufresne-Tassé, Ph. D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (Paris)  
 Jean Gaudreau, D.Ps. (Montréal)  
 Thierry Karsenti, M.Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation (UQÀM), Ph. D. sciences de l'éducation (UQÀM)  
 Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)  
 Claudie Solar, Ph. D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Jacques Viens, M.S. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph. D. Education (Toronto)

**Professeurs agrégés**

Sylvie Cartier, M.Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph. D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)  
 Estelle Chamberland, Ph. D. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal)  
 Nadia Desbiens, Ph. D. psychopédagogie (Laval)  
 Colette Gervais, Ph. D. sciences de l'éducation (didactique) (Montréal)  
 Mohamed Hrimech, Ph. D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)  
 Fasal Kanouté, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)  
 Francisco A. Loloia, M. Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph. D. psychopédagogie (Laval)  
 Jrène Rahm, Ph. D. Education (Colorado)  
 Sylvie Rocque, Ph. D. éducation (UQÀM)  
 Manon Théorêt, Ph. D. psychologie (UQÀM)

**Professeurs adjoints**

Robert David, B.Éd. (Sherbrooke), M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. psychopédagogie (Laval)  
 Cecilia Maria Ferreira-Borges, Maîtrise en sciences de l'éducation (Brésil), Ph. D. sciences humaines, Éducation (Brésil)  
 Serge J. Larrivée, Ph. D. éducation (UQÀM)  
 Nathalie Trépanier, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)

**Professeures associées**

Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), D. en pédagogie (Fribourg)  
 Marie-Françoise Legendre, Ph. D. psychopédagogie (Laval)

**Professeurs invités**

Richard Angeloro  
 Michel Lepage  
 Carole Séguin  
 Gérald Sigouin

**Professeure émérite**

Huguette Caglar

---

**Programme 2-801-6-0**


---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration de l'éducation)**


---

**OBJECTIFS**

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2<sup>e</sup> cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à œuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. ou d'une maîtrise.

**DESTINATAIRES**

Le programme vise à rejoindre la clientèle du programme PIDE (Programme d'initiation à la direction d'école).

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration de l'éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Transfert au D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou à l'option Administration de l'éducation de la M.Éd.**

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 au microprogramme. Pour transférer du D.É.S.S. à la M. Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent au D.É.S.S.

Les cours réussis au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration de l'éducation) peuvent être transférés au D.É.S.S. ou à l'option Administration de l'éducation de la M.Éd.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**
**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

**Bloc B – Option (12 cr.)**

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.

ETA 6070 Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6105 Efficacité, équité et qualité en éducation, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6160 École et société, 3 cr.

ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.

ETA 6901 L'enseignant, le système éducationnel québécois, 3 cr.

ETA 6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA 6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA 6912	Gestion des ressources humaines en éducation, 3 cr.
ETA 6915	Financement de l'éducation, 3 cr.
ETA 6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA 6932	L'établissement et son environnement, 3 cr.
ETA 6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA 6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA 6947	Méthodes de planification, 3 cr.
ETA 6959	Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
ETA 6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA 6962	Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.
ETA 6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA 6965	Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.
ETA 6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.
ETA 6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA 6972	Gestion des conflits en éducation, 3 cr.
ETA 6977	Gestion informatisée en éducation, 3 cr.
ETA 6978	Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
ETA 6979	Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
ETA 6980	Gestion des activités éducatives, 3 cr.
ETA 6981	Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
ETA 6982	Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.
ETA 6983	Savoirs institutionnels 2, 3 cr.
ETA 6984	Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.
ETA 6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA 6992	L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.
ETA 6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA 6997	Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA 6998	Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

---

**Programme 2-801-1-2**


---

**D.É.S.S. (administration de l'éducation)**


---

**OBJECTIFS**

Les objectifs de la formation professionnelle de 2<sup>e</sup> cycle en administration de l'éducation sont :

- développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation;
- socialiser l'étudiant à la culture de l'administration publique et notamment à celle des organismes d'éducation;
- aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent (ou influenceront) son comportement comme administrateur;
- aider l'étudiant à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration de l'éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation d'un an au maximum.

## 3. Transfert

Les cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à l'option Administration de l'éducation de la M.A. ou de la M.Éd. ou au microprogramme (administration de l'éducation).

## 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2<sup>e</sup> cycle, incluant 3 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de stage ou de pratique, 3 crédits d'activités d'intégration (à la fin du D.É.S.S.) et 21 crédits de cours à option.

Les étudiants qui n'occupent pas une fonction de direction suivent les cours ETA 6962 et ETA 6959; les étudiants qui occupent une fonction de direction suivent les cours ETA 6961 et ETA 6966. Tous les étudiants commencent le programme par les blocs A et B; ils terminent le programme par le bloc C.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.

ETA 6962 Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.

### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6959 Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.

ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

### Bloc D – Option (min. 21 cr.; max. 21 cr.)

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.

ETA 6070 Projet éducatif et éval. de l'établissement, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6105 Efficacité, équité et qualité en éducation, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6160 École et société, 3 cr.

ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.

ETA 6901 L'enseignant, le système éducatif québécois, 3 cr.

ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.

ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éducation, 3 cr.

ETA 6915 Financement de l'éducation, 3 cr.

ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éduc., 3 cr.

ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.

ETA 6932 L'établissement et son environnement, 3 cr.

ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.

ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.

ETA 6947 Méthodes de planification, 3 cr.

ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.

ETA 6965 Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.

ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.

ETA 6972 Gestion des conflits en éducation, 3 cr.

ETA 6977 Gestion informatisée en éducation, 3 cr.

ETA 6978 Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.

ETA 6979 Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.

ETA 6980 Gestion des activités éducatives, 3 cr.

ETA 6981 Savoirs institutionnels 1, 3 cr.

ETA 6982 Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.

ETA 6983 Savoirs institutionnels 2, 3 cr.

ETA 6984 Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.

ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

ETA 6992 L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.

ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

ETA 6997 Sem. thématique en administration 1, 3 cr.

ETA 6998 Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

## Programme 2-801-6-1

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

## OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.

ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 9 cr.)**

ETA 6070	Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.
ETA 6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation, 3 cr.
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6160	École et société, 3 cr.
ETA 6312	Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA 6912	Gestion des ressources humaines en éducation, 3 cr.
ETA 6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA 6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA 6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA 6947	Méthodes de planification, 3 cr.
ETA 6956	Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.
ETA 6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA 6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA 6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA 6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA 6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

**Programme 2-801-1-3****D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comporte 30 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

**Cheminement dans le programme**

Les étudiants occupant une fonction de cadre suivent les cours ETA 6961 et ETA 6964 des blocs B et C; les étudiants n'occupant pas une fonction de cadre suivent les cours ETA 6981 et ETA 6996 des mêmes blocs. Les étudiants terminent obligatoirement le programme par le cours ETA 6966 (activité d'intégration).

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ETA 6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA 6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

**Bloc B – Option (3 cr.)**

ETA 6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA 6981	Savoirs institutionnels 1, 3 cr.

**Bloc C – Option (3 cr.)**

ETA 6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA 6996	Comportement org. en milieu éducation, 3 cr.

**Bloc D – Option (min. 18 cr.; max. 18 cr.)**

ETA 6070	Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.
ETA 6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA 6105	Efficacité, équité et qualité en éducation, 3 cr.
ETA 6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6160	École et société, 3 cr.
ETA 6312	Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.
ETA 6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA 6912	Gestion des ressources humaines en éducation, 3 cr.
ETA 6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA 6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA 6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA 6947	Méthodes de planification, 3 cr.
ETA 6956	Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.
ETA 6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA 6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA 6997	Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA 6998	Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

**Programme 2-801-6-4****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (approfondissement en administration de l'éducation)****OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.É.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M.Éd. (administration de l'éducation).

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.É.S.S. en administration de l'éducation), ou un D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation,
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

## 2. Scolarité

La durée minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

## 3. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2<sup>e</sup> cycle répartis de la manière suivante : 6 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6908 Séminaire de travail dirigé, 6 cr.

#### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

#### Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

---

Programme 2-811-6-1

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique)

---

### OBJECTIFS

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

#### 3. Programme

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (3 cr.)

DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

#### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal (sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique).

---

Programme 2-811-6-0

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique et intégration des matières) \*

---

### OBJECTIFS

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

#### 3. Programme

Le programme comporte 15 crédits dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (3 cr.)

DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

#### Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

DID 6070 Enseignement des matières scolaires, 3 cr.

DID 6295 Labo. D'analyse et conception didactique, 3 cr. dont 1 cr. de travaux pratiques – labo

#### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

---

\* Réserve à des cohortes.

**Bloc D – Option (max. 3 cr.)**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique).

---

 Programme 2-812-6-0
 

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (éducation)****OBJECTIFS**

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est urgente dans le contexte de la réforme en éducation et à le préparer à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Transfert**

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1<sup>er</sup> cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. ou à la M.Éd. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissibles pour le passage au D.É.S.S.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

DID 6052	Planification de la formation, 1 cr.
DID 6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
DID 6054	Synthèse et intégration, 1 cr.
ou	
ETA 6052	Planification de la formation, 1 cr.
ETA 6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
ETA 6054	Synthèse et intégration, 1 cr.
ou	
PPA 6052	Planification de la formation, 1 cr.
PPA 6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
PPA 6054	Synthèse et intégration, 1 cr.

**Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

Cours choisis parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle des blocs à option du D.É.S.S., option générale en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme.

**Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)**

Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.É.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

---

 Programme 2-812-1-2
 

---

**D.É.S.S. (éducation) – option générale****OBJECTIFS**

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de réfléchir à son développement professionnel; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation) – option générale, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Transfert**

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

**4. Programme**

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures. Les crédits se répartissent ainsi : 3 crédits de cours obligatoires, 24 à 27 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

EDU 6010 Intégration des apprentissages 1, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 24 cr.; max. 27 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

**Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)**

## Programme 2-811-1-2

**D.É.S.S. (éducation) – option Didactique****OBJECTIFS**

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de réfléchir à son développement professionnel; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation) – option Didactique, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- selon le profil, être titulaire du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente :
  - profil enseignement primaire, Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
  - profil enseignement secondaire, Baccalauréat en enseignement au secondaire
  - profil collégial, Baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Transfert**

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

EDU 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.

EDU 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 27 cr.)**

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique

**Bloc C – Option (max. 12 cr.)**

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique

**Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

## Programme 2-823-1-2

**D.É.S.S. (éducation) – option Intervention éducative****OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (éducation – option intervention éducative) s'adresse aux étudiants qui ne désirent pas compléter une maîtrise mais qui désirent néanmoins approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques dans un contexte de système éducatif en pleine réforme. Il s'inscrit dans la perspective de la politique de la formation continue mise de l'avant par le ministère pour le personnel de l'éducation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation) – option Intervention éducative, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Transfert**

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

**4. Programme**

Le programme comporte 30 crédits, dont un minimum de 27 crédits de 2<sup>e</sup> cycle. Il comprend 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PPA 6001 Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.

PPA 6006 Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.

PPA 6008 Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

**Bloc B – Formation fondamentale – Option (min. 15 cr.; max. 24 cr.)**

Cours choisis dans les 3 champs d'étude du Département de psychopédagogie et d'andragogie:

A. Profil formation des adultes

B. Profil orthopédagogie

C. Profil psychopédagogie

**Bloc C – Formation complémentaire en éducation - Option (max. 6 cr.)**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

**Bloc D – Choix (0 à 3 cr.)**

Cours libres

Élargissement culturel de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1<sup>er</sup> cycle.**Programme 3-812-1-7****D.É.P.A. (éducation) \*****OBJECTIF**

L'objectif du D.É.P.A. est de permettre à des professionnels, déjà engagés dans un champ particulier de la pratique éducative et ayant une formation de 2<sup>e</sup> cycle, de se doter d'une pratique experte en résolution de problèmes éducatifs complexes. Celle-ci implique l'approfondissement de connaissances et d'habiletés reliées à la conception et à la conduite de projets de recherche scientifique ancrés dans la pratique professionnelle de chaque candidat ainsi qu'à l'analyse des résultats obtenus en termes d'implications théoriques et pratiques.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle (M.Éd. ou M.A. en éducation ou dans une discipline enseignée) ou attester d'une formation équivalente
- être en exercice professionnel dans l'enseignement ou la formation; il doit aussi maintenir un lien avec son activité professionnelle dans l'enseignement, la formation, et plus largement, dans la consultation ou la gestion des ressources humaines en éducation ou en entreprise; disposer, aux fins de la recherche, d'un certificat d'éthique valide établi en accord avec le milieu d'intervention du candidat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- déposer, avec la demande d'admission, un document donnant une description du contexte de travail du candidat; une brève description de problèmes tirés de la pratique; une lettre de la direction de l'établissement ou du milieu d'intervention qui indique son intérêt pour la démarche du candidat.

**2. Scolarité**

La scolarité maximale du programme est de 3 ans.

**3. Programme**

Le programme totalise 30 crédits de 3<sup>e</sup> cycle. Il est centré sur la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'intervention ancré dans la pratique professionnelle du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Contextualisation et conception (9 cr.)**

Séminaire 1 Analyse du problème et cahier des charges (DID 7801, ETA 7801 ou PPA 7801), 3 cr.

Séminaire 2 Conception, instrumentation et planification (DID 7802, ETA 7802 ou PPA 7802), 6 cr.

**Bloc B – Intervention (12 cr.)**

Séminaire 3 Intervention 1 et analyse (DID 7803, ETA 7803 ou PPA 7803), 6 cr.

Séminaire 4 Intervention 2 et évaluation (DID 7804, ETA 7804 ou PPA 7804), 6 cr.

**Bloc C – Synthèse (9 cr.)**

Séminaire 5 Rédaction du rapport et diffusion des résultats (DID 7805, ETA 7805 ou PPA 7805), 9 cr.

Les démarches relatives aux séminaires sont présentées de manière séquentielle par contrainte de mise en pages. Le déroulement des activités impliquera, dans les faits, des retours en arrière et des chevauchements. Ainsi, la planification prévue au Séminaire 2 implique nécessairement une reprise du cahier des charges (Séminaire 1) pour le corriger et en spécifier les détails techniques avant de passer à l'intervention.

**Programme 2-801-6-2****Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (évaluation des compétences)****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme vise à offrir une formation courte aux enseignants et aux conseillers pédagogiques qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Transfert à l'option Mesure et évaluation en éducation à la M. A.**

Pour transférer du microprogramme à l'option Mesure et évaluation de la M. A., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Les cours réussis au microprogramme en évaluation des compétences peuvent être transférés à la M.A. en mesure et évaluation.

**3. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Programme**

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.

ETA 6521 Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

ETA 6538 TIC et évaluation, 3 cr.

ETA 6541 Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

ETA 6568 Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.

PPA 6228 Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

\* Admissions suspendues.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

## Programme 2-832-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)****OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en formation à l'enseignement postsecondaire a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (didactique de sa discipline, théories de l'apprentissage, méthodes d'enseignement, évaluation, encadrement); assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; instrumenter les professeurs dans leurs fonctions d'enseignement.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en formation à l'enseignement postsecondaire, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

DID 6085 Planification de l'enseignement, 3 cr  
 DID 6075 Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr  
 ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr  
 ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr  
 PPA 6015 Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr  
 PPA 6075 Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr

**Bloc C – Option (3 cr.)**

EDU 6646 Stage pratique en enseignement, 3 cr.  
 EDU 6656 Internat d'expérience pédagogique, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)**

Cours à prendre dans la banque des cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

## Programme 2-801-6-3

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (gestion du changement en éducation)****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en changement en éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de 3 ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.  
 ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.  
 ETA 6070 Projet éducatif et éval. de l'établissement, 3 cr.  
 ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.  
 ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.  
 ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.  
 ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.  
 ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

## Programme 2-801-6-5

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion à la fonction de direction)****OBJECTIFS**

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion à la fonction de direction) s'adresse aux étudiants occupant depuis peu un poste de cadre d'un établissement de direction et ayant déjà obtenu un D.É.S.S. en administration de l'éducation ou en administration des systèmes d'éducation et de formation. Il vise à leur permettre de s'approprier les éléments de la culture de leur organisation ainsi que les principes, attitudes et procédures nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles fonctions, selon les phases d'une année scolaire.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion à la fonction de direction), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.É.S.S. en administration de l'éducation ou un D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- occuper une fonction de direction ou de cadre.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de sept trimestres.

**3. Programme**

Le programme comporte 15 crédits de 2<sup>e</sup> cycle répartis de la manière suivante : 9 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- ETA 6981 Savoirs institutionnels 1, 3 cr.  
ETA 6998 Sém. thématique en administration 2, 3 cr.  
ETA 6999 Séminaire de projet professionnel, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

**Bloc C – Choix (max. 3 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

## Programme 2-823-6-1

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion professionnelle en enseignement)**

Ce programme est offert à des cohortes hors campus.

**OBJECTIFS**

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle, compte tenu du pourcentage important des nouveaux enseignants (25 à 33%) qui quittent la profession dans les cinq premières années de pratique.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente,
- pour le profil Enseignants, être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en enseignement
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil Enseignants, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil Mentors, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle.

Le profil Enseignants comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et B.

Le profil Mentors comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et C, et aucun cours à option ni au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Tronc commun obligatoire (4 cr.)**

- PPA 6062 Résolution de problèmes en contexte d'IP, 3 cr.  
PPA 6066 Synthèse des apprentissages en IP, 1 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Profil Enseignants (11 cr.)**

- PPA 6061 Entraide en insertion professionnelle, 3 cr.  
PPA 6063 Projet de développement professionnel, 2 cr.  
PPA 6064 Mise en œuvre d'un projet de dev. prof., 3 cr.  
PPA 6065 Construction du réseau professionnel, 3 cr.

**Bloc C – Obligatoire – Profil Mentors (11 cr.)**

- PPA 6081 Accompagnement en insertion prof., 3 cr.  
PPA 6082 Création de situations d'apprentissage, 2 cr.  
PPA 6083 Accompagnement d'un projet de dev. prof., 3 cr.  
PPA 6084 La communauté d'apprentissage, 3 cr.

## Programme 2-823-6-0

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intégration pédagogique des TIC)**

Ce programme est offert à des cohortes hors campus.

**OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Le programme vise l'amélioration de la pratique par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2<sup>e</sup> cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours obligatoires de 2<sup>e</sup> cycle.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PPA 6005	Séminaire: développement professionnel 1, 1 cr.
PPA 6006	Séminaire: développement professionnel 2, 1 cr.
PPA 6007	Séminaire: développement professionnel 3, 1 cr.
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie, 3 cr.
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques, 3 cr.
PPA 6609	Formation à distance: planif/encadrement, 3 cr.

## Programme 2-823-6-2

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soutien à l'apprentissage)**

Ce programme est offert à des cohortes hors campus.

**OBJECTIFS**

Le microprogramme vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques au regard du processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que leurs stratégies d'apprentissage et d'autorégulation,

notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (p. ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux de milieux défavorisés. Il met l'accent sur une démarche d'intervention centrée sur la compréhension, l'évaluation et l'analyse des besoins des élèves, de même que l'intervention pour les soutenir dans leurs apprentissages.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soutien à l'apprentissage), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Programme**

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle obligatoires.

**Structure du programme****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PPA 6232	Projet de dévelop. professionnel en SA, 2 cr.
PPA 6233	Projet d'intervention en SA, 3 cr.
PPA 6234	Synthèse des apprentissages en SA, 1 cr.
PPA 6403	Question spécifique en orthopédagogie, 3 cr.
PPA 6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA 6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.

## Programme 2-801-1-4

**M. Éd. – option Administration de l'éducation****OBJECTIFS**

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.É.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. – option Administration de l'éducation, l'étudiant doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)

- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

## 2. Programme

L'option comporte 45 crédits dont 30 crédits réussis obtenus au cours du D.É.S.S. en administration de l'éducation ou du D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation. Les 15 crédits complémentaires sont ceux qui composent un des microprogrammes d'approfondissement en administration de l'éducation (2-801-6-4) ou d'insertion à la fonction de direction (2-801-6-5).

---

### Programme 2-811-1-1

---

#### M. Éd. – option Didactique

---

### OBJECTIF

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M.Éd.- option didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 ou une mention équivalente à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

#### 3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2<sup>e</sup> cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (6 cr.)

- DID 6038 Travail dirigé en éducation, 6 cr.  
 DID 6290 Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.  
 DID 6295 Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

#### Bloc C – Option (max. 24 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

#### Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycles de l'Université de Montréal.

---

### Programme 2-812-1-3

---

#### M. Éd. – option générale

---

### OBJECTIF

Cette option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2<sup>e</sup> cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Éd. – option générale, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.É.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

#### 2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

#### 3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option générale.

#### 4. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.É.S.S. ou au cours de microprogrammes. Les 45 crédits réalisés doivent comprendre 6 crédits de cours ou d'activités d'intégration des apprentissages ou 6 crédits jugés équivalents après l'examen de l'activité pour en vérifier la conformité avec les objectifs des cours qu'elles remplaceront.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- EDU 6010 Intégration des apprentissages 1, 3 cr.  
 EDU 6015 Intégration des apprentissages 2, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 30 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

#### Bloc C – Choix (max. 9 cr.)

## Programme 2-823-1-1

**M. Éd. – option Intervention éducative****OBJECTIF**

Cette option permet à l'étudiant de contextualiser sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Éd. option Intervention éducative, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Scolarité**

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

**3. Programme**

L'option Intervention éducative de la M.Éd. comporte 45 crédits, dont un minimum de 42 crédits de 2<sup>e</sup> cycle. Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 33 crédits de cours à option et un maximum de 6 crédits au choix.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- PPA 6001 Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.  
 PPA 6006 Séminaire: développement professionnel 2, 1 cr.  
 PPA 6008 Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)**

- PPA 6003 Séminaire d'intégration : bilan, 3 cr.  
 PPA 6004 Séminaire d'accompagnement au TD, 3 cr.  
 PPA 6010 Programme de lecture, 3 cr.  
 PPA 6030 Travail dirigé en éducation, 9 cr.

**Bloc C – Option (min. 21 cr.; max. 27 cr.)****Formation fondamentale**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)****Formation complémentaire en éducation**

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

**Bloc E – Option (max. 6 cr.)**

Cours libres

## Programme 2-801-1-0

**M.A. (sciences de l'éducation) – Option Administration de l'éducation****OBJECTIF**

Le programme de M.A. en administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, il vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. D'un autre côté, le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation) – option Administration de l'éducation, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Transfert aux autres programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration de l'éducation**

Les cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés à la M.Éd., au D.É.S.S. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

**3. Programme**

Le programme de l'option comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.  
 ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.  
 ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.  
 ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.  
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration de l'éducation.

**Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)**

- ETA 6991 Projet de recherche, 12 cr.  
 ETA 6993 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

## Programme 2-805-1-0

**M.A. (sciences de l'éducation) – Andragogie****OBJECTIF**

Les andragogues œuvrent au sein d'une foule d'institutions et d'organismes. Ils s'intéressent aussi bien à l'éducation formelle qu'informelle et aux activités associatives. Certains travaillent dans les industries, les entreprises publiques ou les banques, où ils s'occupent entre autres des activités de formation pour le personnel. D'autres sont à l'emploi de centres culturels, de bibliothèques, d'organismes de sport et de loisirs. Les andragogues exercent aussi leurs fonctions dans le domaine de la santé : ils prennent en charge, par exemple, les cours prénataux. Ils occupent des postes dans les prisons, les forces armées, les mass médias, les organismes religieux, les agences de développement communautaire ou les organismes de coopération internationale. Les groupes populaires et les associations volontaires de toutes sortes, groupes de femmes, groupes du troisième âge, associations de bénévoles, syndicats, font aussi appel à eux.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Programme**

Le programme de l'option comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PPA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en psychopédagogie et andragogie.

**Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)**

PPA 6690 Recherche, 15 cr.

PPA 6695 Mémoire, 15 cr.

## Programme 2-811-1-0

**M.A. (sciences de l'éducation) – Didactique****OBJECTIF**

La M.A. en didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation) – option Didactique, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

**2. Programme**

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

DID 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

**Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

**Bloc D – Option (max. 6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en didactique.

**Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)**

DID 6090 Recherche, 15 cr.

DID 6095 Mémoire, 15 cr.

## Programme 2-817-1-0

**M.A. (sciences de l'éducation) – Éducation comparée et fondements de l'éducation****OBJECTIF**

Le programme de M.A. en éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, il vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents

fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation) – option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Programme

Le programme comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, 12 crédits attribués au projet de recherche et 12 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation. Il comporte un cours obligatoire et des cours à option.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

#### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

#### Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ETA 6010 Programme de lectures individuelles, 3 cr.

ETA 6101 Séminaire thématique 1, 3 cr.

ETA 6102 Séminaire thématique 2, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6105 Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

Aussi possibilité de suivre un cours non compris dans la liste qui précède et qui se retrouve dans la M.Éd. (option générale) ou dans le D.É.S.S. (option générale).

#### Bloc E – recherche et mémoire (24 cr.)

ETA 6191 Projet de recherche, 12 cr.

ETA 6993 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

---

Programme 2-850-1-0

---

### M.A. (sciences de l'éducation) – Mesure et évaluation en éducation

---

## OBJECTIF

Le programme de M.A. en mesure et évaluation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, il constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation) – option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (3 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

#### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

#### Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521

ETA 6010 Programme de lectures individuelles, 3 cr.

ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.

ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.

ETA 6070 Projet éducatif et éval. de l'établissement, 3 cr.

ETA 6521 Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.

ETA 6538 TIC et évaluation, 3 cr.

ETA 6541 Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

ETA 6551 Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.

ETA 6581 Évaluation de l'enseignement, 3 cr.

PPA 6228 Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

#### Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA 6591 Projet de recherche, 12 cr.

ETA 6593 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

---

Programme 2-814-1-0

---

### M.A. (sciences de l'éducation) – option Pédagogie universitaire des sciences médicales

---

L'option est offerte en collaboration avec la Faculté de médecine.

## OBJECTIF

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

## DESTINATAIRES

L'option s'adresse principalement aux personnes qui possèdent une expérience d'enseignement en sciences médicales.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou pouvoir attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle, 15 crédits attribués au projet de recherche et 15 crédits à la rédaction du mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD 6300 Apprentissage en ens. en sc. de la santé, 3 cr.  
MMD 6301 Sem. de rech./éduc. des sc. médicales, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.  
ETA 6009 Recherche en ETA : concepts fondamentaux, 3 cr.  
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.  
PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.  
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

### Bloc D – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

MMD 6303 Lecture dirigée : éduc./sc. de la santé, 3 cr.  
ou tout cours de la banque de cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

### Cheminement proposé

Les étudiants devraient, dans un premier temps, suivre le cours MMD 6300 et un cours du Bloc B.

Le cours MMD 6301 sera pris en fin de formation après que les étudiants aient acquis les outils nécessaires et défini leur projet de mémoire.

### Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

EDU 6090 Recherche, 15 cr.  
EDU 6095 Mémoire, 15 cr.

## Programme 2-813-1-0

### M.A. (sciences de l'éducation) – Psychopédagogie

## OBJECTIF

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'actions qui améliorent l'intervention éducative.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE À L'OPTION

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation) – option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

### 2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.  
ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.  
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.  
PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

### Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.  
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

### Bloc D – Option (max. 6 cr.)

De la banque de cours des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en psychopédagogie et andragogie.

### Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PPA 6290 Recherche, 15 cr.  
PPA 6295 Mémoire, 15 cr.

Ph. D. (sciences de l'éducation)	
Administration de l'éducation	<b>3-801-1-0</b>
Andragogie	<b>3-805-1-0</b>
Didactique	<b>3-811-1-0</b>
Éducation comparée et fondements de l'éducation	<b>3-817-1-0</b>
Mesure et évaluation en éducation	<b>3-850-1-0</b>
Psychopédagogie	<b>3-813-1-0</b>

## OBJECTIFS

### Option Administration de l'éducation

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

### Option Andragogie

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

### Option Didactique

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

### Option Éducation comparée et fondements de l'éducation

L'objectif premier de l'option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

### Option Mesure et évaluation en éducation

L'objectif premier de l'option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

### Option Psychopédagogie

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

### 2. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours à option de 2<sup>e</sup> cycle ou de doctorat et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

## Sciences infirmières

Sous cette rubrique, figurent les programmes d'études supérieures offerts en Sciences infirmières : trois microprogrammes, deux diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une maîtrise ès sciences (M. Sc.), un diplôme complémentaire et un Philosophiæ Doctor (Ph. D.).

### Sciences infirmières

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (prévention et contrôle des infections)</b>	<b>2-630-6-1</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins palliatifs – fin de vie)</b>	<b>2-630-6-2</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (leadership et gestion services infirmiers)</b>	<b>2-630-6-3</b>
<b>D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)</b>	<b>2-630-1-3</b>
<b>D.É.S.S. (sciences infirmières)</b>	<b>2-630-1-2</b>
<b>M. Sc. (sciences infirmières)</b>	
Options :	
Administration des services infirmiers	<b>2-630-1-1</b>
Formation en soins infirmiers	<b>2-630-1-1</b>
Expertise-conseil en soins infirmiers	<b>2-630-1-1</b>
Pratique infirmière avancée	<b>2-630-1-1</b>
<b>Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée</b>	
Options :	
Cardiologie	<b>2-630-1-8</b>
Néphrologie	<b>2-630-1-8</b>
Soins de 1 <sup>re</sup> ligne	<b>2-630-1-8</b>
<b>Ph. D. (sciences infirmières)</b>	<b>3-630-1-0</b>
Options :	
Générale	<b>3-630-1-0</b>
Administration	<b>3-630-1-0</b>

Responsable des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sciences infirmières : Francine Gratton

Renseignements : 514-343-6111-1-2701

#### Membres du Comité des études supérieures

Francine Girard, doyenne  
Francine Gratton, vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures  
Chantal Caux  
Carl-Ardy Dubois  
Francine Ducharme  
Caroline Larue  
Suzanne Pinel

### Personnel enseignant\*

#### Professeures titulaires

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Fabie Duhamel, M.N. (Calgary), Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)  
Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)  
Céline Goulet, M.A. (Sherbrooke), Ph. D. Health Sciences (Toronto)  
Francine Gratton, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)  
Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)  
Nicole Ricard, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. counseling (Laval)

Lucie Richard, M. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)  
Bilkis Vissandjee, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

#### Professeurs agrégés

Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)  
Louise Bouchard, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (New York University)  
Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)  
Chantal Caux, M. A. didactique, Ph. D. santé publique  
Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)  
Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)  
José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)  
Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)  
Francine Girard, M. Nurs. (Calgary), Ph. D. Nurs. (Calgary)  
Hélène Lefebvre, M. Éd. (Montréal), Ph. D. éducation (Montréal)  
Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)  
Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

#### Professeurs adjoints

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)  
Chantal Caux, M. A. didactique (U. Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)  
Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)  
France Dupuis, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)  
Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)  
Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)  
Caroline Larue, M. Sc. ès sciences (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)  
Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)  
Denise Malo, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)  
Sylvie Noisieux, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

#### Chargées d'enseignement

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)  
Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)  
Isabelle Brault, M. Sc. Administration de la santé (Montréal), Ph. D. santé publique (cand.), (Montréal)  
Sylvie Dubois, MBA (Montréal), M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (McGill)  
Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)  
Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)  
Pilar Ramirez Garcia, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)

#### Professeures invitées

Nicole Beaudet, M. Sc. santé communautaire  
Annie Bisailon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. ès sciences en santé communautaire (Laval)  
Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal)  
Louise-Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Sophie Charland, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Certificat infirmière praticienne en soins de santé primaires (Ottawa)  
Arlette Dumonceau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Sonia Heppell, M. Sc. sc. infirmières option praticienne spécialisée en cardiologie (Montréal)  
Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Jacinthe Thibault : M. Sc. sc. infirmières (Montréal)  
Nicole Tremblay, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

#### Professeures associées

Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. (Montréal)  
Jocelyne Saint-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

#### Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

### Objectifs généraux des programmes de 2<sup>e</sup> cycle

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renou-

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

vement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

---

## Programme 2-630-6-1

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (prévention et contrôle des infections)

---

#### OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmières une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein)
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

##### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

##### 3. Transfert au D.É.S.S. ou à la maîtrise

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

##### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires dont 12 en sciences infirmières et 3 en microbiologie.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCB 6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
SOI 6177	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI 6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI 6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

---

## Programme 2-630-6-2

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins palliatifs – fin de vie)

---

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre le développement de compétences à prodiguer des soins palliatifs de qualité en adoptant une approche interdisciplinaire centrée sur les besoins d'ordre bio-psycho-social des personnes atteintes d'affections potentiellement mortelles, durant la phase préterminale ou terminale de leur maladie, et de leurs proches.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (soins palliatifs – fin de vie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de la santé ou l'équivalent ou
- être titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine et avoir une expérience pertinente dans les différents secteurs de la santé, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

##### 2. Transfert à la M. Sc. (sciences infirmières)

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise.

##### 3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

##### 4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

##### Bloc A – Cours obligatoires (15 cr.)

BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
PAL 6109	Soins en fin de vie, 3 cr.
PAL 6110	Soulagement des symptômes en fin de vie, 3 cr.
PAL 6111	Approche multidimensionnelle du deuil, 3 cr.
PAL 6112	Partenariat dans les soins en fin de vie, 3 cr.

---

## Programme 2-630-1-3

---

### D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)

---

Le programme vise à permettre aux infirmières de développer des compétences à intervenir en prévention et contrôle des infections, en contexte hospitalier et communautaire, en réponse aux besoins propres à chaque milieu. Le programme vise aussi

le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des données probantes et de la recherche dans le domaine.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme (prévention et contrôle des infections), avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Transfert à la M. Sc. (sciences infirmières)

Un candidat peut être admis à la maîtrise pendant la scolarité du D.É.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

Le titulaire du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) poursuivant ses études à la maîtrise peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.É.S.S. Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) – option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.É.S.S. est reconnu.

### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires dont 24 en sciences infirmières, 3 en microbiologie et 3 en épidémiologie.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire – Cours généraux (6 cr.)

- MCB 6214 Microbiologie clinique, 3 cr.  
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

#### Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (12 cr.)

- SOI 6177 Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.  
SOI 6215 Concepts en prévention des infections, 3 cr.  
SOI 6216 Environnement et prév. des infections, 3 cr.  
SOI 6217 Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

#### Bloc C – Obligatoire – Intervention dans le milieu (12 cr.)

- SOI 6218 Sem. discipline inf. et prév. infections, 3 cr.  
SOI 6219 Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.

---

Programme 2-630-1-2

---

### D.É.S.S. (sciences infirmières)

---

## OBJECTIFS

Le programme vise la mise à jour et l'approfondissement de connaissances en sciences infirmières et dans des domaines connexes.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Transfert à la M. Sc. (sciences infirmières)

Un candidat peut être admis à la maîtrise pendant la scolarité du D.É.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

L'étudiant doit faire sa demande de transfert au programme de M. Sc. en sciences infirmières avant d'avoir accumulé 12 crédits pour le cheminement avec mémoire ou 18 crédits pour le cheminement avec stage ou travail dirigé. Cette modalité de transfert est requise car l'étudiant doit identifier le plus rapidement possible l'orientation de son projet de maîtrise avant de terminer sa scolarité. Lors de la demande de transfert, l'étudiant doit avoir été accepté par un directeur de recherche, de stage ou de travail dirigé.

### 4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont un minimum de 24 crédits du niveau des études supérieures et un maximum de 6 crédits de 1<sup>er</sup> cycle en sciences infirmières. Ces cours de 1<sup>er</sup> cycle sont identifiés en fonction de la formation antérieure et de l'expérience du candidat.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.  
SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.  
SOI 6177 Développ. prog. et gestion de projets, 3 cr.

#### Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 21 cr.)

Parmi les cours du programme de maîtrise en sciences infirmières

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.  
SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.  
SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.  
SOI 6139 Thèmes spéciaux en soins infirmières, 3 cr. \*  
SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.  
SOI 6161 Probl. et interv. inf. en périnatalité, 6 cr.  
SOI 6162 Probl. et interv. inf. : enfant et adol., 6 cr.  
SOI 6163 Probl. et interventions chez l'adulte, 6 cr.  
SOI 6165 Probl. et interventions en psychiatrie, 6 cr.  
SOI 6167 Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.  
SOI 6168 Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.  
SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.  
SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr. \*

#### Bloc C – Choix (max. 12 cr.)

Dans un domaine jugé pertinent parmi les programmes d'études supérieures.

\* Dans certains domaines spécialisés (néonatalogie, pédiatrie, oncologie, etc.) le préfixe du sigle peut changer selon le degré de responsabilité des Facultés des sciences infirmières et de médecine.

## Programme 2-630-1-1

**M. Sc. (sciences infirmières)****OBJECTIFS**

Le programme vise à préparer des infirmières expertes capables d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique et capables de contribuer au développement des sciences infirmières.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit. La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- l'étudiant doit également démontrer sa capacité à lire l'anglais
- pour l'option Pratique infirmière avancée, avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

**3. Programme**

Le programme de maîtrise en sciences infirmières comporte 45 crédits et comprend quatre options :

- Pratique infirmière avancée
- Expertise-conseil en soins infirmiers
- Formation en soins infirmiers
- Administration des services infirmiers

**Option Pratique infirmière avancée**

L'option est offerte selon le cheminement avec stage et comporte 23 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de stage. Le développement de la compétence professionnelle est complété par l'obtention d'un diplôme complémentaire de 19 à 28 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

**Options Expertise-conseil en soins infirmiers, Formation en soins infirmiers et Administration des services infirmiers**

Ces options sont offertes selon les cheminements avec mémoire, avec stage ou avec travail dirigé.

**– Cheminement avec mémoire**

Les trois options comportent chacune :

- 21 crédits de cours soit 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours généraux à option, 9 crédits de cours spécialisés à option
- 24 crédits pour le mémoire.

**– Cheminement avec stage ou travail dirigé**

L'option Expertise comporte :

- 30 crédits dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours généraux à option, 9 à 15 crédits de cours spécialisés à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits de stage ou travail dirigé.

Les options Formation en soins infirmiers et Administration des soins infirmiers comportent chacune :

- 30 crédits dont 9 crédits du tronc de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours généraux à option et 9 à 12 crédits de cours spécialisés à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits de stage ou de travail dirigé.

Au moment de l'inscription, un conseiller pédagogique prépare, avec l'étudiant, un programme de cours s'étalant sur toute la durée des études, en tenant compte du profil académique, du choix d'option et de toute autre information pertinente.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Option Pratique infirmière avancée****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
- SOI 6102 Recherche et pratique infirmière, 3 cr.

**Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)**

- SOI 6168 Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.
- SOI 6173 Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
- SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
- SOI 6500 Évaluation clinique avancée, 5 cr.

**Bloc C – Stages (22 cr.)**

- SOI 6415 Séminaire de stage : inf. praticienne, 3 cr.
- SOM 6417 Stage de pratique infirmière avancée, 19 cr.

Le programme de diplôme complémentaire (19 à 28 cr.) doit être complété concurremment au programme de maîtrise.

**Option Expertise-conseil en soins infirmiers****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
- SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
- STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou

- MSO 6060 Concept de base en biostatistique, 3 cr.

**Bloc B – Option – Cours généraux**

- Cheminement avec mémoire (3 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
- SOI 6127\* Approche communautaire, 3 cr.
- SOI 6128\* Intervention en santé communautaire, 3 cr.
- SOI 6139 Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
- SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
- SOI 6171 Approches de recherche qualitative, 3 cr.
- SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
- SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

\*Exceptionnellement, ces cours pourraient être considérés comme cours spécialisés à option.

**Bloc C – Option – Cours spécialisés**

- Cheminement avec mémoire (9 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

MCB 6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
SOI 6161	Probl. et interv. inf. en périnatalité, 6 cr.
SOI 6162	Probl. et interv. inf. : enfant et adol., 6 cr.
SOI 6163	Probl. et interventions chez l'adulte, 6 cr.
SOI 6165	Probl. et interventions en psychiatrie, 6 cr.
SOI 6167	Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.
SOI 6168	Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.
SOI 6173*	Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
SOI 6177*	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI 6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI 6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

\* Le cours SOI 6177 est obligatoire pour le cheminement avec stage ou travail dirigé. Le cours SOI 6173 ou SOI 6177 est obligatoire pour le cheminement avec mémoire.

**Bloc D – Choix**

Un maximum de 3 crédits pour le cheminement avec stage ou travail dirigé.

**Bloc E – Mémoire ou stage ou travail dirigé**

- Cheminement avec mémoire (24 cr.)
- SOI 6141 Recherche (séminaire de mémoire), 3 cr.
- SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
- SOI 6143 Mémoire, 18 cr.
- Cheminement avec stage (15 cr.)
- SOI 6144 Sém. stage: exper. cons. soins infirm., 3 cr.
- SOI 6157 Stage de pratique spécialisée, 12 cr.
- SOI 6218\* Sém. discipline inf. et prév. infections, 3 cr.
- SOI 6219\* Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.
- SOI 6231\* Pratique réflexive et perspectives, 3 cr.

Ces cours sont réservés aux titulaires du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections).

- Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)
- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

**Option Formation en soins infirmiers****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- |          |  |
|----------|--|
| SOI 6100 | Étude de la discipline infirmière, 3 cr. |
| SOI 6103 | Recherche en sciences infirmières, 3 cr. |
| STT 6971 | Méthodes de biostatistique, 3 cr.        |
| ou       |  |
| MSO 6060 | Concept de base en biostatistique, 3 cr. |

**Bloc B – Option – Cours généraux**

- Cheminement avec mémoire (3 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

SOI 6121	Approche systémique familiale, 3 cr.
SOI 6127	Approche communautaire, 3 cr.
SOI 6128	Intervention en santé communautaire, 3 cr.
SOI 6139	Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
SOI 6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI 6171	Approches de recherche qualitative, 3 cr.
SOI 6173	Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
SOI 6177	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6202	Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
SOI 6230	Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

**Bloc C – Option – Cours spécialisés**

- Cheminement avec mémoire (9 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

ETA 6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
PPA 6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA 6075	Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr.
PLU 6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
SOI 6031	Enseignement clinique en soins inf., 3 cr.

Ou tout autre cours du domaine de l'éducation jugé approprié par la direction du programme.

**Bloc D – Choix**

Un maximum de 3 crédits pour le cheminement avec stage ou travail dirigé.

**Bloc E – Mémoire ou stage ou travail dirigé**

- Cheminement avec mémoire (24 cr.)
- SOI 6141 Séminaire de mémoire, 3 cr.
- SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
- SOI 6143 Mémoire, 18 cr.
- Cheminement avec stage (15 cr.)
- SOI 6190 Séminaire d'intégration en enseignement, 3 cr.
- SOI 6301 Stage spécialisé en enseignement, 12 cr.
- Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)
- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

**Option Administration des services infirmiers****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- |          |  |
|----------|--|
| SOI 6100 | Étude de la discipline infirmière, 3 cr. |
| SOI 6103 | Recherche en sciences infirmières, 3 cr. |
| STT 6971 | Méthodes de biostatistique, 3 cr.        |
| ou       |  |
| MSO 6060 | Concept de base en biostatistique, 3 cr. |

**Bloc B – Option – Cours généraux**

- Cheminement avec mémoire (3 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

SOI 6121	Approche systémique familiale, 3 cr.
SOI 6127	Approche communautaire, 3 cr.
SOI 6128	Intervention en santé communautaire, 3 cr.
SOI 6139	Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
SOI 6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI 6171	Approches de recherche qualitative, 3 cr.
SOI 6173	Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
SOI 6202	Éthique et conceptions des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

**Bloc C – Option – Cours spécialisés**

- Cheminement avec mémoire (9 cr.)
- Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

SOI 6177	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6230	Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.
SOI 6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI 6910	Ressources humaines infirmières, 3 cr.
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA 6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA 6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA 6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.
PLU 6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Ou tout autre cours en administration jugé approprié par la direction du programme.

**Bloc D – Choix**

Un maximum de 3 crédits pour le cheminement avec stage ou travail dirigé.

**Bloc E – Mémoire ou stage ou travail dirigé**

- Cheminement avec mémoire (24 cr.)
- SOI 6141 Séminaire de mémoire, 3 cr.
- SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
- SOI 6143 Mémoire, 18 cr.
- Cheminement avec stage (15 cr.)
- SOI 6191 Sémin. d'intégration en administration, 3 cr.
- SOI 6302 Stage spécial. en admin. des serv. inf., 12 cr.
- Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)
- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

---

 Programme 2-630-1-8
 

---

**Diplôme complémentaire (pratique infirmière avancée)****OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie: Cardiologie, Néphrologie, Soins de 1<sup>re</sup> ligne.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au Diplôme complémentaire (pratique infirmière avancée), le candidat doit

- être admis à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet, 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale des options néphrologie et cardiologie est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité de l'option Soins de 1<sup>re</sup> ligne est de deux trimestres équivalent temps plein. L'étudiant complètera son programme concurremment à ses études de maîtrise.

**3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire**

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

**4. Programme**

Le programme comporte 3 options : Néphrologie, Cardiologie, et Soins de 1<sup>re</sup> ligne.

- L'option Néphrologie comporte 19 crédits (17 crédits de cours spécialisés et 2 crédits de stage).
- L'option Cardiologie comporte 20 crédits (17 crédits de cours spécialisés et 3 crédits de stage).
- L'option Soins de 1<sup>re</sup> ligne comporte 28 crédits (25 crédits de cours spécialisés et 3 crédits de stage).

Tous les cours sont obligatoires.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Tronc commun****Bloc A – Obligatoire (8 cr.)**

- PHL 6075 Pharmacologie clinique, 3 cr.
- PAT 66577 Pathophysiologie et mesures diagnostiques, 5 cr. (Laval)

**Option Néphrologie****Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)**

- PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
- MMD 6410A Physiopathologie avancée-néphrologie, 6 cr.

**Bloc C – Stage spécialisé (2cr.)**

- SOM 6427 Stage pratique inf. avancée-néphrologie, 2cr.

**Option Cardiologie****Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)**

- PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
- MMD 6410B Physiopathologie avancée-cardiologie, 6 cr.

**Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)**

- SOM 6428 Stage pratique inf. avancée –cardiologie, 3cr.

**Option Soins de 1<sup>re</sup> ligne****Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)**

- PHL 6079 Pharmacologie spécialisée-1<sup>re</sup> ligne, 6 cr.
- MMD 6410C Physiopathologie avancée-1<sup>re</sup> ligne, 6 cr.
- SOI 6504 Évaluation clinique avancée – 1<sup>re</sup> ligne, 2 cr.
- SIN 64780 Éducation pour la santé : recherche et intervention, 3 cr. (Laval)

**Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)**

- SOM 6429 Stage pratique inf. avancée-1<sup>re</sup> ligne, 3 cr.

---

 Programme 3-630-1-0
 

---

**Ph. D. sciences infirmières**

Le programme de doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

**OBJECTIFS****Ph. D. option générale**

Habiliter l'étudiant à contribuer, par la recherche et le développement de la théorie, à l'avancement des connaissances en sciences infirmières et à l'accomplissement d'un rôle de leadership dans la profession et le système des soins de santé.

**Ph. D. option Administration des services infirmiers**

Habiliter l'étudiant à contribuer, par la recherche appliquée, à l'avancement et au transfert des connaissances sur la prévention. Le rendre apte à solutionner des problématiques liées aux services de soins, et à définir l'orientation des politiques de santé.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

### 3. Programme

L'option générale comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de cycle supérieur, dont 9 crédits de cours obligatoires, 0 à 6 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option Administration des services infirmiers comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours, dont 9 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
- 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

#### Option générale

##### Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

- SOI 7000 Théorie en sciences infirmières, 3 cr.  
 SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.  
 SOI 7003 Séminaire avancé en sciences infirmières, 3 cr.

##### Bloc B – Option (max. 6 cr.)

- SOM 7000 La programmation et l'évaluation, 3 cr.

Les cours à option doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

##### Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

##### Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)

- SOI 7020 Thèse, 75 cr.

#### Option Administration des services infirmiers

##### Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

- SOI 7000 Théorie en sciences infirmières, 3 cr.  
 SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.  
 SOI 7003 Séminaire avancé en sciences infirmières, 3 cr.

##### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- NUR 2720 Nursing workforce: Planning & management, 3 cr.  
 PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.  
 SOI 6900 Organisation des services infirmiers, 3 cr.  
 ULA 9229A Politiques et administration des services inf., 3 cr.

##### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

##### Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

- SOI 7025 Thèse, 72 cr.



## Théologie et sciences des religions

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Théologie et sciences des religions : quatre microprogrammes, un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une licence (L.Th.) – (grade canonique), un doctorat (D.Th.) – (grade canonique), trois maîtrises ès arts (M.A.) et quatre Philosophiæ Doctor (Ph. D.).

### Sciences des religions

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (sciences des religions)</b>	<b>2-905-6-1</b>
<b>M.A. (sciences des religions)</b>	<b>2-905-1-1</b>
Options :	
Anthropologie	
Histoire	
Philosophie	
Sociologie	
<b>Ph. D. (sciences des religions)</b>	<b>3-905-1-1</b>

### Théologie

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (théologie)</b>	<b>2-885-6-1</b>
<b>M.A. (théologie)</b>	<b>2-885-1-0</b>
Options :	
Études bibliques	
Études théologiques	
Traduction de la Bible	
<b>Ph. D. (théologie)</b>	<b>3-885-1-0</b>
<b>Licence en théologie (L.Th.)</b>	<b>2-885-1-1</b>
<b>Doctorat en théologie (D.Th.)</b>	<b>3-885-1-1</b>

### Théologie – études bibliques

<b>Ph. D. (études bibliques)</b>	<b>3-890-1-0</b>
----------------------------------	------------------

### Théologie pratique

<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé, spiritualité et bioéthique)</b>	<b>2-895-6-1</b>
<b>D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)</b>	<b>2-885-1-3</b>
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (théologie pratique)</b>	<b>2-885-6-2</b>
<b>M.A. (théologie pratique)</b>	<b>2-885-1-2</b>
Option	
Santé, spiritualité et bioéthique	
<b>Ph. D. (théologie pratique)</b>	<b>3-885-1-2</b>

Responsable des programmes : Alain Gignac, tél. : 514-343-6840 ou 514-343-7080

#### Membres du Comité des études supérieures

Olivier Bauer  
Jean-Claude Breton

Robert David  
Alain Gignac  
Jean-François Roussel

### Personnel enseignant \*

#### Professeurs titulaires

Jean-Marc Charron, M.Th., Ph. D. théologie – études pastorales (Montréal)  
Jean Duhaime, M.Th., M. Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)  
Solange Lefebvre, D.E.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph. D. théologie (Montréal), D.E.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)  
Odette Mainville, Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)  
Jean-Guy Nadeau, M.A. philosophie (Ottawa), Ph. D. (Montréal)

#### Professeurs agrégés

Michel Beaudin, Ph. D. théologie (Montréal)  
Jean-Claude Breton, B.Ph., M.Th. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)  
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A. et Ph. D. études religieuses (Harvard)  
Denise Couture, Ph. D. théologie (Montréal)  
Robert David, Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)  
Jean-Marc Gauthier, B.A. philosophie, M.A. théologie (Ottawa), Ph. D. théologie (Montréal)  
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.E.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)  
Béatrice Godard, Licence sociologie (Nantes), M.A. sociologie (Ottawa), Ph. D. sociologie (Montréal)  
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Lic. Écriture Sainte (Rome), Ph. D. théologie (Laval)  
Jean-François Roussel, Ph. D. théologie (Montréal)  
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D.Th. (Strasbourg), D.E.A. psychanalyse (Paris)

#### Professeur adjoint

Olivier Bauer, Licence en théologie (Université de Neuchâtel, Suisse), Doctorat en théologie (Université de Lausanne, Suisse)

#### Responsables de formation professionnelle

Annie Laporte, M.Ed. enseignement secondaire et collégial (Montréal), M.A. théologie (Sherbrooke)  
Phyllis Smyth, Ph. D. études bibliques (University of St-Andrews, Écosse)

#### Professeurs associés

Pamela Bright, B.A. histoire (Queensland), Ph. D. patristique (Notre-Dame)  
Henri Derroitte, Doctorat (Université Catholique de Louvain, Belgique)  
Anne Fortin, Maîtrise en théologie (Laval), Doctorat en sciences théologiques (Institut Catholique de Paris), Doctorat en histoire des religions et anthropologie religieuse (Sorbonne)  
Charles Kannengiesser, Doctorat ès sciences religieuses (Université de Strasbourg), Doctorat de théologie (Institut Catholique de Paris), Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, (Sorbonne)

#### Professeur invité

Hubert Doucet, L.Th. (Ottawa), Doctorat en sciences religieuses (Strasbourg)

#### Professeurs émérites

Richard Bergeron  
Guy Couturier  
Guy Durand  
Jacques Grand'Maison

Programme 2-905-6-1

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (sciences des religions)

### OBJECTIFS

Se familiariser avec des perspectives interdisciplinaires sur le fait religieux et ses manifestations. Explorer diverses dimensions de ce phénomène dans les sociétés an-

\* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

ciennes ou modernes et leurs rapports avec les autres composantes de la culture. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre des recherches avancées dans ce domaine.

## DESTINATAIRES

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui souhaitent approfondir leur connaissance du fait religieux, dans sa diversité, pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Il s'adresse particulièrement aux personnes intervenant dans des milieux où existe une diversité religieuse ayant des incidences sur leur pratique (intervenants sociaux, éducateurs, professionnels des milieux de la santé, etc.).

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en sciences des religions, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat universitaire comportant une formation équivalente à un certificat en sciences des religions ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite de études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

### 3. Scolarité

À compter de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale du microprogramme est de trois ans.

### 4. Transfert à la M.A.

Les personnes qui ont complété le microprogramme avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sont admissibles à la M.A. en sciences des religions. Les cours de cycles supérieurs du microprogramme sont intégrés dans ce programme s'ils en font partie. L'étudiant qui passe à la maîtrise doit compléter les 18 crédits de cours et les 27 crédits de recherche du programme.

### 5. Programme

Ce microprogramme comporte :

- 9 à 12 crédits de cours à option
- 0 à 3 crédits de cours au choix.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Option – Théorie et problématique générale (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- SRL 6120 Théorie de la religion 1, 3 cr.  
SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

### Bloc B – Option – Problématiques particulières (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- SRL 6110 Phénoménologie de la religion, 3 cr.  
SRL 6130 Islam et modernité, 3 cr.  
SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.  
SRL 6201 Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.  
SRL 6202 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.  
SRL 6204 Sciences des religions (t.d.), 3 cr.  
SRL 6205 Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.  
SRL 6210 Religion, politique et droit, 3 cr.  
SRL 6220 Éducation et religion, 3 cr.

- SRL 6230 Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.  
SRL 6240 Femmes et religions, 3 cr.  
SRL 6250 Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.  
SRL 6301 Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.  
SRL 6400 Séminaire de professeur invité, 3 cr.  
SRL 6401 Questions spéciales, 3 cr.  
SRL 6402 Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

### Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

- ANT 2020 Anthropologie de la religion, 3 cr.  
PHI 1860 Introduction à la philosophie médiévale, 3 cr.  
SRL 1000 Introduction au phénomène religieux, 3 cr.  
SRL 1010 Les sciences des religions, 3 cr.  
SRL 1050 Approches psychiques des croyances, 3 cr.

## Programme 2-905-1-1

### M.A. (sciences des religions)

## OBJECTIFS

### Cheminement avec mémoire

La M.A. (sciences des religions) avec mémoire a pour objectifs l'étude de la question religieuse, l'apprentissage des méthodes de recherche en sciences des religions et le développement de compétences nécessaires pour entreprendre une recherche dans le domaine de l'analyse et de l'interprétation des phénomènes religieux.

Le titulaire de la M.A. (sciences des religions) avec mémoire est admissible aux programmes de 3<sup>e</sup> cycle en sciences des religions, en théologie ou, selon l'option choisie, en anthropologie, en histoire, en philosophie ou en sociologie dans la mesure il satisfait aux autres conditions d'admissibilité de ces programmes.

### Cheminement avec stages et essai

La M.A. (sciences des religions) avec stages et essai vise à former des intervenants efficaces, responsables, à l'écoute de leur milieu, capables d'animer le dialogue ou la médiation. Dans la perspective des sciences humaines appliquées, elle développe des habiletés professionnelles d'analyse, d'interprétation et d'intervention pour une gestion respectueuse de la diversité religieuse.

Le cheminement avec stages et essai est un programme professionnel de 2<sup>e</sup> cycle final. Normalement, il ne conduit pas à des études de Ph. D.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat avec mineure ou l'équivalent en sciences des religions ou en théologie ou, le cas échéant, dans la discipline de l'option choisie parmi les quatre disciplines suivantes : anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de sus-

pension, la scolarité maximale est de six trimestres à plein temps et de neuf trimestres à demi-temps.

### 3. Directeur de recherche et jury

Pour la M.A. avec mémoire, options anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie, le directeur de recherche est choisi en fonction du champ d'intérêt et de l'approche disciplinaire. Le directeur ou le codirecteur de recherche doit être un professeur du département de l'option choisie. Le jury de mémoire est composé d'au moins un membre œuvrant en sciences des religions à la Faculté de théologie et de sciences des religions et d'un membre du département de la discipline choisie.

### 4. Grade

Le cas échéant, l'option choisie est mentionnée sur le diplôme.

### 5. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option et de 0 à 3 au choix
- 30 crédits de recherche, dont 20 pour le mémoire.

Le programme est offert avec ou sans option. Les options sont Anthropologie, Histoire, Philosophie et Sociologie. L'option choisie est indiquée sur le diplôme.

#### Cheminement avec stages et essai

Le programme comporte :

- 21 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires
- 4 crédits reliés au stage.

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cheminement avec mémoire

##### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- SRL 6120 Théorie de la religion, 3 cr.
- SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

##### Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant de la M. A. sans option choisit six crédits du bloc B<sub>1</sub>, l'étudiant de la M.A. avec option choisit 9 crédits de l'un des blocs B<sub>2</sub> à B<sub>5</sub>.

##### Bloc B<sub>1</sub> – M.A. sans option (6 cr.)

- SRL 6110 Phénoménologie de la religion, 3 cr.
- SRL 6130 Islam et modernité, 3 cr.
- SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.
- SRL 6201 Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
- SRL 6202 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
- SRL 6205 Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
- SRL 6210 Religion, politique et droit, 3 cr.
- SRL 6220 Éducation et religion, 3 cr.
- SRL 6230 Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
- SRL 6240 Femmes et religions, 3 cr.
- SRL 6250 Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
- SRL 6301 Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
- SRL 6305 Géopolitique des religions\*, 3 cr.
- SRL 6310 Histoire des religions\*, 3 cr.
- SRL 6315 Religion et économie\*, 3 cr.
- SRL 6320 Religion, droit et justice\*, 3 cr.
- SRL 6325 Médiation interculturelle et religieuse\*, 3 cr.
- SRL 6330 Religion, art et patrimoine\*, 3 cr.
- SRL 6400 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

- SRL 6401 Questions spéciales, 3 cr.
- SRL 6402 Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

\*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

##### Bloc B<sub>2</sub> – Option Anthropologie (9 cr.)

- ANT 6020 Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
- ANT 6038 Étude de la religion et modernité, 3 cr.
- ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.
- ANT 6114 Sém. le structuralisme de Lévi-Strauss, 3 cr.
- ANT 6626 Mythe et poétique, 3 cr.

##### Bloc B<sub>3</sub> – Option Histoire (9 cr.)

- HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
- HST 6010 Sciences et pratiques historiques, 3 cr.
- HST 6605 Histoire socioculturelle du XIXe siècle, 3 cr.
- HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
- HST 6630 Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
- HST 6676 Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
- HST 6680 Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
- HST 6692 Sciences dans le contexte international, 3 cr.

##### Bloc B<sub>4</sub> – Option Philosophie (9 cr.)

- PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
- PHI 6240 Philosophie médiévale, 3 cr.
- PHI 6260 Philosophie moderne, 3 cr.
- PHI 6515 Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
- PHI 6605 Ontologie et herméneutique, 3 cr.
- PHI 6670 Philosophie de la religion, 3 cr.

##### Bloc B<sub>5</sub> – Option Sociologie (9 cr.)

- SOL 6014 Fondements théoriques I, 3 cr.
- SOL 6043 La sociologie aux États-Unis, 3 cr.
- SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.
- SOL 6212 Analyse du discours, 3 cr.
- SOL 6510 Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
- SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
- SOL 6915 Relations ethniques, 3 cr.
- SOL 6945 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
- SOL 6946 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

##### Bloc C – Au choix (max. 3 cr.)

Cours de niveau 6000 à prendre dans la banque de cours de la Faculté, ou dans la banque de cours des options Anthropologie, Histoire, Philosophie ou Sociologie, ou tout autre cours avec l'approbation du responsable de programme.

##### Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

- SRL 6815 Recherche 1, 3 cr.
- SRL 6820 Recherche 2, 3 cr.
- SRL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
- SRL 6840 Mémoire, 20 cr.

#### Cheminement avec stages et essai

##### Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- Fondement
- SRL 6120 Théorie de la religion, 3 cr.
- SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

##### Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- Perspectives théoriques
- SRL 6110 Phénoménologie de la religion, 3 cr.
- SRL 6130 Islam et modernité, 3 cr.
- SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.
- SRL 6202 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
- SRL 6305 Géopolitique des religions\*, 3 cr.
- SRL 6310 Histoire des religions\*, 3 cr.

SRL 6315	Religion et économie*, 3 cr.
SRL 6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL 6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL 6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

**Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

## – Sciences des religions appliquées

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL 6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL 6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL 6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL 6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL 6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL 6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL 6320	Religion, droit et justice*, 3 cr.
SRL 6325	Médiation interculturelle et religieuse*, 3 cr.
SRL 6330	Religion, art et patrimoine*, 3 cr.

\*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

**Bloc D – Au choix (max. 6 cr.)**

À choisir dans la banque de cours de niveau 6000 de la Faculté, ou hors faculté avec l'approbation du responsable de programme.

**Bloc E – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

SRL 6601	Stage SR 1 (exploration), 6 cr.
SRL 6602	Stage SR 2 (intégration), 6 cr.
SRL 6650	Rapport de stages, 6 cr.
SRL 6660	Essai, 6 cr.

## Programme 3-905-1-1

**Ph. D. (sciences des religions)****OBJECTIFS**

Les objectifs du programme de Ph. D. en sciences des religions sont de produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou en théologie ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Programme**

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

SRL 7400	Théorie de la religion 2, 3 cr.
----------	---------------------------------

**Bloc B – Option (6 cr.)**

SRL 6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL 6120	Théorie de la religion 1, 3 cr.
SRL 6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL 6202	Psychanalyse et processus identitaires, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
SRL 6204	Sciences des religions (t.d.), 3 cr.
SRL 6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL 6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL 6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL 6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL 6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL 6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL 6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL 6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL 6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL 6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

**Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)**

SRL 7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
SRL 7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
SRL 7130	Projet de thèse, 14 cr.
SRL 7200	Thèse, 61 cr.

## Programme 2-885-6-1

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (théologie)****OBJECTIFS**

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2<sup>e</sup> cycle, en études bibliques ou en études théologiques. Approfondir des questions actuelles dans ces secteurs d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

**DESTINATAIRES**

Ce microprogramme en théologie est destiné aux personnes qui veulent se donner une perfectionnement d'appoint de 2<sup>e</sup> cycle en théologie; recherchent une formation générale dans ce domaine, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme s'adresse également à des groupes à qui on peut offrir un parcours profilé correspondant à des besoins de formation d'appoint d'une cohorte particulière.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en théologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent

- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

## 2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

## 3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

## 4. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie. À l'option Études bibliques, il doit respecter l'exigence d'admission de connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1<sup>er</sup> cycle. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

## 5. Programme

Le microprogramme comporte :

- de 9 à 12 crédits de cours à option
- de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THB (études bibliques) ou THL (études théologiques) de 2<sup>e</sup> cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

### Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un transfert à la M.A. aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

---

Programme 2-885-1-0

---

## M.A. (théologie)

---

### OBJECTIFS

La M. A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2<sup>e</sup> cycle; de s'inscrire dans une problématique de recherche actuelle; de développer des compétences, en vue d'une recherche autonome sur des questions théologiques contemporaines ou historiques.

Les étudiants inscrits à la maîtrise en théologie choisissent parmi les quatre options suivantes :

#### Option Études bibliques

L'option Études bibliques vise l'acquisition des habiletés nécessaires à l'analyse méthodologique de la Bible et à son interprétation. Elle est offerte aux personnes désirant se doter d'outils théoriques et méthodologiques pour développer une compétence en recherche dans le domaine biblique.

#### Option Études théologiques

L'option Études théologiques favorise l'articulation d'une réflexion et d'un discours théologiques au cœur de l'expérience humaine actuelle, d'une part, et une appropriation, une relecture et une évaluation aussi bien des références fondatrices de la tradition chrétienne que des interprétations qui en ont été faites à travers les âges et les cultures, d'autre part.

## Option Traduction de la Bible

L'option Traduction de la Bible entend former des personnes qui, au terme de leurs études, seront aptes à traduire les textes bibliques de l'Ancien ou du Nouveau Testament et pourront ainsi œuvrer comme traducteurs au sein des diverses Sociétés bibliques à travers le monde.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle ou au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour les options Études bibliques ou Traduction de la Bible, le candidat doit posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalent à 6 crédits de 1<sup>er</sup> cycle (à défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire).

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps et de neuf trimestres à demi-temps.

### 3. Programme

#### Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle  
3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option pour l'option Études bibliques  
3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix pour l'option Études théologiques
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

#### Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire – option Traduction de la Bible comprend 45 crédits :

- 9 crédits de cours obligatoires
- 21 crédits de cours à option
- 15 crédits de production pratique.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Option Études bibliques

#### Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

#### Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

#### Bloc C – Option – Langues (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

**Bloc D – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

THB 6210	Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB 6220	Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB 6230	Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB 6310	Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB 6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB 6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB 6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB 6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB 6430	La Bible questionnée par l'archéologie, 3 cr.
THB 6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB 6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THL 6480	Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THP 6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

**Bloc E – Choix (max. 3 cr.)**

À choisir dans les banques de cours de 2<sup>e</sup> cycle d'études théologiques, de sciences des religions ou de théologie pratique; ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

**Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)**

THL 6815	Recherche 1, 3 cr.
THB 6820	Recherche 2, 3 cr.
THB 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THB 6840	Mémoire, 20 cr.

**Option Études théologiques****Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)**

THL 6100	Interprétation théologique et biblique, 3 cr.
----------	---

**Bloc B – Option – Cours et séminaires (6 cr.)**

THL 6160	Dieu en question, 3 cr.
THL 6170	Figures de Jésus et messianismes, 3 cr.
THL 6180	Église et sacrements, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6270	Anthropologie et singularité chrétienne, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THL 6360	Mondialisation, Églises et théologie, 3 cr.
THL 6370	L'inconscient dans la praxis théologique, 3 cr.
THL 6380	Théologies et dialogue interreligieux, 3 cr.
THL 6390	La violence comme défi au christianisme, 3 cr.
THL 6470	Théologies et éthiques contextuelles, 3 cr.
THL 6480	Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THL 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THL 6560	Théologie systématique 1, 3 cr.
THL 6570	Théologie systématique 2, 3 cr.
THL 6590	Lectures dirigées, 3 cr.

**Bloc C – Choix (6 cr.)**

À choisir dans les banques de cours de 2<sup>e</sup> cycle d'études bibliques, de sciences des religions ou de théologie pratique, ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

**Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)**

THL 6815	Recherche 1, 3 cr.
THL 6820	Recherche 2, 3 cr.
THL 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THL 6840	Mémoire, 20 cr.

**Option Traduction de la Bible****Bloc A – Obligatoire – Théories de la traduction (9 cr.)**

THL 6100	Interprétation théologique et biblique, 3 cr.
THB 6600	Traduction biblique, hier et aujourd'hui, 3 cr.
TRA 6605	Courants théoriques en traduction, 3 cr.

**Bloc B – Option – Méthodes exégétiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

THB 6110	Méthode historico-critique, 3 cr.
THB 6120	Méthodes synchroniques, 3 cr.

**Bloc C – Option – Langues anciennes (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

THB 6130	Hébreu biblique avancé, 3 cr.
THB 6140	Grec biblique avancé, 3 cr.

**Bloc D – Option – Sciences humaines (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

– Traduction (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

TRA 2000	Outils informatiques des langagiers, 3 cr.
TRA 2115	Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA 3150	Problématiques de la traduction, 3 cr.
TRA 6003	Théories de la traduction, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.
TRA 6610	Traduction littéraire, 3 cr.

– Anthropologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT 6611	Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT 6626	Mythe et poétique, 3 cr.
ANT 6635	Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

**Bloc E – Option – Séminaires thématiques en études bibliques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

THB 6210	Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB 6220	Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB 6230	Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB 6310	Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB 6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB 6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB 6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB 6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB 6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB 6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THP 6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

**Bloc F – Option – Théorie et pratique en traduction biblique**

THB 6610	Traduction du Premier (Ancien) Testament, 3 cr.
THB 6620	Traduction du Second (Nouveau) Testament, 3 cr.

**Bloc G – Recherche et mémoire court (15 cr.)**

THB 6835	Essai en traduction biblique, 15 cr.
----------	--------------------------------------

---

**Programme 3-885-1-0**

---

**Ph. D. (théologie)**

---

**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme de Ph. D. (théologie) sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution à la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

## 2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et trois autres trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (plein temps) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

## 3. Programme

Le programme du Ph. D. (théologie) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Option (6 cr.)

THL 7001 Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.

Un cours à choisir parmi les cours de sigle THL de 2<sup>e</sup> cycle.

### Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours choisi parmi les cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

### Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THL 7110 Séminaire de recherche 1, 3 cr.

THL 7111 Recherche, 3 cr.

THL 7120 Séminaire de recherche 2, 3 cr.

THL 7140 Projet de thèse, 12 cr.

THL 7240 Thèse, 60 cr.

---

Programme 2-885-1-1

---

## Licence en théologie (L.Th.)

---

## OBJECTIFS

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures dans une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la licence en théologie, l'étudiant doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle ou au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1<sup>er</sup> cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

### 2. Scolarité

- La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps.
- La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

### 3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L.Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3<sup>e</sup> cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant les cours propres au grade canonique.

### 4. Programme

La licence canonique est un programme de 60 crédits qui comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours dont 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche dont la rédaction d'un mémoire (30 crédits) et d'un projet de synthèse théologique (6 crédits).

S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs A, B et C, reçoit le grade civil de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

### Bloc A – Option (12 cr.)

À choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle, avec l'approbation du responsable du programme.

### Bloc B – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

### Bloc C – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL 6815 Recherche 1, 3 cr.

THL 6820 Recherche 2, 3 cr.

THL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.

THL 6840 Mémoire, 20 cr.

### Bloc D – Option propre au grade canonique (6 cr.)

À choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle, avec l'approbation de la personne responsable du programme.

### Bloc E – Choix propre au grade canonique (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

### Bloc F – Obligatoire – Recherche propre au grade canonique (6 cr.)

THL 7110 Séminaire de doctorat 1, 3 cr.

THL 7111 Recherche, 3 cr.

## Programme 3-885-1-1

## Doctorat en théologie (D.Th.)

## OBJECTIFS

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph. D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

## 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en théologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie et des sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

## 2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres à plein temps ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (plein temps) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

## 3. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

## 4. Programme

Le programme de doctorat comporte 75 crédits de recherche. L'étudiant peut s'inscrire pour obtenir à la fois le grade civil de Ph. D. et le grade canonique de D.Th. Il doit remplir les exigences des deux programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

## Bloc A – Recherche et thèse (75 cr.)

- THL 7110 Séminaire de recherche 1, 3 cr.  
 THL 7140 Projet de thèse, 12 cr.  
 THL 7240 Thèse, 60 cr.

## Programme 3-890-1-0

## Ph. D. (études bibliques)

## OBJECTIFS

Les objectifs du programme de Ph. D. (études bibliques) sont de former des spécialistes en exégèse biblique qui maîtrisent différentes méthodes d'exégèse; de faire produire des œuvres originales dans l'application des méthodes exégétiques à un problème particulier qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation permet-

tant d'enseigner l'exégèse biblique à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

## 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (études bibliques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. en théologie, option Études bibliques de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une connaissance des méthodes d'exégèse historico-critique ou synchroniques, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6130 Méthode historico-critique ou THB 6120 Méthodes synchroniques, comme cours complémentaire au programme
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- faire preuve, en particulier, d'une connaissance approfondie de l'hébreu ou du grec biblique, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6130 Hébreu biblique avancé ou THB 6140 Grec biblique avancé, comme cours complémentaire au programme.

## 2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et trois autres trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (plein temps) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

## 3. Programme

Le programme de Ph. D. (études bibliques) comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

## Bloc A – Option (6 cr.)

- THB 7001 Séminaire d'exégèse biblique, 3 cr.  
 Un cours à choisir parmi les cours de sigle THB de 2<sup>e</sup> cycle.

## Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

- THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.  
 THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

## Bloc C – Option – Langues (3 cr.)

- THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.  
 THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

## Bloc D – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

## Bloc E – Recherche et thèse (75 cr.)

- THB 7110 Séminaire de recherche 1, 3 cr.  
 THB 7111 Recherche, 3 cr.  
 THB 7120 Séminaire de recherche 2, 3 cr.  
 THB 7130 Projet de thèse, 6 cr.  
 THB 7240 Thèse, 60 cr.

---

 Programme 2-895-6-1
 

---

**Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé, spiritualité et bioéthique)**


---

**OBJECTIFS**

Se doter d'une formation d'appoint de 2<sup>e</sup> cycle dans le secteur de l'animation pastorale en milieu de santé. Explorer les questions bioéthiques et théologiques reliées aux milieux de santé. Développer des compétences et des habiletés pour l'accompagnement spirituel des malades.

La formation de ce microprogramme est reconnue par l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AISSSQ).

**DESTINATAIRES**

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui détiennent déjà une formation universitaire de 1<sup>er</sup> cycle et qui interviennent dans le secteur de la santé, comme professionnels de la santé ou à un autre titre, en pastorale ou dans l'accompagnement spirituel des malades; qui s'intéressent à une intégration de la spiritualité et de la bioéthique dans leur travail comme infirmière, travailleur social ou autres professionnels de la santé; qui veulent vérifier leur intérêt ou leur aptitude pour une formation de niveau de maîtrise dans le secteur.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance suffisante des langues française et anglaise
- intervenir de façon régulière en milieux de santé ou avoir une expérience d'accompagnement des malades.

**2. Statut étudiant**

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

**3. Scolarité**

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

**4. Transfert à la maîtrise**

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la M.A. en théologie pratique, option Santé, spiritualité et bioéthique et il peut être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé. Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise dans la mesure où ils en respectent les exigences.

**5. Programme**

Ce microprogramme totalise 12 crédits de cours à option.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**
**Bloc A – Option – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP 6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

**Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.

**Bloc C – Option – Habiletés d'intervention (max. 3 cr.)**

THP 6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP 6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.

---

 Programme 2-885-1-3
 

---

**D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)**


---

**OBJECTIFS**

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) a pour objectif de former des intervenants dans le secteur de l'intervention en soins spirituels (ou en pastorale) en milieu de santé. La formation pratique en milieu hospitalier est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AISSSQ).

Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à problématiser la théologie qui sous-tend et inspire une fonction d'animation ou un ministère; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles.

**DESTINATAIRES**

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) s'adresse à l'étudiant qui voudrait occuper un poste d'intervenant en soins spirituels (ou d'animateur de pastorale) dans un milieu de santé.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME**
**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. en santé, spiritualité et bioéthique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle ou au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de D.É.S.S.

- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- après entrevue, avoir été accepté au stage en milieu de santé.

## 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres temps plein. Toutefois, pour ceux qui choisissent de suivre deux stages, on peut prévoir de s'inscrire à deux trimestres demi-temps et à un trimestre temps plein.

## 3. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. en théologie pratique option Santé, spiritualité et bioéthique.

L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

## 4. Programme

Ce programme d'études supérieures de 30 crédits comporte :

- soit 6 crédits de cours et 24 crédits de stage
- soit 18 crédits de cours et 12 crédits de stage.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

#### Bloc B – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.

#### Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP 6610	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6610I	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6620	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP 6620I	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.

---

Programme 2-885-6-2

---

### Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (théologie pratique)

---

#### OBJECTIFS

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2<sup>e</sup> cycle, dans le secteur de la théologie pratique. Approfondir des questions actuelles dans ce secteur d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

#### DESTINATAIRES

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2<sup>e</sup> cycle en théologie pratique; recherchent une formation générale dans ce secteur, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme peut être offert, avec un parcours approprié, à des groupes ayant des besoins de formation spécifique.

## RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU MICROPROGRAMME

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en théologie pratique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2<sup>e</sup> cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

### 2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

### 3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 4. Transfert à la maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie pratique. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

### 5. Programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits de cours, dont :

- de 9 à 12 crédits de cours à option
- de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THP (théologie pratique) au 2<sup>e</sup> cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

#### Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un passage à la M.A. en théologie pratique aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

---

Programme 2-885-1-2

---

### M.A. (théologie pratique)

---

*La M.A. (théologie pratique) est également offerte en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi.*

#### OBJECTIFS

##### Cheminement avec mémoire

La M.A. avec mémoire vise à développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes, et à développer des compétences d'observation, d'analyse, d'interprétation théologique, d'évaluation et d'élaboration de pratiques pertinentes et responsables.

La M.A. avec mémoire rend admissible aux doctorats en théologie et en études bibliques dans la mesure où les autres conditions d'admission sont remplies.

### Cheminement avec stage

La M.A. avec stages vise à former des intervenants efficaces, critiques, responsables et à l'écoute de leur milieu; à développer, chez l'intervenant, une conscience critique de son agir. Dans une perspective praxéologique, théologique ou biblique, elle vise à développer des habiletés d'analyse, d'interprétation théologique et d'intervention dans des pratiques pertinentes et responsables. Ce cheminement ne conduit pas à des études de doctorat.

### Option Santé, spiritualité et bioéthique

L'option Santé, spiritualité et bioéthique a pour objectif de former des intervenants dans le secteur des soins spirituels en milieu de santé; elle habilite aussi les candidats à exercer le rôle de coordonnateur d'une équipe d'intervenants; elle initie à la recherche en spiritualité et santé. La formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AIISQ). L'option permet d'accéder au doctorat en théologie.

### DESTINATAIRES

L'option Santé, spiritualité et bioéthique s'adresse à l'étudiant qui voudrait :

- occuper un poste comme intervenant en soins spirituels ou animateur de pastorale dans un établissement de santé;
- occuper un poste comme responsable (chef de service) de la pastorale dans un établissement de santé.

### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle ou au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1<sup>er</sup> cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de maîtrise
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour l'option Santé, spiritualité et bioéthique, après entrevue, être accepté au stage clinique en milieu de santé.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

#### 3. Programme

##### Cheminement avec mémoire

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option et de 3 à 6 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

##### Cheminement avec stages

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours, dont 9 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix dont 3 crédits peuvent être pris au 1<sup>er</sup> cycle
- 24 crédits de stage.

### Option Santé, spiritualité et bioéthique, avec stage et essai

L'option comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire
- 6 ou 18 crédits de cours à option
- 12 ou 24 crédits de stages
- un essai de 12 crédits.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

#### Cheminement avec mémoire

##### Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (6 cr.)

- THP 6110 Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.  
THP 6111 Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

##### Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- THP 6112 La communication en pastorale, 3 cr.  
THP 6200 Jeunes, rapp. de génération, spiritual., 3 cr.  
THP 6201 Communauté, service et ministères, 3 cr.  
THP 6202 Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.  
THP 6203 Pastorale et milieux de santé, 3 cr.  
THP 6204 Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.  
THP 6205 Christianisme et transmission, 3 cr.  
THP 6206 Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.  
THP 6207 Pratiques catachétiques, 3 cr.  
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.  
THP 6302 Pastorale et abus sexuels, 3 cr.  
THP 6303 Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.  
THP 6304 Bible et éducation de la foi, 3 cr.  
THP 6305 Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.  
THP 6400 Séminaire d'études de cas, 3 cr.  
THP 6402 Animation de groupe en pastorale, 3 cr.  
THP 6403 Accompagnement spirituel, 3 cr.  
THP 6501 Théologie pratique 1, 3 cr.  
THP 6502 Théologie pratique 2, 3 cr.  
THP 6504 Lectures dirigées, 3 cr.  
THP 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

##### Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

##### Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

- THP 6815 Recherche 1, 3 cr.  
THP 6820 Recherche 2, 3 cr.  
THP 6825 Projet de mémoire, 4 cr.  
THP 6840 Mémoire, 20 cr.

#### Cheminement avec stages

##### Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (9 cr.)

- THP 6110 Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.  
THP 6111 Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.  
THP 6400 Séminaire d'études de cas, 3 cr.

##### Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- THP 6112 La communication en pastorale, 3 cr.  
THP 6200 Jeunes, rapp. de génération, spiritual., 3 cr.  
THP 6201 Communauté, service et ministères, 3 cr.  
THP 6202 Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.  
THP 6203 Pastorale et milieux de santé, 3 cr.  
THP 6204 Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.  
THP 6205 Christianisme et transmission, 3 cr.  
THP 6206 Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.

THP 6207	Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6302	Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP 6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP 6305	Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP 6402	Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP 6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP 6501	Théologie pratique 1, 3 cr.
THP 6502	Théologie pratique 2, 3 cr.
THP 6504	Lectures dirigées, 3 cr.
THP 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

**Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

**Bloc D – Stages et rapports de stages (24 cr.)**

THP 6601	Stage 1, 6 cr.
THP 6602	Stage 2, 6 cr.
THP 6650	Rapport de stages, 12 cr.

**Option Santé, spiritualité et bioéthique****Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)**

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

**Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)**

BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.

**Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)**

THP 6610	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6610I	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6620	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP 6620I	Stage clinique en milieu de santé 2 12 cr.

**Bloc D – Obligatoire – Intégration (3 cr.)**

THP 6203	Soins spirituels et milieux de santé, 3 cr.
----------	---

**Bloc E – Obligatoire – Essai (12 cr.)**

THP 6830	Essai, 12 cr.
----------	---------------

produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2<sup>e</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

**2. Scolarité**

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

**3. Programme**

Le programme du Ph. D. (théologie pratique) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**STRUCTURE DU PROGRAMME****Cours préalables**

Les étudiants inscrits au Ph. D. en théologie pratique doivent obligatoirement suivre les deux cours de praxéologie, s'ils ne l'ont pas déjà fait à la maîtrise :

THP 6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP 6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

**Bloc A – Option (6 cr.)**

THP 7001	Questions de théologie pratique, 3 cr.
----------	--

Un cours à choisir parmi les cours de sigle THP de 2<sup>e</sup> cycle.

**Bloc B – Choix (3 cr.)**

Cours à choisir parmi les cours de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

**Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)**

THP 7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
THP 7111	Recherche, 3 cr.
THP 7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
THP 7140	Projet de thèse, 12 cr.
THP 7240	Thèse, 60 cr.

**Programme 3-885-1-2****Ph. D. (théologie pratique)**

*Le Ph. D. (théologie pratique) est également offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi.*

**OBJECTIFS**

Les objectifs du programme de Ph. D. (théologie pratique) sont de former des chercheurs autonomes et polyvalents, spécialisés dans l'analyse et l'interprétation des pratiques dans une perspective praxéologique, socioculturelle et théologique; de faire







